

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**La migration de retour de la population italienne
immigrée au Canada et en Belgique**

par
Daniela Ghio

Département de démographie
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Ph. D.
en Démographie

Juin, 2009

© Ghio, 2009



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

La migration de retour de la population italienne immigrée au Canada et en Belgique

présentée par :

Daniela Ghio

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

| | |
|------------------------------|----------------------------------------|
| Bignami, Simona | président-rapporteur |
| Termote, Marc | directeur de recherche |
| Robitaille, Norbert | membre du jury |
| Eggerickx, Thierry | examineur externe |
| Mariniello, Silvestra | représentant du doyen de la FES |

Résumé

Cette recherche doctorale est consacrée à un thème peu développé dans les études démographiques, la migration de retour. Notre objectif est la recherche d'une relation interprétative du retour au pays d'origine par une population immigrée.

Nous définissons le retour comme la résultante entre deux forces opposées, l'attachement au pays d'origine et l'intégration dans le pays de destination. Notre analyse s'appuie sur la reconstruction de deux systèmes migratoires concernant la population italienne, qui a cessé d'être une population d'émigrants dès les années 1970.

Le premier système dégage le retour italien provenant du Canada, un pays professant un modèle de société multiculturelle. Nous expliquons le retour de la population italienne résidant au Canada pendant la période 2001-2006 sur la base de sa relation avec le maintien de la citoyenneté italienne. La simulation du système démographique Italie-Canada utilise un modèle multirégional qui capture les interactions entre les phénomènes démographiques et le statut de citoyenneté. Nous démontrons aussi l'existence d'une spécificité provinciale en faisant ressortir les différences dans les comportements du retour entre la première et la seconde génération d'immigrants italiens résidant au Québec.

Le second système concerne l'Italie et la Belgique, et permet d'étudier le retour italien dans le cadre d'un système migratoire proche de la migration interne, vu que depuis 2001 les pays membres de l'Union européenne forment un espace unique de libre circulation. Cependant, jusqu'aux années 1990, la politique migratoire belge a été calquée sur le

modèle allemand du *gastarbeiter*. L'espace européen suggère la modulation de notre objectif de recherche selon une dimension régionale. Nous prenons ainsi en compte trois régions italiennes d'origine, la Lombardie, le Latium et la Sicile, soit les trois principales régions d'origine de l'émigration italienne vers la Belgique pendant la période 2001-2006, et les trois régions, la Wallonie, la région de Bruxelles-Capitale et la Flandre, constituant l'État fédéral belge.

La lecture comparative des profils du retour de la population italienne atteste pour l'expérience migratoire italo-canadienne, l'existence d'une relation directe entre le maintien de la citoyenneté italienne et le retour, et pour le contexte migratoire européen, une incidence de la relation entre la région italienne d'origine et la région belge de destination.

Mots-clés : citoyenneté, intégration, attachement, naturalisation, comparabilité des données, système statistique, statistiques officielles, approche institutionnelle, méthode comparative, méthode historique, modèle multirégional, Québec, Lombardie, Latium, Sicile, Flandre, Wallonne, région de Bruxelles-Capitale.

Abstract

Return Migration among the Italian Population Residing in Canada and Belgium

This research focuses on a subject matter which has been often neglected by demographic scholars: return migration. Our objective is to analyse how return has been dealt with by immigrants. Can we find a *cause to effect* relation which really explains their return behaviour ?

We define return migration as the result of the tension between immigrants' attachment to their home countries and their assimilation into host societies. Considering that Italy has been an emigrant country until the 1970s, this analysis uses Italian migrant data to simulate two migration systems.

The first system captures the return to Italy from Canada. Traditionally, a multicultural approach characterizes the Canadian model. We argue that the Italian return migration from Canada in 2001-2006 is related to migrants maintaining Italian citizenship. We adopt a dynamic perspective to take into account the combination of age-specific fertility, mortality, migration and naturalization rates, which are applied to the Italian-Canadian multiregional population system. We also show that a specific regional behaviour of the Italian population in Quebec distinguishes the first generation's return from the second generation's return.

The second system describes return migrations experienced by the Italian population in Belgium. From 2001, the European Union has created a European space without frontiers establishing the right to cross-border mobility within its member states. Nevertheless,

before the European integration policy, immigrants in Belgium remained *guest workers* who were expected to return home; therefore, neither long term immigrants nor their children born in Belgium obtained Belgian citizenship. According to European regional policy, a population system using Italian and Belgian administrative regions as spatial dimensions has been developed. Based on the context of 2001-2006 return migration, we have selected three Italian regions Lombardy, Latium and Sicily, and correlate them to three Belgian regions Wallonia , Flanders and Brussels-Capital Region, which compose Belgian federal state.

Finally, we estimate by a comparative approach that the preservation of Italian citizenship has a positive effect on the Italian return migration from Canada. Contrarily, in a European context, the origin-destination regional dimension is able to determine a different Italian return migration profile.

Keywords : citizenship, integration, attachment, naturalization, data source comparability, statistical system, official statistics, institutional approach, comparative method, historical method, multiregional model Quebec, Lombardy, Latium, Sicily, Flanders, Wallonia, Brussels-Capital Region.

Table des matières

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Liste des diagrammes et des tableaux | xi |
| Dédicace | xv |
| Remerciements | xvi |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 1 |
| CHAPITRE I – L’analyse conceptuelle et méthodologique | 21 |
| SECTION 1 – Problèmes conceptuels et méthodologiques | 22 |
| 1.1 Concepts et problématiques | 22 |
| 1.2 L’approche de l’analyse démographique | 26 |
| 1.3 L’approche systémique ou intégrée de l’étude du retour | 31 |
| SECTION 2 – La question de recherche | 36 |
| Annexe | 40 |
| Références bibliographiques | 44 |
| CHAPITRE II – La migration de retour des Italiens immigrés au Canada L’apport du Registre des Italiens résidant à l’étranger | 46 |
| Résumé | 46 |
| Abstract | 47 |
| Remerciements | 47 |
| INTRODUCTION | 48 |
| SECTION 1 – Les sources de données | 49 |
| SECTION 2 – Les conceptualisations du retour | 53 |
| SECTION 3 – Le paradigme de l’analyse | 56 |
| SECTION 4 – Le cadre de l’analyse | 59 |
| SECTION 5 – L’analyse transversale | 66 |
| 5.1 Le modèle | 67 |
| 5.2 La modélisation du système démographique | 68 |
| 5.3 L’analyse des résultats | 72 |
| SECTION 6 – L’analyse longitudinale | 80 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| | viii |
| SYNTHÈSE ET CONCLUSION | 84 |
| Références bibliographiques | 86 |
| CHAPITRE III – La citoyenneté et la migration de retour | 88 |
| Le cas de la population italienne immigrée au Canada et au Québec | |
| Résumé | 88 |
| Abstract | 89 |
| Remerciements | 89 |
| INTRODUCTION | 90 |
| SECTION 1 – Le contexte et l’approche de l’analyse | 91 |
| 1.1 Le contexte de l’analyse | 91 |
| 1.2 L’approche de l’analyse | 94 |
| SECTION 2 – Résultats empiriques | 97 |
| 2.1 Les sources de données | 97 |
| 2.2 Le modèle d’analyse | 102 |
| 2.3 L’analyse de la migration de retour en négligeant la prise en compte de la citoyenneté | 106 |
| 2.4 L’analyse de la migration de retour avec la prise en compte de la citoyenneté | 110 |
| 2.5 L’analyse de la migration de retour incluant la seconde génération d’immigrants | 120 |
| SYNTHÈSE ET CONCLUSION | 128 |
| Références bibliographiques | 133 |
| CHAPITRE IV – La population italienne résidant en Belgique : une question de mesure? | 135 |
| Résumé | 135 |
| Abstract | 136 |
| Remerciements | 136 |
| Avant-propos | 137 |
| INTRODUCTION | 138 |
| SECTION 1 – Mise en contexte et problèmes de données | 139 |
| 1.1 La mise en contexte | 139 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| | ix |
| 1.2 Les sources officielles des données belges et italiennes | 141 |
| 1.3 Le bilan démographique de la population italienne résidant en Belgique | 144 |
| 1.4 La corrélation entre les sources belges et italiennes | 148 |
| SECTION 2 – Résultats empiriques | 152 |
| 2.1 La méthode d’analyse | 152 |
| 2.2 La modélisation du système Italie-Belgique | 155 |
| 2.3 Les résultats de l’analyse | 156 |
| SECTION 3 – La dimension régionale | 162 |
| 3.1 La normative européenne et la dimension régionale | 162 |
| 3.2 La région comme dimension d’analyse | 165 |
| CONCLUSION – Quelle est l’utilité de cette étude? | 171 |
| Références bibliographiques | 173 |
| CHAPITRE V – La dimension régionale de la migration de retour dans le contexte européen Une analyse transversale de la période 2001-2006 pour les populations de trois régions italiennes résidant dans les trois régions belges | 175 |
| Résumé | 175 |
| Abstract | 176 |
| Remerciements | 177 |
| INTRODUCTION | 178 |
| SECTION 1 – Considérations politiques, conceptuelles et méthodologiques | 180 |
| 1.1 Le contexte politique | 180 |
| 1.1.1 Les régions dans le cadre européen | 180 |
| 1.1.2 Le fédéralisme belge et le régionalisme italien | 181 |
| 1.1.3 La migration italienne en Belgique | 183 |
| 1.2 La définition du retour | 184 |
| 1.3 La méthodologie d’analyse | 186 |
| SECTION 2 - Analyse empirique | 192 |
| 2.1 La base de données | 192 |
| 2.2 Le système migratoire Italie-Belgique | 194 |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| | x |
| 2.3 La dimension régionale du pays de destination | 200 |
| 2.4 La dimension régionale d'origine | 204 |
| 2.5 Le système migratoire Italie-Belgique dans une perspective régionale | 209 |
| SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS | 221 |
| Annexe A | 224 |
| Annexe B | 227 |
| Annexe C | 229 |
| Annexe D | 232 |
| Références bibliographiques | 251 |
| CHAPITRE VI – La synthèse | 254 |
| SECTION 1 – Des enjeux d'interprétation | 257 |
| 1.1 Des enjeux d'interprétation du retour italien provenant du Canada et du Québec | 257 |
| 1.2 Des enjeux d'interprétation du retour italien provenant de la Belgique | 264 |
| SECTION 2 – Des enjeux d'explication | 272 |
| 2.1 La synthèse conceptuelle et méthodologiques | 272 |
| 2.2 Les enjeux explicatifs du retour | 277 |
| ÉPILOGUE | 282 |
| Références bibliographiques | 284 |
| BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE | 286 |

Liste des diagrammes et des tableaux

CHAPITRE I

| | |
|--------------------------------------------------------|----|
| Diagramme 1 | 40 |
| L'analyse des phénomènes démographiques : la fécondité | |

| | |
|--------------------------------------------------------|----|
| Diagramme 2 | 41 |
| L'analyse des phénomènes démographiques : la mortalité | |

| | |
|--------------------------------------------------------|----|
| Diagramme 3 | 42 |
| L'analyse des phénomènes démographiques : la migration | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Diagramme 4 | 43 |
| L'analyse des phénomènes démographiques : la migration – L'approche intégrée | |

CHAPITRE II

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau A | 61 |
| La reconstruction historique du retour de la migration italienne du Canada à partir de 1966 jusqu'à 2006 | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau A (suite) | 62 |
| La reconstruction historique du retour de la migration italienne du Canada à partir de 1966 jusqu'à 2006 | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau B 1 | 71 |
| La population italienne, la population canadienne résidant en Italie, la population italienne résidant au Canada – Période d'observation 2001-2006 | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau B 2 | 72 |
| Le système démographique Italie-Canada sans la prise en compte de la citoyenneté | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau B 3 | 72 |
| Le système démographique Italie-Canada avec la prise en compte de la citoyenneté | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau B 4 | 75 |
| Le système démographique Italie-Canada – L'espérance de vie spatialisée période 2001-2006 par région sans la prise en compte de la citoyenneté | |

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau B 5 | 75 |
| Le système démographique Italie-Canada – L'espérance de vie spatialisée période 2001-2006 par région avec la prise en compte de la citoyenneté | |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau B 6 | 77 |
| Le système démographique Italie-Canada – La stabilité selon les comportements de 2001-2006 sans la prise en compte de la citoyenneté | |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| | xii |
| Tableau B 7 | 78 |
| Le système démographique Italie-Canada – La stabilité selon les comportements de 2001-2006 avec la prise en compte de la citoyenneté | |
| Tableau C | 82 |
| La génération 1941 – 1946 née en Italie immigrée au Canada entre 1996-2006 | |
| CHAPITRE III | |
| Tableau 1 | 100 |
| Décomposition des données (en centaines) concernant la population italienne née en Italie et résidant au Québec | |
| Tableau 2 | 109 |
| Reconstruction du système démographique birégionale | |
| Tableau 3 | 115 |
| Reconstruction des systèmes démographiques Italie-Québec et Italie-Canada | |
| Tableau 3 (suite) | 118 |
| Reconstruction des systèmes démographiques Italie-Québec et Italie-Canada | |
| Tableau 4 | 124 |
| Reconstruction du système démographiques Italie-Québec première et seconde génération d'immigrants | |
| Tableau 4 (suite) | 126 |
| Reconstruction du système démographiques Italie-Québec première et seconde génération d'immigrants | |
| Tableau 5 | 129 |
| Reconstruction historique de retour de la population italienne immigrée au Québec | |
| Tableau 5 – Légende | 130 |
| Reconstruction historique de retour de la population italienne immigrée au Québec | |
| CHAPITRE IV | |
| Tableau 1 | 145 |
| La dynamique de la population italienne résidant en Belgique | |
| Tableau 2 | 150 |
| La corrélation entre le Registre national belge et le Registre des Italiens résidant à l'étranger | |
| Tableau 3 | 158 |
| Le système d'interaction de la population italienne résidant en Belgique période 1991-1996 | |
| Tableau 3 (suite) | 159 |
| Le système d'interaction de la population italienne résidant en Belgique période 1991-1996 | |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 4 A | 167 |
| La population italienne résidant en Belgique selon la région d'origine et de destination en 2001 | |
| Tableau 4 B | 168 |
| Structure par âge de la population italienne résidant en Belgique selon la région d'origine et de destination en 2001 et 2006 | |
| CHAPITRE V | |
| Tableau 1 | 196 |
| Le système démographique population italienne résidant en Italie et en Belgique et le système démographique population italienne résidant en Italie et dans le reste du monde | |
| Tableau 1 (suite) | 198 |
| Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | |
| Tableau 2 | 201 |
| Le système démographique population italienne résidant en Italie et en Belgique répartie selon la région belge de résidence | |
| Tableau 2 (suite) | 203 |
| Le système démographique population italienne résidant en Italie et en Belgique répartie selon la région belge de résidence | |
| Tableau 3 | 206 |
| Les systèmes démographiques pour trois régions italiennes d'origine. Lombardie, Latium et Sicile et le reste du monde | |
| Tableau 3 (suite) | 208 |
| Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | |
| Tableau 4 | 212 |
| Les populations de la Lombardie, du Latium et de la Sicile dans l'espace Italie-Belgique | |
| Tableau 4 (suite) | 215 |
| Les populations de la Lombardie, du Latium et de la Sicile dans l'espace Italie-Belgique | |
| Tableau 4 D (suite) | 217 |
| Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | |
| Tableau 4 E (suite) | 218 |
| Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | |
| Tableau 4 F (suite) | 219 |
| Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | |

CHAPITRE VI

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 La population italienne immigrée au Canada et au Québec | 259 |
| Tableau 1 (suite) La population italienne immigrée au Canada et au Québec | 261 |
| Tableau 2 Le retour de la population italienne résidant en Belgique | 267 |
| Tableau 3 Le retour de la population de la Lombardie résidant en Belgique | 267 |
| Tableau 4 Le retour de la population du Latium résidant en Belgique | 270 |
| Tableau 5 Le retour de la population de la Sicile résidant en Belgique | 270 |
| Tableau 6 Le retour de la population italienne immigrée au Canada et en Belgique selon la citoyenneté | 274 |
| Tableau 7 La population italienne résidant au Canada et au Québec par région d'origine et groupe d'âge | 275 |

à mes grands-parents

au voyage sans retour de Donato

Remerciements

Cette recherche a été rendue possible grâce à l'autorisation du Ministère Italien de l'Intérieur et du Ministère Italien des Affaires Étrangères.

Nous voulons manifester notre reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont accordé leur confiance; en particulier : S.E. le Préfet Carlo Striccoli, S.E. le Préfet Domenico Mannino, S.E. le Préfet Vincenzo Santoro, le Consul Général d'Italie à Montréal Francesco Paolo Venier et le Consul d'Italie à Bruxelles Dino Sorrentino.

Un sincère remerciement aux membres du Département de démographie de l'Université de Montréal, du Groupe d'étude de démographie appliquée de l'Université Catholique de Louvain et du Département de statistique et mathématiques appliquées à l'économie de l'Université de Pise.

Nous voulons vivement remercier pour leur disponibilité, leur professionnalité et leur indispensable support technique : Anna Di Stefano (Directrice de la Direction Centrale des Services Démographiques - Ministère Italien de l'Intérieur), Antonella Fortino (Direction Centrale des Services Démographiques AIRE – Ministère Italien de l'Intérieur), Marco Marani (Centre d'élaboration des données - Services électoraux - Ministère Italien de l'Intérieur), Marzio Biella (Services informatiques - Consulat Général d'Italie à Montréal), Patrizia Piana (AIRE - Consulat Général d'Italie à Montréal); Filomena Ciannella (Responsable AIRE – Consulat d'Italie à Bruxelles) et Amel Bahri (Groupe d'étude de démographie appliquée - UCL).

Nous adressons les sentiments de notre gratitude à : Iolanda Beccari Perazzin (Professeur de Langue française), Odo Barsotti (Professeur de Statistique et démographie – Université de Pise), Virginia Messerini (Professeur de Droit parlementaire – Université de Pise), Alessandra Manfredini (Responsable administratif – Université de Pise) et Donatella Giraldi (Responsable administratif – Préfecture de Pise).

Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans Marc Termote. Qu'il veuille trouver ici l'expression de notre reconnaissance pour nous avoir fait l'honneur de sa direction.

Introduction générale

Cette recherche doctorale est consacrée à un thème peu développé dans les études démographiques, malgré son intérêt scientifique, sa pertinence sociale et les débats politiques animés qu'il suscite périodiquement: la migration de retour.

Nous abordons l'analyse par l'identification de la nature fortement contradictoire de ce phénomène. Les conceptualisations divergentes élaborées par les principales écoles de pensée témoignent de l'absence d'une théorisation générale et cohérente du retour. Quel apport peut donner la démographie à la compréhension de ce phénomène? Nous essayons de répondre à cette interrogation à partir d'une révision des approches traditionnellement utilisées par cette discipline pour l'étude des comportements humains. De cette élaboration critique, nous dérivons les traits essentiels caractérisant l'approche systémique qui est adoptée dans cette analyse. La dernière section du chapitre 1 spécifie la question de recherche en définissant le cadre de son application.

L'objectif ultime de notre analyse est la recherche d'une relation causale interprétative du retour au pays d'origine par une population immigrée. Établir une relation causale entre deux événements signifie trouver une logique d'enchaînement entre les facteurs, en distinguant les agents des effets. Dans le cas de la migration de retour, l'attachement au pays d'origine et l'intégration dans le pays de destination, sont considérés les causes générales affectant le retour. Dans ce but, nous avons besoin de connaître le système démographique au sein duquel l'expérience migratoire se produit. Cette reconstruction implique une définition de l'espace, non seulement en tant qu'une unité territoriale, mais comme une dimension d'analyse. Dans une perspective individuelle, la migration conduit à une révision de l'identité spatiale d'origine et de l'identité spatiale de destination. Dans une perspective institutionnelle, la migration conduit à une remise en discussion des concepts de l'État et de la Nation. Les populations immigrées sont traditionnellement,

selon la théorie classique, considérées comme le reflet de la dysfonction des marchés; marginalisées dans la société d'accueil ou réhabilitées par la naturalisation, elles connaissent des dynamiques spécifiques de retour variables dans le temps et l'espace.

Notre analyse s'appuie sur la reconstruction de deux systèmes migratoires, le système Italie-Canada et le système Italie-Belgique. Chesnais (1999) considère l'Italie comme l'archétype du pays traditionnel d'émigration; aujourd'hui, l'Italie est un des principaux pays européens d'immigration¹. Cette évolution historique des trajectoires migratoires de la population italienne peut être retracée à l'aide du Registre des Italiens résidant à l'étranger et des Registres consulaires.

Le retour en Italie dégagé par le premier système provient d'un pays, le Canada, qui professe un modèle de société multiculturelle. Le chapitre 2 poursuit notre objectif de recherche en expliquant le retour de la population italienne résidant au Canada pendant la période 2001-2006 sur la base de sa relation avec le maintien de la citoyenneté italienne. La simulation du système démographique Italie-Canada utilise un modèle multirégional qui capture les interactions entre les phénomènes démographiques et le statut de citoyenneté; cette simulation permettra de démontrer l'incongruité de l'interprétation habituellement proposée, selon laquelle le retour est une migration à la fin du cycle productif, liée à la retraite.

La même modélisation est appliquée pour la reconstruction des relations migratoires entre l'Italie et le Québec. Dans le chapitre 3, nous démontrons la spécificité provinciale du système Italie-Québec par rapport au système national Italie-Canada, et mettons également en évidence les différences dans les comportements du retour entre la première et la seconde génération d'immigrants italiens résidant au Québec pendant la période 2001-2006.

¹ Chesnais (1999) estime qu'environ six millions d'Italiens ont émigré entre 1881 et 1936, sur une population italienne totale qui au début du XX^e siècle était de moins de trente-quatre millions d'habitants. En 2006, sept Italiens sur cent résident à l'étranger (nous avons calculé ce pourcentage à partir des données du Registre des Italiens résidant à l'étranger géré par le Ministère italien de l'Intérieur).

Depuis 2001 les pays membres de l'Union européenne forment un espace unique de libre circulation, mais jusqu'aux années 1990, la politique migratoire belge était calquée sur le modèle allemand du *gastarbeiter*, tragiquement évoqué par le drame de Marcinelle². Avant de passer à la reconstruction du système Italie-Belgique permettant d'étudier le retour dans le cadre d'un système migratoire proche de la migration interne, le chapitre 4 parcourt les phases principales des transformations législatives du Code belge de Nationalité, en examinant les implications de ces changements sur la population italienne résidant en Belgique.

Le contexte communautaire, en tant qu'identité spatiale européenne, suggère la modulation de notre objectif de recherche selon une dimension régionale. Nous prenons en compte trois régions italiennes d'origine, la Lombardie, le Latium et la Sicile, qui sont les trois principales régions d'origine de l'émigration italienne vers la Belgique pendant la période 2001-2006, et les trois régions, la Wallonie, la région de Bruxelles-Capitale et la Flandre, qui constituent l'État fédéral belge. À travers la reconstruction des systèmes démographiques correspondants, le chapitre 5 esquisse les profils de la migration italienne de retour tirés des combinaisons régionales concernées.

Le chapitre 6 présente une synthèse de tous les profils du retour de la population italienne, tels que retracés par notre analyse. La lecture comparative est articulée en deux étapes. La première atteint l'objectif de la recherche en attestant, pour l'expérience migratoire italo-canadienne, l'existence d'une relation directe entre le maintien de la citoyenneté italienne et le retour. La seconde démontre l'incidence de la relation régionale origine-destination pour interpréter le retour dans le contexte migratoire européen. Une brève conclusion est dédiée aux pistes d'analyse qui pourraient inspirer la recherche future.

² En 1956, 47 000 Italiens travaillaient dans les mines de charbon de la Belgique et vivaient parqués au pied des terrils. La plus dramatique catastrophe minière qui a enflammé le bois du Cazier à Marcinelle (Wallonie) a causé la mort d'environ trois cent ouvriers; les victimes étaient quasi toutes italiennes.

Chapitre I

L'analyse conceptuelle et méthodologique

«Qu'est-ce que tu crois? Que je voulais faire un retour aux sources? Ce qui est important je l'ai dans mon sang et personne ne peut l'enlever¹»
(Pavese, 1941. p.13)

«Il faut avoir un pays, il faut avoir un pays d'origine ne fut-ce que pour avoir le goût de le quitter. Un pays veut dire que tu n'es pas seul, que tu sais qu'au milieu de ces gens, de ces plantes, de cette terre, il y a quelque chose qui t'appartient et qui, quand tu n'es pas là, t'attends²»
(Pavese, 1949, p.8)

Ce chapitre se compose de deux sections : la première aborde la problématique générale, conceptuelle et méthodologique, liée à l'analyse du retour, tandis que la seconde présente les choix opérationnels spécifiques à cette recherche.

¹ «Cosa credi? Che volessi fare un ritorno alle origini? Ciò che è importante, io ce l'ho nel sangue e nessuno me lo può togliere» (notre traduction)

² «Un paese ci vuole, non fosse che per il gusto di andarsene via. Un paese vuol dire non essere soli, sapere che nella gente, nelle piante, nella terra c'è qualcosa di tuo, che anche quando non ci sei resta ad aspettarti» (notre traduction)

Section 1

Problèmes conceptuels et méthodologiques

1.1 Concepts et problématiques

Le retour est un concept évocateur du passé. Selon l'image traditionnelle, il représente la relance d'une histoire restée comme suspendue dans l'attente d'une conclusion. Cette expression est le reflet d'un processus d'interprétation collective et fait allusion à une expérience de vie qui peut être racontée selon une double perspective, individuelle et sociale.

D'un point de vue individuel³, le retour a souvent représenté une recherche mythique en opposition au départ, celui-ci exprimant la recherche d'une plus grande opportunité économique permettant l'amélioration des conditions de vie. En tant que mythe, la puissance du retour est la privation, l'imaginaire, qui s'abandonne à la nostalgie du souvenir, et la mémoire, qui recrée un temps et un espace surréels. Le retour est ainsi d'abord un processus d'introversion, un désir ancestral advenant en soi, avant de se concrétiser par des comportements.

D'un point de vue collectif, le retour a souvent évoqué l'histoire partagée d'une communauté. Sous l'appellation de migration ethnique, cette classification a identifié un déplacement d'un groupe spécifique de population du pays de résidence vers le pays ayant la même souche. La plupart des migrations ethniques ont caché des motifs économiques et politiques, et ont souvent été favorisées par des accords entre les pays d'accueil et le pays d'origine. Ce dernier, en offrant aux migrants de souche certains

³ Nous supposons l'existence d'une condition de libre arbitre, c'est-à-dire que l'individu ne subit aucune contrainte extérieure sur la formation de sa volonté.

privilèges en matière de ré-intégration, plus particulièrement en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité, essaie de réduire la diaspora⁴ de sa population. La migration des personnes de souche allemande, ressortissantes de différents pays de l'Europe centrale et orientale, vers la République fédérale d'Allemagne⁵, ainsi que l'exode des Juifs vers Israël⁶, constituent des cas parmi les plus évidents de migration ethnique. Également, la cessation dans les pays d'origine des tensions sociales ayant généré des migrations forcées, a produit des mouvements de retour. Par exemple, la répression politique que subissaient les opposants au régime communiste a été une des principales raisons caractérisant le nombre élevé de réfugiés polonais dans l'Europe de l'ouest; après Solidarnosc, plusieurs d'entre eux ont choisi le retour en Pologne. Plus récemment, le progrès des modalités de circulation entre les pays a permis l'inscription des migrations de retour dans un système de mobilité circulaire. Particulièrement pour les pays en développement, cette logique permettrait de tirer de la migration une stratégie d'optimisation du capital humain et d'amélioration des conditions des populations d'origine. La période récente, a aussi connu la croissance d'une forme forcée de migration de retour, celle imposée aux immigrants extracommunautaires qui ont franchi clandestinement les frontières de l'Union Européenne⁷.

Les contours flous de ces conceptualisations sont le reflet de l'inexistence d'une définition du retour universellement admise, chaque discipline adoptant sa propre approche interprétative. La ré-élaboration micro-économique classique envisage le retour comme un échec individuel : le migrant, qui n'a pas réussi à atteindre les gains espérés,

⁴ *Diaspora* signifie dispersion. Traditionnellement ce terme désigne la situation des communautés juives installées hors de Palestine, mais il a été appliqué à d'autres populations, telle que la population italienne connaissant deux vagues migratoires importantes, la première de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle, et la seconde autour des années 1950. Certains auteurs ont aussi défini comme diaspora québécoise l'émigration du Québec vers les États-Unis (la Nouvelle-Angleterre), l'Ontario et les provinces de l'Ouest canadien, qui s'est déroulée entre le milieu du XIX^e siècle et la dépression des années 1930 (Roby, 2000; Veltman, 1987; Claire, 1983).

⁵ Les immigrés de souche allemande ont obtenu immédiatement la nationalité allemande (pour l'octroi de cette dernière, on constate toutefois dès 1992 certaines restrictions légales).

⁶ L'*aliya*, littéralement l'ascension, désigne l'immigration en Terre sainte par un Juif. Notamment, le mouvement sioniste revendique la création d'un état juif; selon son courant de gauche, la nation juive doit s'établir sur un territoire en Palestine; selon son courant de droite, la nation juive doit comprendre toute la Palestine biblique. Le courant territorialiste se distingue par son soutien à la création d'une nation sioniste ainsi que juive, en incluant tous les juifs indépendamment de leur lieu de résidence.

⁷ Le traité d'Amsterdam a dicté la définition d'une politique migratoire européenne, en consolidant l'exigence d'une directive commune à propos de l'immigration et de la concession des asiles politiques.

ne dérive plus de l'expérience migratoire la maximisation de sa propre utilité. Par contre, l'école des *New Economics* voit le retour dans une optique de stratégie familiale, où le retour exprime la réussite d'une migration temporaire poursuivant la diversification des revenus du ménage. En étendant soit l'unité d'analyse à des groupes ou à des populations, soit le paradigme interprétatif à d'autres disciplines sociales, telles que l'anthropologie, la sociologie et la géographie sociale, les théoriciens du trans-nationalisme insistent sur l'aspect des liens entre les émigrants et la collectivité d'origine. Le retour est préparé par des remises et des échanges fréquents, et il a lieu lorsque, d'un côté, des ressources suffisantes ont été accumulées dans le pays d'accueil, et de l'autre, les conditions dans le pays d'origine sont devenues favorables. Enfin, la théorisation des réseaux sociaux met l'accent sur les chaînes origine-destination vues comme les noyaux organisationnels du retour.

Ces conceptualisations du retour élaborées par les principales écoles de pensée sont essentiellement basées sur une approche qualitative. En effet, une approche quantitative requiert le support d'une base de données adéquatement représentative. Le manque de systèmes d'information disponibles est généralement imputé à l'absence d'une structure internationale cohérente de collecte. Les conséquences de ce déficit sont tangibles dans la fragmentation des sources et l'hétérogénéité des résultats. Typiquement, les estimations concernant la migration de retour et la population immigrée tirées des sources des pays d'accueil diffèrent des estimations dérivées des sources des pays d'origine. Si une identification des causes est impossible à déterminer a priori, au moins deux raisons de discordance peuvent être avancées. La première concerne la descendance des immigrés et le groupe des naturalisés, dont l'inclusion ou l'exclusion de la population immigrée varie en fonction du critère de classification adopté. La seconde consiste dans la confusion entre les retours proprement dits et les migrations des populations immigrées vers d'autres pays étrangers qui ne sont pas le pays d'origine⁸.

La répartition proposée par Cerase (1974) dans son article séminal fournit un clair exemple des divergences interprétatives produites par la dichotomie origine-destination.

⁸ Ces deux points feront l'objet d'une attention particulière aux chapitres 2 et 4.

Cerese identifie quatre catégories de retour essentiellement axées sur des liens entre l'individu et son pays d'origine. La première reprend l'interprétation classique du retour comme l'alternative la plus avantageuse après un échec économique. La deuxième considère le retour comme un moyen pour renforcer la condition sociale dans le pays d'origine. La troisième conçoit le retour à la fin du cycle de vie productive. La dernière catégorie est la plus dynamique, le retour étant prévu dès le départ, dans le but de valoriser les compétences acquises par l'expérience migratoire et d'améliorer la position dans l'échelle sociale du pays d'origine.

Négliger la perspective combinée origine-destination peut affecter l'analyse du retour au point de la faire glisser dans le paradoxe. L'adoption de la seule perspective du pays de destination peut cataloguer sous l'étiquette de retour toutes les émigrations des populations immigrées, tandis que l'adoption de la seule perspective du pays d'origine peut mettre l'accent sur le rôle du lignage de sang, sans considérer que l'intégration dans le pays d'accueil peut avoir pour effet de déraciner le migrant de son pays d'origine.

Ce bref aperçu suffit pour comprendre la dichotomie complexe du retour. Le fait d'être une migration issue d'un mouvement migratoire précédent implique une duplication à la fois de la dimension spatiale (la dimension du départ, origine versus destination; la dimension du retour, destination versus origine) et de la dimension temporelle (a priori, le départ; a posteriori, le retour). En plus, la complexité phénoménologique du retour s'inscrit dans la dynamique comprise pendant l'intervalle entre les deux migrations. Notamment, la naissance d'un enfant, la mort, ou un nouveau déplacement peuvent caractériser cette période, mais aussi les transformations du langage, du mode de penser, des habitudes de vie, de l'éducation, du statut politique et social. Ces changements, même si aucun d'entre eux ne s'est réalisé, qualifient le séjour dans un pays étranger et peuvent avoir un rôle déterminant pour l'interprétation du retour.

L'exigence de considérer l'espace et le temps non seulement comme de simples variables mais comme des dimensions d'analyse suggère la spécificité de l'approche que le phénomène du retour impose. La partie suivante de ce chapitre est entièrement dédiée à

cette discussion. Nous examinons d'abord les approches traditionnellement utilisées pour l'étude des phénomènes démographiques, afin de tester leur adaptabilité à l'analyse du retour. À la lumière de cette critique, nous sommes en mesure d'illustrer et de justifier l'approche choisie pour notre analyse. Par la suite, nous traduisons ces prémisses théoriques dans les choix opérationnels qui guideront notre recherche.

1.2 L'approche de l'analyse démographique

Quelle est la contribution méthodologique que la démographie peut donner à la compréhension du retour? Cette réflexion⁹ se propose de répondre à la question à partir d'une révision des principales approches adoptées pour l'étude des phénomènes démographiques aux fins de dégager les apports méthodologiques à prendre en compte pour construire une méthode d'analyse du retour.

D'abord, nous précisons les concepts-clé des trois modalités¹⁰ de la recherche: l'approche, la méthode et le modèle. Une approche identifie une façon spécifique de faire de la recherche, ayant des implications logiques et méthodologiques. Ces implications varient selon les individus et les groupes, en fonction du temps et suivant le niveau de connaissance personnel et social. Chaque discipline a un langage et des syllogismes¹¹ constitutifs à partir desquels s'élabore une méthodologie. En général, il y a des différences intrinsèques entre les méthodes scientifiques des sciences dites exactes et les méthodes des sciences humaines. Pour les premières, l'inexactitude d'un principe est la vérification de l'incohérence de sa déduction; au contraire, pour les dernières une

⁹ Cette section est le fruit de notre activité d'étude et de recherche effectuée dans le cadre du séminaire de préparation à l'examen doctoral de synthèse, tenu par le professeur Barthélémy Kuate-Defo pendant l'année académique 2007-2008 au Département de démographie de l'Université de Montréal.

¹⁰ Aristote distingue deux modalités de la recherche: la nécessité et la possibilité; la logique classique en distingue quatre, qui s'opposent deux à deux : possibilité et impossibilité, contingence et nécessité.

¹¹ Aristote définit le syllogisme comme une forme de raisonnement, un enchaînement des propositions selon une séquence logique; cependant, la validité d'une conclusion ne certifie pas la légitimité de sa prémisse, à l'exception des axiomes en mathématiques, qui sont des propositions indémontrables et donc vraies sans contestation.

incohérence n'est pas nécessairement un élément de fragilité épistémologique et peut aussi supporter une conceptualisation. Toutes ces conditions contribuent à la formation du *modus operandi* qu'une discipline privilégie. L'intuition intellectuelle selon Platon confère à la méthode sa singularité en se débarrassant des représentations communes pour atteindre une vision véritable des connaissances. Une élaboration méthodologique peut reconstruire la réalité dans un modèle; quel que soit son niveau de complexité, la validité d'un modèle dérive de sa capacité d'être le plus représentatif possible de l'objet modélisé.

Nous considérons que la compréhension des parcours déjà tracés représente le début de l'analyse scientifique et de l'évolution dans le chemin de la connaissance. Dans ce but, nous adoptons une méthode d'argumentation critique pour synthétiser les principales approches suivies pour l'analyse de chacun des trois phénomènes démographiques¹².

La «bonne histoire», en paraphrasant Van de Kaa (1996), est décomposée en une série de propositions narratives, chacune étant la perspective d'interprétation d'une école de pensée, forgée sur la base de l'orientation donnée par une discipline et sur la puissance de persuasion de l'auteur (Thornton, 2001). Nous utilisons la technique graphique des diagrammes à blocs pour expliquer la méthode. Chaque parcelle, ou bloc, dérive de la désagrégation de l'objet analysé et a une formulation logique en faisant partie d'une structure nichée et hiérarchiquement organisée. Les liens entre les composantes sont aussi traduits en des relations logiques : des flèches marquent symboliquement la démarche évolutive de la séquence. Cette segmentation est une représentation simplifiée des comportements humains dans une séquence d'histoires mathématiquement modélisées et empiriquement à démontrer (Van de Kaa, 1996) à partir du contexte le plus proche de l'individu, pour dégager, soit l'influence des facteurs macrostructurels sur ses stratégies de choix, soit sa capacité d'interaction et de transformation de l'environnement.

L'objet de l'analyse est désagrégé en trois niveaux verticaux: 1) les concepts et les théories; 2) les enjeux d'interprétation du contexte; 3) les enjeux d'explication des

¹² Plus précisément, cette méthode naît de la fusion entre la méthode adoptée par Van de Kaa (1996) et la méthode énoncée par Kuate-Defo.

comportements de l'individu et de la famille. Une méthodologie marque le passage entre le premier niveau et le deuxième; un modèle permet de réaliser le passage entre le deuxième niveau et le troisième.

Les théories composant le premier niveau vertical déterminent les niveaux horizontaux; la grille qui résulte de l'intersection entre les niveaux verticaux (ou colonnes) et horizontaux (ou lignes) donne le cadre conceptuel de lecture des événements. Deux types de lecture sont possibles: a) horizontale, suivant une méthode déductive: du postulat à sa vérification empirique; b) verticale, suivant une méthode inductive: les théorisations simplifient toujours une réalité complexe où les causes et les effets sont articulés par des réseaux de connexions. Aucun niveau vertical ou horizontal n'est autoréférent, seulement le troisième niveau vertical est autoexplicatif¹³; autrement dit, chaque niveau a besoin du support, théorique ou empirique, des autres.

Le premier phénomène examiné est la fécondité. Il faut cependant rappeler que notre objectif n'est pas de dégager la relation entre la fécondité et le retour. Nous essayons ici de dégager à partir des approches utilisées pour étudier la fécondité, des enseignements à suivre pour construire une méthode d'analyse du retour. Le diagramme 1 en Annexe illustre la perspective objet versus sujet adaptée à l'étude de la fécondité. D'abord, le phénomène est capturé et isolé de son contexte; ensuite, ses déterminants et ses conséquences sur la population sont dégagés. En général, le succès de cette approche, traditionnellement utilisée en démographie, réside dans la conviction que la séparation du phénomène de son contexte permet de retracer son rôle et de répondre d'une façon plus satisfaisante à l'explication des stratégies de comportements des groupes sociaux et des populations. Chaque ligne horizontale du diagramme 1 représente une «sub-narrative» (théorie ou conceptualisation), c'est-à-dire la perspective d'interprétation d'une école de pensée. La synthèse graphique permet de relever les points de force de cette approche: a) la relative simplicité, dérivant d'une reconstruction de la réalité selon une perspective unique (celle du phénomène étudié; les autres phénomènes sont souvent considérés des perturbations); b) la propension à être traduite par des méthodes et des modèles

¹³ Il s'agit donc d'une condition nécessaire mais qui n'est pas suffisante pour l'autonomie.

monodimensionnels (une seule dimension de causalité, une seule dimension spatiale, etc.); c) l'adaptabilité en disposant d'un nombre réduit de renseignements. Néanmoins, la dialectique intrinsèque du retour, qui conditionne son existence à celle d'une migration précédente, le départ, empêche l'utilisation d'une approche monodimensionnelle.

Le diagramme 2 en Annexe illustre les résultats obtenus pour l'analyse de la mortalité. De la même façon que pour l'analyse conduite pour la fécondité, nous recherchons les apports méthodologiques qui peuvent être adoptés pour l'analyse du retour. Dans le cas de la mortalité, on constate que l'application d'une approche strictement monodimensionnelle et monocausale contraste aussi avec la nature dynamique de certaines composantes du phénomène de la mortalité. À différence de la mort en tant qu'événement unique, l'interaction des conditions de santé avec l'environnement ou la détérioration de la vie qui mène au décès, donnent lieu à un processus complexe d'accumulation des causes et des effets très difficile à désagréger. Si les effets et leurs interactions sont inséparables, on peut définir une situation de confusion (Greenland et Morgenstern, 2001). Le concept de confusion indique un déséquilibre général ou une interférence causale spécifique qui peut être captée moyennant une méthode contrefactuelle¹⁴. Évidemment, il s'agit de la même problématique qu'on retrouve dans l'analyse du retour; par conséquent, la définition de certains paradigmes d'analyse devient *exportable* à l'analyse des comportements du retour¹⁵. En outre, même si nous ne prenons pas en compte l'interaction entre les phénomènes, on ne doit pas oublier l'hypothèse interprétative du retour connue comme le «biais du saumon», qui désigne une tendance des immigrants, comme les saumons à la fin de leur vie, à revenir à leur lieu de naissance.

¹⁴ Moffitt (2003) donne l'exemple d'une application de la méthode contrefactuelle à l'analyse des effets des traitements médicaux sur des individus qui ont vécu cette expérience, par rapport à des individus qui ne l'ont pas connue. Dans l'hypothèse que le comportement contrefactuel concernant un individu peut être estimé par la valeur tirée de l'observation d'un autre individu, Moffitt estime le coefficient de son modèle contrefactuel comme la différence produite pour cette dernière valeur, si l'individu *type* a connu l'expérience.

¹⁵ Cfr, par exemple, le paradigme du passage intergénérationnel entre les classes sociales (Palloni, 2006), qui peut également s'appliquer à l'analyse des comportements du retour de la première et de la deuxième génération d'immigrants.

Le diagramme 3 en Annexe explicite la distorsion produite par les approches négligeant l'interaction. Symboliquement, l'absence de liaisons entre les blocs étiquetés *pays d'origine* et les blocs étiquetés *pays de destination* représente l'échec de l'application de l'approche traditionnelle pour l'étude des phénomènes migratoires, dont le retour fait partie. La tentative d'isoler les effets des causes préjuge de la signification et du rôle des facteurs.

Le diagramme 4 en Annexe développe notre argumentation en respectant l'exigence explicative due aux relations causales entre les événements. Nous reprenons l'interprétation du retour selon la perspective du pays d'origine; sa généralisation consiste dans une relation complexe, que nous appelons *attachement*. Nous définissons un modèle causal comme un ensemble de variables liées par une relation cause-effet. La relation entre le migrant et le pays d'origine peut être décomposée dans une pluralité de modèles de causalité: les liens familiaux ou personnels, la culture, le système politico-institutionnel, l'environnement, les opportunités économiques, etc. Cependant, ce faisant nous négligeons implicitement les relations transversales. Un modèle causal qui représente les liens culturels contient probablement les variables *langue, tradition, éducation*, voire des variables qui sont également représentatives d'un modèle causal politico-institutionnel¹⁶. En outre, nous devons considérer l'aspect contingent de l'attachement à l'origine. Nous appelons *intégration* la relation complexe entre le migrant et la réalité au sein de laquelle il réside, la société d'accueil. L'intégration influence l'attachement parce qu'elle est en mesure de transférer dans le pays de destination la centralité des intérêts du migrant; par contre, l'attachement influence l'intégration, en la freinant, dans le cas de fermeture du migrant à l'égard du pays d'accueil ou en la favorisant, dans le cas d'analogie culturelle et de facilité au dialogue entre la culture d'origine et la culture de destination. En conséquence, un modèle causal représente une combinaison de facteurs, mais il ne représente pas une combinaison de fonctions (Franck, 2002). Nous décrivons une combinaison de fonctions à travers un système où chaque

¹⁶ Un système politico-institutionnel est fondé sur la philosophie politique d'un État, dont la loi est l'expression de l'histoire et des coutumes d'un peuple spécifique. Selon Thornton (2001), l'idéalisme d'une société est sa pensée intériorisée qui n'est pas exportable.

facteur joue un rôle d'interaction avec la structure¹⁷. Pour donner un exemple, nous examinons le bloc comprenant l'utilité économique et l'utilité du ménage, faisant partie des blocs appelés enjeux d'explication du diagramme 4. Le même bloc est également indiqué dans tous les autres diagrammes, mais sa signification dans le cadre du retour illustré par le diagramme 4, est spécifique. Analytiquement, il désigne une fonction d'utilité répartie sur deux dimensions spatio-temporelles, donnant lieu à de doubles combinaisons de fonctions¹⁸. Le modèle, qui réalise le passage entre les enjeux d'interprétation et les enjeux d'explication, dérive d'une conceptualisation combinée origine-destination.

1.3 L'approche systémique ou intégrée de l'étude du retour

À la différence de l'approche traditionnellement utilisée en démographie, l'approche intégrée suit une logique systémique, où l'interaction entre le niveau micro et le niveau macro exprime la causalité récursive entre l'individu et la société¹⁹. L'explication des comportements individuels se réalise toujours par des facteurs structurels, mais les transformations de chaque phénomène ne peuvent pas être comprises sans les reconduire aux changements du système considéré dans son entièreté. Cette logique permet de traduire la nature intrinsèquement multidimensionnelle et multidirectionnelle des phénomènes migratoires. L'espace unifié origine-destination, où chaque pays est alternativement un pôle d'attraction et de répulsion, transforme des facteurs structurels en des déterminants individuels au retour qui sont variables dans le temps. À partir des théorisations illustrées par le diagramme 4, nous définissons les caractéristiques essentielles de l'apport que l'approche systémique confère à l'analyse du retour.

¹⁷ «Complex propositions about the interplay between action and structure» (Franck, 2002).

¹⁸ Le pays d'origine, au départ et au moment observé; le pays de destination, au départ et au moment observé; le pays d'origine au départ et le pays de destination au moment observé; le pays de destination au moment observé et le pays d'origine au départ.

¹⁹ L'individu est affecté par la société qu'il a contribué lui-même à construire.

L'approche traditionnelle de la théorisation économique classique nie l'hétérogénéité des contextes. La délocalisation de la main-d'œuvre est aussi une délocalisation de la consommation puisque le migrant n'est pas seulement une unité d'offre de travail. Dans le cas d'un retour à la fin du cycle productif, le migrant est essentiellement un consommateur de biens et de services publics et privés. Bien que l'estimation de l'impact économique du retour reste une tâche ardue, l'approche systémique permet de prendre simultanément en compte les gains économiques (transferts de fonds, investissements, etc.) et les coûts économiques (demande de services publics, croissance de la charge fiscale, etc.), mais surtout les répercussions sociales, culturelles et politiques qui sont indissolublement corrélées aux expériences migratoires.

Nous avons déjà relevé la critique d'unilatéralité adressée envers certaines approches sociologiques. En particulier, Krissman (2005) démontre que la conceptualisation des réseaux sociaux conduit à une explication abstraite, en se limitant à une description de la persistance de l'attachement au pays d'origine, de l'augmentation du niveau d'intégration et de la stabilité des flux migratoires. Il formule sa critique²⁰ sur la base de six argumentations: a) l'absence de contexte historique; b) les variables macro proposées sont trop approximatives pour pouvoir être converties en des variables micro significatives; c) l'autosuffisance de la migration par rapport aux facteurs endogènes; d) plusieurs acteurs ayant un rôle dans le processus de recrutement ne proviennent pas du même pays que celui des immigrants, tandis que les réseaux supposent la même provenance pour tous leurs membres; e) au recrutement légal s'oppose un recrutement illégal imposant une double analyse, de facto et de jure; f) les relations entre les membres des réseaux sont asymétriques et dues aux pressions capitalistes.

La réponse donnée par l'approche systémique consiste dans sa capacité de capturer l'interaction entre les composantes. De cette interaction, Tribalat (1996) dérive le degré d'intégration d'un système. Suivant cette dernière acception, l'intégration est la convergence des comportements relativement à des domaines comme la langue et la

²⁰ Krissman appelle cette conceptualisation le paradoxe de Aztlan car il se propose de répondre à l'interprétation donnée par Massey et al. dans leur bien connu *Return to Aztlan* (1990). Dans la mythologie, Aztlan symbolise le lieu d'origine des Aztèques.

citoyenneté. Quatre degrés d'intégration peuvent être distingués. À chacun correspond un niveau différent de préservation de l'identité du pays d'origine et d'adaptation au pays de destination, et conséquemment un profil différent du retour : la ségrégation, la marginalisation, l'assimilation et l'intégration proprement dite. La ségrégation permet aux immigrants de conserver leur identité, mais elle les force à rester isolés et accroît probablement leur propension au retour; la marginalisation fait garder aux immigrants leur identité sans leur permettre de s'intégrer à la culture de la population d'accueil; l'assimilation suppose de la part des immigrants l'abandon de leur identité culturelle et l'adoption de celle de la société d'accueil, tandis que l'intégration leur permet de conserver leur identité culturelle tout en devenant membres à part entière de la société d'accueil. Dans ce dernier cas, la population immigrée transforme la société d'accueil en faisant naître une nouvelle forme de société multiculturelle en transformation perpétuelle, où le retour peut être fortement limité ou devenir une étape non définitive des trajectoires de vie.

Cette élaboration fait ressortir la problématique définitionnelle du retour qui est, comme toutes les migrations, un phénomène démographique, spatial et renouvelable. La première implication tirée de cette définition est la prise en compte simultanée de l'ensemble des phénomènes démographiques dans lequel le retour est intégré. La deuxième implication ressort de l'identification des systèmes migratoires²¹ et de la formulation des politiques nationales et supranationales (Kritz, 1987) qui caractérisent le profil du retour. Globalement, une divergence émerge entre le droit des individus à la mobilité internationale et le droit des États à l'exercice de leur souveraineté nationale de fermer leurs frontières et d'interdire l'accès aux étrangers²². La troisième implication dérive de la dialectique origine-destination que le retour incorpore, et amène à une méthodologie comparative, interdisciplinaire et historique. Théoriquement, l'approche systémique

²¹ Un système migratoire est un ensemble d'unités spatiales (pays, régions, etc.) liées par des échanges migratoires, dont la dynamique est largement façonnée par le fonctionnement de différents réseaux unissant les acteurs de la migration à différents niveaux d'agrégation (Kritz, 1987).

²² Zolberg (1981) expose cette contradiction : le monde peut être considéré comme composé d'un côté d'individus cherchant à maximiser leur bien-être en faisant toute une série de choix y compris celui de se déplacer d'une juridiction politique à une autre, et de l'autre de sociétés exclusives opérant en tant qu'États organisés cherchant à maximiser leurs objectifs collectifs en contrôlant les entrées et sorties des individus aussi bien que leur statut politique, à travers des lois de nationalité et de naturalisation.

satisfait toutes ces exigences; concrètement, son opérationnalisation soulève cependant des questions.

Un modèle holiste qui rassemble dans un cadre unique tous les aspects des dynamiques de la population, du niveau du contexte social au niveau des comportements familiaux et individuels, est bien difficile à standardiser. Des modèles biographiques intégrant les histoires résidentielles, matrimoniales, professionnelles, reproductives et migratoires ont été expérimentés seulement sur de petites communautés. Dans la plupart des cas, les analyses intégrant les trajectoires complexes des individus avec leur contexte historique et spatial opèrent par des agrégations multi-niveaux.

Une façon d'estimer la validité d'un modèle est de considérer le «trade-off» entre sa cohérence interne et sa capacité explicative externe. La congruité d'un modèle est respectée lorsque ses parties sont équilibrées et répondent à la même logique opérationnelle²³. Par contre, la généralisation des résultats implique l'examen des réactions du modèle à une variation des agents. Cependant, une coïncidence absolue et parfaite entre toutes les situations réelles et la modélisation proposée est bien difficile à obtenir. En sciences sociales, la condition *ceteris paribus* est respectée si les variables du modèle et leurs relations sont suffisamment représentatives de la réalité (Wunsch, 1996). Autrement dit, lorsque les régularités sociales sont influencées par des associations d'interférences, les changements qui se produisent dans le contexte ne doivent pas affecter significativement le modèle. En revanche, un modèle produisant des résultats parfaitement homogènes avec les régularités sociales observées, peut être un jeu statistique stérile poussé à l'extrême²⁴. La puissance d'un modèle systémique consiste donc dans sa capacité représentative du cadre d'ensemble, qui suppose une vision en syntonie des disciplines. Pour cette raison, une approche intégrée est aussi comparative. La comparaison conduit à des doutes sur l'exhaustivité d'une perspective d'analyse; si l'interdisciplinarité peut être définie un choix discrétionnaire, néanmoins il faut

²³ Les résultats partiels sont cohérents et croisés avec les résultats obtenus par la formulation générale.

²⁴ L'analyse mathématique la plus sophistiquée ne pourra jamais remplacer l'absence de fondements théoriques dans la formulation des questions de recherche et l'interprétation des données (De Bruijn, 2003).

reconnaître la nécessité d'une ouverture aux autres domaines scientifiques. La parcellisation du savoir ne traduit pas une spécialisation des connaissances, mais leur restriction.

La perspective comparative est une tentative de réintégrer toutes les pratiques décentrées dans une géométrie analytique. Dans cette conceptualisation, l'approche comparative est irréductible à une codification formelle parce qu'il n'existe pas une seule démarche d'ouverture des sciences. La complexité, la diversité de l'objet humain et la multiplicité de ses interactions conduisent à un pragmatisme formé sur l'exigence constante de confronter l'adaptabilité des théories aux réalités et aux finalités de l'étude. Dans ce sens, l'approche comparative est aussi nécessairement historique.

L'histoire n'est pas une simple technique de collecte factuelle; sa lecture en utilisant une méthode révisionniste permet une remise en cause des sources et des informations envisageant un réexamen et une réécriture de la réalité. En termes de diagramme, nous déterminons une dimension comparative par l'intersection entre les lignes des différentes disciplines et les colonnes représentant symboliquement les périodes historiques: cette intersection est le milieu de rencontre entre l'approche inductive et l'approche déductive et définit l'espace comparable. Ce faisant, nous ne voulons pas développer des capacités classificatoires ou hiérarchisantes; au contraire, notre objectif est celui de structurer une complémentarité entre les domaines de la connaissance pour établir la relation dialogique entre le départ, qui est l'événement condition sine qua non, et le retour, qui est l'événement étudié. La démarche suivante consiste dans la formulation de la question de recherche.

Section 2

La question de recherche

Cette section réalise la transition de la conceptualisation générale à la définition spécifique de la question de recherche. Nous avons souligné précédemment la signification de l'espace dans le contexte du retour. L'espace ne désigne plus simplement une superficie territoriale, mais il devient une identité, un milieu dans lequel et grâce auquel un individu ou une population se reconnaît. Pour cette raison, l'espace ressortissant de l'histoire des parcours spatio-temporels d'un migrant est une forme d'hérédité, comme les facteurs génétiques et sociaux. En conséquence, notre analyse étudie le retour en recherchant comment et dans quelle mesure le pays d'origine fait encore partie de l'espace de vie d'une population immigrée; l'élaboration duale de cette question entend dégager les impacts que le séjour à l'étranger produit sur la relation entre une population immigrée et son origine.

Suivant l'approche systémique, une dynamique migratoire se reconstruit (sur la base de la disponibilité des données) à travers les interactions entre le sujet (l'individu ou la population immigrée) et le système spatial²⁵. Empiriquement, la définition de l'unité spatiale d'observation détermine les résultats de l'analyse; au découpage territorial choisi doit correspondre la disponibilité de données statistiquement significatives²⁶. Conjointement, il faut disposer d'une série d'observations temporelles comparables suffisamment longue pour suivre l'évolution historique et dresser un cadre interprétatif des événements; cette condition doit être également respectée pour tous les critères de répartition adoptés.

²⁵ De Bruijn (2003) soutient que l'absence d'un corpus théorique nous amène à identifier la démographie à travers son sujet d'étude; dans le cas, la population et son évolution dans l'espace.

²⁶ Une unité spatiale n'est pas statistiquement significative si elle donne lieu à de petits nombres de stocks ou de flux de population.

L'Italie est un des rares pays qui est en mesure de répondre à ces exigences d'analyse en gérant un Registre de la population italienne résidant à l'étranger. Nous avons eu accès à titre tout à fait exceptionnel à cette base de données. De pays d'émigration à pays d'immigration, le profil migratoire italien a connu de nombreuses transformations, les plus récentes à la suite de la politique communautaire européenne. Selon Romano (1978), c'est une crise politico-économique²⁷ qui a déterminé la grande migration italienne paysanne du début du XX^e siècle jusqu'aux années 1970. Le contraste entre l'effroyable misère des masses méridionales et l'accumulation capitaliste croissante de la bourgeoisie du nord a accentué la fragilité d'une structure étatique restée longtemps post-risorgimentale²⁸. Déchiffrer le retour signifie aussi trouver un fil conducteur dans la multiplicité des mutations sociales, économiques et politiques qui ont traversé l'histoire italienne et déterminé sa physionomie actuelle.

Notre recherche analyse les relations migratoires entre l'Italie et deux pays, le Canada et la Belgique. À la lumière d'une logique comparative, ce choix s'explique suivant une perspective politico-institutionnelle.

Le Canada incorpore un modèle de société multiculturelle; en évoquant l'image d'une mosaïque, chaque ethnie trouve sa place dans une composition harmonieuse. Le Canada se propose comme le symbole d'une politique migratoire d'intégration : l'immigrant est encouragé à acquérir la citoyenneté canadienne par une procédure relativement rapide et en même temps il peut garder ses traditions d'origine. Par contre, la Belgique a conduit jusqu'au début des années 1990 une politique migratoire forgée sur le modèle allemand du *gastarbeiter* : l'immigrant est un travailleur hôte dans la société d'accueil, appelé pour satisfaire la demande de main-d'œuvre et contribuer à la croissance économique; lorsque sa présence n'est plus requise sur le marché du travail, il doit faire retour à son pays d'origine. Après le traité de Maastricht, les relations entre les pays concernés ont profondément changé. Les États membres de l'Union européenne ont défini un espace de

²⁷ La crise politique est causée par l'incapacité des institutions politiques de donner une réponse concrète aux exigences économiques du pays

²⁸ Le terme Risorgimento signifie renaissance et identifie la période historique qui précède l'unification de la péninsule italienne et la création du Royaume d'Italie.

libre circulation et de pleine mobilité des facteurs productifs : la migration internationale Italie-Belgique est devenue quasiment une migration interne.

La politique communautaire a aussi transformé la nature des rapports entre l'Italie et le Canada. La politique étrangère des pays de l'Union est conduite par les organismes législatifs européens (généralement, la Commission européenne). La transposition ou l'incorporation des directives communautaires dans les législations nationales est effectuée par chaque État, qui définit les modalités d'application de la norme européenne, sans pouvoir altérer son esprit. Cette flexibilité est un des postulats du système juridique européen et assure la réalisation d'une règle commune qui s'étend à plusieurs domaines sociaux moyennant l'élaboration de standards qualitatifs européens. Par exemple, dans le secteur des études comparatives le projet *Migration Integration Policy Index* se propose comme modèle de référence. À partir d'une tradition consolidée d'échanges et de relations, ce projet rapproche les politiques publiques d'intégration des immigrants de vingt-huit pays, dont la Belgique et le Canada; la comparaison est effectuée à l'aide de 140 indicateurs²⁹. En 2007, le rapport MIPEX a estimé que la Belgique et le Canada offrent aux immigrants des conditions également favorables à l'intégration³⁰. L'adoption de ce modèle opératif respecte le paradigme explicatif de notre recherche.

Cependant, le cadre national n'est pas toujours suffisamment représentatif du contexte d'interaction avec une population immigrée. La population italienne résidant au Canada provient surtout du Sud de l'Italie et est concentrée dans les provinces de Québec et d'Ontario. La particularité du Québec, qui s'exprime synthétiquement dans la langue française, impose de faire une distinction entre le système migratoire Italie-Québec et le

²⁹ Un indicateur capture une image des six secteurs d'intérêt dont la politique migratoire est composée : l'accès au marché du travail, la facilitation des réunions familiales, les droits obtenus après un séjour de longue période, la participation politique, l'acquisition de la citoyenneté et la suppression de la discrimination. L'estimation prévoit une échelle graduée des valeurs: un *maximum* de trois points est assigné aux cas de *best practice*, un *minimum* d'un point est attribué si aucune directive communautaire n'a été respectée.

³⁰ En Belgique, le code de nationalité a effacé la vérification obligatoire du degré d'intégration et réduit à trois ans la durée de séjour pour la seconde génération d'immigrants (cfr. chapitre 4); cette réforme a donné à la Belgique la reconnaissance de *the best practice for eligibility to become nationals*. Au Canada, depuis 2005 chaque immigrant adulte qui possède un permis de résidence permanente peut faire venir sa famille; cette loi a fait gagner au Canada la reconnaissance de *the best eligibility for family reunion*.

ystème migratoire Italie-Canada. Pareillement, l'affirmation croissante du rôle politique reconnu aux régions par les organismes européens amène à désagréger le système migratoire Italie-Belgique selon la répartition régionale.

Ces différentes configurations géopolitiques impliquent évidemment des choix spécifiques du découpage territorial et des modulations pertinentes de la question de recherche, qui seront développés dans les chapitres suivants de cette analyse .

Annexe

Diagramme 1

L'analyse des phénomènes démographiques : la fécondité
Une synthèse des principales approches

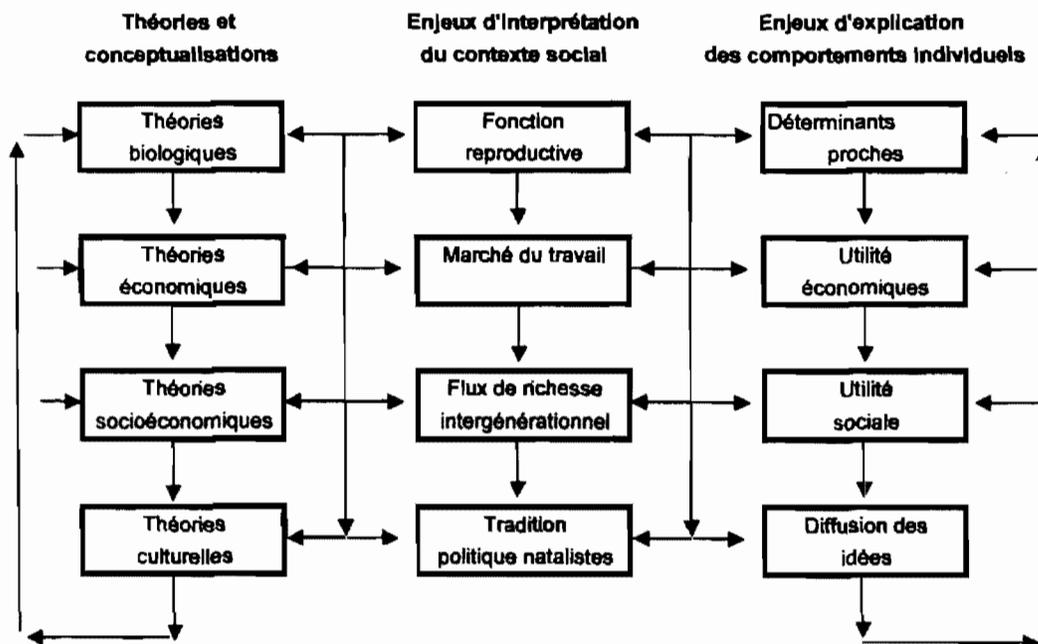


Diagramme 2

L'analyse des phénomènes démographiques : la mortalité
Une synthèse des principales approches

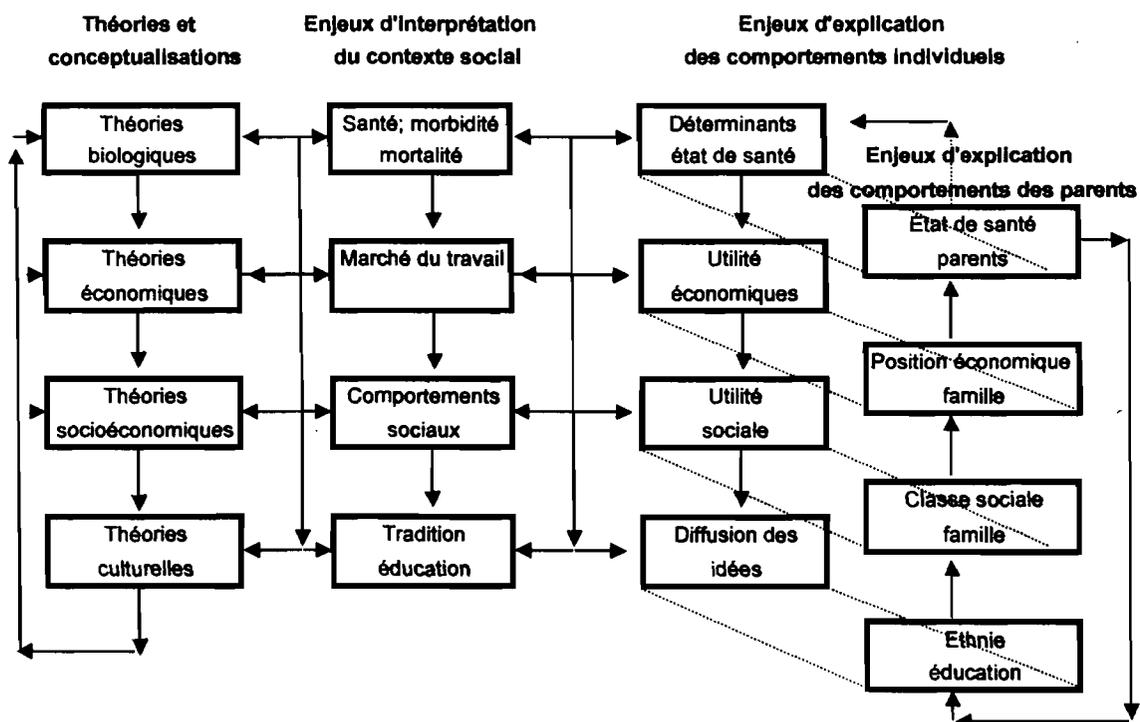


Diagramme 3

L'analyse des phénomènes démographiques : la migration
Une synthèse des principales approches

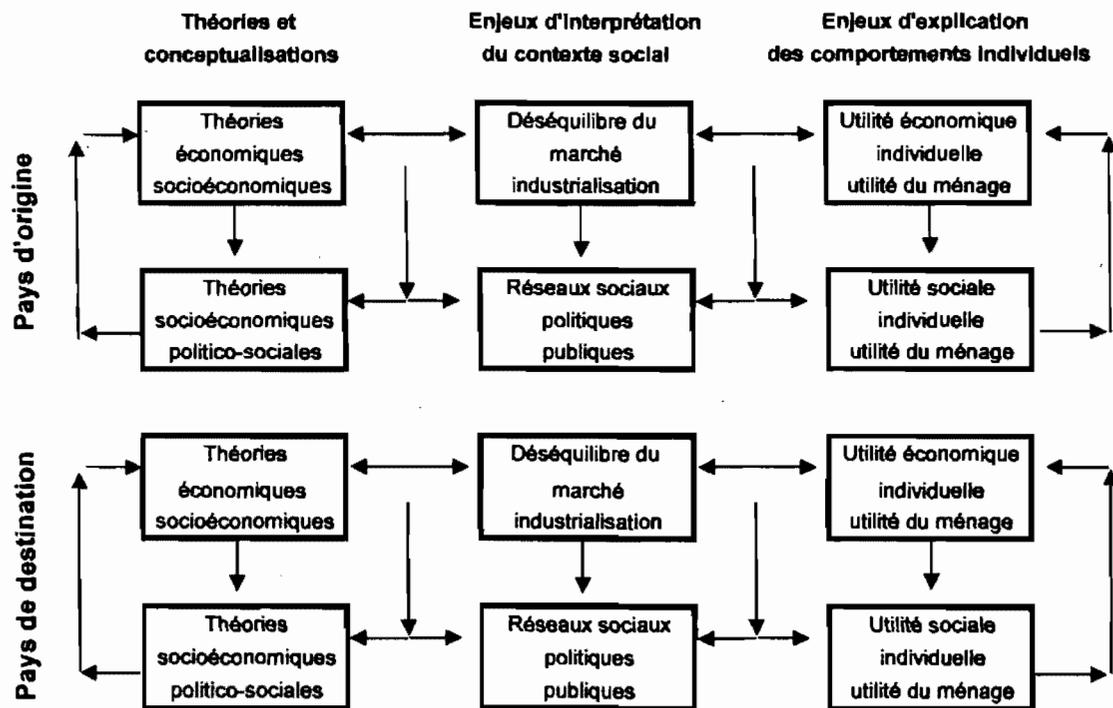
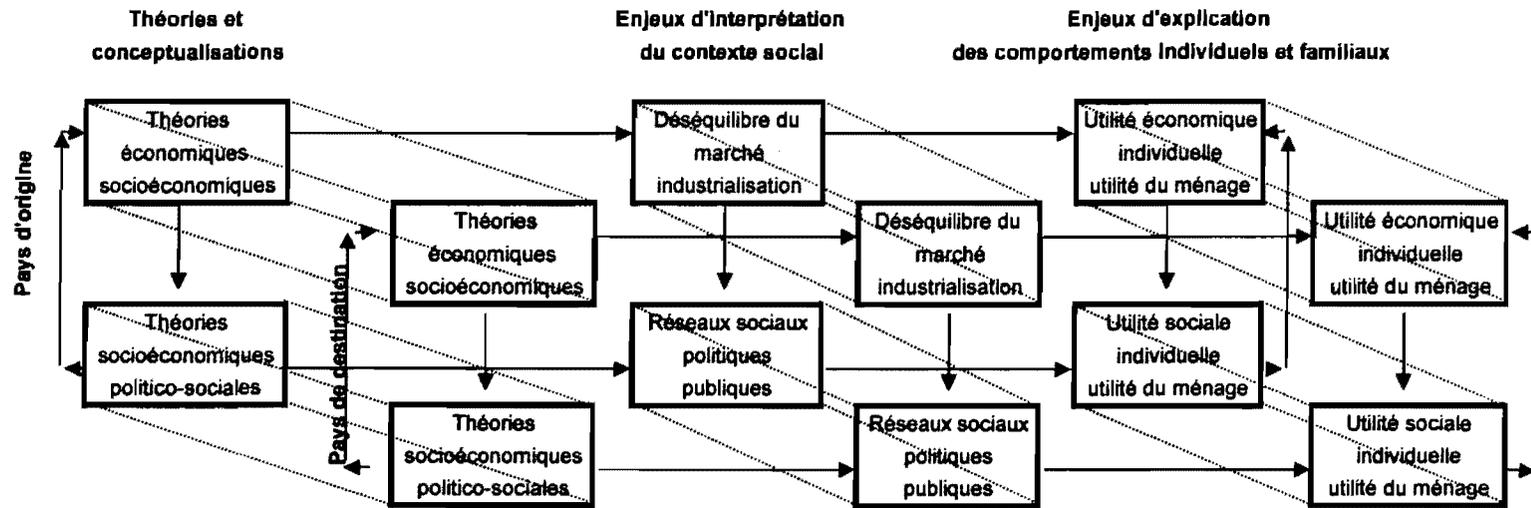


Diagramme 4

L'analyse des phénomènes démographiques : la migration
L'approche intégrée



Références bibliographiques

CERASE, F.P. 1976. «Expectations and reality : a case study of return migration from the United States to Southern Italy», *International Migration Review*, vol. 8, n.2, p.245-262

DE BRUIJN, B.J. 2003. «Fécondité: théories, structures, modèles, concepts», dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir., *Démographie : analyse et synthèse. Les déterminants de la fécondité*, Paris, Ined, 2003, vol.2, p. 407-447

FRANCK, R. 2002. *The explanatory power of models*, Boston, Kluwer Academic Publishers, 2002, p.309

GREENLAND, S. et H. MONGERSTERN. 2001. «Confounding in health research», *Annual Review of Public Health*, vol. 22, p. 189-212

KRISSMAN, F. 2005. «Sin coyote ni patron: why the «migrant network» fails to explain international migration», *International Migration Review*, vol. 39, n.1, p. 4-44

KRITZ, M.M. 1987. «International migration policies: conceptual problems», *International Migration Review*, vol. 21, n. 4. p. 947-964

MASSEY, D.S. et al. 1990. *Return to Aztlan: the social process of international migration from Western Mexico*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 354

MORFITT, R. 2005. «Analysis of casual relationship research», *Demography*, vol. 42, n. 1, p. 91-108

PALLONI, A. et al. 2006. «Early childhood health, reproduction of economic inequalities and the persistence of health and mortality differentials», *International Seminary*, IUSSP, Lund, 2006

PAVESE, C. 1941. *La spiaggia*, Torino, Einaudi, 1961, p. 471

PAVESE, C. 1946. *La luna e i falò*, Torino, Einaudi, 2001, p. 208

QUINTAL, C. 1983. *La situation du français aux Etats-Unis*, Rapport préparé pour le Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec

ROBY, Y. 2000. *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalité*, Sillery Les éditions du Septentrion, p. 526

ROMANO, S. 1978. *Storia d'Italia dal Risorgimento ai giorni nostri*, Tea, Milano, 2001, p. 494

THORNTON, A. 2001. «The development paradigm, reading history sideways, and family change», *Demography*, vol. 38, n. 4, p. 449-465

TRIBALAT, M. 1996. *De l'immigration à l'assimilation: enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte, 1996

VAN DE KAA, D.J. 1996. «Anchored narrative: the story and findings of half a century of research into the determinants of fertility», *Population studies*, vol. 50, n. 3, p. 389-432

VELTMAN, C. 1987. *L'avenir du français aux Etats-Unis*, Conseil supérieur de la langue française, Éditeur officiel du Québec

WUNSCH, G. 1995. «God has chosen to give the easy problems to the physicists; or why demographers need theory», Milan, *European Population Conference*, 1995, Plenary VI

ZOLBERG, A.R. 1981, «International migrations in political perspective», dans M.M. Kritz, C.B. Keely et S.M. Tomasi éd., *Global trends in migration: theory and research on international population movements*, p. 3-27, Staten Island, Centre for Migration Studies, p. 465

Chapitre II

La migration de retour des Italiens immigrés au Canada L'apport du Registre des Italiens résidant à l'étranger ¹

Résumé

Nous proposons une méthode alternative à l'approche longitudinale traditionnellement suivie dans le domaine de la statistique sociale pour étudier la migration de retour des Italiens immigrés au Canada. En s'appuyant sur une source de données rendue exceptionnellement accessible, le Registre des Italiens résidant à l'étranger, nous élaborons une méthode comparative selon une approche historique et institutionnelle, dans le but de vérifier l'hypothèse suivante : la migration italienne de retour du Canada est corrélée au maintien de la citoyenneté italienne. Notre étude considère trois dimensions : historique, transversale, et longitudinale. Après une analyse critique des sources disponibles, nous adoptons une perspective combinée origine-destination pour reconstruire le cadre historique de la migration italienne au Canada de 1966 jusqu'à présent. Notre attention se concentre sur la période 2001-2006 pour simuler le système démographique Italie-Canada en utilisant un modèle multirégional qui capture l'interaction entre les phénomènes démographiques et le statut de citoyenneté. Enfin, nous analysons la relation retour-citoyenneté pour la génération 1941-1946 née en Italie et immigrée au Canada, en recomposant sa trajectoire migratoire par décennie à partir de 1971.

¹ Article soumis aux *Cahiers québécois de démographie*.

Abstract

Return Migration among the Italian Population in Canada. The Contribution of the Register of the Italian Population Abroad

In order to study return migration among the Italian population in Canada, we propose an alternative method to the traditional longitudinal one usually applied in social statistics. Our exclusive access to the Register of the Italian population abroad enables us to elaborate a comparative method using a historical institutional approach to verify the following hypothesis : return migration among the Italian population in Canada is related to keeping Italian citizenship. Our paper is developed according three dimensions : historical; transversal; longitudinal. After a critical evaluation of the data sources available in Canada and Italy, we adopt an origin – destination approach to create a cross-data historical overview of the Italian migration to Canada from 1966 to 2006. Next, we focus on the period 2001 to 2006 to simulate an Italian – Canadian demographic system using a multiregional model allowing us to capture the interaction between demographic phenomena and citizenship status. Finally, we uncover the relationship between return to Italy and Italian citizenship for the Italian generations born in 1941-1946 and having migrated to Canada since 1971.

Remerciements

Nous voulons manifester notre reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont accordé leur confiance; en particulier : S.E. le Préfet Carlo Striccoli, S.E. le Préfet Domenico Mannino, S.E. le Préfet Vincenzo Santoro, le Consul Général d'Italie à Montréal Francesco Paolo Venier et le Consul Sergio Monti. Un sincère remerciement au Vice Préfet Anna Di Stefano (Direction Centrale des Services Démographiques - Ministère Italien de l'Intérieur) pour sa précieuse collaboration. Nous voulons aussi vivement remercier pour leur disponibilité, leur professionnalité et leur indispensable support technique : Antonella Fortino et Marco Marani (Ministère Italien de l'Intérieur), Marzio Biella et Patrizia Piana (Consulat Général d'Italie à Montréal).

Les opinions exprimées dans cet article n'engagent cependant que nous-mêmes.

Introduction

Notre sujet d'étude est la migration de retour des Italiens immigrés au Canada. En s'appuyant sur une source de données exceptionnellement rendue disponible, le Registre des Italiens résidant à l'étranger, nous proposons une méthode comparative en suivant une approche historique et institutionnelle, dans le but de vérifier l'hypothèse de recherche suivante : la migration italienne de retour du Canada est corrélée au maintien de la citoyenneté italienne.

Après une première introduction, expliquant la place de notre recherche dans le domaine des statistiques sociales, notre contribution est articulée en six sections : 1. les sources de données; 2. les conceptualisations du retour; 3. le paradigme de l'analyse; 4. le cadre général de l'analyse; 5. l'analyse transversale; 6. l'analyse longitudinale. Une dernière synthèse des résultats obtenus nous permettra de tirer les conclusions de notre analyse et de suggérer des pistes futures de recherche.

La définition des limites des statistiques sociales est probablement l'effort vain de borner un domaine qui naît d'une approche interdisciplinaire pour élaborer de nouvelles méthodes. En effet, son caractère innovateur dérive d'une perspective alternative à celle proposée par chaque discipline, qui forge son *modus operandi* sur un langage et des syllogismes spécifiques. Au contraire, les statistiques sociales ne disposent pas d'un *corpus* théorique qui enseigne une méthode universelle; nous croyons que leur tâche est plutôt celle de conduire à une vision *en syntonie* des sciences humaines. Cette approche *intégrée* crée des connexions entre les domaines et fait ressortir des tendances, qui autrement resteraient cachées dans une pluralité d'analyses parcellisées.

Dans cette optique, notre recherche se situe dans le domaine des statistiques sociales en prospectant une méthode qui rend compatibles et complémentaires deux approches d'analyse *a priori* incomparables.

Si une approche comparative est toujours à préférer, elle devient une exigence lorsqu'on étudie des phénomènes tels que la migration internationale. Une migration internationale est par définition un mouvement qui dépasse les frontières d'au moins deux pays, le pays

d'origine et le pays de destination, et qui dépend des conditions économiques, politiques et sociales du contexte global. L'absence de sources conçues et systématiquement développées pour permettre la prise en compte simultanée de tous ces aspects accroît la difficulté de l'étude du phénomène: les enquêtes basées sur des accords internationaux sont trop coûteuses et rares tandis que les enquêtes concernant un seul pays, soit le pays d'origine soit le pays de destination, sont trop liées à des logiques nationales. La seule alternative qui reste rationnellement à suivre est d'optimiser l'utilisation des sources disponibles, recensements, registres administratifs, registres de la population; l'action de coopération soutenue par l'UNECE (2006) représente une réponse concrète à ce besoin. Sur la base de ces prémisses, notre analyse débute par une question de faisabilité : quelles sont les sources de données disponibles qui peuvent être utilisées pour atteindre l'objectif de notre recherche.

Section 1

Les sources de données

La loi de chaque pays définit l'activité statistique nationale et les organismes responsables de sa réalisation; l'information statistique qui dérive de ces derniers est par conséquent considérée *officielle*. Les sources que nous prenons en compte appartiennent à la catégorie des sources officielles; l'ensemble des sources officielles d'information statistique produite dans un pays constitue son système statistique. L'organisation et les programmes d'un système statistique national, ainsi que les paramètres de collecte de données et les règles de tenue des fichiers, reflètent donc le cadre juridique, politique et social du pays. Après un regard rapide à la philosophie des deux systèmes nationaux, nous sélectionnons les sources officielles canadiennes et italiennes sur la base de deux critères : la pertinence avec l'objet d'analyse et l'accessibilité.

Le système statistique canadien s'inspire d'une approche *ethnos*² reflétant la politique du multiculturalisme, qui reconnaît à chaque groupe ethnique une place dans la mosaïque de la société canadienne. Cette formule *intégrationniste* de gestion des relations sociales respecte la préservation du patrimoine culturel d'origine d'une population immigrée et en même temps favorise son acquisition de la citoyenneté canadienne.

La source canadienne principale qui permet de connaître les effectifs de la population résidant dans le pays est le recensement. Le recensement canadien classifie la population selon différents critères pertinents pour notre analyse : l'origine ethnique, le lieu de naissance et la citoyenneté. Nous excluons le premier, qui témoigne de la perception personnelle de chaque répondant relativement à son ascendance ethnique; notre choix porte donc sur les critères plus objectifs de la citoyenneté et du lieu de naissance. Les données désagrégées selon ces deux critères sont disponibles moyennant le projet PUMFs (Public Use Microdata Files). Certains éléments peuvent mettre en cause la qualité des informations tirées du recensement, tels que les erreurs de déclaration et de couverture. À ces lacunes s'ajoutent les problèmes liés à la composition et la représentativité des échantillons constituant les fichiers des micro-données (par exemple le taux de sous-dénombrement et la taille de l'échantillon qui peuvent varier d'un recensement à l'autre); par contre, une neutralisation partielle des erreurs peut se produire par compensation.

Si d'un côté, une estimation ponctuelle de ces effets est difficile à déterminer, de l'autre, il faut relever que le but de notre analyse est celui de dégager une tendance. Et puisque c'est sur cette tendance que nous devons estimer l'impact produit par ces facteurs, nous pouvons raisonnablement envisager que ce dernier reste à l'intérieur des marges de tolérance.

Les renseignements relatifs aux admissions des immigrants au Canada sont publiés par la Division de la gestion de l'information électronique du Ministère de la citoyenneté et de l'immigration. Ces données sont ventilées selon le pays de naissance, le pays de citoyenneté et le pays de dernière résidence permanente, mais pour les périodes les plus récentes leur accessibilité présente des restrictions.

² Cfr. Glazer, 1975; Young, 1976.

Le système statistique italien adopte une approche *demos*³ suivant une vision politique des relations sociales où la citoyenneté est le critère d'identification en tant que statut de légitimité juridique, dont le premier droit est la participation à la vie politique de l'État.

Les sources italiennes de données en matière de migration ont essentiellement une nature administrative : il s'agit du Registre de la population des municipalités italiennes et du Registre des Italiens résidant à l'étranger (AIRE); nous les analysons en prenant comme base les dispositions législatives régissant la résidence d'un citoyen italien à l'étranger.

La législation italienne prévoit qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois doit se présenter au Consulat italien le plus proche de sa résidence, qui s'occupe de son inscription dans le Registre des Italiens résidant à l'étranger. Cette inscription entraîne le changement de résidence de la dernière municipalité italienne vers la circonscription étrangère, qui sera enregistré dans le Registre de la population de la municipalité concernée. Le citoyen italien, qui n'accomplit pas ce devoir sera empêché d'exercer son droit de vote à l'étranger et restera sujet à toutes les impositions du régime fiscal italien, incluant les impôts sur la résidence. La loi italienne prévoit aussi qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois et ayant un enfant à l'étranger, est obligé de communiquer cette naissance au Consulat italien le plus proche de sa résidence, qui enregistrera la reconnaissance de la citoyenneté italienne au nouveau-né. Le citoyen italien, qui n'accomplit pas ce devoir, sera empêché d'exercer son droit (*jus sanguinis*) de transmission de la citoyenneté italienne à sa descendance.

Le Ministère de l'Intérieur en qualité de responsable de la gestion du Registre des Italiens résidant à l'étranger protège cette base de données en interdisant son accès; une autorisation à titre personnel nous a cependant été accordée pour des périodes successives. L'exceptionnelle disponibilité de cette source confère une valeur d'originalité à notre recherche et permet de tester l'adaptabilité de cette base de données à l'analyse des phénomènes migratoires.

La critique la plus souvent adressée envers les sources administratives est celle de refléter la pesante architecture de la bureaucratie; dans notre cas, le nombre d'acteurs (le citoyen italien, le consul, la municipalité) exerçant un rôle dans le processus de mise à jour de ces

³ Cfr. Martiniello, 1995; Jenkins, 1997; Sanchez-Mazas et Gély, 2005.

fichiers augmente inévitablement le nombre de passages administratifs et accroît les délais entre la manifestation réelle des événements et leur enregistrement. Une action centralisée pour améliorer la qualité de ces informations a été entreprise par le Ministère de l'Intérieur moyennant la réalisation de deux projets : le premier, concernant spécifiquement le Registre des Italiens résidant à l'étranger, a déjà produit un impact en termes d'efficience; le second, concernant les Registres de la population des municipalités, prévoit la création d'un fichier général de la population italienne et un renouvellement du réseau informatif de l'administration publique italienne pour accélérer la communication entre tous les organismes décentralisés.

Tout comme le recensement canadien, le recensement italien produit les effectifs de la population résidante et adopte le critère de la citoyenneté pour établir l'origine de la population immigrée; aucune restriction n'est prévue pour accéder à ce type de données.

Nous concluons cette section en distinguant les sources jusqu'ici identifiées selon leur capacité à suivre la dynamique des populations : les sources statiques ou de stock (essentiellement le recensement) et les sources dynamiques ou de flux, dans notre cas les registres administratifs, avec une certaine exception pour le Registre des Italiens résidant à l'étranger. Ce dernier a été conçu comme une source de stock mais, de la même façon que des instantanés consécutifs d'un sujet peuvent créer une séquence animée, la disponibilité de plusieurs copies de ce registre à des intervalles proches nous a permis de reconstruire la dynamique de la population italienne à l'étranger; l'erreur d'approximation, qui cependant se produit en conséquence de la perte d'information entre les copies, reste limitée, vu que cette perte est directement proportionnelle au décalage d'une copie à sa suivante (ou au temps de pose entre deux prises successives pour reprendre la métaphore).

Une fois établie la disponibilité des données, nous pouvons poursuivre notre analyse en faisant un tour d'horizon de la littérature existante relative à l'analyse explicative de la migration de retour.

Section 2

Les conceptualisations du retour

«La migration de retour est un phénomène peu étudié; les raisons de cet oubli sont sans doute liées aux difficultés pour définir le retour» (Rallu, 2003).

Après avoir esquissé une définition générale, nous présentons trois interprétations pouvant être considérées comme les principales théorisations du retour.

Le retour suppose implicitement un départ précédent; dans la perspective d'une migration internationale, le retour est le mouvement provenant du pays d'accueil qui se dirige à nouveau vers le pays d'origine. On discerne trois *conceptualisations* : 1. le retour est une étape pas nécessairement définitive de l'itinéraire migratoire d'un individu pendant son cycle de vie; 2. le retour est la résultante de deux forces opposées; 3. le retour est une composante du régime démographique d'une population.

1. La première conceptualisation voit la migration d'une façon circulaire : le milieu choisi est une étape d'un parcours qui est bien loin d'être définitif, puisque souvent l'individu revient au même lieu plusieurs fois. Ce processus itinérant peut être motivé par des logiques économiques (la réussite professionnelle ou l'échec économique peuvent déterminer le retour), mais surtout il répond à une stratégie de transition : le passage d'une situation socio-économique à une autre peut représenter une forme d'investissement ou de mobilisation des ressources humaines et financières, individuelles ou familiales. Par conséquent, cette optique rejette l'idée du retour lié à la retraite : «la constatation empirique atteste que beaucoup d'adultes d'âge moyen effectuent des migrations de retour» (Rallu, 2003).

2. La liaison des immigrés à leur pays d'origine ainsi que leur intégration dans la société d'accueil ont été identifiées comme les déterminants de la migration internationale de retour (Waldorf, 1995). L'argumentation principale de cette deuxième conceptualisation repose sur la constatation empirique que de hauts degrés d'intégration réduisent la tendance au retour tandis que de fortes liaisons au pays d'origine augmentent la possibilité d'y retourner. L'attachement au pays d'origine peut se réduire pendant la première phase d'installation dans la société d'accueil et augmenter en l'absence d'opportunités économiques ; alternativement, il peut s'accroître pendant la phase initiale d'intégration en réponse à la sensation de la perte d'identité culturelle puisque l'ethnie d'origine marque le processus cumulatif d'apprentissage et d'éducation de l'individu . La migration de retour dévient ainsi une expérience sociale : un sentiment d'attachement lie l'individu à sa collectivité d'origine et une volonté d'intégration le pousse vers la nouvelle communauté d'accueil. Ce processus a une vitesse qui dépend du contraste entre ces deux forces et qui varie parmi les individus et individuellement pendant les phases de vie.

Waldorf (1995) reprend le schéma formulé par Simmons (1986) pour distinguer une première phase relative à la formation de l'intention de faire retour; cette intention n'est pas nécessairement traduite dans un comportement réel, mais certaines variables, comme la durée du séjour à l'étranger, peuvent être des indicateurs de la probabilité concrète d'un retour. Des mesures spécifiques de l'intégration dans le pays de destination et de l'attachement au pays d'origine sont proposées dans le but de démontrer exactement leur variabilité par rapport à la durée de séjour. Plus précisément, la formulation mathématique de l'intégration est une fonction monotone croissante quand la durée de séjour à l'étranger augmente, tandis que la spécification fonctionnelle de l'attachement au pays d'origine exprime une relation non monotone ($f : P \rightarrow Q$ est une fonction monotone croissante si $x_1 \leq x_2$ tel que $f(x_1) \leq f(x_2)$; par contre, une fonction qui ne maintient pas la relation d'ordre est non monotone; dans notre cas, x est la durée de séjour).

3. Le retour est une expression de l'interaction spatio-temporelle entre les trois phénomènes démographiques.

Sur la base de l'inconsistance du binôme retour-retraite (les taux de migration vers le pays d'origine pour les classes d'âge avancé sont inférieurs aux taux de migration des autres classes d'âge), Rogers (1990) propose une perspective *spatialisée* d'analyse. La variation de la propension au retour selon l'âge et la région peut ressortir seulement moyennant la reconstruction d'un système démographique où les trois phénomènes démographiques (fécondité, mortalité et migration) interagissent simultanément en produisant des conséquences capables de modifier les déterminants des phénomènes eux-mêmes. L'approche multirégionale est en mesure de capter ces changements et de leur donner une signification en termes de modifications du régime démographique.

Ces théorisations ont des implications méthodologiques différentes :

1. pour définir la circularité des migrations nous devons connaître le rang de chaque mouvement migratoire ;
2. pour estimer le niveau d'intégration d'un immigrant nous devons connaître la durée de sa permanence dans le pays d'accueil et supposer que la durée de séjour est une variable proxy de l'intégration ;
3. pour étudier le retour dans son contexte nous devons connaître tous les événements démographiques pour chaque région du système spatial observé.

Avant de passer à la définition de notre paradigme de recherche, nous croyons qu'une première conclusion peut être dégagée à partir des différentes perspectives d'analyse : le retour n'est pas un phénomène que l'on peut étudier d'une façon isolée. Cette implication méthodologique est intrinsèque à la nature du phénomène : le retour est lié à un départ qui est la *conditio sine qua non* de son existence.

Section 3

Le paradigme de l'analyse

«Ainsi mon dessein n'est pas d'enseigner la méthode que chacun doit suivre pour bien conduire sa raison, mais seulement de faire voir de quelle sorte j'ai tâché de conduire la mienne» (Descartes, 1637).

Notre paradigme de recherche est construit à partir de la définition de deux concepts-clé : le retour et la citoyenneté; la relation entre les deux représente notre hypothèse de recherche. Après son énoncé, nous illustrons l'approche adoptée et les phases du cheminement opérationnel que nous développerons.

Les conceptualisations présentées ont été élaborées à la lumière des *Recommendations on Statistics on International Migration. Revision I- Department of Economic and Social Affairs des Nations Unies* pour aboutir à la définition suivante : le retour sujet d'étude de cette analyse est l'expérience migratoire vécue par des générations de citoyens italiens nés en Italie après un séjour au Canada d'une durée de plus de 12 mois.

La citoyenneté est le principe de légitimité juridique qui qualifie l'appartenance de l'individu à une collectivité. La naturalisation est la modalité d'acquisition de la citoyenneté étrangère après une période de permanence dans le pays étranger en fonction de certains paramètres. Pour revenir à la classification proposée (cfr section 1), les pays (tel que le Canada) adoptant une approche *ethnos* sont souvent les mêmes qui optent pour des critères subjectifs de sélection, tels que le niveau de scolarité et la connaissance de la langue, tandis que les pays choisissant l'approche *demos* utilisent plus souvent des critères objectifs. En général, un processus de naturalisation particulièrement difficile consolide un sentiment d'attachement au pays d'origine. Pour cette raison, les pays qui

favorisent l'intégration des immigrants ont tendance à simplifier la procédure de naturalisation. Par conséquent, l'acquisition de la citoyenneté étrangère peut devenir un indicateur d'intégration et la conservation de la citoyenneté d'origine devenir un indicateur d'attachement au pays d'origine.

Nous concrétisons la dichotomie intégration-attachement proposée par Waldorf (cfr section 2) en définissant la citoyenneté canadienne comme une variable proxy de l'intégration des immigrants italiens au Canada, et la citoyenneté italienne comme une variable proxy de leur attachement à l'Italie. Pour argumenter cette proposition nous avons besoin de connaître les modalités d'acquisition de la citoyenneté canadienne et les effets juridiques qu'elle produit à l'égard de la citoyenneté italienne.

La loi canadienne prévoit que la citoyenneté est attribuée à toute personne qui en fait la demande et qui : a) est âgée d'au moins dix-huit ans b) a été légalement admise au Canada à titre de résident permanent et a, dans les quatre ans qui ont précédé la date de sa demande, résidé au Canada pendant au moins trois ans en tout selon la formule suivante : - un demi-jour pour chaque jour de résidence au Canada avant l'admission comme résident permanent; - un jour pour chaque jour de résidence au Canada après l'admission comme résident permanent; c) a une connaissance suffisante de l'anglais ou du français; d) a une connaissance suffisante du Canada et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté.

La loi italienne prévoit la perte de la citoyenneté italienne s'il y a acquisition d'une nationalité étrangère; pour la maintenir, le citoyen doit présenter une demande au Consulat italien le plus proche de sa résidence, qui enregistrera son statut dans le Registre des Italiens résidant à l'étranger.

La relation de Waldorf (cfr section 2) utilisant la variable proxy de la durée de séjour, reformulée en termes de citoyenneté, constitue notre hypothèse de recherche : *la migration italienne de retour du Canada est corrélée au maintien de la citoyenneté italienne.*

Des définitions proposées on peut déduire que l'approche adoptée dans notre analyse est institutionnelle dans le sens que nous donnons une signification politico-juridique aux comportements micro tels que l'intégration et l'attachement (l'intégration ne concerne pas seulement la sphère personnelle de l'individu; elle est plus complexe et multivariée, et ne se limite pas à la seule manifestation extérieure d'une volonté d'appartenance civique). Nous suivons aussi une approche historique parce que la compréhension du retour implique la reconstruction du départ (cfr section 2). Et puisque l'Histoire n'est pas une simple technique de collecte factuelle nous visons à une remise en cause des sources de données disponibles pour réexaminer le passé et ré-écrire la réalité la plus récente.

Le schéma des définitions ainsi complété, nous pouvons maintenant aborder les phases opérationnelles de notre démarche. La première phase opérationnelle concerne spécifiquement l'approche historique. Nous proposons une lecture des relations migratoires Italie-Canada encadrée dans un profil historique; cette méthode nous permet de lire le retour selon une perspective combinée destination-origine. La deuxième phase opérationnelle consiste dans l'analyse de la période la plus récente 2001-2006 : nous simulons les relations migratoires Italie-Canada en ayant recours au modèle multirégional. La troisième phase opérationnelle reconstruit la dynamique migratoire de la population italienne immigrée au Canada à travers le chemin d'une des générations qui l'a le plus fortement caractérisé : la génération 1941-1946 née en Italie et immigrée au Canada à partir de 1966 jusqu'à 2006.

Section 4

Le cadre de l'analyse

Cette section vise à reconstruire le cadre du retour de la migration italienne au Canada de 1966 jusqu'à 2006. Notre méthode de reconstruction historique croise les données de stock avec les données de flux (cfr section 1) provenant des sources canadiennes et italiennes, selon une logique comparative qui est conforme à celle développée par Frenk et al. (1994) et qui suit les étapes suivantes : 1) la définition des périodes d'analyse; 2) l'examen des sources de données pour identifier les critères convergents et divergents; 3) la recherche opérationnelle des critères d'intégration entre les sources; 4) la reconstruction des stocks à partir des données de flux en adoptant les critères identifiés dans l'étape 3; 5) la comparaison des résultats obtenus dans l'étape 4 avec les données de stock disponibles ; 6) la justification des écarts relevés dans l'étape 5 à la lumière des éléments de différenciation dégagés dans l'étape 2.

Cette dimension comparative conduit à une représentation systématique du retour par période, tel qu'illustré dans le tableau A. L'analyse est articulée suivant la segmentation des périodes censitaires canadiennes ; pour chacune, les micro-données du recensement sont sélectionnées par pays de naissance (Italie) et citoyenneté, qui sont les critères d'intégration ou *de contact* identifiés entre les sources canadiennes et italiennes. Les résultats des trois premières étapes de la méthode comparative sont reportés dans la partie gauche du tableau A.

Pour expliquer la relation entre les composantes nous devons introduire l'équation générale d'identité ci-dessous, qui contient tous les éléments qui doivent être quantifiés pour dresser les effectifs d'une population d'une période censitaire à la suivante :

$$P_t = P_{t-5} + N_{(t-5,t)} - D_{(t-5,t)} + I_{(t-5,t)} - E_{(t-5,t)}$$

où P_t = la population recensée à la fin de la période ; P_{t-5} = la population recensée au début de la période ; $N_{(t-5,t)}$ = le nombre de naissances au cours de la période t-5 et t ; $D_{(t-5,t)}$ = le nombre de décès entre la période t-5 et t ; $I_{(t-5,t)}$ = le nombre d'immigrants entre la période t-5 et t ; $E_{(t-5,t)}$ = le nombre d'émigrants entre la période t-5 et t.

Dans notre cas, le nombre de naissances n'est pas pris en compte parce que nous étudions les immigrants italiens qui sont nés en Italie et qui ont immigré au Canada, notamment la première génération d'immigrants. Le motif déterminant de cette sélection dérive des critères de collecte des recensements canadiens qui empêchent (sauf quelques exceptions) la distinction de la population immigrée par génération, parce que les descendants des immigrants, qui sont des citoyens canadiens par le droit du sol (*jus soli*), sont compris dans les effectifs de la population de citoyenneté canadienne.

Nous avons estimé les décès de la population italienne résidant au Canada en supposant que la citoyenneté identifie le régime démographique ; ainsi, pour chaque période observée, nous avons appliqué aux immigrants italiens de citoyenneté canadienne la table de mortalité de la population canadienne et aux immigrants italiens qui ont gardé la citoyenneté italienne la table de mortalité de la population italienne. Le nombre d'immigrants et d'émigrants est reconstruit (cfr étape 4 de notre méthode) selon les critères énoncés (pays de naissance et citoyenneté), en distinguant : a) les mouvements provenant de l'Italie ; b) les mouvements internes au Canada ; c) les mouvements vers l'Italie ; d) les mouvements vers les autres pays.

Nous indiquons pour chaque catégorie sa correspondance dans le tableau A et la source de données utilisée :

- a) colonne C : flux d'entrée au Canada des immigrants nés en Italie selon la source canadienne (Ministère de l'Immigration) ;
- b) colonne Migration interprovinciale : estimation tirée du recensement canadien sur la base de la question relative au lieu de résidence 5 ans auparavant ;

TABLEAU A (suite) - La reconstruction historique du retour de la migration Italienne du Canada à partir de 1966 jusqu'à 2006

Région de résidence : CANADA

| Année | Région de naissance : | | | | | | | | | | | | | CANADA | | | | |
|--------|-----------------------|------------|--------|-------|-----------|-------------|------------|----|--------------------------------|-----------|------------|--------------|-------------|--------------------------------|-----------|------------|------------|----|
| | Population | | | | Période | ITALIE | | | | Migration | Migration | Retourn | Citoyenneté | | | | | |
| | Citoyenneté | | | t + 5 | | Citoyenneté | | | Différence | | | | Citoyenneté | | Italienne | Canadienne | | |
| A. | Italienne | Canadienne | Autres | | B. | Italienne | Canadienne | C. | C. - B. | Décés | interprov. | internation. | D. | Italienne | | | Canadienne | |
| t | | | | | | | | | | IM | EM | IM | EM | | | | | |
| Source | α | α | α | | | α | α | α | β | δ | | δ | | ε | | | | |
| | | | | | | | | | β 1996 + ε ISTAT | δ | | | | ε ISTAT | | ε ISTAT | | |
| 2001 | 3179 | 439 | 2709 | 32 | 1996-2000 | 29 | 18 | 11 | 34 | 5 | 148 | 9 | 9 | 47 | 25 | 25 | 0 | 10 |
| | 100% | 14% | 85% | 1% | | | | | | | | | | | | | | |
| t/t-5 | -3% | -11% | -3% | | b/c | 84% | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | ε ISTAT + estimation 2004-2005 | | | | | ε ISTAT + estimation 2004-2005 | | ε ISTAT | | |
| 2006 | 2978 | 358 | 2620 | | 2001-2005 | 23 | 20 | 3 | 31 | 8 | 168 | | | 32 | 32 | 32 | | 12 |
| | 100% | 12% | 88% | | | | | | | | | | | | | | | |
| t/t-5 | -6% | -18% | -3% | | b/c | 74% | | | | | | | | | | | | |

Les nombres sont divisés par 100; les arrondis peuvent entraîner des différences arithmétiques

* chiffres < 100

Décomposition des données concernant la population Italienne née en Italie et résidant au Canada - Détail des sources

| | Citoyenneté Canadienne Seulement et autre Canadienne | | | Citoyenneté Italienne | |
|--------|---------------------------------------------------------|--------|---------------------------|-----------------------|--|
| 2006 | 267 | 2343 | (2978 - 2343) + 267 = 902 | 899 | |
| Source | α 2006 | α 2006 | | ε AIRE | |

Population:

- A. Italiens nés en Italie et résidants au Canada
- B. Italiens arrivés au Canada pendant la période
- C. Italiens entrés au Canada pendant la période
- D. Italiens retournés en Italie pendant la période

Source:

- α STATCAN : Recensement - Échantillon 1% - 1971; 2% - 1981 et 1986; 3% - 1991; 2,8% - 1996; STATCAN : Recensement - Échantillon 2,7% - 2001; 20% - 2006
- α 2006 STATCAN: Provinces territoires divisions et subdivisions de recensement - Données-échantillon (20 %)
- β Ministère de l'Immigration - Canada - Flux selon le pays de la dernière permanence
- β 1996 Ministère de l'Immigration - Canada - Estimation des flux sur la base de l'année 1996
- ε M.A.E. Ministère des Affaires Étrangères - Italie - Régistre des Italiens résidant à l'étranger
- ε AIRE Ministère de l'Intérieur - Italie - Régistre des Italiens résidant à l'étranger
- ε ISTAT Mouvements de la population

t Année du recensement

δ Estimation

- c) colonne D : le flux de retour des immigrants nés en Italie et résidant au Canada selon la source italienne (Registre des Italiens résidant à l'étranger) ; il faut préciser que cette colonne inclut le retour des citoyens italiens nés au Canada (explicité dans la dernière colonne à droite), qui ont acquis la citoyenneté italienne par droit du sang (*jus sanguinis*) et la citoyenneté canadienne par le droit du sol (*jus soli*) ;
- d) colonne Migration internationale: estimation tirée de la source italienne (Registre des Italiens résidant à l'étranger).

À chaque période censitaire l'effectif de la population italienne résidant au Canada est donc égal à l'effectif observé à la période précédente augmenté des nouveaux immigrants et réduit des décès et des émigrants.

Enfin, la colonne B du tableau A représente le total des immigrants qui sont arrivés pendant la période intercensitaire précédente ; le pourcentage entre ce total et le total des flux d'entrée est une estimation à court terme de la capacité du Canada de retenir les immigrants italiens ; la répartition par citoyenneté relative à cette colonne met en évidence les immigrants italiens naturalisés pendant la période intercensitaire.

Les étapes 5 et 6 de notre méthode sont développées pour la période d'analyse la plus récente.

À première vue le stock de la population italienne née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada tiré du recensement canadien en 2006 est très supérieur au stock de la population italienne née en Italie de citoyenneté italienne tiré de la source italienne (Registre des Italiens résidant à l'étranger). Dans le but d'expliquer cette divergence, nous avons dérivé du même recensement canadien le total des immigrants italiens ayant *seulement* la citoyenneté canadienne et le total des immigrants italiens ayant *aussi* la citoyenneté canadienne. En soustrayant le premier et en ajoutant le second à la population italienne totalement recensée, nous obtenons l'effectif de la population italienne ayant la citoyenneté italienne, en incluant la population italo-canadienne (ou de double citoyenneté). Ainsi recalculé, l'effectif de source canadienne est proche de son correspondant de source italienne pour la même période.

Nous proposons trois clés de lecture : la première concerne spécifiquement le retour et sa relation avec le maintien de la citoyenneté italienne ; la deuxième concerne les effets produits par la politique migratoire d'intégration du Canada ; la troisième concerne la corrélation entre les sources canadiennes et italiennes.

1. L'évolution du retour ressortant de ce cadre d'analyse, qui est la synthèse de 40 ans de relations migratoires entre l'Italie et le Canada, est tout à fait cohérent avec la conceptualisation de Waldorf (cfr section 2) : la migration de retour décroît au fur et à mesure que la durée de séjour augmente. Cependant, il est évident que la migration de retour est une expérience qui concerne la population italienne gardant la citoyenneté italienne : à l'exception des chiffres obtenus pour 1971 et 1996, le retour de la population italienne de citoyenneté canadienne est presque inexistant. La justification de ces deux exceptions exige une réflexion plus approfondie sur la spécificité du profil migratoire italien : en 1976, la seconde vague migratoire italienne au Canada peut être considérée achevée (l'appellation de seconde vague est utilisée pour la distinguer de la première vague migratoire italienne du début du XX^e siècle). Cette situation représente un cas d'étude difficilement renouvelable parce qu'elle permet d'observer les comportements de la population italienne immigrée au Canada jusqu'en 1971 sans les *perturbations* dues aux migrations ultérieures très importantes. Cette année (1971) marque le début d'une période de transition pour l'Italie : la reprise économique rend probablement plus attractif un projet de retour. En ce qui concerne l'année 1996, le cycle productif de la plupart des immigrants italiens est alors terminé et le retour observé, tout en restant un phénomène quantitativement très limité, peut être associé à la retraite.

L'année 1996 marque donc la fin d'un cycle migratoire et le début d'une nouvelle phase migratoire, d'une ampleur cependant bien différente de celle de la précédente : en effet, la population de citoyenneté italienne démontre une croissance après 25 ans de déclin. Suivant cette interprétation, nous pouvons déduire que le retour des périodes 1996-2001 et 2001-2006 correspond au retour relatif à la première phase du processus d'intégration tel que conçu par Waldorf (cfr section 2.2).

2. La deuxième clé de lecture proposée se concentre sur la première partie du tableau A et est basée sur le contraste entre la croissance des immigrants italiens de citoyenneté canadienne et la décroissance des immigrants italiens de citoyenneté italienne à partir de 1976 et jusqu'en 1991. Sous réserve des limites de notre observation, nous sommes en mesure de dégager le comportement de naturalisation des immigrants italiens au Canada en estimant le pourcentage de naturalisés canadiens sur le total de la population italienne immigrée. Après seulement 5 ans de permanence, plus de la moitié des immigrants italiens a acquis la citoyenneté canadienne ; après 10 ans, 70 immigrants italiens sur 100 sont des citoyens canadiens ; après 20 ans, 81 immigrants italiens sur 100 sont des citoyens canadiens. La population de citoyenneté italienne résidant au Canada décroît à chaque période à un rythme supérieur à celui de l'augmentation de la population italienne de citoyenneté canadienne. Nous constatons donc une rapidité surprenante du processus d'acquisition de la citoyenneté canadienne de la part de la population italienne, ce qui démontre clairement les effets de la politique canadienne du multiculturalisme. Selon cette politique, une population immigrée est destinée à disparaître en tant qu'entité politique séparée *en soi*, par les effets combinés de la naturalisation des immigrants et de l'acquisition selon le *jus soli* de la citoyenneté par leur descendance.

3. Notre contribution méthodologique n'a pas la présomption d'être la solution infaillible à une question aussi complexe que la standardisation des procédures statistiques nationales : la coïncidence entre la source canadienne et la source italienne n'est pas parfaite et devrait être vérifiée plus en profondeur, au moins par classe d'âge, avant de pouvoir tirer des règles de codification. Cependant, l'écart obtenu apparaît acceptable en considération du fait que le but de notre analyse n'est pas le dénombrement exact de la population italienne résidant au Canada, mais plutôt de proposer une relation logique entre des données dérivant de deux systèmes statistiques antithétiques. L'importance de cette conclusion dépasse amplement la stérile dissertation sur la classification statistique : la différence de critère entre les deux sources a une signification politique bien déterminée lorsqu'il s'agit de la population ayant la double citoyenneté italo-canadienne. Et si la tendance amorcée en 1996 se maintient, cette population de double citoyenneté

pourrait caractériser la nouvelle migration italienne au Canada et impliquer la définition d'un nouveau profil démographique.

Une fois esquissé le cadre général de la migration italienne de retour, notre attention porte maintenant sur la période 2001 – 2006.

Section 5

L'analyse transversale

À la suite de la section précédente, nous sommes en mesure de situer la période 2001–2006 dans le contexte historique de la migration italienne au Canada. Cette *mise en perspective* nous a permis de lier le retour avec le départ qui l'a précédé, de façon à retracer le *cycle de vie* des flux migratoires italiens vers le Canada. Nous avons ainsi observé une modeste reprise à partir de 1996 de l'immigration italienne au Canada.

D'autres études ont été consacrées aux relations migratoires entre le Canada et l'Italie pour la période 2001–2006, en envisageant une migration de retour au sens traditionnel, c'est-à-dire après la retraite (Michalowsky et Tran, 2008).

Notre analyse transversale a un double objectif : d'un côté nous avons besoin de tester la validité de notre propre hypothèse de recherche, de l'autre nous sommes confrontés à cette dernière hypothèse basée sur le binôme retour-retraite (cfr section 3).

Cette section est articulée en trois parties : la première présente le modèle d'analyse, la deuxième consiste dans sa modélisation, et la dernière est consacrée à l'analyse des résultats obtenus.

5.1 Le modèle

L'exigence de prendre en compte l'interaction entre les phénomènes est la raison pour laquelle nous avons choisi le modèle multirégional pour développer notre analyse transversale. En effet, le modèle multirégional de Rogers (1995) permet de situer la migration de retour dans son contexte démographique; nous limitons notre présentation aux seuls éléments essentiels pour notre sujet.

D'abord, nous définissons identité élémentaire un groupe (ou une population) ayant des caractéristiques univoques permettant de le distinguer de l'ensemble dont il fait partie; le fruit de l'interaction (et pas seulement de l'agrégation) entre deux ou plusieurs identités élémentaires constitue une nouvelle unité d'analyse, le système.

Le modèle multirégional capture cette interaction entre les trois phénomènes démographiques, fécondité, mortalité et migration, en la simplifiant à travers la matrice de Leslie. Cette conceptualisation peut être ainsi formulée:

$$P_i^{t+n} = P_i^t * G \quad (1)$$

où P_i^t est le vecteur représentant la structure par âge et la distribution territoriale d'une population résidant dans la région i au moment initial de la période d'observation (au temps t); G est l'*opérateur de croissance* qui sous forme matricielle exprime les comportements démographiques observés pendant la période $(t, t+n)$, désagrégés par classe d'âge et localisation spatiale; P_i^{t+n} est le vecteur de la population à la fin de la période d'observation (le temps $t+n$).

En appliquant cette relation pour toutes les populations observées, nous obtenons un système pour lequel l'espace et le temps deviennent des dimensions opérationnelles d'analyse, plutôt que de simples coordonnées de référence. Dans cet espace unifié, la migration de retour n'est plus un phénomène isolé: sa lecture est encadrée dans la perspective *systémique* des relations entre le régime démographique d'origine et de destination des flux migratoires. Si la matrice G , exprimant justement ce régime démographique, est projetée à l'infini, l'expression (1) se modifie de la façon suivante :

$$P_i^* = \lim_{t \rightarrow \infty} G^{t-n} P_i^t \quad (2)$$

où P_i^* est la population stable.

Nous avons recours à la population multirégionale stable pour distinguer les effets de *structure* des effets de *comportement* (cfr. Termote et Bonaguidi, 1993). Notamment, cette population *asymptotiquement exponentielle* évolue selon un taux de croissance constant et avec une répartition par âge et par région invariable et indépendante de la structure par âge et par région de la population initiale. Le taux d'accroissement ainsi déterminé est dit *intrinsèque* parce qu'il dérive des virtualités de croissance implicites dans les conditions de fécondité, mortalité et migration observées par classe d'âge et région.

5.2 La modélisation du système démographique

La modélisation est l'ensemble des opérations qui nous permet de passer de la définition générale et abstraite d'un système démographique à sa construction concrète selon les exigences de l'analyse. Notre sujet d'étude est le retour de la population italienne immigrée au Canada; de ce fait les composantes de notre modèle reflètent la population italienne protagoniste des trois phases du processus migratoire : le départ de l'Italie, le séjour au Canada, le retour en Italie.

Sur la base de la double nature de l'objectif énoncé, nous construisons deux systèmes démographiques : le premier ne prend pas en compte la citoyenneté et exprime le binôme retour-retraite; le second prend en compte la citoyenneté et exprime notre hypothèse de recherche. Pour chacun d'eux nous présentons les composantes en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour leur constitution.

1. Système sans citoyenneté

Ce système rejette implicitement la validité de notre hypothèse de recherche en négligeant le critère de la citoyenneté pour identifier une population : la population immigrée est supposée adopter le comportement démographique de la population d'accueil (hypothèse markovienne); autrement dit la région de résidence détermine le

régime démographique. Les composantes sont : a) la population italienne résidant en Italie et sujette au risque d'émigrer au Canada; b) la population canadienne résidant en Italie, qui est considérée comme la population immigrée au Canada revenue en Italie (cfr Michalowski et Tran, 2008); c) la population italienne résidant au Canada, sujette au risque de faire retour en Italie.

a) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers le Canada par classe d'âge sont extraits des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut Italien de Statistique;

b) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers le Canada sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie en 2006 est estimé à partir de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut Italien de Statistique;

c) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Canada en 2001 est tiré du recensement canadien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Canada en 2006 est estimé sur la base du recensement canadien de 2006.

2. Système avec citoyenneté

Ce système reflète notre hypothèse de recherche : la citoyenneté identifie les comportements démographiques d'une population. Les composantes sont : a) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie; b) la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie; c) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada; d) la population née en Italie de citoyenneté canadienne résidant au Canada.

a) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers le Canada sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est obtenu suite à la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut Italien de Statistique;

b) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie est tiré du recensement italien 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens canadiens vers le Canada sont obtenus à partir des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie en 2006 est estimé à partir de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut Italien de Statistique;

c) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers l'Italie sont extraits des registres

des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada en 2006 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger;

d) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté canadienne et résidant au Canada en 2001 est estimé en soustrayant de la population née en Italie recensée au Canada en 2001, la population de citoyenneté italienne résidant au Canada; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens canadiens vers l'Italie sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie résidant au Canada en 2006 et de citoyenneté canadienne est estimé en soustrayant de la population née en Italie et recensée au Canada en 2006, la population de citoyenneté italienne.

Le tableau B-1 présente les deux systèmes au début de la période d'analyse.

Tableau B-1 La population italienne, la population canadienne résidant en Italie, la population italienne résidant au Canada – Période d'observation 2001 - 2006

A. Les populations au début de la période d'observation (sans la prise en compte de la citoyenneté)

| Code | Population | Région de Résidence | Région de Naissance | Population | Structure par âge | | Age moyen |
|------|------------|---------------------|---------------------|------------|-------------------|-------|-----------|
| | | | | | % 0-19 | % 60+ | |
| IT | ITALIENS | ITALIE | * | 56 960 692 | 20 | 24 | 42 |
| ITc | CANADIENS | ITALIE | * | 3 941 | 6 | 11 | 39 |
| CA | ITALIENS | CANADA | ITALIE | 314 702 | 1 | 51 | 59 |

* La région de naissance n'est pas connue

B. Les populations au début de la période d'observation (répartition selon la citoyenneté)

| Code | Population | Région de Résidence | Région de Naissance | Citoyenneté | Population | Structure par âge | | Age moyen |
|------|------------|---------------------|---------------------|-------------|------------|-------------------|-------|-----------|
| | | | | | | % 0-19 | % 60+ | |
| IT | ITALIENS | ITALIE | * | ITALIENNE | 55 625 803 | 19 | 25 | 42 |
| ITc | CANADIENS | ITALIE | * | CANADIENNE | 3 941 | 6 | 11 | 39 |
| CAi | ITALIENS | CANADA | ITALIE | ITALIENNE** | 79 419 | 1 | 48 | 58 |
| CAs | ITALIENS | CANADA | ITALIE | CANADIENNE | 235 283 | 1 | 53 | 60 |

*La région de naissance n'est pas connue; **La citoyenneté italienne n'est pas exclusive

5.3 L'analyse des résultats

L'examen des résultats est effectuée en trois étapes : 1. l'analyse des mouvements migratoires; 2. l'analyse spatialisée de l'espérance de vie; 3. l'analyse de l'état stable. Chaque étape compare les deux systèmes et écarte les résultats qui ne correspondent pas à la réalité ou qui sont raisonnablement impossibles à justifier. Ce faisant nous pouvons pour chaque système reconstruit, estimer sa capacité de représentation de la dynamique démographique pour la période 2001-2006.

1. Nous utilisons deux indicateurs pour illustrer les comportements migratoires des populations dans l'espace défini pour chaque système : l'indice synthétique de migration et l'âge moyen à la migration. Le premier est la somme sur tous les groupes d'âge des taux annuels d'émigration par classe d'âge, taux calculés comme le rapport entre les émigrants observés pendant la période et la population à risque d'émigrer, soit la moyenne entre la population observée au début et à la fin de la période, multiplié par cinq (le nombre d'années de chaque classe d'âge). Cet indice n'estime pas le nombre attendu d'émigrations mais définit le niveau général d'émigration de la population d'origine vers la population de destination.

Le tableau suivant montre les estimations obtenues pour le premier système.

Tableau B.2 Le système démographique Italie-Canada sans la prise en compte de la citoyenneté

Mouvement migratoire de la période 2001 – 2006 par population

| de | vers | ISM *100 | Age ÉM | Age IM |
|-----|------|----------|--------|--------|
| IT | CA | 0,1 | 35 | 00 |
| ITc | CA | 93,5 | 52 | 24 |
| CA | ITc | 115,0 | 24 | 35 |

IT = Italiens résidant en Italie; ITc = Canadiens résidant en Italie; CA = Italiens résidant au Canada

Ce système présente les caractéristiques suivantes: la population italienne immigrée au Canada a un âge moyen de 35 ans, revient en Italie en moyenne à l'âge de 24 ans; une fois en Italie, elle fait alors partie de la population canadienne qui réside en Italie et qui a

un âge moyen à l'émigration vers le Canada de 52 ans. L'indice synthétique de migration marque une faible émigration de l'Italie vers le Canada et un niveau de retour assez élevé, mais cette évaluation est certainement affectée par la structure par âge des populations dont l'analyse de stabilité permettra d'éliminer les effets. L'évidente incongruité entre l'âge au retour et l'âge au départ nous amène à écarter les résultats ainsi obtenus pour la population italienne résidant au Canada.

Avant de passer à la présentation des résultats obtenus pour le second système, nous devons préciser que l'introduction de la citoyenneté ajoute une nouvelle dimension à l'analyse, la dimension juridique. Par conséquent, les relations entre les populations prennent une configuration différente : en plus des relations migratoires, nous devons considérer le changement de statut juridique dû à l'acquisition d'une nouvelle citoyenneté. Pour estimer cette relation supplémentaire nous utilisons deux indicateurs de synthèse : l'indice synthétique de naturalisation et l'âge moyen à la naturalisation. L'indice synthétique de naturalisation définit le niveau général (somme sur tous les âges) d'acquisition de la citoyenneté étrangère d'une population immigrée.

Le tableau suivant illustre les résultats obtenus pour le second système.

Tableau B.3 Le système démographique Italie-Canada avec prise en compte de la citoyenneté

| A. Le mouvement migratoire de la période 2001 – 2006 par population | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|------|----------|--------|--------|--|
| de | vers | ISM *100 | Age ÉM | Age IM | |
| IT | CAI | 0,2 | 30 | 45 | |
| ITc | CAs | 31,4 | 52 | 38 | |
| CAI | IT | 10,9 | 45 | 35 | |
| CAs | ITc | 4,2 | 38 | 52 | |

ISM = indice synthétique de migration

| B. Le changement de citoyenneté de la période 2001 – 2006 par population répartie selon la citoyenneté : la naturalisation | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----|--------------------|--|--|
| de | vers | ISN | Age NATURALISATION | | |
| CAI | CAs | 2,7 | 35 | | |
| | | | | | |

ISN = indice synthétique de naturalisation

IT=Italiens résidant en Italie de citoyenneté italienne; ITc=Canadiens résidant en Italie de citoyenneté canadienne; CAI=Italiens résidant au Canada nés en Italie de citoyenneté italienne; CAs=Italiens résidant au Canada nés en Italie de citoyenneté canadienne;

Nous lisons de la façon suivante les relations entre les populations composant le système qui prend en compte le critère de la citoyenneté: la population de citoyenneté italienne émigre au Canada à l'âge moyen de 30 ans et y revient à l'âge moyen de 45 ans; l'indice synthétique de migration exprime un très faible niveau d'émigration de l'Italie vers le Canada et un niveau plus soutenu du mouvement de retour. En revanche, la population née en Italie résidant au Canada et de citoyenneté canadienne enregistre un indice synthétique de retour moins élevé et un âge moyen de 38 ans au retour. Une fois en Italie, cette dernière population fait partie de la population de citoyenneté canadienne résidant en Italie; cette dernière population présente l'âge à l'émigration et l'indice synthétique de migration les plus élevés de toutes les composantes du système. Pour ce qui concerne la naturalisation, la population italienne immigrée au Canada acquiert la citoyenneté canadienne à un âge moyen de 35 ans et montre un haut niveau de naturalisation. Ces résultats sont tout à fait cohérents : le niveau du retour de la population italienne immigrée au Canada de citoyenneté italienne est plus élevé que le niveau de la population italienne naturalisée, tandis que l'âge au retour des deux populations, ne révèle pas une migration de retour après la retraite, laissant envisager un profil de circularité de l'expérience migratoire.

2. Une façon particulièrement significative d'évaluer les relations entre les composantes d'un système démographique est l'espérance de vie spatialisée. Alors que l'espérance de vie résume les conditions de mortalité d'une population fermée, au contraire l'espérance de vie spatialisée est une mesure des comportements conjoints de mortalité, et de migration dans le cas du premier système, et des comportements de mortalité de migration et de citoyenneté dans le second. Un nouveau-né d'une population du premier système sera soumis à chaque âge au régime démographique de la région où il séjourne, alors qu'un nouveau-né d'une population du second système sera soumis à chaque âge au régime démographique de la population dont il a la citoyenneté. Nous estimons aussi pour chaque population l'espérance de vie spatialisée à 60 ans, qui correspond généralement à l'âge à la retraite.

Le tableau suivant illustre les résultats obtenus pour le premier système.

Tableau B. 4 Le système démographique Italie-Canada

L'espérance de vie spatialisée période 2001 – 2006 par région de résidence sans la prise en compte de la citoyenneté

| Code Population | Région de résidence | Espérance de vie à la naissance | | | | Espérance de vie à 60 ans | | | |
|--------------------|---------------------------|----------------------------------------------|----|-----------|--|----------------------------------------------|--|-----------|--|
| | | Années vécues dans la région de résidence | | au dehors | | Années vécues dans la région de résidence | | au dehors | |
| | | ITALIE | | CANADA | | ITALIE | | CANADA | |
| IT | ITALIE | 79 | | | | 20 | | | |
| ITc | ITALIE | 64 | | 15 | | 18 | | 2 | |
| CA | CANADA | 42 | 36 | | | 21 | | | |

IT = Italiens résidant en Italie; ITc = Canadiens résidant en Italie; CA = Italiens résidant au Canada

L'espérance de vie d'un Italien n'est aucunement touchée par la migration vers le Canada. Par contre, à sa naissance un nouveau-né canadien résidant en Italie peut s'attendre à vivre 15 ans de son existence au Canada, et à 60 ans, il pourra y vivre encore 2 ans. À sa naissance, un nouveau-né italien immigré au Canada vivrait en moyenne 36 ans (45% de sa vie) en Italie; à 60 ans cependant, l'Italie ne jouera plus aucun rôle dans son projet de vie. Même si quelque perplexité peut naître de ces résultats, nous avons besoin de les comparer avec les résultats tirés du second système pour vraiment démontrer leur incohérence.

Le tableau suivant illustre les résultats obtenus pour le second système.

Tableau B. 5 Le système démographique Italie-Canada

L'espérance de vie spatialisée période 2001-2006 par région de résidence avec prise en compte de la citoyenneté

| Code Population | Région de résidence | Espérance de vie à la naissance | | | | Espérance de vie à 60 ans | | | |
|--------------------|---------------------------|----------------------------------------------|----|-------------|----|----------------------------------------------|----|-------------|----|
| | | Années vécues dans la région de résidence | | autres | | Années vécues dans la région de résidence | | autres | |
| | | ITALIE | | CANADA | | ITALIE | | CANADA | |
| | | citoyenneté | | citoyenneté | | citoyenneté | | citoyenneté | |
| | | IT | CA | IT | CA | IT | CA | IT | CA |
| IT | ITALIE | 79 | | | | 20 | | | |
| ITc | ITALIE | 70 | | | 9 | 20 | | | 1 |
| CAi | CANADA | 21 | 2 | | 56 | 18 | | | 3 |
| CAs | CANADA | 77 | | 2 | | 21 | | | |

IT=Italiens résidant en Italie de citoyenneté italienne; ITc=Canadiens résidant en Italie de citoyenneté canadienne; CAi=Italiens résidant au Canada nés en Italie de citoyenneté italienne; CAs=Italiens résidant au Canada nés en Italie de citoyenneté canadienne

En moyenne, un nouveau-né de citoyenneté italienne ne vit aucune partie de son espérance de vie au Canada. À sa naissance, un nouveau-né citoyen italien résidant au Canada peut s'attendre à vivre 2 ans de son existence en Italie s'il a gardé sa citoyenneté italienne; il vivra 70% de sa vie en ayant le statut de citoyen canadien, et à 60 ans, ce pourcentage est encore significatif. À sa naissance, un nouveau-né de la population italienne résidant au Canada et ayant la citoyenneté canadienne vivra en moyenne 2 ans de son existence en Italie comme citoyen canadien. Nous pouvons constater qu'à la naissance la perspective de vie en Italie de la population italienne résidant au Canada est tout de même de 2 ans, vu qu'un nouveau-né au Canada est un citoyen canadien par le droit du sol (*jus soli*). Enfin, nous pouvons remarquer que le retour n'est une expérience migratoire liée à l'âge de la retraite pour aucune population du système. Ces diverses considérations permettent de retenir les résultats tirés de ce second système comme plus proches de la réalité que les résultats dérivés du premier système.

3. L'analyse de la population stable permet de se *débarrasser du poids du passé* en éliminant l'effet dû à la structure de la population initiale. Nous distinguons une vitesse absolue du système et une vitesse relative pour chaque composante; la première est estimée moyennant le taux intrinsèque de croissance de la population et le nombre d'itérations nécessaires pour atteindre l'état stable; la seconde à travers les taux intrinsèques de fécondité, mortalité et migration, l'âge moyen de la population et la proportion de chaque population dans la population totale du système.

Nous analysons d'abord les indicateurs de la vitesse absolue.

Un système est vu comme une entité fermée qui est indéfiniment soumise aux lois invariables de fécondité, de mortalité et de migration observées pendant la période d'analyse; étant donné qu'à l'intérieur du système l'immigration et l'émigration se compensent, le taux intrinsèque de croissance du système coïncide avec son taux intrinsèque d'accroissement naturel. Le nombre d'itérations nécessaires pour rejoindre la stabilité permet d'évaluer l'importance des disparités entre les composantes du système : un nombre élevé implique de fortes disparités.

Bien que le taux intrinsèque de croissance soit le même, chaque population suit un chemin différent pour rejoindre la stabilité; la différence entre les taux intrinsèques et les taux observés exprime une évolution divergente des classes d'âge de la population concernée.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus pour le premier système.

Tableau B.6 Le système démographique Italie-Canada

La stabilité selon les comportements de 2001 – 2006 sans la prise en compte de la citoyenneté

| Code Population | % | Age moyen | Nombre d'itérations | r * 100 | Taux Intrinsèques (* 100) | | | |
|-----------------|----|-----------|---------------------|---------|---------------------------|-----------|-----|-----|
| | | | | | Natalité | Mortalité | IM | EM |
| IT | 5 | 48 | 2 623 | -1,4 | 0,7 | 2,1 | 0,0 | 0,0 |
| ITc | 68 | 47 | 2 623 | -1,4 | 0,6 | 1,7 | 0,4 | 0,7 |
| CAN | 26 | 51 | 2 623 | -1,4 | 0,6 | 2,9 | 1,9 | 1,0 |
| Système | | | | -1,4 | 0,6 | 2,0 | 0,8 | 0,8 |

r = taux intrinsèque de croissance

IT = Italiens résidant en Italie; ITc = Canadiens résidant en Italie; CA = Italiens résidant au Canada

La vitesse absolue de ce système exprime une décroissance due à un comportement structurel impliquant le vieillissement, ce qui peut déjà être remarqué dans le tableau B.1. Le nombre élevé d'itérations est à imputer aux fortes disparités entre les composantes du système. Pour faire ressortir ces divergences, nous devons analyser la vitesse relative de chaque composante. Le taux intrinsèque de croissance correspond au taux de Lotka (le taux d'accroissement naturel) avec donc une migration dont l'impact est nul pour la population italienne, tandis que pour la population canadienne, le taux intrinsèque d'émigration accroît le déficit produit par le taux intrinsèque de mortalité, qui, à son tour, pour la population italienne résidant au Canada, est partiellement compensé par le taux intrinsèque d'immigration. La composante la plus rapide du système est la population canadienne résidant en Italie qui représente 68% du système stable; mais ce résultat est totalement incohérent avec le poids initial de cette population.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus pour le second système.

Tableau B.7 Le système démographique Italie-Canada

La stabilité selon les comportements de 2001 – 2006 avec prise en compte de la citoyenneté

| Code Population | % | Age moyen | Nombre d'itérations | r * 100 | Taux Intrinsèques (* 100) | | | |
|-----------------|----|-----------|---------------------|---------|---------------------------|-----------|-----|-----|
| | | | | | Natalité | Mortalité | IM | EM |
| IT | 0 | 48 | 1 222 | -1,2 | 0,7 | 2,2 | 0,3 | 0,0 |
| ITc | 15 | 47 | 1 222 | -1,2 | 0,7 | 1,9 | 0,2 | 0,2 |
| CAi | 0 | 36 | 1 222 | -1,2 | 0,8 | 1,2 | 3,0 | 3,8 |
| CAs | 84 | 47 | 1 222 | -1,2 | 0,8 | 1,9 | 0,1 | 0,2 |
| Système | | | | -1,2 | 0,7 | 1,9 | 0,1 | 0,1 |

r = taux intrinsèque de croissance

IT=Italiens résidant en Italie de citoyenneté italienne; ITc=Canadiens résidant en Italie de citoyenneté canadienne; CAi=Italiens résidant au Canada nés en Italie de citoyenneté italienne; CAs=Italiens résidant au Canada nés en Italie de citoyenneté canadienne

Ce second système apparaît généralement plus homogène que le précédent. Pour ce qui concerne la population de citoyenneté italienne résidant en Italie, nous pouvons interpréter la différence entre le taux de retour observé et le taux intrinsèque de retour comme la résultante de la différence entre l'âge moyen au retour des citoyens italiens provenant du Canada et l'âge moyen de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie. La population de citoyenneté canadienne résidant en Italie a une vitesse relative bien différente de celle du premier système : elle est essentiellement produite par le taux intrinsèque d'accroissement naturel (le taux intrinsèque d'immigration compense le taux intrinsèque d'émigration). La population de citoyenneté italienne résidant au Canada a un âge moyen de la population de 36 ans et une dynamique migratoire assez intense. De cette lecture se dégage un comportement des Italiens immigrés récemment au Canada en opposition avec celui plus traditionnel de l'après-guerre en faisant ressortir un nouveau portrait de la migration italienne. L'importance de la population italienne résidant au Canada et de citoyenneté canadienne prévaut sur les autres : elle compte pour 84% de la population stable totale en rejoignant la vitesse du système d'une façon *quasi-autonome* :

le taux intrinsèque d'immigration est très proche du taux intrinsèque d'émigration; par conséquence, le taux intrinsèque de croissance pour cette composante du système est presque égal au taux intrinsèque d'accroissement naturel. Le pourcentage de la population de citoyenneté italienne en Italie et de la population italienne résidant au Canada ayant gardé la citoyenneté italienne ne doit pas surprendre : les comportements impliquent une tendance structurelle au vieillissement et à la disparition.

L'analyse comparative des résultats produits par les deux modélisations écarte nettement le premier système qui souffre d'une distorsion initiale, résultant de ce que l'approche *ethnos* est appliquée à des données de sources italiennes conçues suivant une approche opposée. La lecture de la migration de retour à travers le seul dénombrement de la population canadienne recensée en Italie est exagérément réductive d'un point de vue macro et peu plausible d'un point de vue micro : un individu rationnel qui a l'intention de faire un retour maintient, en gardant sa citoyenneté, le lien d'appartenance à son pays d'origine. La conclusion qui se dégage confirme donc notre hypothèse d'étude pour la période 2001–2006.

Nous terminons notre recherche en proposant une analyse longitudinale qui vérifie la relation retour-citoyenneté en suivant une génération spécifique d'immigrants italiens, d'une période censitaire à l'autre, à partir de leur arrivée au Canada. La section suivante est consacrée à cette analyse.

Section 6

L'analyse longitudinale

La méthode généralement utilisée pour passer de l'analyse transversale tirée des recensements à l'analyse longitudinale consiste à suivre une cohorte d'une période censitaire à l'autre. Cette façon de *longitudinaliser* des données censitaires implique qu'une classe âgée $x-n$, x au recensement de l'année t deviendra la classe d'âge x , $x+n$ au recensement de l'année $t+n$. Nous élaborons et modifions partiellement cette méthode pour capturer le comportement migratoire du retour d'une génération italienne immigrée au Canada, en distinguant la citoyenneté italienne et la citoyenneté canadienne.

Nous avons choisi la génération qui reflète pendant la période 2001-2006 l'âge moyen de la population italienne résidant au Canada (cfr tableau B.1); cette génération est donc née en Italie en 1941-1946, c'est-à-dire pendant la deuxième guerre mondiale. Pour suivre cette génération nous adoptons une approche historique et institutionnelle cohérente avec le reste de l'analyse. Pour chaque décennie à partir de 1971, nous reconstruisons le contexte spatial et institutionnel Italie-Canada pour dégager la trajectoire migratoire de la génération observée.

Plus précisément, pour chaque période nous recréons un système démographique ayant les composantes suivantes : 1) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie; 2) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada; 3) la population née en Italie de citoyenneté canadienne résidant au Canada.

Le système démographique ainsi composé est construit sur la base de la modélisation multirégionale utilisée pour l'analyse transversale (cfr section 5) en supposant que le régime démographique d'une population dérive de sa citoyenneté. Cette dernière hypothèse n'implique pas le refus catégorique de l'hypothèse markovienne; elle permet plutôt de reconnaître une *vitesse* différente du processus d'intégration de la population

italienne immigrée au Canada; le poids du passé continue de produire ses effets pendant une phase de transition (le passage d'une citoyenneté à l'autre) plus ou moins longue, avant d'aboutir à l'assimilation des comportements étrangers ou à la cristallisation des comportements d'origine. Cependant, il faut toujours rappeler que cette modélisation est une simplification de la réalité italo-canadienne. Par souci de brièveté nous ne pouvons présenter les détails de cette reconstruction; ce que nous tenons cependant à souligner est l'utilité de cette méthode : cette reconstruction capture la perspective du retour à chaque âge de la cohorte née en Italie en 1941-1946 immigrée au Canada pendant la période 1966-2006, en tenant compte de l'interaction entre les conditions de mortalité, de migration et de citoyenneté.

Par rapport à d'autres auteurs qui ont développé des méthodes spécifiques pour étudier le retour, par exemple la table à extinction multiple de Waldorf (1998), notre méthode a la particularité d'être *systématiquement* représentative de la simultanéité et de la «*répétabilité*» des phénomènes.

Le tableau C illustre les résultats obtenus par cette analyse longitudinale.

Ce tableau est composé de deux parties : la première représente le cadre général de la population italienne immigrée au Canada, la seconde concerne spécifiquement la génération née en Italie en 1941-1946 et immigrée au Canada à partir de 1966.

Pour chaque période de 10 ans, la reconstruction du système démographique nous a permis d'estimer l'espérance de vie spatialisée (cfr section 5.2) d'une cohorte italienne de nouveau-nés résidant au Canada et ayant soit la citoyenneté italienne ou la double citoyenneté, soit la seule citoyenneté canadienne. La première partie du tableau C présente pour chacune des cohortes le pourcentage de vie que ces cohortes peuvent espérer vivre en Italie et, pour la cohorte ayant aussi la citoyenneté italienne, le pourcentage de vie qu'elle peut espérer vivre en gardant la citoyenneté italienne.

TABLEAU C : La génération 1941 – 1946 née en Italie immigrée au Canada entre 1996 -2006

| Année ^t | Population née en Italie résidant au Canada | | | | % espérance de vie à la naissance | | | Génération 1941-1946 née en Italie | | | | % espérance de vie à chaque âge | | |
|--------------------|---------------------------------------------|------------|---------|-----------|-----------------------------------|-----------|--------------|------------------------------------|------------|--------|-----------|---------------------------------|-----------|-------------|
| | Effectifs de la population | | | | | | | Effectifs de la génération | | | | | | |
| | Citoyenneté | | | | Citoyens IT | | Citoyens CA | Citoyenneté | | | | Citoyens IT | | Citoyens CA |
| A. | Italienne | Canadienne | Autres | en Italie | Citoyens IT | en Italie | B. | Italienne | Canadienne | | en Italie | Citoyens IT | en Italie | |
| 1966 | 333 005 | | | | | | 20-24 | 14 833 | 6 000 | 8 833 | | | | |
| 1971 | 385 700 | 196 000 | 184 500 | 5 200 | 14% | 81% | 1% | 25-29 | 40 605 | 28 205 | 12 400 | 10% | 69% | 1% |
| | 100% | 51% | 48% | 1% | | | | | 100% | 69% | 31% | | | |
| t/t-x | 16% | | | | | | | | | | | | | |
| 1981 | 388 850 | 91 750 | 272 500 | 24 600 | 33% | 38% | 1% | 35-39 | 34 850 | 9 100 | 25 750 | 6% | 64% | 0% |
| | 100% | 24% | 70% | 6% | | | | | 100% | 26% | 74% | | | |
| t/t-x | 1% | -53% | 48% | | | | | | -14% | -68% | 108% | | | |
| 1991 | 354 500 | 46 100 | 285 567 | 22 833 | 27% | 32% | 1% | 45-49 | 35 933 | 4 900 | 31 033 | 5% | 61% | 0% |
| | 100% | 13% | 81% | 6% | | | | | 100% | 14% | 86% | | | |
| t/t-x | -9% | -50% | 5% | | | | | | 3% | -46% | 21% | | | |
| 2001 | 317 889 | 43 852 | 270 852 | 32 | 17% | 18% | 2% | 55-59 | 37 222 | 5 148 | 32 074 | 1% | 78% | 0% |
| | 99% | 14% | 85% | 0% | | | | | 100% | 14% | 86% | | | |
| t/t-x | -10% | -5% | -5% | | | | | | 4% | 5% | 3% | | | |
| 2006 | 297 775 | 35 820 | 261 955 | | 25% | 18% | 2% | 60-64 | 41 409 | 4 478 | 36 931 | 1% | 68% | 0% |
| | 100% | 12% | 88% | | | | | | 100% | 11% | 89% | | | |
| t/t-x | -6% | -18% | -3% | | | | | | 11% | -13% | 15% | | | |

Les arrondis peuvent entraîner des différences arithmétiques

Population:

- A. Italiens nés en Italie et résidant au Canada
- B. Italiens nés pendant la période 1941-1946 arrivés au Canada jusqu'au temps t

t Année du recensement

La seconde partie du tableau C présente le comportement de la génération 1941-1946 née en Italie et immigrée au Canada en distinguant le groupe de citoyenneté italienne et le groupe de citoyenneté canadienne. À chaque période de 10 ans, cette génération atteint une classe d'âge; nous estimons pour cet âge : - pour le groupe de citoyenneté italienne, le pourcentage de vie qu'il peut espérer vivre en Italie et le pourcentage de vie qu'il peut penser vivre en gardant la citoyenneté italienne; - pour le groupe de citoyenneté canadienne, le pourcentage de vie qu'il peut penser vivre en Italie .

En 1971, la cohorte de nouveaux-nés à la fois de citoyenneté italienne et canadienne résidant au Canada (partie A du tableau C) a une perspective de vivre en Italie 14% de son existence future, pourcentage qui se réduit à 1% si elle a exclusivement la citoyenneté canadienne. En passant de 1971 à 1981, la portion de l'espérance de vie vécue en Italie pour la cohorte de nouveau-nés résidant au Canada qui ont la citoyenneté italienne est plus que doublée, tandis que leur perspective de maintenir la citoyenneté italienne se réduit de 40%. Pendant les périodes successives, les deux perspectives (de vivre en Italie et de maintenir la citoyenneté italienne) décroissent jusqu'en 2006, quand la perspective de vivre en Italie remonte et le pourcentage de perte de citoyenneté s'arrête. En revanche, l'espérance de vie en Italie de la cohorte de nouveau-nés résidant au Canada et ayant seulement la citoyenneté canadienne ne dépasse jamais 2% de l'espérance de vie totale, ce qui confirme nettement notre hypothèse de recherche.

Au cours de la année 1971, la génération 1941-1946 née en Italie et immigrée au Canada (partie B du tableau C) se trouve au début de son cycle productif; le groupe qui a gardé la citoyenneté italienne a la perspective de passer 10% de sa vie future en Italie; par contre, le groupe qui a acquis la citoyenneté canadienne a une perspective de vie en Italie qui n'est que 1% de son existence. Pendant les périodes successives, le groupe qui maintient son statut de citoyen italien a un pourcentage de vie en Italie décroissant avec l'âge; cette tendance confirme l'effet positif du facteur *durée de séjour* pour le processus d'intégration (cfr. section 2). Selon cette optique *longitudinale*, la légère reprise du retour que le groupe de citoyenneté italienne enregistre en 2001 s'oppose distinctement au binôme retour-retraite : après 55 ans, l'immigration au Canada de ce groupe augmente,

probablement à cause de regroupements familiaux. En revanche, le groupe qui a acquis la citoyenneté canadienne n'a aucune perspective de vie en Italie.

Tout comme les autres études basées sur des sources censitaires, notre analyse longitudinale souffre du déficit informatif des périodes intercensitaires. L'estimation de cette lacune sur les résultats des analyses est difficile à déterminer. Des solutions alternatives peuvent être proposées, par exemple celle d'utiliser des biographies individuelles complétées par des enquêtes rétrospectives à cycles répétés; pour rester dans le domaine des sources administratives, les Registres de la population constituent une base informative particulièrement riche. À cet égard, les Registres consulaires de la population italienne résidant à l'étranger présentent un intérêt spécifique pour notre sujet; dans une étude en cours nous utilisons également le Registre consulaire de la population italienne du Consulat Général d'Italie à Montréal pour vérifier notre hypothèse de recherche.

Synthèse et conclusion

Avant de tirer les conclusions, nous parcourons les phases principales de notre étude. Nous avons structuré l'analyse de la migration italienne de retour du Canada selon une perspective combinée origine-destination à partir du contenu des bases de données, ce qui a nécessité une analyse critique des sources des deux pays. À la lumière des critères identifiés, nous avons défini les concepts-clés et formulé l'hypothèse de recherche. Nous avons concentré notre attention sur la période 2001-2006 pour tester notre hypothèse de recherche, en suivant une argumentation dialectique, c'est-à-dire en vérifiant l'hypothèse énoncée et l'hypothèse antithétique. Enfin, parmi les générations italiennes immigrées au Canada, nous avons choisi la génération née en 1941-1946 pour reconstruire selon l'âge les changements de perspective du retour en Italie .

La première conclusion que nous pouvons dégager de notre analyse concerne les sources de données. Notre étude démontre que les enquêtes ne doivent pas être considérées la source exclusive de la statistique sociale, puisque d'autres sources, en particulier les sources administratives, peuvent satisfaire les exigences de la recherche. Dans ce sens, nous croyons avoir démontré que le Registre des Italiens résidant à l'étranger offre des opportunités d'étude qui méritent d'être développées.

La seconde conclusion concerne la dimension institutionnelle de notre analyse. La définition de cette dimension nous a permis de faire ressortir une tendance spécifique au retour de la population italienne immigrée au Canada si elle a maintenu la citoyenneté italienne. Cet aspect pourrait à notre avis inspirer la recherche future : quel est le rôle que nous pouvons attribuer à l'intégration *via* la naturalisation, par rapport à l'ensemble du processus d'intégration touchant une pluralité d'aspects sociaux, démographiques, linguistiques, économiques, etc.?

Dans ce but, l'étude du cas italien présente un intérêt particulier en raison de la transformation de l'Italie d'un pays d'émigration à un pays d'immigration. L'analyse du retour de la population italienne immigrée dans des pays différents peut représenter une première étape pour comprendre l'impact que les politiques migratoires des pays de destination ont exercé sur l'intégration et sur la propension au retour de la population italienne immigrée. Dans cette optique, nous soutenons que la recherche devra tenir compte de nouvelles formes de citoyenneté (la double citoyenneté ou la citoyenneté européenne), conduisant probablement à la définition de nouvelles identités politiques et démographiques.

Références bibliographiques

BDLC, Base de données sur la longévité canadienne. *Tables de mortalité – Sexes réunis*, [En ligne]. <http://www.bdlc.umontreal.ca/bdlc/prov/can/can.htm> (Page consultée le 15 janvier 2009)

DESCARTES, R. 1637. *Discours de la méthode*, Paris, Flammarion, 1993, 669 p.

FRENK, J. et al. 1994. « Elements for a theory of the health transition », dans L.C. CHEN, A. KLEINMAN et N.C. WARE, dir. *Health and social change in international perspective*. Boston : 25-50

GLAZER, N. (éd.) 1975. *Ethnicity, theory and experience*, Harvard University Press, Cambridge Mass, p. 531

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *14 Censimento generale della popolazione e delle abitazioni*, [En ligne]. <http://dawinci.istat.it/MD/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Movimento migratorio della popolazione residente*, [En ligne les publications annuelles]. <http://www.istat.it/dati/catalogo/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Tavole di mortalità e di fecondità*, [En ligne]. <http://demo.istat.it/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

JENKINS, R. 1997. *Rethinking ethnicity. Arguments and explorations*, London, Sage, p. 200

MARTINIELLO, M. (éd.) 1995. *Migration, citizenship and ethno-national identities in the European Union*, Aldershot, Avebury, p.212

MICHALOWSKI, M. et K. TRAN. 2008. « Les Canadiens à l'étranger », *Tendances sociales canadiennes*, 11-008 : 33-43

RALLU, J.L. 2003. « L'étude des migrations de retour : données de recensement, d'enquête et de fichier », dans G. CASELLI, G.VALLIN et G. WUNSCH, dir. *Démographie : analyse et modèles. IV : les déterminants de la migration*. Paris, Ined-PUF : 199-209

ROGERS, A. 1990. « Return migration to region of birth among retirement-age persons in the United States », *Journal of Gerontology*, 45,3 : 128-134

- ROGERS, A. 1995. *Multiregional Demography. Principles, methods and extensions*. New York, John Wiley & Sons Ltd Import, 236 p.
- SANCHEZ-MAZAS, M. et R. GÉLY, 2005. «Des appartenances aux identités : vers une citoyenneté politique européenne», *CAIRN*, 84/2 : 73-86
- SIMMONS, A.B. 1986. « Recent studies on place-utility and intention to migrate: an international comparison », *Population and Environment*, 8 : 120-140
- STATCAN, Statistique Canada. *Census of Canada, 1971-2001: public use microdata file – individuals* [En ligne]. Data Liberation Initiative, 2006/04/26 (STC 95M0016XCB) <http://myaccess.library.utoronto.ca/login?url=http://r1.chass.utoronto.ca/sdaweb/html/canpumf.htm> (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STATCAN, Statistique Canada. *Census of Canada, 2006*, [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/english/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=97-557-XCB2006024&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=&GC=99&GK=NA&GRP=0&IPS=97-557-XCB2006024&METH=0&ORDER=&PID=92574&PTYPE=88971&RL=0&S=1&ShowAll=&StartRow=&SUB=&Temporal=2006&Theme=72&VID=&VNAMEE=&VNAMEF> (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STATCAN, Statistique Canada. *Immigration statistics=Statistique de l'immigration (PDF)* [En ligne les publications annuelles] http://epe.lac-bac.gc.ca/100/202/301/immigration_statistics-ef/index.html (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STATCAN, Statistique Canada. *Taux de fécondité par âge*, [En ligne]. http://www.statcan.gc.ca/kits-trousses/cyb-adc1999/health-sante/edu04_0078e-fra.htm (Page consultée le 15 janvier 2009)
- TERMOTE, M. et A. BONAGUIDI. 1993. « La population multirégionale stable comme instrument d'analyse conjoncturelle. Une application à l'Italie, 1977-1986 », *Cahiers québécois de démographie*, 22 : 313-338
- UNECE, 2006. United Nations Statistical Commission and Economic Commission for Europe Conference of European Statisticians. *The challenges of measuring emigration and remittances*, Working Papers UNECE, 61 p.
- WALDORF, B. 1995. « Determinants of international return migration intentions », *Professional Geographer*, 47,2 : 125-136
- WALDORF, B. 1998. « A three dimensional life table approach to immigrants' sojourns abroad », *Papers in Regional Science*, 77, 4 : 407-425
- YOUNG, C. 1976. *The politics of cultural pluralism*, University of Wisconsin Press, Madison, p. 560

Chapitre III

La citoyenneté et la migration de retour Le cas de la population italienne immigrée au Canada et au Québec ¹

Résumé

Dans l'analyse de la dynamique migratoire de retour en Italie de la population italienne immigrée au Canada et au Québec, nous introduisons la dimension politico-juridique représentée par le statut de citoyenneté. Cette analyse porte sur la période 2001-2006 et est articulée en trois étapes. La première vise à démontrer les distorsions qui affectent l'analyse du retour lorsqu'on néglige la prise en compte de la citoyenneté; la deuxième dégage la spécificité provinciale par rapport au contexte national, en comparant le système de relations Italie-Québec au système de relations Italie-Canada; la troisième recherche la différence entre les comportements au retour de la première et de la seconde génération d'immigrants italiens au Québec. Enfin, la représentation systémique du retour de la population italienne immigrée au Québec de 1971 jusqu'à 2001, nous permettra de vérifier si la relation citoyenneté-retour esquissée pour la période 2001-2006 est exclusivement liée à des contingences particulières ou si elle peut être corrélée à des tendances à plus long terme.

¹ Article soumis à la *Revue de l'intégration et de la migration internationale*.

Abstract

Citizenship and Return Migration. The Case of Italian Immigrants in Canada and Quebec

In the analysis of Italian return migration from Canada and Quebec, we introduce a political-juridical dimension by citizenship. Our analysis concerning the 2001-2006 period includes three sections. The first demonstrates biases affecting return analysis when we do not take into account citizenship. The second section captures the provincial profile in contrast to the national one by comparing Italy-Quebec relation-system to Italy-Canada relation-system. In the third section, we research differences in return migration behaviour between the first Italian immigrant generation and the second Italian immigrant generation residing in Quebec. Finally, the relationship *citizenship-return migration* emerged by the 2001-2006 period analysis is compared with an overview of Italy-Quebec migration from 1971 to 2001. Using this historical approach allows us to estimate the trend of the 2001-2006 dynamics.

Remerciements

Les auteurs désirent remercier le Consulat Général d'Italie à Montréal. En particulier, ils expriment leur reconnaissance au Consul Général d'Italie à Montréal Francesco Paolo Venier, au Consul Sergio Monti, à Patrizia Piana et à Marzio Biella pour leur disponibilité et leur collaboration.

Le contenu de l'article relève uniquement de la responsabilité de l'auteur.

Introduction

La citoyenneté a été au centre de plusieurs débats politiques et sociaux portant sur sa signification à l'aube du XXI^e siècle. Comment définir la citoyenneté et son rôle dans les comportements des individus ?

La citoyenneté est certainement en premier lieu un statut juridique comprenant avant tout le droit de vote et le droit d'éligibilité, mais elle est aussi une façon de se conduire, un comportement civique impliquant une construction permanente du tissu social. Les immigrants identifient la rupture de la conceptualisation traditionnelle de citoyenneté : à travers leur trajectoire de vie, ils reconfigurent l'espace d'au moins deux pays, l'état d'origine et l'état de destination; par la naturalisation, ils vont acquérir une nationalité et les droits politiques qui y sont attachés, en s'assimilant davantage à une nouvelle communauté nationale. Ce processus d'intégration peut conduire à une redéfinition de la notion de citoyenneté et de sa portée. Par ailleurs, l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté (double, européenne, voire mondiale) anime cette réflexion et aussi la remise en cause de l'interprétation de l'État-nation. Selon la vision traditionnelle, l'État incorpore les personnes d'une même ethnie et culture; cependant, la seule présence d'une population immigrée est suffisante pour invalider cette conceptualisation. Depuis le XIX^e siècle, la nation moderne devient la communauté politique qui assure la légitimité d'un État sur son territoire et qui transforme l'État au service de tous les citoyens. La crise de l'État-nation se rapporte à la séparation entre l'État et la nation. Weber (1946) décrit une nation comme une communauté de sentiments pour la distinguer de l'État, vu comme une entité entraînant le pouvoir. Le standard État-territoire-nation semble être remplacé par une vision des frontières plus flexibles; dans ce contexte globalisé, l'État démocratique moderne a le grand défi de trouver les moyens et les instruments pour préserver le lien entre l'identité nationale et la citoyenneté (Delanty, 1996).

Sur la base de ces prémisses, notre étude vise à faire de la citoyenneté un concept opérationnel pour l'analyse de la dynamique migratoire des populations immigrées. Dans

ce but, notre approche dégage l'interaction entre les phénomènes démographiques et le processus d'intégration. Ce profil dynamique nous permet de capturer l'impact que le maintien de la citoyenneté d'origine produit sur le comportement migratoire de retour, pour une population immigrée dans le contexte d'une société multiculturelle.

Notre contribution se compose de deux parties. La première définit le contexte de l'analyse et l'approche adoptée pour étudier la relation entre la citoyenneté et la migration de retour. La seconde concerne spécifiquement l'analyse empirique et est articulée en 5 sections : 1) les sources de données; 2) le modèle d'analyse; 3) l'analyse de la migration de retour en négligeant la prise en compte de la citoyenneté 4) l'analyse de la migration de retour avec la prise en compte de la citoyenneté; 5) l'analyse de la migration de retour incluant la seconde génération d'immigrants. Une synthèse historique des comportements au retour nous permettra de tirer les conclusions et de suggérer des pistes de réflexion et de recherche future.

Section 1

Le contexte et l'approche de l'analyse

1.1 Le contexte de l'analyse

Notre objet d'étude est la population italienne immigrée au Québec, mais pour vérifier s'il y a une spécificité provinciale, nous prenons aussi en compte la population italienne immigrée au Canada; de la comparaison entre le niveau provincial et le niveau national, nous tirerons les éléments de qualification du profil québécois. Dans cette section, nous concentrons notre attention sur la législation canadienne et québécoise en matière

d'immigration; par la suite, nous esquissons les éléments politiques adoptés par le Canada et le Québec qui permettent de comprendre la formation de l'environnement social auquel la population italienne immigrée entre 2001-2006 est confrontée. Une définition générale de la migration de retour complète la reconstruction des relations contextuelles de notre analyse.

L'acquisition de la citoyenneté canadienne est subordonnée à l'admission à titre de résident permanent et à un séjour effectif sur le territoire canadien². Cependant, bien que le gouvernement fédéral du Canada soit le seul responsable de sa politique, l'immigration est un domaine de compétence partagée avec le gouvernement provincial. L'accord Canada-Québec établit que le gouvernement fédéral a la responsabilité de déterminer : 1) les volumes annuels d'immigration (conditionnés à la prise en compte de la planification québécoise); 2) les critères permettant à une personne d'entrer et de séjourner au pays (le système de points); 3) les normes générales de traitement et les catégories générales d'immigration; 4) les parrainages familiaux et les membres de la famille pour lesquels le garant est tenu à démontrer sa capacité financière. Le même accord établit que le Québec a la responsabilité exclusive de déterminer : 1) les volumes d'immigrants à accueillir dans la province; 2) les critères guidant la sélection des candidats «économiques» destinés au territoire provincial; 3) les engagements de parrainage souscrits au Québec; 4) les permis de travail, les permis d'études et les autorisations aux visites temporaires pour recevoir des traitements médicaux.

Le système de points d'appréciation, qui règle depuis 1967 l'admission des immigrants autre que des proches parents ou des réfugiés, est axé sur le principe que les immigrants doivent répondre aux besoins perçus de l'économie et du marché du travail canadiens; les points sont attribués en fonction de la compétence professionnelle, du niveau de scolarité,

² Plus précisément, la loi canadienne prévoit que la citoyenneté est attribuée à toute personne qui en fait la demande et qui : a) est âgée d'au moins dix-huit ans b) a été légalement admise au Canada à titre de résident permanent et a, dans les quatre ans qui ont précédé la date de sa demande, résidé au Canada pendant au moins trois ans en tout selon la formule suivante : - un demi-jour pour chaque jour de résidence au Canada avant l'admission comme résident permanent; - un jour pour chaque jour de résidence au Canada après l'admission comme résident permanent; c) a une connaissance suffisante de l'anglais ou du français; d) a une connaissance suffisante du Canada et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté.

de la connaissance linguistique, de l'âge, etc. Son application est universelle, sans discrimination à l'égard de la race, de la religion et de la couleur.

La migration apporte toujours une diversification ethnique et culturelle de la société d'accueil, diversification à laquelle l'État-nation est confronté. À cet égard, la politique adoptée par le Canada est fondée sur l'hypothèse du multiculturalisme, énoncée en 1971 par le Premier Ministre de l'époque, Pierre Trudeau. Selon cette formulation bien connue, le sentiment qu'une personne a de sa propre identité dans la mosaïque canadienne lui permettra de reconnaître plus facilement le même droit à tous les autres membres de la société. Notamment, cette politique poursuit les objectifs suivants : l'acceptation des autres et la tolérance, la préservation du patrimoine culturel et la promotion des contacts et des échanges interculturels.

L'histoire des rapports ethniques au Québec a été essentiellement caractérisée pendant plus d'un siècle par le cloisonnement des groupes. À la fin des années 1960, certains analystes ont commencé à exiger la francisation des immigrants allophones et de leurs descendants, pour assurer l'avenir du Québec français. Dès 1968, l'année de sa création, la première mission du Ministère de l'Immigration du Québec a donc été de faciliter l'adaptation des immigrants à la société canadienne-française. Cette politique visait à une convergence culturelle de toutes les composantes ethniques présentes sur le territoire québécois, au profit d'une tradition culturelle dominante exprimée par la langue française. Sans s'engager dans la complexité des problématiques linguistiques au Québec (cfr. Termote, 2008), nous voulons plutôt souligner le caractère transculturel auquel la culture québécoise tente de s'identifier. Ce terrain de rencontre vit une transition perpétuelle intrinsèquement liée à une dynamique migratoire : «immigrant est un mot à teneur socioculturelle, alors que migrant a l'avantage de pointer déjà vers une pratique esthétique, dimension évidemment fondamentale pour la littérature actuelle» (Nepveu, 1988). Ainsi à travers l'expérience de la revue transculturelle *Vice versa* (1982), cette théorie du métissage dépasse le domaine littéraire pour marquer les enjeux culturels et politiques. Cette conception *postmoderne* de la migration rend problématique la définition d'une appartenance univoque à un territoire et à une identité. Néanmoins, si

l'expérience migratoire implique inévitablement un déracinement, le retour marque au contraire une nouvelle conjonction aux origines. Le cliché classique associe le retour à la retraite en le justifiant par les liens affectifs et culturels jamais rompus pendant le séjour à l'étranger. L'analyse de Michalowsky et Tran (2008, p.37) en voit un exemple typique dans la migration du Canada vers l'Italie pour la période 2001-2006 : «c'est peut-être le désir de se replonger dans les souvenirs d'enfance qui a incité ces migrants plus âgés à retourner vivre en Italie»

Après avoir délimité les traits caractérisant le contexte social et culturel en suivant une perspective *migratoire*, nous allons expliquer l'approche qui sera suivie pour découvrir les effets que le maintien de la citoyenneté italienne dans le contexte de la société québécoise a produit sur le comportement de retour de la population italienne immigrée au Québec; alternativement à cette perspective québécoise nous examinerons la perspective canadienne, qui constitue le scénario national de référence.

1.2 L'approche de l'analyse

Dans les pays traditionnels d'immigration, la majorité des analyses a étudié la citoyenneté par ethnie en développant des méthodes basées sur des données agrégées, souvent censitaires; par contre, dans les pays traditionnellement d'émigration, les études ont plutôt retracé le profil individuel des émigrants; cependant, dans les deux cas le niveau descriptif d'analyse a été rarement dépassé.

La migration de retour est un domaine où l'absence de données a fortement pénalisé et quelques fois définitivement compromis la recherche : le manque de coordination entre les systèmes de collecte de données des pays d'origine et de destination empêche souvent l'identification du retour parmi l'ensemble des mouvements migratoires.

Deux exigences doivent être considérées dans l'analyse de la migration de retour. La première concerne la nécessaire prise en compte simultanée des deux réalités : l'origine et la destination. La condition du migrant pourrait être le symbole d'une identité instable et fragmentaire. Une communauté immigrée a toujours la fonction de témoigner de ses origines mais elle a aussi celle de favoriser l'intégration à la communauté hôte; la ghettoïsation de la culture et la déculturation sont les extrémités d'un processus de remise en cause des origines. Être toujours en « *bilico* »³ entre l'attachement au passé et l'adaptation au présent crée une tension constante : maintenir la citoyenneté d'origine peut signifier rester lié au pays d'origine à part entière, se naturaliser peut exacerber une fracture et marquer un déracinement définitif.

La dichotomie «attachement au pays d'origine – intégration au pays de destination» est à la base de la théorisation de Waldorf (1998), qui définit le retour comme le résultat de ces deux forces: quand la force-origine devient dominante, la migration de retour se réalise. Plus précisément, la migration de retour est vue comme une expérience sociale ayant une relation directement proportionnelle au sentiment d'attachement de l'émigrant à la collectivité d'origine et une relation inversement proportionnelle au degré d'intégration de l'immigrant dans la communauté d'accueil.

La seconde exigence concerne la définition même de l'intégration. D'après l'École de Chicago, l'adaptation est un phénomène social progressif et irréversible : au cours du temps, le comportement de la population immigrée se conforme progressivement au comportement de la population d'accueil et la naturalisation est une phase de ce processus de convergence. Ainsi formulé, le paradigme de l'assimilation assume une connotation essentiellement sociopolitique en opposition à l'interprétation exclusivement économique du paradigme coûts-bénéfices, qui voit l'acquisition d'une nouvelle citoyenneté comme un moyen de concrétiser des profits.

³ L'expression italienne, qui est tirée de Micone (1998), veut indiquer un équilibre instable entre deux situations opposées.

D'après cette interprétation, nous discernons une logique systémique capturant l'ensemble de la dynamique d'une population et encadrant chaque phénomène dans un contexte multidimensionnel. La perspective spatialisée de Rogers (1990) qui relie le retour aux autres phénomènes démographiques peut être considérée comme dérivée de cette logique. Dans cette perspective, une migration n'est pas seulement un déplacement de l'individu, mais aussi une délocalisation des années qu'il peut espérer encore vivre et du nombre d'enfants qu'il peut espérer encore avoir. Le modèle multirégional (Rogers, 1995) reconstruit le système démographique des régions composant l'espace d'observation; dans ce système, le retour représente une des expressions possibles de l'interaction des populations dans l'espace.

La conjonction entre la conceptualisation de la citoyenneté et la conceptualisation du retour nous permet de redéfinir le territoire comme un milieu de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel une population se reconnaît; à travers cette identité spatiale, l'idée de nation se distingue évidemment des frontières administratives de l'état.

Nous pouvons donc dériver de ce qui précède, qu'une collectivité immigrée qui envisage la possibilité de faire retour au pays d'origine ne sera pas portée à renier ses racines pour s'intégrer au pays de destination, et *a fortiori* gardera la citoyenneté du pays natal. À la lumière de cette considération, nous redessinons le parcours migratoire de la population italienne immigrée au Québec et au Canada. La plupart des études ont mis l'accent sur la spécificité de l'intégration italienne dans la configuration de l'espace identitaire québécois et canadien. Au contraire, notre recherche poursuit l'objectif de vérifier si le comportement italien de retour peut être interprété par le maintien de la citoyenneté italienne dans l'espace transculturel et multiculturel qui caractérisent respectivement la société québécoise et la société canadienne. L'adoption du critère de la citoyenneté répond à une approche structurelle conforme aux Recommendations on Statistics on International Migration du Department of Economic and Social Affairs des Nations Unies (1980). La preuve de sa validité sera la démonstration des distorsions qui affectent l'analyse lorsque celle-ci néglige la prise en compte de ce critère.

Notre approche permet de reconstruire le système démographique italien tiré de la définition des trajectoires migratoires Italie-Québec et Italie-Canada. Dans cet espace, la population italienne est répartie en associant le critère territorial au statut de la citoyenneté, de sorte que nous distinguons la population née en Italie résidant au Québec (ou au Canada) et ayant la citoyenneté italienne de la population née en Italie résidant au Québec (ou au Canada) et ayant la citoyenneté canadienne. La simulation de l'interaction entre les trois phénomènes démographiques (fécondité, mortalité et migration) et la naturalisation, nous permet de dégager la migration de retour qui ressort de cette dynamique.

Nous voulons conclure cette première partie en soulignant l'esprit qui anime notre recherche : bien loin de vouloir effectuer un dénombrement exact, notre objectif est plutôt de proposer une lecture de la migration italienne de retour capable de capturer une tendance et de contribuer à la compréhension des dynamiques de populations.

Section 2

Résultats empiriques

2.1 Les sources de données

L'adoption de l'approche que nous venons d'exposer requiert la composition d'une base informative reliant destination et origine⁴. En distinguant les données canadiennes et italiennes, nous pourrions reconstruire plus aisément la relation citoyenneté-retour. Toutes les données utilisées découlent des organismes publics qui doivent assurer la conformité

⁴ L'inversion des termes est imposée par la signification même du retour qui est un mouvement *en sens contraire*, car du pays de destination on revient au pays d'origine.

ex lege de ces données à la normative officielle véhiculée par les organismes internationaux (ONU, OCDE, Eurostat, etc.). Pour chaque source de données, nous avons tiré des microdonnées et effectué les agrégations macro dictées par les exigences d'analyse.

Le système statistique canadien reconnaît un rôle prépondérant à l'institut central, Statistique Canada, dans la production de l'information statistique relative à l'ensemble du Canada et des provinces dans les champs de compétence du gouvernement fédéral, et aussi dans certains domaines dont la compétence est partagée avec les gouvernements provinciaux (y compris la migration).

Le premier rapport publié par les Nations Unies (1962) a défini «un vrai système de registre de la population comme un mécanisme assurant l'enregistrement continu des renseignements démographiques de façon de tenir à jour les données concernant certains événements qui affectent la vie de chaque individu ainsi que plusieurs de ses caractéristiques». Curieusement, le Québec dispose d'un Registre de la population ancienne⁵ et ne dispose pas actuellement d'un Registre de la population au sens des Nations Unies. Le recensement devient alors la source primaire de données pour dénombrer les effectifs résidant habituellement dans le pays (la population *de droit*). Le projet FMGD (Fichiers de microdonnées à grande diffusion) nous a permis d'avoir accès à un échantillon de microdonnées non agrégées.

Aux fins de notre analyse, nous avons utilisé les questions relatives au lieu de naissance et à la citoyenneté; dans les recensements de 2001 et de 2006, les citoyens canadiens ont précisé s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation et éventuellement ils ont indiqué un autre pays de citoyenneté. La source censitaire présente cependant certaines faiblesses, liées à la représentativité de l'échantillon, au sous-

⁵ Le Registre de la population ancienne du Québec a été récemment reconstruit par le projet PRDH - Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal - et comprend environ 750 000 actes couvrant la période 1621 - 1850. «La très grande majorité correspond au relevé systématique pour la période 1621-1799 des baptêmes, mariages et sépultures qui nous sont parvenus des 153 paroisses, missions ou institutions catholiques du Québec qui ont tenu registres aux XVII^e et XVIII^e siècles» (<http://www.genealogie.umontreal.ca/fr/descriptionDesActes.htm>).

dénombrement, aux erreurs de déclaration, etc. Comme nous l'avons souligné, la quantification précise, exacte et infaillible du phénomène de retour n'est pas le but de cette recherche, qui est plutôt intéressée à l'explication phénoménologique en faisant ressortir des tendances.

Le système statistique italien a une configuration plus décentralisée que le système statistique canadien. Bien que l'organisme de coordination et de référence reste toujours l'Institut national de Statistique (ISTAT), celui-ci partage la responsabilité de l'information statistique avec d'autres organismes publics, qui ont à différents niveaux une compétence dans la collecte des données, la mise à jour des fichiers, l'élaboration et la divulgation des renseignements.

Tout comme la plupart des pays européens, l'Italie a une tradition de tenue des registres de la population. En Italie, le Registre de la population et de l'État civil sont gérés sous la responsabilité de l'autorité communale qui assure la collecte exhaustive des informations et leur véracité sur la base d'une compétence territoriale. En effet, la condition à satisfaire pour l'inscription dans ces registres est la résidence principale dans la juridiction communale; la municipalité actualise les données principalement sur la base des déclarations des personnes inscrites ou à inscrire. À l'étranger, les Consulats italiens ont la responsabilité de la tenue des Registres consulaires. La loi italienne prévoit qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois doit se présenter au Consulat italien le plus proche de sa résidence; celui-ci s'occupe de l'inscription dans les Registres consulaires et de l'enregistrement du changement de résidence de la dernière municipalité italienne vers la circonscription étrangère. Étant donné le caractère de confidentialité de ces diverses données, leur accès direct est interdit, mais l'Institut national de Statistique fournit périodiquement les informations relatives aux mouvements de la population tirées des Registres des municipalités.

Un élément d'originalité de notre recherche consiste dans l'accès (obtenu à titre exceptionnel et personnel) aux données du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal et du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

L'utilisation à des fins statistiques des Registres de la population n'est pas sans faiblesses. Ce mécanisme de l'enregistrement permanent risque d'entraîner des erreurs *cumulatives* dues aux omissions ou aux retards dans les déclarations. Bien que la discipline législative assure en principe le devoir d'inscription dans le registre de la municipalité (ou du consulat) de destination et la radiation subséquente dans le registre de la municipalité (ou du consulat) de départ, la négligence des migrants ou des organismes préposés à l'enregistrement peut affecter le dénombrement analytique tiré de ces sources. Une méthode souvent adoptée pour mettre en place un registre et pour vérifier sa mise à jour et son exactitude est de croiser ses renseignements avec ceux qui dérivent d'une autre source. Nous avons eu recours à cette méthode en rapprochant le nombre d'Italiens résidant au Québec et ayant la citoyenneté italienne tel qu'il résulte du recensement canadien en 2006 et le nombre d'Italiens de citoyenneté italienne dérivé du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal. Le tableau 1 illustre les résultats obtenus par cette comparaison.

TABLEAU 1 –

Décomposition des données (en centaines) concernant la population italienne née en Italie et résidant au QUÉBEC

Détail des sources

| Année | Italiens nés en Italie et résidant au Québec | de citoyenneté canadienne et autres | de citoyenneté seulement canadienne | | de citoyenneté italienne |
|--------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| 2006 | 664 | 66 | 515 | (664-515) + 66 = 215 | 217 |
| Source | α 2006 | α 2006 | α 2006 | | ε Cons. |

Source: α 2006 STATCAN: Provinces territoires divisions et subdivisions de recensement -
ε Cons. Consulat Général d'Italie à Montréal

Nous avons donc obtenu du recensement canadien de 2006 le total des immigrants italiens nés en Italie résidant au Québec et ayant *seulement* la citoyenneté canadienne, et le total des immigrants italiens nés en Italie résidant au Québec et ayant *aussi* la

citoyenneté canadienne. En soustrayant le premier et en ajoutant le second au total de la population italienne née en Italie et résidant au Québec, nous obtenons l'effectif de la population italienne ayant la citoyenneté italienne, en incluant la population italo-canadienne (ou de double citoyenneté). La différence entre l'effectif de source canadienne et l'effectif de source italienne est égal à 1% des effectifs comparés.

Avant de passer à la définition du modèle d'analyse, il nous semble opportun de préciser la complexité de la construction d'une base de données qui s'appuie sur des sources appartenant à différents pays. Le système statistique d'un pays est le reflet de sa philosophie politique et de sa définition du concept d'État et de nation, ce qui rejaille sur le choix des critères, des méthodes et des procédures de collecte, d'élaboration et de divulgation des informations statistiques. Pour cette raison, une opération d'homogénéisation est souvent la condition préliminaire pour rendre comparables des données de provenance internationale. Dans notre cas, par exemple, le premier problème à résoudre a été le découpage territorial : la divergence entre la circonscription consulaire italienne et la répartition provinciale canadienne nous a imposé de reconstituer la population italienne résidant au Québec à partir de la codification postale enregistrée sur le fichier consulaire.

Une dernière considération concerne la compilation permise par les données de recensements et de registres. Pour relier entièrement ces deux sources, nous aurions besoin de repérer chaque individu à l'aide d'un code univoque, ce qui présuppose une identification personnelle que les législations en vigueur tant en Italie qu'au Canada empêchent de faire. Par conséquent, tous les rapprochements entre les sources comportent inévitablement une certaine marge d'erreur.

2.2 Le modèle d'analyse

Cette section présente successivement les éléments essentiels du modèle, la justification de son adoption dans le contexte de notre analyse, et la modélisation adoptée.

Un mouvement migratoire déplace d'un point à l'autre de l'espace des individus, des idéologies, des histoires de vie, des façons de penser, mais l'analyse démographique se concentre et s'appuie *seulement* sur des comportements réels. Si chaque événement démographique (une naissance, un décès, une migration) est ventilé selon la région où il a eu lieu, la dimension spatiale devient la dimension opérationnelle d'analyse. Il est donc possible d'obtenir une estimation des impacts produits par la migration en évaluant le nombre de naissances attendues et le nombre d'années à vivre d'une population transférés d'une région de résidence à l'autre. Ces impacts seront évidemment affectés par l'âge; plusieurs études ont démontré que le profil migratoire reflète la succession d'étapes du cycle de vie. Une courbe migratoire se caractérise typiquement par trois sommets (à l'âge préscolaire où la migration des enfants est induite par celle des parents à l'âge d'entrée dans le cycle productif, et à l'âge de la retraite, quand le cycle productif est complété) et par trois creux (à l'âge scolaire des enfants, à l'âge adulte où une certaine stabilité dans l'emploi est probablement atteinte, et à l'âge très avancé).

Dans ce but, le modèle multirégional reconstruit le vecteur par âge de chaque population observée au début de la période d'analyse selon la distribution territoriale adoptée. À ce vecteur initial est appliquée une matrice exprimant le régime démographique de la population (matrice de Leslie); analytiquement, cet opérateur de croissance exprime tous les comportements démographiques observés pendant la période d'analyse, désagrégés par classe d'âge et région. Le produit entre le vecteur initial et la matrice de croissance donne la population à la fin de la période d'analyse. L'application d'une perspective systémique accorde à la matrice de Leslie la forme d'une matrice de matrices due à la prise en compte simultanée des interactions entre toutes les régions composant le système observé.

Notre analyse utilisera en particulier trois des typologies de standardisation proposées par le modèle multirégional : l'indice synthétique de migration, la table multirégionale de mortalité et les projections multirégionales.

L'indice synthétique de migration est la somme sur tous les groupes d'âge des taux annuels d'émigration par classe d'âge, taux calculés comme le rapport entre les émigrants observés pendant la période et la population à risque d'émigrer, soit la moyenne entre la population observée au début et à la fin de la période. Cet indice n'estime pas le nombre attendu d'émigrations mais définit le niveau général d'émigration de la population d'origine vers la population de destination.

La table multirégionale de mortalité considère que l'individu pendant le cours de sa vie n'est pas simplement sujet aux conditions de mortalité *du moment* (en l'occurrence en 2001-2006), mais aussi aux conditions de migration de la même période. La prise en compte de la migration impose la formulation des hypothèses à appliquer aux régimes démographiques des migrants. Rogers adopte l'hypothèse markovienne⁶ en supposant qu'une population immigrée est soumise au régime démographique de la région d'immigration. L'espérance de vie est aussi ventilée selon le lieu de résidence et estime le nombre d'années qu'un individu né dans une région peut espérer vivre dans chacune des régions du système, en supposant que tout au long de sa vie, il connaîtra les conditions de mortalité et de migration de la région où il séjourne, telles qu'observées pendant la période de référence. Notre analyse formule une hypothèse alternative à l'hypothèse markovienne, en supposant qu'une population dérive son régime démographique de sa citoyenneté (nous expliquerons les motivations de ce choix lorsque nous traiterons de la modélisation adoptée dans notre recherche).

Les projections multirégionales montrent l'évolution du système et de ses composantes. La méthode matricielle multirégionale calcule les populations futures à partir des vecteurs initiaux répartis par âge et région dans l'hypothèse que tous les comportements

⁶ La propriété markovienne se vérifie si et seulement si la distribution conditionnelle de probabilité des états futurs ne dépend que de l'état présent et non pas de l'état passé (perte ou absence de « mémoire »).

observés pendant la période de référence restent constants. Il s'agit donc de projections démographiques et non de prévisions démographiques proprement dites. Cette *objectivité* fait de ces projections des instruments d'estimation des effets des politiques publiques à court terme quand les aléas sont généralement faibles⁷. Les projections multirégionales permettent de dégager la vitesse de l'ensemble du système, évaluée par son taux de croissance, ainsi que la vitesse de chaque composante régionale.

Alors que la plupart des modèles se concentrent sur un seul phénomène démographique à la fois, le modèle multirégional permet d'intégrer simultanément les trois phénomènes (fécondité, mortalité et migration). Nous tirons un exemple concret de la valeur de cette spécificité à partir de la comparaison avec une autre méthode communément utilisée pour étudier la migration de retour, la table à double extinction (cfr. Waldorf, 1998). Cette dernière considère deux types d'événements : les décès et les retours, tous les deux supposés des événements non renouvelables et analysés *isolément* du contexte où ils se sont produits. Au contraire, le modèle multirégional traduit l'ensemble des dynamiques d'une population dont la table multirégionale de mortalité est une des standardisations possibles. Cette dernière estime la probabilité d'un individu de survivre dans une région envisageant qu'il peut en partir et y revenir plusieurs fois au cours de son existence. Autrement dit, la table multirégionale de mortalité permet d'établir l'intensité et le calendrier des comportements de mortalité et de migration de retour pour chaque région, dans une perspective plus générale qui considère les régimes démographiques des populations composant le système observé.

Notre analyse reprend et développe cette logique en incorporant une autre typologie de comportement : la naturalisation. L'introduction de cette dimension qualifie la perspective internationale et expérimente un nouveau domaine d'application pour le modèle multirégional traditionnellement lié à l'étude de la migration interne. Notre conceptualisation de l'espace révisé la signification des distances, que le développement technologique le plus récent a fortement raccourcies, et dégage les effets que le processus

⁷Si les aléas augmentent rapidement quand la période couverte par les perspectives s'allonge, on doit aussi considérer la force d'inertie qui préserve le système.

d'intégration politique produit sur la dynamique des populations immigrées. Cette perspective internationale accroît la contribution que le modèle multirégional peut apporter à la planification publique, parce qu'elle propose une lecture *combinée* des effets démographiques des politiques publiques adoptées par le pays d'accueil et par le pays d'origine dans un contexte de relations internationales.

La modélisation est l'ensemble des opérations qui nous permet de passer de la définition générale du modèle à la construction concrète d'un système démographique. L'approche micro voit la naturalisation comme une expérience individuelle de changement d'identité, tandis que l'approche macro considère le rôle de l'ethnie ou des groupes sociaux. Notre approche propose l'intégration des deux. La naturalisation est une phase d'un processus social qui débute par le départ du pays d'origine; une fois dans le pays de destination, les immigrants sont identifiés selon leur statut de citoyenneté; de l'interaction entre les sous-populations, la population immigrée et la population d'accueil, peut dériver soit l'assimilation de la population immigrée à la population d'accueil (la naturalisation), soit le retour de la population immigrée à son pays d'origine, soit une situation de non-mouvement (c'est-à-dire, ni naturalisation, ni retour).

De la sorte, l'hypothèse relative au régime démographique d'une population immigrée n'est plus tirée de la région de résidence (critère objectif), mais elle reflète le choix personnel d'appartenance à une collectivité sociale (critère subjectif), ce qui permet implicitement la prise en compte de la vitesse individuelle du processus d'intégration.

Cette configuration a des implications méthodologiques. D'abord, elle présuppose la disponibilité des données pour recréer les vecteurs de populations et les matrices opérationnelles ventilées par classe d'âge, région et citoyenneté. Ensuite, le changement de statut juridique dû à l'acquisition d'une nouvelle citoyenneté implique une relation supplémentaire interagissant avec les autres. Pour son estimation, nous utiliserons l'indice synthétique de naturalisation, qui, similairement à l'indice synthétique de migration, définit le niveau général (somme sur tous les âges) d'acquisition de la citoyenneté étrangère d'une population immigrée. Enfin, alors que l'espérance de vie

spatialisée est une mesure des comportements conjoints de mortalité et de migration, l'espérance de vie spatialisée dérivée de notre modélisation synthétise les comportements conjoints de mortalité, de migration et de citoyenneté.

Nous avons reconstruit quatre systèmes démographiques pour étudier la migration de retour de la population italienne immigrée au Québec (et au Canada) pour la période 2001-2006. Le premier représente un système birégional *classique* qui ignore le critère de la citoyenneté et applique l'hypothèse markovienne. Dans ce cas, la *région* d'origine identifie la population italienne résidant en Italie, et la *région* de destination identifie la population italienne résidant au Québec ou au Canada (le terme *région* spécifie une correspondance directe entre population et territoire). Tous les autres systèmes sont modélisés suivant la logique adoptant le critère de la citoyenneté. Ainsi, la *région* d'origine est la population résidant en Italie de citoyenneté italienne, et la *région* de destination est la population italienne résidant au Québec ou au Canada sélectionnée selon la citoyenneté italienne ou canadienne (le terme *région* assume ici une signification plus complexe qui qualifie soit le statut juridique d'une population soit son territoire de résidence).

Les sections suivantes sont consacrées à l'analyse détaillée de chaque système démographique en procédant par niveau croissant de complexité. Nous présenterons d'abord les composantes du système en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour leur constitution.

2.3 L'analyse de la migration de retour en négligeant la prise en compte de la citoyenneté

La modélisation à deux régions est la forme élémentaire d'un système démographique. Dans notre cas, nous avons reconstruit le système Italie-Québec et Italie-Canada.

- Système Italie-Québec

Les composantes du système sont : 1) la région d'origine : la population italienne résidant en Italie; 2) la région de destination : la population italienne résidant au Québec.

1) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers le Québec par classe d'âge sont extraits du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

2) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Québec en 2001 est tiré du recensement canadien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux québécois de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables québécoises de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal en ajoutant les mouvements des immigrants italiens de citoyenneté canadienne estimés à partir des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Québec en 2006 est estimé sur la base du recensement canadien de 2006.

- Système Italie-Canada

Les composantes du système sont : 1) la région d'origine : la population italienne résidant en Italie; 2) la région de destination : la population italienne résidant au Canada.

1) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006;

les mouvements migratoires vers le Canada par classe d'âge sont extraits des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

2) Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Canada en 2001 est tiré du recensement canadien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Canada en 2006 est estimé sur la base du recensement canadien de 2006.

Le tableau 2 illustre les résultats obtenus par ces simulations. La section A de ce tableau présente les populations au début de la période d'analyse. Deux indicateurs de structure sont utilisés pour les comparer : les pourcentages des classes d'âge 0-19 et 60+ (ou classes *dépendantes*) et l'âge moyen. La population italienne résidant au Québec est la plus ancienne, avec un âge moyen de 61 ans et 53% de sa population âgée de plus de 60 ans. La section B exprime les comportements migratoires des populations dans l'espace défini pour chaque système à travers l'indice synthétique de migration et l'âge moyen à la migration. L'indice synthétique de migration marque une très faible émigration de l'Italie vers le Québec et vers le Canada, avec un âge moyen de 31 ans à l'émigration. Le niveau de retour est significatif dans le cas du Québec et assez élevé dans le cas du Canada. Par contre, dans les deux cas l'âge moyen du retour présente l'anomalie d'être inférieur à l'âge au départ.

Bien que cette évaluation soit certainement affectée par la structure des populations, l'incongruité est suffisante pour mettre en cause la capacité des systèmes ainsi reconstruits de représenter la dynamique démographique pour la période 2001-2006.

TABLEAU 2 - Reconstruction du système démographique birégional

| A. Les populations observées | | | |
|------------------------------------------|--------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | ITALIE | Système ITALIE QUÉBEC | Système ITALIE CANADA |
| Population en 2001 | 56 960 692 | 72 236 | 314 702 |
| <i>Structure par âge</i> | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 20 | 0 | 1 |
| % classe d'âge 60+ | 24 | 53 | 52 |
| Âge moyen | 42 | 61 | 60 |
| B. Les mouvements migratoires | | | |
| <i>Mouvements migratoires</i> | de l'ITALIE | Système ITALIE QUÉBEC | Système ITALIE CANADA |
| Âge moyen | | 31 | 31 |
| Indice synthétique migration*100 | | 0 | 0 |
| <i>Migration de retour vers l'ITALIE</i> | | | |
| Âge moyen | | 30 | 23 |
| Indice synthétique migration*100 | | 5,8 | 26,32 |
| C. L'espérance de vie spatialisée | | | |
| <i>à la naissance</i> | ITALIE | Système ITALIE QUÉBEC | Système ITALIE CANADA |
| Système ITALIE - QUÉBEC | | | |
| ITALIE | 79 | | |
| QUÉBEC | 3 | 76 | |
| Système ITALIE - CANADA | | | |
| ITALIE | 79 | | |
| CANADA | 13 | | 66 |
| <i>à 60 ans</i> | ITALIE | Système ITALIE QUÉBEC | Système ITALIE CANADA |
| Système ITALIE - QUÉBEC | | | |
| ITALIE | 20 | | |
| QUÉBEC | | 21 | |
| Système ITALIE - CANADA | | | |
| ITALIE | 20 | | |
| CANADA | 4 | | 17 |

La section C du tableau 2 résume les résultats tirés de la table multirégionale de mortalité en ayant recours à l'indicateur de l'espérance de vie spatialisée à la naissance et à 60 ans (l'âge qui correspond généralement à la retraite). L'espérance de vie spatialisée est une mesure des comportements conjoints de mortalité et de migration dans les systèmes, sous l'hypothèse qu'un nouveau-né sera soumis à chaque âge au régime démographique de la région où il séjourne. À sa naissance, un nouveau-né dans la population italienne immigrée au Québec peut s'attendre à vivre 3 ans de son existence en Italie; cependant, à 60 ans l'Italie ne jouera plus aucun rôle dans son projet de vie. Par contre, un nouveau-né italien immigré au Canada vivrait en moyenne 13 ans en Italie; et à 60 ans, il pourrait y vivre encore 4 ans.

Avant de tirer des conclusions, nous avons besoin de comparer les résultats ainsi obtenus avec ceux qui seront dérivés d'une analyse plus articulée, qui ajoute une autre dimension, la citoyenneté.

2.4 L'analyse de la migration de retour avec la prise en compte de la citoyenneté

La reconstruction des systèmes Italie-Québec et Italie-Canada suivant la dimension juridique (statut de citoyenneté) apporte un critère supplémentaire de sélection : la durée de séjour. Cette différenciation dérive de la législation canadienne qui conditionne l'acquisition de la citoyenneté à une permanence sur le territoire canadien; nous avons considéré une durée de séjour de 5 ans⁸. Par conséquent, parmi la population italienne résidant au Québec et au Canada et ayant la citoyenneté italienne nous distinguerons la population qui n'a pas encore acquis le droit de demander la citoyenneté canadienne. Cette répartition a au moins deux implications intéressantes: la première consiste dans la limitation des biais d'estimation dus à l'imputation des événements observés à une

⁸ La période de 5 ans est imposée par les données disponibles et a l'avantage de correspondre à la durée de séjour normalement requise pour obtenir la citoyenneté (les années de séjour imposées par la loi et la période pour le traitement bureaucratique de la demande).

population qui n'était pas à risque de les connaître; la seconde est la distinction entre une migration de retour après une brève durée de séjour et une migration de retour vécue après une permanence plus prolongée⁹.

Étant donné notre sujet d'étude, les mouvements migratoires interprovinciaux de la population italienne immigrée au Québec et les migrations internationales qui ne concernent pas l'Italie effectuées par la population italienne immigrée au Québec et au Canada, ne sont pas spécifiquement analysés¹⁰.

- Système Italie-Québec (IT-QC)

Les composants du système sont : - la région d'origine : 1) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie; - les régions de destination : 2) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec et ayant une durée de séjour insuffisante pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne (immigrants récents); 3) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec et ayant la durée de séjour requise pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne; 4) la population née en Italie de citoyenneté canadienne résidant au Québec.

1) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers le Québec sont tirés du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est obtenu suite à la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

2) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec en 2001 et ayant une durée de séjour insuffisante pour l'acquisition de

⁹ La théorisation de Waldorf (1998) prend également en compte la durée de séjour comme facteur contribuant à l'intégration.

¹⁰ Ils sont considérés comme des sorties du système, de sorte qu'ils n'affectent pas les mouvements réels du retour.

la citoyenneté canadienne (immigrants récents) est tiré du recensement canadien de 2001 (répartition par année d'arrivée); les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Québec en 2006 et ayant une durée de séjour insuffisante pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne (immigrants récents) est estimé à partir du recensement canadien de 2006.

3) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec en 2001 et ayant la durée de séjour requise pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne est tiré du recensement canadien de 2001 (répartition par année d'arrivée); les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; les mouvements d'acquisition de la citoyenneté canadienne par classe d'âge sont estimés à partir du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Québec en 2006 et ayant la durée de séjour requise pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne est estimé à partir du recensement canadien de 2006.

4) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté canadienne et résidant au Québec est tiré du recensement canadien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux québécois de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables québécoises de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens canadiens vers l'Italie sont estimés à partir des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie résidant

au Québec en 2006 et de citoyenneté canadienne est tiré du recensement canadien de 2006.

- Système Italie-Canada (IT-CA)

Les composants du système sont : - la région d'origine : 1) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie;- les régions de destination : 2) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada et ayant une durée de séjour insuffisante pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne (immigrants récents); 3) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada et ayant la durée de séjour requise pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne; 4) la population née en Italie de citoyenneté canadienne résidant au Canada.

1) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers le Canada sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est obtenu suite à la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

2) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada en 2001 et ayant une durée de séjour insuffisante pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne (immigrants récents) est tiré du recensement canadien de 2001 (répartition par année d'arrivée); les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada en 2006 et ayant une durée de séjour

insuffisante pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne (immigrants récents) est estimé à partir du recensement canadien de 2006.

3) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Canada en 2001 et ayant la durée de séjour requise pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne est tiré du recensement canadien de 2001 (répartition par année d'arrivée); les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits des registres des municipalités italiennes; les mouvements d'acquisition de la citoyenneté canadienne par classe d'âge sont estimés à partir des données censitaires canadiennes de 2001-2006; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Canada en 2006 et ayant la durée de séjour requise pour l'acquisition de la citoyenneté canadienne est estimé à partir du recensement canadien de 2006.

4) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté canadienne et résidant au Canada est tiré du recensement canadien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux canadiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables canadiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens canadiens vers l'Italie sont tirés des registres des municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie résidant au Canada en 2006 et de citoyenneté canadienne est tiré du recensement canadien de 2006.

**TABLEAU 3 - Reconstruction des systèmes démographiques ITALIE-QUÉBEC et ITALIE-CANADA
avec la prise en compte de la citoyenneté**

A. Les populations observées

| Système Région | Citoyenneté | | Citoyenneté italienne | | | | Citoyenneté canadienne | |
|--------------------------|-------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|--|
| | ITALIE | IT - QC QUÉBEC | IT - CA CANADA | IMMIGRANTS RÉCENTS | | IT - QC QUÉBEC | IT - CA CANADA | |
| | | | | IT - QC QUÉBEC | IT - CA CANADA | | | |
| Population en 2001 | 55 625 803 | 7 544 | 42 055 | 1 138 | 1 803 | 63 335 | 270 851 | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 1 | 1 | 13 | 25 | 0 | 1 | |
| % classe d'âge 60+ | 25 | 54 | 50 | 36 | 18 | 53 | 52 | |
| Âge moyen | 42 | 61 | 60 | 50 | 38 | 61 | 60 | |

B. Les mouvements migratoires et la naturalisation

| Système Mouvements migratoires | Citoyenneté | | Citoyenneté italienne | | | | Citoyenneté canadienne | |
|------------------------------------------|-------------|-------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|--|
| | de l'ITALIE | IT - QC QUÉBEC | IT - CA CANADA | IMMIGRANTS RÉCENTS | | IT - QC QUÉBEC | IT - CA CANADA | |
| | | | | IT - QC QUÉBEC | IT - CA CANADA | | | |
| Âge moyen | | | | 31 | 32 | | | |
| Indice synthétique migration | | | | 0 | 0 | | | |
| Migration de retour vers l'ITALIE | | | | | | | | |
| Âge moyen | | 38 | 42 | 32 | 36 | 62 | 38 | |
| (*) Indice synthétique migration*100 | | 1,3 | 7,9 | 3,1 | 28,6 | 0 | 0 | |
| Naturalisation | | | | | | | | |
| Âge moyen | | | | | | 34 | 42 | |
| Indice synthétique de naturalisation | | | | | | 0,8 | 5,1 | |

(*) L'indice est multiplié par 100

Le tableau 3 illustre les résultats obtenus par ces simulations. La section A présente les populations au début de la période d'analyse. La population italienne résidant au Québec (dont l'âge moyen est égal à 61 ans) est la population la plus vieille. On constate un âge relativement élevé (50 ans) pour la population immigrée de 1996 à 2001 (immigrants récents) au Québec, par rapport à l'âge moyen de 38 ans des immigrants italiens récents au Canada. Les indicateurs de structure (le pourcentage d'incidence des classes d'âge 0-19 sur les classes d'âge 60 ans et plus) confirment une différence des profils par âge des deux populations d'immigrants récents. Nous pouvons interpréter cette différence comme le reflet d'une divergence entre les typologies migratoires prévalentes. L'immigration au Québec de la population italienne pendant la période 1996-2001 semble être principalement due aux parrainages des membres les plus anciens des familles encore résidant en Italie (souvent les mères veuves).

La section B du tableau 3 exprime les comportements de migration et de naturalisation des populations à travers respectivement l'indice synthétique de migration, l'âge moyen à la migration, l'indice synthétique de naturalisation et l'âge moyen à la naturalisation.

La population italienne de citoyenneté italienne émigre au Québec à 31 ans et au Canada à l'âge moyen de 32 ans. La population de citoyenneté italienne immigrée au Québec et ayant en 2001 une durée de séjour inférieure à 5 ans connaît un retour en Italie à l'âge moyen de 32 ans; la population de citoyenneté italienne immigrée au Canada et ayant en 2001 une durée de séjour inférieure à 5 ans fait son retour en Italie à l'âge moyen de 36 ans. D'après cette comparaison, nous pouvons déduire que pendant la période 2001-2006 la population italienne immigrée au Québec après 2001 y reste en moyenne un an; par contre, la population italienne immigrée au Canada après 2001 y reste pour une période d'environ 4 ans. Les indices de migrations marquent un niveau de retour provenant du Canada et dérivant d'un départ d'Italie subséquent à 1996, nettement plus élevé que celui provenant du Québec.

En revanche, la population née en Italie résidant au Québec de citoyenneté italienne et ayant une durée de séjour supérieure à 5 ans retourne en Italie à l'âge moyen de 38 ans,

alors que le même type de population résidant au Canada retourne en Italie à l'âge moyen de 42 ans. Dans ce cas aussi, l'indice synthétique de retour est plus élevé pour le système Italie-Canada, ce qui confirme la tendance, déjà observée pour la migration récente, d'une différence entre le calendrier et le niveau de retour en Italie provenant du Québec par rapport au retour provenant du Canada.

Enfin, la population née en Italie résidant au Québec de citoyenneté canadienne apparaît la seule à être cohérente avec l'interprétation avancée par Michalowsky et Tran (2008) d'une migration de retour après la retraite (cfr. section 1.1); cela ne vaut cependant pas dans le cas canadien; néanmoins, dans les deux cas le niveau de retour n'est pas significatif.

Pour ce qui concerne la naturalisation, la population italienne immigrée au Québec acquiert la citoyenneté canadienne à un âge moyen bien plus jeune que la population italienne immigrée au Canada, bien que le niveau de naturalisation de cette dernière soit nettement plus élevé que le niveau de naturalisation au Québec. Nous pouvons comparer l'âge moyen à la naturalisation et l'indice de naturalisation ainsi obtenus pour le Canada avec les résultats présentés dans une étude précédente (cfr Ghio et Termote, 2009) qui ne distingue pas les immigrants ayant acquis le droit de se naturaliser des immigrants n'ayant pas ce droit ¹¹. De cette comparaison nous tirons une quantification du biais qui peut se manifester si on n'adopte pas le critère de la citoyenneté: l'âge moyen à la naturalisation est inférieur d'environ 5 ans et l'indice de naturalisation est presque la moitié ¹². Ces résultats démontrent que l'attribution de mouvements de naturalisation à une population qui n'est pas soumise au risque de les produire réduit les indicateurs de synthèse (distorsion due à l'incohérence entre les dénominateur et le numérateur du rapport).

¹¹ L'introduction de cette distinction n'était pas justifiée, étant donné le but de l'analyse mentionnée.

¹² Plus précisément, nous avons obtenu un âge moyen à la naturalisation de 35 ans et un indice de naturalisation égal à 2,7 (Ghio et Termote, 2009)

**TABLEAU 3 - Reconstruction des systèmes démographiques ITALIE-QUÉBEC et ITALIE-CANADA
avec la prise en compte de la citoyenneté (suite)**

C. L'espérance de vie spatialisée

| <i>Citoyenneté</i> | Citoyenneté italienne (et citoyenneté canadienne par jus soli) | | | | | Citoyenneté canadienne | | |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | <i>Système à la naissance</i> | IMMIGRANTS RÉCENTS | | | | | <i>IT - QC QUÉBEC</i> | <i>IT - CA CANADA</i> |
| | | <i>ITALIE</i> | <i>IT - QC QUÉBEC</i> | <i>IT - CA CANADA</i> | <i>IT - QC QUÉBEC</i> | <i>IT - CA CANADA</i> | | |
| Système ITALIE-QUÉBEC | | | | | | | | |
| ITALIE | 79 | | | | | | | |
| <i>Citoyenneté italienne</i> | | | | | | | | |
| IMMIGRANTS RÉCENTS | 5 | 47 | | 5 | | 21 | | |
| QUÉBEC | 3 | 49 | | | | 27 | | |
| <i>Citoyenneté canadienne</i> | | | | | | | | |
| QUÉBEC | 1 | | | | | 78 | | |
| Système ITALIE-CANADA | | | | | | | | |
| ITALIE | 79 | | | | | | | |
| <i>Citoyenneté italienne</i> | | | | | | | | |
| IMMIGRANTS RÉCENTS | 33 | | 17 | | 5 | | 24 | |
| CANADA | 25 | | 7 | | | | 47 | |
| <i>Citoyenneté canadienne</i> | | | | | | | | |
| CANADA | 1 | | | | | | 78 | |
| <i>Citoyenneté</i> | Citoyenneté italienne (et citoyenneté canadienne par jus soli) | | | | | Citoyenneté canadienne | | |
| | <i>Système à 60 ans</i> | IMMIGRANTS RÉCENTS | | | | | <i>IT - QC QUÉBEC</i> | <i>IT - CA CANADA</i> |
| | | <i>ITALIE</i> | <i>IT - QC QUÉBEC</i> | <i>IT - CA CANADA</i> | <i>IT - QC QUÉBEC</i> | <i>IT - CA CANADA</i> | | |
| Système ITALIE-QUÉBEC | | | | | | | | |
| Italie | 20 | | | | | | | |
| <i>Citoyenneté italienne</i> | | | | | | | | |
| IMMIGRANTS RÉCENTS | | 15 | | | | | 1 | |
| QUÉBEC | | 18 | | 5 | | | 2 | |
| <i>Citoyenneté canadienne</i> | | | | | | | | |
| QUÉBEC | | | | | | | 21 | |
| Système ITALIE-CANADA | | | | | | | | |
| Italie | 20 | | | | | | | |
| <i>Citoyenneté italienne</i> | | | | | | | | |
| IMMIGRANTS RÉCENTS | 6 | | 10 | | | | 1 | |
| CANADA | | | 14 | | 5 | | 7 | |
| <i>Citoyenneté canadienne</i> | | | | | | | | |
| CANADA | | | | | | | 21 | |

La section C du tableau 3 résume les résultats tirés de la table multirégionale de mortalité en ayant recours à l'espérance de vie spatialisée. Il faut remarquer que les nouveau-nés, qui vont acquérir la citoyenneté italienne par le droit du sang, sont des citoyens canadiens par le droit du sol¹³. Par conséquent, notre estimation considère que le statut de citoyen italien n'est pas exclusif, mais que la citoyenneté italienne des parents marque le régime démographique des nouveau-nés (par effet de l'hérédité culturelle transmise à travers l'éducation). Par contre, le statut de citoyen canadien est supposé détenu d'une façon exclusive. Cette différence nous permet de considérer la perte de la citoyenneté italienne comme le résultat d'un choix individuel et conscient d'acquisition d'une nouvelle identité.

À sa naissance, un nouveau-né citoyen italien résidant au Québec et descendant de la population immigrée récemment arrivée peut s'attendre à vivre 5 ans de son existence en Italie; il vivra 21 ans de sa vie exclusivement comme citoyen canadien. S'il descend de la population italienne ayant déjà acquis le droit de se naturaliser, il vivra en moyenne 3 ans en Italie, et 27 ans exclusivement comme citoyen canadien. S'il appartient à la population italienne résidant au Québec et ayant seulement la citoyenneté canadienne, il vivra probablement un seul an de son existence en Italie. Par contre, un nouveau-né citoyen italien résidant au Canada et descendant de la population immigrée récemment arrivée, peut s'attendre à vivre 33 ans de son existence en Italie; il vivra 24 ans de sa vie exclusivement comme citoyen canadien. S'il descend de la population italienne ayant déjà acquis le droit de se naturaliser, il vivra en moyenne 25 ans en Italie et 47 ans exclusivement comme citoyen canadien. S'il appartient à la population résidant au Canada et ayant seulement la citoyenneté canadienne, il vivra probablement un seul an de son existence en Italie.

À 60 ans, un nouveau-né italien résidant au Canada et appartenant à la population des immigrés récents est le seul, relativement aux deux systèmes démographiques ainsi reconstruits, qui puisse s'attendre à vivre une période significative (6 ans) de son existence en Italie.

¹³ Le droit du sol (jus soli) accorde la citoyenneté à la personne physique née sur le territoire national indépendamment de la nationalité de ses parents; le droit du sang (jus sanguinis) accorde aux enfants la nationalité des parents.

Deux traits dominants se dégagent de cette reconstruction du comportement du retour de la population italienne immigrée au Québec en 2001-2006 par rapport à la population italienne immigrée au Canada:

- 1) le calendrier : l'âge moyen au retour de la population de citoyenneté italienne immigrée au Québec est plus jeune que l'âge moyen au retour de la population de citoyenneté italienne immigrée au Canada; par contre, la population italienne de citoyenneté canadienne résidant au Québec connaît le retour à un âge nettement plus avancé que la population italienne de citoyenneté canadienne résidant au Canada;
- 2) le niveau du retour : la population italienne immigrée au Canada connaît en moyenne un niveau de retour plus élevé que la population italienne immigrée au Québec.

Si nous considérons le nombre respectif d'années à vivre en Italie par un nouveau-né italien (résidant au Québec ou au Canada) nous avons une mesure de la perspective du retour à la naissance et à 60 ans; sur cette base, l'Italie représente une partie très marginale de l'espérance de vie de la population italienne immigrée au Québec.

Pour un examen plus détaillé du comportement au retour de la population de citoyenneté italienne immigrée au Québec, nous avons besoin d'introduire deux critères supplémentaires de distinction : la génération des immigrants et la double citoyenneté. La section suivante développe cette thématique.

2.5 L'analyse de la migration de retour incluant la seconde génération d'immigrants

Le concept de génération appliqué à une population immigrée définit les degrés successifs de la filiation à partir de l'arrivée du premier ascendant dans le pays de destination. Par conséquent, le retour d'un immigrant de seconde génération est plus précisément un retour vers le lieu de naissance ou de dernière résidence des parents. La

difficulté à disposer de ce type d'informations rend les études concernant la seconde génération d'immigrants inévitablement très rares.

Notre recherche s'est concentrée jusqu'ici sur le comportement au retour de la première génération, les immigrants nés en Italie et immigrés au Québec, alors que la seconde génération comprend les citoyens italo-canadiens qui sont nés au Québec (cfr section précédente). Pour prendre en considération la seconde génération, nous simulons le système démographique Italie-Québec en s'appuyant sur les données du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal, qui nous permettent de prendre en compte à la fois la première et la seconde génération d'immigrants italiens. Nous excluons les migrations interprovinciales et internationales qui ne s'adressent pas vers l'Italie, effectuées par la population de citoyenneté italienne résidant au Québec.

Dans cette reconstruction le terme *région* qualifie à la fois la génération (première ou seconde génération d'immigrants), son statut juridique et son territoire de résidence. L'hypothèse consistant à dériver le régime démographique de chaque population de sa citoyenneté a été en principe maintenue, mais dans le cas de la double citoyenneté on a aussi pris en compte la génération: la seconde génération d'immigrants est supposée être assimilée au comportement du pays de destination; la première génération est supposée adopter un régime mixte, composé du comportement de fécondité de la population d'accueil et du comportement de mortalité de la population d'origine¹⁴.

- Système Italie-Québec

Les composants du système sont : - la région d'origine : 1) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie; - les régions de destination : 2) la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec (première génération); 3) la population née en Italie résidant au Québec et ayant la double citoyenneté (italienne et canadienne –

¹⁴ De cette façon on a voulu reconnaître une sensibilité différente entre le comportement de fécondité, particulièrement sujet aux contingences contextuelles, et le comportement de mortalité, lié aux habitudes alimentaires et aux comportements mais aussi aux facteurs génétiques

première génération); 4) la population née au Québec résidant au Québec ayant la double citoyenneté (italienne et canadienne – seconde génération) .

1) Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge des citoyens italiens vers le Québec sont tirés du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est obtenu suite à la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

2) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec en 2001 (première génération d'immigrants) est tiré du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie de citoyenneté italienne et résidant au Québec en 2006 (première génération d'immigrants) est tiré du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal.

3) Le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie résidant au Québec en 2001 et ayant la double citoyenneté (italienne et canadienne - première génération d'immigrants) est tiré du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux québécois de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population née en Italie résidant au Québec en 2006 et

ayant la double citoyenneté (italienne et canadienne - première génération d'immigrants) est tiré du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal.

4) Le vecteur par classe d'âge de la population née au Québec résidant au Québec en 2001 et ayant la double citoyenneté (italienne et canadienne – seconde génération d'immigrants) est tiré du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux québécois de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables québécoises de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont extraits du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal; le vecteur par classe d'âge de la population née au Québec résidant au Québec en 2006 et ayant la double citoyenneté (italienne et canadienne – seconde génération d'immigrants) est tiré du Registre du Consulat Général d'Italie à Montréal.

Le tableau 4 illustre les résultats obtenus par ces simulations. La section A présente les populations au début de la période d'analyse. La première génération d'immigrants italiens résidant au Québec et ayant la double citoyenneté est la population la plus vieille de notre système, ayant un âge moyen de 60 ans (plus de la moitié de cette population est âgée de 60 ans et plus). Évidemment, la seconde génération est la population la plus jeune, avec un âge moyen de 32 ans et des classes d'âge 0-19 représentant 28% du total.

La section B du tableau 4 exprime les comportements de migration et d'acquisition de la double citoyenneté moyennant l'indice synthétique de migration, l'âge moyen à la migration, l'indice synthétique de double citoyenneté et l'âge moyen à la double citoyenneté. La population née en Italie immigrée au Québec qui n'a pas acquis la citoyenneté canadienne connaît pendant la période 2001-2006 un retour en Italie à l'âge moyen de 35 ans et le niveau du retour le plus élevé dans le système. La première génération d'immigrants italiens ayant la double citoyenneté marque un retour en Italie à l'âge moyen de 41 ans, tandis que la seconde génération «*retourne*» en Italie à l'âge très jeune de 20 ans.

TABLEAU 4 - Reconstruction du système démographique ITALIE-QUÉBEC

| première et seconde génération d'Immigrants | | | | | |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|--------|-------------------------------------|-------------------------|
| A. Les populations observées | | | | | |
| Région | Citoyenneté | Citoyenneté italienne | | Citoyenneté italienne et canadienne | |
| | | ITALIE | QUÉBEC | 1° Génération QUÉBEC | 2° Génération QUÉBEC |
| Population en 2001 | | 55 625 803 | 6 115 | 14 644 | 18 831 |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | | 19 | 1 | 0 | 28 |
| % classe d'âge 60+ | | 25 | 46 | 54 | 8 |
| Âge moyen | | 42 | 58 | 60 | 32 |
| B. Les mouvements migratoires et la double citoyenneté | | | | | |
| Mouvements migratoires | Citoyenneté | Citoyenneté italienne | | Citoyenneté italienne et canadienne | |
| | | de l'ITALIE | QUÉBEC | 1° Génération QUÉBEC | 2° Génération QUÉBEC |
| Âge moyen | | | 31 | | |
| (*) Indice synthétique migration * 100 | | | 0 | | |
| <i>Migration de retour vers l'ITALIE</i> | | | | | |
| Âge moyen | | | 35 | 41 | 20 |
| (*) Indice synthétique migration*100 | | | 1,4 | 1,2 | 1 |
| (*) L'indice est multiplié par 100 | | | | | |
| <i>Double citoyenneté</i> | | | | | |
| Âge moyen | | | | 37 | |
| Indice synthétique de naturalisation | | | | 0,6 | |
| C. L'espérance de vie spatialisée | | | | | |
| à la naissance | Citoyenneté | Citoyenneté italienne | | Citoyenneté italienne et canadienne | |
| | | ITALIE | QUÉBEC | 1° Génération QUÉBEC | 2° Génération QUÉBEC |
| ITALIE | | 79 | | | |
| QUÉBEC | <i>Citoyenneté italienne</i> | 5 | | | 74 |
| | <i>Citoyenneté italienne et canadienne</i> | | | | |
| 1° Génération | | 3 | | | 76 |
| 2° Génération | | | | | 79 |
| <i>à 60 ans</i> | | | | | |
| ITALIE | | 20 | | | |
| QUÉBEC | <i>Citoyenneté italienne</i> | | | | 20 |
| | <i>Citoyenneté italienne et canadienne</i> | | | | |
| 1° Génération | | | | | 20 |
| 2° Génération | | | | | 21 |

La première génération d'immigrants italiens au Québec acquiert la double citoyenneté à l'âge de 37 ans; la différence entre l'indice synthétique de naturalisation tiré de la reconstruction précédente du système Italie-Québec (cfr. section 2.4) et l'indice synthétique de double citoyenneté est une estimation de la perte de la citoyenneté italienne.

La section C du tableau 4 résume les résultats tirés de la table multirégionale de mortalité. Tous les descendants de la première génération nés au Québec font partie de la seconde génération; s'ils descendent d'une première génération qui n'a pas acquis la citoyenneté canadienne, à la naissance ils peuvent s'attendre à vivre 5 ans de leur existence en Italie, alors que s'ils descendent de la première génération ayant la double citoyenneté, ils peuvent espérer vivre 3 ans de leur vie en Italie. Pour les descendants de la seconde génération (les citoyens italiens nés au Québec dont au moins un des deux parents est aussi né au Canada), l'Italie ne fait plus partie de leur espace migratoire. De cette estimation, nous pouvons dégager l'influence de la citoyenneté canadienne sur le comportement au retour de la population italienne immigrée au Québec.

La section D du tableau 4 présente les projections du système à court et à moyen terme pour une étendue de 20 ans sous l'hypothèse de *conservation* des comportements observés pendant la période 2001-2006. La vitesse du système est essentiellement déterminée par la région Italie qui «*pèse*» pour 99% du total. Le processus de vieillissement connaît une accélération particulière pour la première génération d'immigrants ayant la double citoyenneté, qui atteindra en 2021 l'âge moyen de 70 ans. La vitesse relative de la première génération d'immigrants de citoyenneté italienne est moins rapide à cause des effets combinés de la structure initiale de la population et du comportement migratoire. Les immigrants arrivés au Québec entrent dans cette population en accroissant les classes centrales (l'âge moyen à l'immigration est de 31 ans). L'absence de la transmission de cet apport *favorable* à la population ayant la double citoyenneté dénote une interruption du processus d'intégration par effet d'une migration (de retour ou interprovinciale) ou par effet de la perte de la citoyenneté italienne. Les deux alternatives évoquent deux explications diamétralement opposées.

| TABLEAU 4 - Reconstruction du système démographique ITALIE-QUÉBEC | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------|------|
| première et seconde génération d'immigrants (suite) | | | | |
| D. | <i>Année base</i> | <i>Projections</i> | | |
| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 |
| <i>Région</i> | 1) Population italienne résidant en Italie de citoyenneté italienne | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 16 | 18 | 18 | 17 |
| % classe d'âge 60+ | 24 | 25 | 27 | 28 |
| Âge moyen | 42 | 43 | 44 | 45 |
| Taux de croissance*100 | -0,6 | -0,6 | -0,6 | -0,7 |
| % de la population système | 99 | 99 | 99 | 99 |
| <i>Région</i> | 2) Population italienne résidant au Québec de citoyenneté italienne | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| % classe d'âge 60+ | 51 | 61 | 66 | 68 |
| Âge moyen | 59 | 61 | 62 | 63 |
| Taux de croissance *100 | -2,1 | -2,4 | -3,1 | -3,8 |
| <i>Région</i> | 3) Population italienne résidant au Québec de citoyenneté italienne et canadienne | | | |
| | <i>première génération d'immigrants</i> | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| % classe d'âge 60+ | 64 | 77 | 85 | 89 |
| Âge moyen | 63 | 67 | 69 | 70 |
| Taux de croissance*100 | -1,3 | -2,4 | -4 | -5,7 |
| <i>Région</i> | 4) Population italienne résidant au Québec de citoyenneté italienne et canadienne | | | |
| | <i>seconde génération d'immigrants</i> | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 24 | 23 | 22 | 23 |
| % classe d'âge 60+ | 10 | 12 | 14 | 19 |
| Âge moyen | 34 | 36 | 38 | 40 |
| Taux de croissance*100 | 1,1 | 1 | 1 | 0 |
| <i>Système</i> | ITALIE - QUÉBEC | | | |
| Taux de croissance*100 | -0,6 | -0,6 | -0,6 | -0,7 |

Une migration atteste l'incapacité du Québec à retenir les immigrants italiens, tandis qu'une naturalisation atteste la capacité du Québec à favoriser l'intégration des immigrants italiens. Le faible pourcentage de citoyens italiens qui renoncent à leur citoyenneté d'origine observés pendant la période 2001-2006 (cfr. section B) rend la première interprétation la plus plausible. La seconde génération d'immigrants est la seule composante du système qui présente en 2006 une croissance et une structure par âge jeune; après un intervalle de vingt ans, le taux de croissance devient nul et l'âge moyen s'accroît de 6 ans, pour atteindre 40 ans environ.

Cette simulation a permis de mettre en évidence l'état très avancé du processus de vieillissement de la population italienne résidant au Québec. Les faibles tendances dégagées de l'analyse transversale pour la période 2001-2006 ne sont pas en mesure d'arrêter les effets structurels.

Synthèse et conclusion

La méthode des projections multirégionales nous a permis de jeter un regard sur le futur. Avant de dégager les conclusions de cette recherche, il nous semble opportun de vérifier si la relation citoyenneté-retour dégagée pour la population italienne immigrée au Québec pendant la période 2001-2006 est essentiellement liée à un contexte particulier ou, s'il est possible d'établir des relations entre cette configuration et les périodes précédentes.

Le tableau 5 donne une représentation systémique du retour de la population italienne immigrée au Québec de 1971 jusqu'à 2001. La lecture critique du passé est articulée suivant la segmentation des périodes censitaires canadiennes ; pour chacune, les micro-données du recensement sont sélectionnées par pays de naissance (Italie) et citoyenneté. Dans cette reconstruction, le nombre de naissances n'est pas pris en compte parce que nous limitons cette reconstruction à la première génération d'immigrants. Nous avons estimé les décès de la population italienne résidant au Québec suivant l'hypothèse adoptée par notre modélisation qui suppose que le régime démographique dérive de la citoyenneté; ainsi, pour chaque période observée, nous avons appliqué aux immigrants italiens de citoyenneté canadienne résidant au Québec la table de mortalité de la population québécoise et aux immigrants italiens qui ont gardé la citoyenneté italienne la table de mortalité de la population italienne. Le nombre d'immigrants et d'émigrants italiens est reconstruit en distinguant : a) les mouvements provenant de l'Italie ; b) les mouvements internes au Canada ; c) les mouvements vers l'Italie ; d) les mouvements vers les autres pays. À chaque période censitaire l'effectif de la population italienne résidant au Québec (colonne A) est égal à l'effectif observé à la période précédente augmenté des nouveaux immigrants et réduit des décès et des émigrants. La colonne B représente le total des immigrants qui sont arrivés pendant la période intercensitaire précédente ; le rapport entre ce total et le total des flux d'entrées (colonne C) est une estimation à court terme de la capacité du Québec de retenir les immigrants italiens.

TABLEAU 5 - Reconstruction historique du retour de la population italienne immigrée au Québec (suite)

Légende

Population:

- A.** Italiens nés en Italie et résidant au Québec
- B.** Italiens recensés arrivés au Québec pendant la période
- C.** Italiens entrés au Québec pendant la période
- D.** Italiens et Italo-canadiens nés au Canada retournés en Italie pendant la période

t Année du recensement

Source:

- α** STATCAN : Recensement - Échantillon 1% - 1971; 2% - 1981 et 1986; 3% 1991; 2,8% 1996; 2,7% 2001; 20% 2006
- α 2006** STATCAN: Provinces territoires divisions et subdivisions de recensement - Données-échantillon (20 %)
- β** Ministère de l'Immigration - Canada - Flux selon le pays de la dernière permanence
- β 1996** Ministère de l'Immigration - Canada - Estimation des flux sur la base de l'année 1996

- ε** M.A.E. Ministère des Affaires Étrangères
- ε AIRE** Registre des Italiens résidant à l'étranger
- ε ISTAT** Mouvements de la population
- ε Cons.** Consulat Général d'Italie à Montréal

- δ** Estimation
- *** Chiffres < 100

Les nombres sont divisés par 100; les arrondis peuvent entraîner des différences arithmétiques

La colonne D du tableau 5 illustre les mouvements migratoires du retour répartis selon la citoyenneté ; ces retours sont significatifs seulement pour la population qui a gardé la citoyenneté italienne.

Nous abordons la lecture historique de la migration italienne au Québec à partir des effectifs recensés (colonne A). Nous pouvons constater une décroissance continue de la population italienne résidant au Québec. De la désagrégation selon le critère de la citoyenneté, nous pouvons tirer une croissance de la population née en Italie ayant la citoyenneté canadienne jusqu'à la seconde moitié des années 1980, lorsque seulement 12 Italiens sur 100 ont exclusivement la citoyenneté italienne. La période 1990-1995 représente l'exception : la population née en Italie de citoyenneté italienne résidant au Québec augmente puisque la capacité du Québec à retenir les immigrants italiens (colonne B) pendant cette période est la plus élevée dans le cadre de cette reconstruction. En général, le Québec démontre plutôt une certaine force de répulsion de la migration italienne à court terme, parfois particulièrement marquée (par exemple pour la seconde moitié des années 1970) qui peut justifier une partie considérable des mouvements de retour en Italie (comparaison entre la colonne D et la colonne C-B). En considérant la migration de retour (colonne D), nous pouvons constater une tendance fluctuante avec une hausse pendant la seconde moitié des années 1980. Durant cette période, ces mouvements peuvent effectivement attester le retour au pays d'origine des immigrants italiens arrivés au Québec pendant les années 1960 et ayant terminé leur cycle productif. La prévalence des Italiens retournés qui ont maintenu la citoyenneté italienne confirme l'hypothèse de corrélation entre le maintien de la citoyenneté italienne et le retour.

En résumé, nous pouvons distinguer deux phases de la migration italienne au Québec : la première va des années 1960 jusqu'aux années 1980, la seconde va des années 1990 jusqu'à présent. Pendant la première phase, la migration de retour se prête à une interprétation traditionnelle: un faible retour caractérise les périodes productives de la vie des immigrants tandis qu'un retour plus significatif se produit une fois que le cycle productif est complété. La seconde phase se prête à une interprétation différente: à partir

des années 1990, nous pouvons constater les mêmes aspects de circularité que nous avons relevés pour la période 2001-2006 : la migration de retour en Italie se produit surtout après un séjour au Québec inférieur à 5 ans.

Nous résumons les trois étapes qui ont jalonné notre chemin opérationnel. La première reconstruction de la dynamique migratoire Italie-Québec a démontré les distorsions d'une analyse qui nie la dimension juridique. La deuxième reconstruction a dégagé la spécificité du calendrier et du niveau de la migration italienne de retour provenant du Québec. La troisième reconstruction a mis en évidence le comportement de la première génération d'immigrants ayant la double citoyenneté italo-canadienne et de la seconde génération d'immigrants italiens. Enfin, le cadre historique a confirmé que la corrélation entre le retour et le maintien de la citoyenneté italienne n'est pas occasionnelle, mais qu'elle demeure valable dans un cadre de plus longue période.

Références bibliographiques

BDLC, Base de données sur la longévité canadienne. *Tables de mortalité – Sexes réunis*, [En ligne]. <http://www.bdlc.umontreal.ca/bdlc/prov/can/can.htm> (Page consultée le 15 janvier 2009)

DELANTY, G. 1996. «Beyond the Nation-State : national identity and citizenship in a multicultural society – A response to rex», *Sociological Research Online*, vol.1, n.3

GHIO, D. et M. TERMOTE. 2009. «La migration de retour des Italiens immigrés au Canada. L'apport du Registre des Italiens résidant à l'étranger», article soumis à *Cahiers québécois de démographie*, p. 36

ISQ, 2004. *Si la tendance se maintient...Perspective démographique, Québec et régions, 2001-2051*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 39

ISQ, 2006. *La situation démographique au Québec. Bilan 2006*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p.341

ISQ, 2007. *Tableaux sur l'immigration au Québec 2003-2007*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2008, p.42

ISQ, 2008. *Le bilan démographique du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 80

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *14 Censimento generale della popolazione e delle abitazioni*, [En ligne]. <http://dawinci.istat.it/MD/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Movimento migratorio della popolazione residente*, [En ligne les publications annuelles]. <http://www.istat.it/dati/catalogo/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Tavole di mortalità e di fecondità*, [En ligne]. <http://demo.istat.it/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

MICHALOWSKI, M. et K. TRAN. 2008. « Les Canadiens à l'étranger », *Tendances sociales canadiennes*, vol. 11-008, p. 33-43

MICONE, M. 1998. *Le figuier enchanté*, Montréal, Boréal, 1998, p. 116

NATIONS UNIES, 1962. *Principles and recommendations for vital statistics systems*, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Publications, N. E.73.XVII.9

NATIONS UNIES, 1980. *Recommendations on Statistics of International Migration*, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Publications, N. E.79.XVII.18

NEPVEU, P. 1999. *L'écologie du réel – mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Boréal, 1999, p. 241

ROGERS, A. 1990. « Return migration to region of birth among retirement-age persons in the United States », *Journal of Gerontology*, vol. 45, n.3, p.128-134

ROGERS, A. 1995. *Multiregional Demography. Principles, methods and extensions*, New York, John Wiley & Sons Ltd Import, 236 p.

STATCAN, Statistique Canada. *Census of Canada, 1971-2001: public use microdata file – individuals* [En ligne]. Data Liberation Initiative, 2006/04/26 (STC 95M0016XCB) <http://myaccess.library.utoronto.ca/login?url=http://r1.chass.utoronto.ca/sdaweb/html/canpumf.htm> (Page consultée le 15 janvier 2009)

STATCAN, Statistique Canada. *Census of Canada, 2006*, [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/english/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=97-557-XCB2006024&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=&GC=99&GK=NA&GRP=0&IPS=97-557-XCB2006024&METH=0&ORDER=&PID=92574&PTYPE=88971&RL=0&S=1&ShowAll=&StartRow=&SUB=&Temporal=2006&Theme=72&VID=&VNAMEE=&VNAMEF> (Page consultée le 15 janvier 2009)

STATCAN, Statistique Canada. *Immigration statistics = Statistique de l'immigration* [En ligne les publications annuelles]. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/202/301/immigration_statistics-ef/index.html (Page consultée le 15 janvier 2009)

STATCAN, Statistique Canada. *Taux de fécondité par âge*, [En ligne]. http://www.statcan.gc.ca/kits-trousses/cyb-adc1999/health-sante/edu04_0078e-fra.htm (Page consultée le 15 janvier 2009)

TERMOTE, M. 2008. *Nouvelles perspectives démographiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051*, Gouvernement du Québec, 2008, p. 148

WALDORF, B. 1995. « Determinants of international return migration intentions », *Professional Geographer*, vol. 47, n. 2, p.125-136

WALDORF, B. 1998. « A three dimensional life table approach to immigrants' sojourns abroad », *Papers in Regional Science*, vol. 77, n. 4, p. 407-425

WEBER, M. 1946. *Sociologie des religions*, Paris, Gallimard, 2006, p. 545

Chapitre IV

La population italienne résidant en Belgique : une question de mesure ? ¹

Résumé

En 2001, l'estimation de la présence italienne en Belgique à partir des sources officielles belges produit 36% d'Italiens en moins qu'en effectuant la même évaluation d'après les sources officielles italiennes. Le but de notre article est d'identifier les raisons de cette divergence. L'analyse des principales étapes législatives du Code belge de Nationalité, de 1984 jusqu'à 2001, permet de suivre le parcours de naturalisation de la population italienne immigrée en Belgique dérivant de l'application de la nouvelle discipline. En ayant recours à l'interprétation juridique, cette méthode établit une corrélation entre les données appartenant à deux systèmes statistiques différents : le système du pays d'origine, l'Italie, et le système du pays de destination, la Belgique. Le résultat est la constitution d'une base informative origine-destination qui représente la condition à satisfaire pour comprendre l'évolution que la législation communautaire résultant du traité du Maastricht a apporté à la dynamique migratoire entre les deux pays.

¹ Article soumis à la *Revue européenne de démographie*.

Abstract

The Italian Population Residing in Belgium. A Measurement Problem?

In 2001, the Belgian statistical estimation of the Italian population residing in Belgium is inferior by 36% to the Italian statistical evaluation. Which factors determine this divergence? The aim of this paper is to find an answer of this question. We have used an historical approach to capture the evolution of Belgian's legislation on citizenship from 1984 to 2001, and have obtained a data set accounting for the principal phases of the naturalization process for Italian immigrants in Belgium. By adopting a legislative interpretation, we establish a relationship between sources derived from two different statistical systems : the statistical system of the origin country, Italy, and the statistical system of the destination country, Belgium. As a result, we were able to construct a coherent origin-destination data base, the latter being the first condition for understanding the effects of the successive European integration policy measures on the migration dynamics between these two countries.

Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans la collaboration du Ministère Italien de l'Intérieur, du Ministère Italien des Affaires Étrangères et du Groupe d'étude de démographie appliquée de l'Université Catholique de Louvain.

Nous tenons à exprimer les sentiments les plus sincères de notre reconnaissance à Anna Di Stefano (Directrice de la Direction Centrale des Services Démographiques - Ministère Italien de l'Intérieur), à Dino Sorrentino (Consul d'Italie à Bruxelles) et à Thierry Eggerickx (Directeur du Groupe d'étude de démographie appliquée de l'Université Catholique de Louvain). Un remerciement particulier pour leur disponibilité et leur précieux support à Filomena Ciannella (Responsable AIRE – Consulat d'Italie à Bruxelles) et à Amel Bahri (Groupe d'étude de démographie appliquée - UCL).

Le contenu de l'article relève uniquement de la responsabilité de l'auteur.

Avant-propos

Avant de passer à l'analyse du retour de la population italienne immigrée en Belgique, développée dans le chapitre suivant, l'article ci-dessous présenté est consacré à l'étude de la présence italienne en Belgique. En parcourant les mêmes étapes que celles ayant caractérisé l'étude du retour à partir du Canada, nous recherchons la corrélation entre les sources italiennes et belges pour constituer une base informative origine-destination qui permettra d'appuyer la reconstruction du système migratoire Italie-Belgique. La méthode est essentiellement la même que celle adoptée jusqu'ici, mais elle a dû être adaptée aux exigences dictées par la spécificité du contexte italo-belge.

Nous distinguons deux phases de l'analyse. La première précède l'entrée en vigueur du traité de Maastricht et débute en 1984 lorsque la loi Gol inaugure l'époque des mutations législatives du Code belge de Nationalité. Notamment, ce sont les deuxième et troisième générations qui bénéficient initialement de la nationalité belge; à certains conditions, aux enfants italiens nés en Belgique ayant moins de dix-huit ans a été automatiquement attribuée la citoyenneté belge. Dans une perspective migratoire, les classes d'âge comprises entre zéro et dix-huit ans effectuent une migration dépendante, car il s'agit de mineurs dont la décision de migrer dépend vraisemblablement de la volonté de leurs parents. Par conséquent, le paradigme qui nous a amené à découvrir une relation entre le maintien de la citoyenneté italienne et le retour en Italie de la population italienne immigrée au Canada, n'est pas applicable tel quel à l'étude du retour des Italiens à partir de la Belgique. Par contre, dégager les effets produits par la nouvelle législation belge est fondamental pour la compréhension de la seconde phase, alors que l'abolition des frontières entre les États membres de l'Union européenne a mis en cause le rôle joué par les identités nationales. À la suite de la normative européenne, la migration entre l'Italie et la Belgique assume la configuration d'une migration interne. Pour cette raison, l'espace européen détermine une nouvelle dimension d'analyse des dynamiques du retour, que nous examinerons pour la période 2001-2006.

Introduction

La problématique de la comparabilité des sources de données entre les États représente une forte limitation à la connaissance des phénomènes migratoires. Chaque pays organise la structure de son information publique suivant la conception d'État qu'il incorpore. L'architecture d'un système statistique public reflète les principes d'une société et son rapport entre les individus et la collectivité; la loi détermine les programmes statistiques et leurs modalités de réalisation. Les politiques de gouvernance ont renforcé le rôle de la statistique publique et consolidé l'exigence d'éclairer un nombre croissant d'aspects de la vie sociale.

Dès la création du Marché Commun, l'Europe a commencé le processus d'harmonisation des concepts et définitions des statistiques nationales des pays membres. Ce choix, conforme au principe de subsidiarité qui inspire la mise en œuvre des actions communautaires, implique une collaboration entre les institutions nationales et l'institut central de statistique européen, Eurostat. L'adaptation des systèmes statistiques nationaux visant à satisfaire une demande informative articulée à la fois au niveau local, régional, national et communautaire, est sans doute un des grands défis de l'intégration européenne. Notre analyse prospecte une lecture spécifique de cette problématique. Alors que nous pouvons compter sur des critères communs de collecte et de classification des informations, il reste toujours à déterminer les dynamiques d'interaction entre les phénomènes pour capturer la réelle signification des données statistiques et interpréter leurs mutations. Un exemple évident est donné par les effets que les politiques de naturalisation, mises en place à travers les législations nationales, produisent sur l'identification des populations immigrées. Dans ce but, nous examinons le cas de la population italienne immigrée en Belgique.

À partir de deux systèmes statistiques, qui présentent des analogies en partageant la même logique d'organisation, nous obtenons des informations divergentes. Notre objectif n'est pas d'établir le dénombrement exact ou d'évaluer le mérite d'un système par

rapport à l'autre. La méthode comparative que nous proposons veut plutôt dégager la relation entre les phénomènes qui nous semblent la base indispensable sur laquelle appuyer l'approche de coordination visée par les organismes communautaires.

Cet article comporte trois parties. La première recherche une corrélation entre les sources belges et italiennes à travers la reconstruction du contexte législatif de la période 1984 – 2001 réglementant l'accès à la nationalité belge. La deuxième se concentre sur l'intervalle 1991 – 1996 pour représenter le système d'interaction entre la population belge et la population italienne résidant en Belgique dans le cadre législatif issu des réformes du Code belge de Nationalité de 1984 et 1991. La dernière partie introduit la dimension régionale dans l'analyse de l'espace migratoire entre l'Italie et la Belgique.

Section 1

Mise en contexte et problèmes de données

1.1 La mise en contexte

Jusqu'en 1984 la conception organique, née en Allemagne au début du XX^e siècle, a caractérisé la politique de l'État belge. Le noyau de l'idée allemande est une vision généalogique de la communauté nationale dont la culture est l'expression suprême; l'individu est captif de son ascendance, la collectivité le précède et il lui appartient en devenant son héritier². De cette conceptualisation dérive un principe de citoyenneté fondé sur le droit du sang et un rejet systématique de toutes les formes d'intégration. Les

² «Étant donné la population, les moeurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, toutes les lois lui correspondent. Ce problème, ce ne sont pas les personnes livrées à leurs seules forces qui peuvent en venir à bout; c'est en chaque nation, le lent travail des siècles» (Fichte, 1808).

immigrants sont essentiellement des travailleurs au service de l'économie du pays d'accueil.

Pendant les années 1950 les patrons charbonniers belges éprouvent un fort besoin de main-d'œuvre. La Fédération des charbonnages³ organise de véritables campagnes de recrutement; des milliers d'immigrés italiens proviennent des régions méridionales et s'installent surtout en Wallonie. La catastrophe minière de Marcinelle a marqué l'immigration italienne en Belgique, en faisant ressortir les tragiques conditions de la vie des Italiens, souvent forcés de vivre dans des baraquements occupés par les prisonniers pendant la guerre.

La prise de conscience de l'installation définitive des immigrés en Belgique est tardive; on doit attendre la politique d'intégration des années 1980, qui cependant s'adresse principalement aux jeunes générations d'immigrants nées en Belgique, pour voir reconnue la nationalité belge aux étrangers. Inscrite dans la Constitution belge, la citoyenneté apparaît comme consacrant un droit fondamental; elle procure un statut, c'est-à-dire un élément de personnalité de l'individu en créant un lien d'allégeance à l'égard de l'État. L'inscription dans la Constitution des règles devant gouverner la nationalité a pour conséquence que seules la Constitution et la loi nationale peuvent régir la matière. La loi Gol, promulguée en 1984, établit l'attribution de la nationalité belge à l'enfant né en Belgique d'un auteur lui-même né en Belgique et y ayant eu sa résidence principale pendant cinq ans au cours des 10 années précédant la naissance de l'enfant. Cette loi, qui reconnaît le droit de transmission de la citoyenneté belge aux mères, s'adresse principalement aux enfants immigrés de la deuxième génération. Les dispositions législatives subséquentes⁴ ont l'effet d'étendre l'attribution automatique de la nationalité belge aux enfants étrangers de la troisième génération.

³ Les charbonnages belges sont toujours restés des entreprises privées; ils avaient constitué un regroupement national, la Fédération des charbonnages belges. Cette Fédération documentait ses activités par des registres, qui à sa fermeture furent reversés aux Archives de l'État à Hasselt, chef-lieu de la province minière du Limbourg. Ces archives fournissent de précieuses informations sur les conditions de vie des immigrés en Belgique.

⁴ En particulier, la loi Wathelet de 1991 entrée en vigueur en 1992.

Actuellement, la nationalité belge peut être aussi obtenue par acquisition⁵. L'intéressé peut rédiger la demande de naturalisation aux conditions suivantes : il doit être âgé de 18 ans au moins et avoir établi sa résidence principale en Belgique depuis trois ans. La demande sera soumise à l'approbation de la Chambre des Représentants⁶.

Pour atteindre les finalités de notre étude, nous devons examiner la relation entre la citoyenneté belge et la citoyenneté italienne. En 1963 les États membres du Conseil de l'Europe, y compris l'Italie et la Belgique, ont signé la *Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralités de nationalités*, connue comme la Convention de Strasbourg. À l'article 1^{er} de la Convention sont prévus les cas de perte de la nationalité des États signataires, exprimée à la suite d'une manifestation explicite de la volonté de naturalisation. Alors que le législateur belge s'était évertué à prévenir la bipatridie et la multipatridie, à partir de 1984 il se démarque de cette volonté⁷ La nationalité belge par jure sanguinis est attribuée aux enfants italiens qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans et qui conservent évidemment la nationalité italienne.

1.2 Les sources officielles des données belges et italiennes

La résolution C 47 adoptée par la Commission économique pour l'Europe en 1992, définit la statistique officielle comme étant un élément indispensable pour l'affirmation de la démocratie dans la société moderne. À cette fin, les organismes publics sont responsables des informations qui doivent être collectées selon des critères qui les

⁵ L'application stricto sensu du droit de sang est «atténuée» par le droit du sol.

⁶ La Chambre des Représentants de Belgique est l'une des deux Chambres du Parlement fédéral belge. La demande de naturalisation est examinée par la commission des Naturalisations de la Chambre des Représentants. Cette commission peut proposer éventuellement une enquête complémentaire, l'ajournement, l'adoption ou le rejet de la demande. La proposition de la commission est soumise à la séance plénière de la Chambre des Représentants. L'acte contenant les propositions adoptées par la Chambre est soumis à la sanction royale et ensuite publié au Moniteur belge.

⁷ En 2008 est promulgué l'arrêté royal, conférant la possibilité d'avoir la double nationalité aux Belges qui font l'acquisition de la nationalité d'un des pays partie de la Convention du Conseil de l'Europe de 1963.

rendent ouverts en toute impartialité à l'accès des citoyens. Ces organismes doivent aussi déterminer les principes scientifiques, les règles déontologiques, les méthodes, les procédures de collecte, de traitement et de stockage des données et faciliter leur interprétation correcte. À l'intérieur de chaque pays, les activités des organismes responsables des informations sont coordonnées pour donner lieu au système statistique national en respectant les principes de la cohérence et de l'efficacité.

Le statistique officielle belge doit à Quételet⁸ sa fondation. L'Institut national de Statistique est le successeur de l'Office central de Statistique, créé en 1932 pour centraliser la publication de tous les renseignements statistiques, exécuter les recensements⁹ et les enquêtes périodiques. En 2003, la dénomination Institut national de Statistique a été changée en Direction générale Statistique et Information économique. La nouvelle loi statistique belge prend en compte la normative la plus récente en matière de protection des données privées, de simplification administrative et de diffusion de l'information statistique.

Le système statistique italien a une organisation décentralisée. Tous les organismes publics sont responsables de la gestion des renseignements liés à la sphère de leurs compétences; ils sont réunis dans un système national, doté d'une réglementation, d'une stratégie et d'un programme commun, dont le coordinateur est l'Institut national de Statistique. Celui-ci définit les normes statistiques, prépare les directives obligatoires et les recommandations méthodologiques, en soutenant l'informatisation de toutes les activités administratives.

Le système statistique belge et le système statistique italien font partie du système statistique européen, comprenant Eurostat et tous les organismes statistiques responsables dans chaque État membre de la production et de la diffusion des statistiques nécessaires à

⁸ Quételet est considéré le patriarche des statisticiens. De l'observation des phénomènes naturels, il dérive par analogie que les phénomènes sociaux peuvent présenter des régularités. Son introduction au calcul des probabilités dans l'étude des statistiques jette les bases de la statistique moderne. Quételet participe à la constitution de la *Royal Statistical Society* de Londres et sera le premier membre étranger de l'*American Statistical Association*.

⁹ Le dernier recensement belge a été effectué en 1991.

l'accomplissement des activités de l'Union européenne. Le système européen est axé sur trois principes, l'indépendance¹⁰, l'intégrité et la responsabilité¹¹, tout en garantissant l'efficacité et l'efficacé de la production statistique communautaire.

Notre analyse s'appuie sur deux sources officielles administratives, le Registre national belge et le Registre des Italiens résidant à l'étranger. En général, l'avantage principal de l'utilisation des sources administratives en statistique consiste dans leur richesse d'informations. Les faiblesses sont également bien connues; il s'agit de données conçues pour un usage administratif et non pas statistique (problème de définition des variables, inclusion de variables qui ont exclusivement une pertinence administrative, etc.); l'utilisation de ces sources implique la connaissance approfondie des méthodes de tenue des registres et des techniques de leur mise à jour; l'accessibilité peut être interdite par l'administration gestionnaire; des raisons bureaucratiques peuvent causer des retards et des distorsions dans les procédures d'enregistrement.

Le Registre national belge est un système d'enregistrement de la population en vigueur en Belgique dès le premier recensement général du Royaume en 1846. Le Registre national des personnes physiques créé au sein du département de la Fonction publique, regroupe toutes les données tirées des registres de la population tenus par les communes ainsi que les données tirées des registres consulaires auprès des postes consulaires belges à l'étranger. Ce registre représente la principale source belge d'information concernant les populations immigrées en Belgique. Chaque immigré qui séjourne plus de trois mois en Belgique doit s'inscrire au registre de la population auprès de sa commune de résidence; il doit également y déclarer son départ éventuel¹². Les statistiques produites à partir du Registre national belge utilisent habituellement le critère de la nationalité. Grâce au Groupe d'étude de démographie appliquée de l'Université Catholique de Louvain,

¹⁰ L'indépendance réfère à l'objectivité scientifique dans le processus de production statistique et à l'indépendance professionnelle des autorités statistiques vis-à-vis d'autres services politiques publics et privés.

¹¹ L'intégrité et la responsabilité sont étayées par des concepts de fond, tels que la légalité, la légitimité, la justification et l'équité des autorités statistiques tant nationales que communautaires.

¹² Par ailleurs, des contrôles sont périodiquement effectués par les autorités communales; les étrangers qui ont quitté la Belgique sans le déclarer sont automatiquement radiés du registre.

nous avons eu accès aux données du Registre national belge pour la population de citoyenneté italienne.

Le Registre des Italiens résidant à l'étranger et les Registres consulaires représentent la source italienne de données concernant la population italienne résidant à l'étranger. Un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois doit se présenter au Consulat italien le plus proche de sa résidence, chargé de son inscription dans ces registres. L'inscription est transmise à la dernière commune italienne ou au dernier Consulat de résidence pour la mise à jour des fichiers. De la sorte, le citoyen italien peut exercer son droit de vote à l'étranger et n'est plus sujet aux impositions du régime fiscal italien incluant les impôts sur la résidence. La loi italienne reconnaît la transmission de la citoyenneté italienne par jus sanguinis en disposant qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois et ayant un enfant à l'étranger, communique cette naissance au Consulat italien le plus proche de sa résidence, qui enregistrera le nouveau-né dans le Registre des Italiens résidant à l'étranger. L'accès à ces fichiers est interdit; notre analyse utilise directement les données du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles et du Registre des Italiens résidant à l'étranger, grâce à une autorisation personnelle pour le traitement des données contenues dans ces fichiers administratifs¹³.

1.3 Le bilan démographique de la population italienne résidant en Belgique

À partir des données de source belge, cette section reconstruit la dynamique démographique et de naturalisation de la population italienne résidant en Belgique pour la période 1984-2001. Le tableau 1 illustre les résultats obtenus.

¹³ L'accès au Registre des Italiens résidant à l'étranger à des périodes successives nous a permis les reconstructions rétro-spectives requises par l'analyse.

TABEAU 1
La dynamique de la population italienne résidant en Belgique

Région de résidence : BELGIQUE

| Année | Population de citoyenneté italienne | | | | | | | | | Population de citoyenneté belge | | | | |
|----------|-------------------------------------|---------------------|----------|-----------|-------------------------|------------|-------|---------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------|----------|-------|
| | Population | Région de naissance | | Période | Immigration de l'Italie | Naissances | Décès | Solde naturel | Émigration internationale | Solde migratoire | Attribution citoyenneté par naissance | Acquisition citoyenneté belge par naturalisation | | |
| | | Italie | Belgique | | | | | | | | | < 18 ans | > 18 ans | |
| t | | | | t + 5 | | | | | | | | | | |
| 1981 | 279 700 | | | 1984-1990 | | | | | | | | 25 812 | 22 791 | 3 021 |
| 1991 | 241 175 | 133 805 | 107 370 | 1991-1995 | 13 717 | 4 512 | 8 126 | -3 614 | 11 528 | 2 189 | | 29 094 | 22 876 | 6 218 |
| t / t-10 | -14% | 55% | 45% | | | | | | | | | | | |
| 1996 | 210 656 | 127 752 | 82 904 | 1996-2000 | 13 479 | 3 912 | 9 512 | -5 600 | 14 589 | -1 110 | 18 405 | 10 043 | 1 801 | 8 242 |
| t / t-5 | -13% | 61% | 39% | | | | | | | | | | | |
| 2001 | 175 498 | 96 343 | 79 155 | | | | | | | | | | | |
| t / t-5 | -17% | 55% | 45% | | | | | | | | | | | |
| | | -25% | -5% | | | | | | | | | | | |

Source de données : Élaboration des données du Registre national belge obtenues par Gédap - Université Catholique de Louvain

La période d'analyse est subdivisée en intervalles quinquennaux. Les premières colonnes du tableau 1 indiquent les effectifs de la population de citoyenneté italienne résidant en Belgique, ventilés selon la région de naissance; la partie centrale illustre la dynamique démographique, tandis que les dernières colonnes présentent les transformations du statut juridique des citoyens italiens selon les deux modalités d'obtention de la citoyenneté belge, soit l'attribution et l'acquisition. La relation entre ces composantes est formulée en incluant dans l'équation fondamentale d'identité démographique ces changements de citoyenneté:

$$P_t = P_{t-5} + N_{(t-5;t)} - D_{(t-5;t)} + I_{(t-5;t)} - E_{(t-5;t)} - B_{(t-5;t)}$$

où P_t = la population à la fin de la période ; P_{t-5} = la population au début de la période ; $N_{(t-5;t)}$ = le nombre de naissances entre t-5 et t ; $D_{(t-5;t)}$ = le nombre de décès entre t-5 et t ; $I_{(t-5;t)}$ = le nombre d'immigrants entre t-5 et t ; $E_{(t-5;t)}$ = le nombre d'émigrants entre t-5 et t ; $B_{(t-5;t)}$ = le nombre d'immigrants italiens qui sont devenus citoyens belges entre t-5 et t.

Au cours de la période de 1981 à 2001, les sources belges enregistrent une chute de la population italienne résidant en Belgique d'environ 37%. Étant donné l'incidence des soldes naturel et migratoire (cfr. la colonne *Solde naturel* et *Solde migratoire*), cette décroissance apparaît principalement imputable aux changements de citoyenneté.

L'observation par période permet d'affiner notre analyse. Les composantes du solde naturel nécessitent quelques explications¹⁴. D'après Eggerickx et al. (2002), le nombre de naissances d'une population étrangère a artificiellement diminué à cause de la nouvelle législation sur l'acquisition de la citoyenneté belge. Nous pouvons donc raisonnablement déduire qu'une bonne partie des naissances de la population italienne reste cachée. Pour cette raison, nous avons inséré la colonne intitulée *Attribution citoyenneté par naissance* en estimant la descendance italienne qui a automatiquement obtenu la citoyenneté belge.

¹⁴ Par exemple, entre 1991 et 1995, nous constatons une moyenne annuelle de 902 naissances pour une population de 241 175.

Cette estimation est une approximation¹⁵ cumulative pour la période 1992-2000, vu qu'aux termes de nouvelles dispositions législatives du Code de Nationalité, l'attribution de la citoyenneté belge au nouveau-né est conditionnée au fait que les parents soient résidents en Belgique depuis au moins 5 ans (cfr les mesures législatives présentées à la section 1). Le nombre de mariages mixtes italiens et belges enregistrés en 1992¹⁶ confirme cette estimation. En effet, spécifiquement les enfants nés d'une union entre une femme belge et un homme italien, ont été directement concernés par la loi Gol; les modifications législatives subséquentes ont étendu l'acquisition de la nationalité belge par filiation aux générations suivantes d'immigrants.

Le nombre de décès imputé à la population italienne peut susciter aussi quelques incertitudes, en considérant la ressemblance entre les espérances de vie des populations belge et étrangère pour la période 1991-1993 (Eggerickx et al., 2002). Certains ont avancé l'hypothèse que la sous-mortalité d'une population immigrée dérive du retour au pays d'origine des immigrants âgés et/ou malades (Palloni et Arias, 2004); d'autres auteurs ont plutôt soutenu l'hypothèse d'un artefact statistique dû à l'inexactitude des enregistrements ou des erreurs de déclaration (Rosenberg et al., 1999). Deboosere et Gadeyne (2005) constate une divergence entre le nombre de décès observés pour la population italienne âgée de 25 à 54 ans résidant en Belgique durant la période 1991-1995 et le nombre *théorique* de décès¹⁷. Cependant, cette étude ne conclut pas à une vérification complète de l'hypothèse du biais du saumon¹⁸.

Pour ce qui concerne les composantes du solde migratoire, la remarque principale concerne les migrations de retour. La source belge souffre soit de délais de déclaration et d'enregistrement des départs, soit de difficultés à distinguer le retour parmi les autres

¹⁵ Cfr Eggerickx et Perrin (2004). Cette étude obtient un indice synthétique de fécondité d'environ 1,75 pour les mères de nationalité italienne pendant la période 1980-1981, et d'environ 1,38 pour la période 1992-1996.

¹⁶ En 1992, le nombre d'unions exogames entre un/e italien/ne et un/e belge s'élève à 27 598; les unions entre des conjoints italiens atteignent 43 540 (données tirées du Registre national belge par Gédap – Université Catholique de Louvain-la-Neuve).

¹⁷ Le nombre théorique de décès est calculé en appliquant le taux de mortalité par âge prévu selon la table de mortalité de la période.

¹⁸ L'étude constate l'existence d'une corrélation de causalité, sans négliger un «léger effet d'immortalité statistique» (Deboosere et Gadeyne, 2005; p. 804).

émigrations internationales¹⁹. Enfin, l'acquisition de la citoyenneté belge comporte l'inclusion de la population immigrée dans la population belge, ce qui amène à la perte, dans les statistiques officielles disponibles, de toutes les informations sur la citoyenneté d'origine, même si celle-ci a été maintenue.

1.4 La corrélation entre les sources belges et italiennes

Les sections précédentes ont permis de dégager des logiques d'enregistrement semblables entre les fichiers administratifs belges et italiens, comme l'adoption du critère de la citoyenneté pour la définition d'une population et les procédures de tenue des registres. Toutefois, la comparaison entre les effectifs de la population italienne résidant en Belgique en 2001 selon la source belge et les effectifs selon la source italienne, dégage une discordance de 36% entre les deux dénombrements. L'objectif de cette section est de chercher les raisons de cette divergence.

La première question à résoudre est la détermination des critères de comparabilité. Les sections précédentes ont dégagé une utilisation commune aux deux sources de la variable citoyenneté. Plusieurs auteurs ont critiqué l'emploi de la nationalité pour évaluer l'origine d'une population parce qu'elle ne représente qu'un reflet partiel de l'identité d'un individu (cfr Ghio, 2009). Même si la citoyenneté peut susciter des perplexités car elle dérive d'une approche institutionnelle, on doit forcément constater que les alternatives sont peu nombreuses et souvent impraticables. L'origine ethnique par exemple assume une connotation bien différente en Europe qu'au Canada ou aux États-Unis; la notion d'ethnie peut qualifier une appartenance émotionnelle à un groupe. La langue d'usage à la maison peut être un autre indicateur significatif des comportements démographiques

¹⁹ En ajoutant à la catégorie désignée sous le nom d'*émigrations extérieures* les catégories appelées *mouvements migratoires externes de sortie* et *population rayée d'office* et en soustrayant le total des *réinscrits ayant été rayés*, nous obtenons une approximation des migrations de retour.

(cfr Termote, 2008), mais dans certains contextes, elle perd sa pertinence²⁰. Étant donné qu'il n'est pas envisageable d'ajouter des variables aux collectes existantes, notre choix doit être raisonnablement opérationnel.

Pour dépasser les limites de l'utilisation de la seule variable nationalité; nous proposons une combinaison entre deux critères, la citoyenneté et le lieu de naissance. Le lieu de naissance est la caractéristique qui nous permet de distinguer les générations d'immigrants. Dans ce cadre, le concept de génération appliqué aux citoyens italiens résidant en Belgique n'indique pas une cohorte d'enfants nés une même année, mais il identifie les degrés successifs de la filiation (génération des grands-parents, des parents et des enfants) définis à partir de l'arrivée du premier ascendant sur le sol belge. La première génération est donc née en Italie, alors que la seconde génération regroupe les citoyens italiens nés en Belgique dont au moins un des deux parents est né en Italie; la troisième génération comprend les citoyens italiens nés en Belgique dont au moins un des deux parents sont aussi nés en Belgique.

La démarche de la corrélation entre le Registre national belge et le Registre des Italiens résidant à l'étranger est schématiquement présentée par le tableau 2. L'adoption d'un critère combinant la citoyenneté et le lieu de naissance, permet de discriminer l'analyse selon les générations d'immigrés italiens. Ce faisant, l'écart d'estimation entre les deux sources pour la première génération d'immigrants italiens décroît à 1%, en dessous du seuil de tolérance. Le problème demeure cependant pour les générations d'immigrants italiens nées en Belgique²¹. À première vue, la catégorie d'immigrants italiens ayant la double citoyenneté, italienne et belge, explique le maintien de cette divergence.

²⁰ En Italie, une classification fondée sur le maintien du dialecte au sein d'un ménage serait probablement plus opportune.

²¹ Ceci confirme le fait que les seconde et troisième générations issues de l'immigration de l'après guerre sont aujourd'hui centrales pour comprendre la *diaspora* italienne.

| TABLEAU 2 | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------|
| La corrélation entre le Registre national belge et le Registre des Italiens résidant à l'étranger | | | |
| <i>Année d'observation</i> | 2001 | | |
| <i>Population italienne résidant en Belgique</i> | | | |
| Source belge de données | | 175 498 | * |
| Source italienne de données | | 238 106 | ** |
| <hr/> | | | |
| Répartition selon la région de naissance | | | |
| Région de naissance | | ITALIE | |
| <i>Première génération d'immigrants italiens</i> | | | |
| Citoyenneté | italienne | | |
| Source belge de données | | 96 343 | * |
| Source italienne de données | | 95 108 | ** |
| | | <hr/> | |
| <i>écart source belge - source italienne</i> | | 1 235 | |
| <hr/> | | | |
| Région de naissance | | BELGIQUE | |
| <i>Deuxième génération d'immigrants italiens</i> | | | |
| Citoyenneté | italienne | 79 155 | * |
| Citoyenneté | italo-belge | 142 998 | ** |
| | | <hr/> | |
| <i>différence</i> | | 63 843 | |
| <hr/> | | | |
| Décomposition de la différence pour les italiens nés en Belgique : | | | |
| A. | <i>Deuxième génération d'immigrants italiens</i> | 127 073 | ** |
| A.1 | <i>Estimation de la deuxième génération d'immigrants italiens ayant un parent belge à partir du Registre national belge</i> | | |
| | Naturalisés ayant < 18 ans | entre 1985-1990 | 22 791 |
| | | entre 1991-1995 | 22 876 |
| | | entre 1996-2001 | 1 801 |
| | <i>Deuxième génération d'immigrants italiens en incluant les naturalisés belges</i> | 126 623 | * |
| B. | <i>Troisième génération d'immigrants italiens</i> | 17 434 | ** |
| B.1 | <i>Estimation de la troisième génération d'immigrants italiens devenus belges par attribution à partir du Registre national belge</i> | 18 405 | |
| <i>écart source belge - source italienne</i> | | 522 | |
| <hr/> | | | |
| Dissemblance entre les deux sources | | 1 757 | |

* Registre national belge - GéDap - UCL.

** Registre de la population italienne résidant à l'étranger - AIRE.

La source italienne permet de ventiler les générations successives, la deuxième (section A du tableau 2) et la troisième (section B du tableau 2) génération d'immigrants italiens nées en Belgique. Similairement, le Registre national belge dispose de toutes les informations pour réaliser cette estimation, mais, en l'absence d'une dérogation semblable à celle que nous avons obtenue pour le Registre des Italiens résidant à l'étranger, la loi belge empêche leur accessibilité²². La compilation du bilan dressé à la section précédente permet de suppléer à cette carence et de déterminer les immigrants italiens de deuxième et troisième génération pour lesquels l'acquisition de la citoyenneté belge n'a pas impliqué la perte de la citoyenneté italienne. Suivant les étapes de la réforme du Code belge de Nationalité, nous considérons (section droite du tableau 1) les mineurs d'origine italienne nés en Belgique devenus belges par acquisition (inscrits à la section A.1 du tableau 2) et par attribution (inscrits à la section B.1 du tableau 2) pendant la période 1985-2001²³. Entre les deux sources le niveau de corrélation atteint par cette procédure est certainement satisfaisant, étant donné que l'incidence de la discordance qui demeure n'est pas en mesure d'invalider la cohérence des résultats obtenus.

Dans les deux parties suivantes de cette analyse, nous démontrons empiriquement l'importance de cette corrélation. La section II se concentre sur la dynamique d'interaction entre les phénomènes démographiques et le processus de naturalisation, pour la population italienne résidant en Belgique pendant la période 1991-1996. La section III porte sur la caractéristique principale d'une base de données intégrée origine-destination : la complémentarité. Le déficit informatif des sources du pays d'origine est compensé par les sources du pays de destination, et vice-versa; cette réciprocité est la prémisse pour une approche systémique de l'analyse migratoire.

²² Une étude récente (Poulain et Perrin, 2007) expose une méthode d'estimation des descendance des populations immigrées en Belgique basée sur la nationalité à la naissance des parents.

²³ Rappelons qu' avant la loi Gol de 1984, la nationalité belge ne pouvait pas être attribuée aux enfants nés en Belgique ayant une mère belge et un père italien, ou ayant des parents italiens résidant depuis longtemps en Belgique.

Section 2

Résultats empiriques

2.1 La méthode d'analyse

L'analyse de la présence italienne en Belgique a clairement dégagé la problématique de l'interaction. Négliger l'articulation complexe des phénomènes démographiques peut compromettre les résultats de l'analyse; cependant, sa prise en compte présente plusieurs difficultés opérationnelles. Une fois que le critère de sélection des informations a été choisi, toutes les données relatives aux événements observés doivent être ultérieurement ventilées selon la dimension spatiale et temporelle adoptée. Analytiquement, vu que notre analyse concerne la présence italienne en Belgique, il ne suffit pas de disposer du vecteur de la population italienne résidant en Belgique à une certaine date, mais nous avons besoin de connaître tous les événements (les naissances, les décès, les migrations et les naturalisations) relatifs à cette population, et cela par classe d'âge et région; il faut enfin que toutes les répartitions ainsi obtenues soient statistiquement significatives. La constitution d'une base de données Italie-Belgique (section 1) permet de remplir ces conditions et d'appliquer la méthode multirégionale pour reconstruire l'espace d'interaction de la population italienne résidant en Belgique.

La perspective spatialisée de Rogers (1995) nous permet de relier les changements d'état juridique dus à la naturalisation avec les phénomènes démographiques d'une population immigrée. Le modèle multirégional simule un système démographique dans l'espace migratoire; pour chaque population observée (dans notre cas, la population d'origine, la population immigrée et la population de destination) est reconstruit le vecteur par âge au début de la période. À ce vecteur initial est appliquée la matrice (matrice de Leslie) qui exprime les comportements démographiques et de naturalisation observés pendant la

période, désagrégés par classe d'âge et région. Le produit entre le vecteur initial et la matrice de croissance donne la population à la fin de la période d'analyse. Parmi les outils de standardisation proposés par la méthode multirégionale, nous aurons recours aux suivants : l'indice synthétique de migration, l'indice synthétique de naturalisation, la table multirégionale de mortalité, l'indice synthétique de fécondité *spatialisé* et la population multirégionale stable.

L'indice synthétique de migration n'estime pas le nombre attendu de migrations, mais il définit le niveau général (sur tous les âges) d'émigration d'une population. Cette estimation appliquée à une population immigrée mesure le niveau de retour au pays d'origine. De même, l'indice synthétique de naturalisation représente le niveau de la fonction de naturalisation de la population immigrée; il permet, tout comme l'indice synthétique de retour, une évaluation de l'impact des politiques d'intégration de la société d'accueil sur la population immigrée.

La table de mortalité *traditionnelle* prévoit que le nouveau-né adoptera tout au cours de son existence le régime de mortalité *du moment* (en l'occurrence de la période) observé à chaque âge. La table multirégionale de mortalité suppose que l'individu pendant sa vie pourra émigrer et que, dans notre cas spécifique, une fois émigré, il pourra changer son statut juridique de citoyen ou revenir à son pays d'origine. Cette logique s'appuie sur l'idée que la nationalité qualifie concrètement un profil identitaire, une façon de se conduire qui peut être acquise à la naissance ou à un âge subséquent, grâce à la naturalisation. Par conséquent, nous pouvons considérer qu'un individu tire son régime démographique de sa citoyenneté. Cette formulation ne rejette pas complètement l'hypothèse markovienne adoptée par Rogers, impliquant qu'une population immigrée est soumise au régime démographique de la région d'immigration²⁴. Notre alternative permet plutôt de voir le processus d'intégration comme une démarche personnelle, et par conséquent de moduler sa vitesse selon l'expérience individuelle.

²⁴ La propriété markovienne se vérifie si et seulement si la distribution conditionnelle de probabilité des états futurs ne dépend que de l'état présent et non pas de l'état passé.

L'indice de fécondité exprime le nombre moyen attendu d'enfants par femme. À la version spatialisée de Rogers, qui désagrège cette estimation par le lieu de naissance des enfants, nous ajoutons la répartition par citoyenneté. À cause de la migration, une partie de la descendance d'une population ne naîtra pas dans le pays d'origine. De même, selon la législation en vigueur dans le pays de destination, une partie de la descendance d'une population immigrée pourra acquérir automatiquement à la naissance la citoyenneté du pays de destination. Une telle désagrégation permet de quantifier l'apport reproductif potentiel d'une population immigrée à la population d'accueil.

En projetant à l'infini la matrice de croissance qui exprime le régime démographique d'une population, nous obtenons la population stable. Cette population est asymptotiquement exponentielle ayant un taux de croissance constant et une répartition par âge et par région invariable. Cette méthode permet de dégager les effets des comportements observés par classe d'âge et région, après la prise en compte de la structure par âge et par région de la population initiale. Pour cette raison, les taux relatifs à une population stable sont qualifiés *intrinsèques*; en se débarrassant de l'inertie du passé, ils estiment les virtualités de croissance implicites dans le régime démographique de la période. Le taux intrinsèque de croissance (ou décroissance) est la somme algébrique des taux intrinsèques de natalité, de mortalité et de migration. Même si chaque population atteint l'état de stabilité d'une façon différente, toutes les populations composant un système multirégional stable présentent des taux intrinsèques de croissance égaux au taux intrinsèque de croissance du système. Lorsque le taux intrinsèque de croissance est nul et que les effectifs de chaque population, ventilés par classe d'âge et région, demeurent constants, nous obtenons un système multirégional stationnaire. Dans la table multirégionale de mortalité, l'effectif de chaque âge et région est l'intégrale de la fonction de survie et de migration correspondante (dans notre cas, la fonction est celle de survie, de migration et de naturalisation); une telle table est définie à partir du système multirégional stationnaire.

2.2 La modélisation du système Italie-Belgique

Nous avons appliqué la méthode multirégionale pour capturer l'interaction entre les phénomènes démographiques et les changements de citoyenneté de la population italienne résidant en Belgique pendant la période 1991-1996 qui se sont produits à la suite des modifications législatives de 1984 et de 1991. Nous avons donc recréé un système Italie-Belgique composé de: a) la population de citoyenneté belge résidant en Belgique; b) la population de citoyenneté italienne résidant en Belgique; c) la population de citoyenneté italienne résidant en Italie. Nous présentons ici les composantes de ces trois populations en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour leur constitution.

a) La population de citoyenneté belge résidant en Belgique

Le vecteur par classe d'âge de la population résidant en Belgique en 1991 est tiré du Registre national belge; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux belges de fécondité par âge pour la période 1991-1996; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables belges de mortalité pour la période 1991-1996; les changements de nationalité par classe d'âge sont estimés sur la base du Registre national belge; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés des registres de la population gérés par les municipalités italiennes; le vecteur par classe d'âge de la population résidant en Belgique en 1996 est estimé sur la base du Registre national belge.

b) La population de citoyenneté italienne résidant en Belgique

Le vecteur par classe d'âge de la population ayant exclusivement la citoyenneté italienne et résidant en Belgique en 1991 est tiré du recensement belge de 1991; le nombre de naissances pour la période 1991-1996 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; la répartition des naissances par classe d'âge de la mère est effectuée sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 1991-1996 et ensuite comparée à la répartition tirée du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 1991-1996; les

mouvements de naturalisation par classe d'âge sont tirés du Registre national belge; les migrations de retour en Italie par classe d'âge sont tirées du Registre national belge en ajoutant à la catégorie désignée sous le nom d'*émigrations extérieures* les catégories appelées *mouvements migratoires externes de sortie et population rayée d'office* et en soustrayant le total des *réinscrits ayant été rayés*; les émigrations par classes d'âge vers d'autre pays à l'exception de l'Italie, sont estimées par différence entre les émigrations internationales totales tirées du Registre national belge et les migrations de retour précédemment calculées, et elles sont considérées des sorties du système à l'instar des décès; le vecteur par classe d'âge de la population ayant exclusivement la citoyenneté italienne et résidant en Belgique en 1996 est estimé sur la base du Registre national belge.

c) La population de citoyenneté italienne résidant en Italie

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 1991 est tiré du recensement italien de 1991; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 1991-1996; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 1991-1996; les mouvements migratoires vers le Belgique par classe d'âge sont tirés du Registre national belge; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 1996 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

2.3 Les résultats de l'analyse

Nous présentons dans le tableau 3 une synthèse des résultats dérivés de notre simulation.

En 1991, l'âge moyen de la population italienne résidant en Belgique est de deux ans inférieur à celui de la population belge et de trois ans inférieur à celui de la population italienne résidant en Italie; la part du groupe âgé de soixante ans et plus dans la population italienne résidant en Belgique est inférieur de six points de pourcentages à celle dans les deux autres populations. Le rapprochement des indicateurs de natalité

dégage une dissimilitude de comportement entre les populations. Le nombre moyen d'enfants par femme et l'âge moyen de la mère à l'accouchement attestent du déclin plus rapide qui distingue la population italienne par rapport à la population belge. Les mères belges sont plus jeunes et mettent au monde en moyenne plus d'enfants que les mères italiennes, que celles-ci résident en Italie ou en Belgique.

La section B du tableau 3 illustre le processus d'acquisition de la citoyenneté belge par naturalisation, à l'aide de deux indicateurs de synthèse. L'âge moyen de onze ans confirme l'impact des nouvelles dispositions législatives sur les classes d'âge les plus jeunes. Rappelons que la loi Gol de 1984 et la loi Wathelet de 1991 ont principalement rendu possible la naturalisation des deuxième et troisième générations d'immigrants nés en Belgique et y résidant dès leur naissance (cfr section 1.1). L'indice synthétique de naturalisation estime sur tous les âges le niveau annuel de naturalisation de la population italienne pendant la période 1991-1996; il mesure l'impact des politiques d'intégration sur la structure de la population italienne en Belgique, qui, à cause des pertes par naturalisation parmi les classes les plus jeunes, connaît une accélération précoce de son processus de vieillissement (cfr la section F du tableau 3).²⁵.

²⁵ Nous ne présentons pas les indicateurs concernant l'acquisition de citoyenneté italienne de la part de la population belge. Essentiellement lié aux mariages mixtes (un/e conjoint/e belge et un/e conjoint/e italien/ne), ce phénomène est resté marginal parce qu'il comportait pour le conjoint ou la conjointe belge la perte de sa citoyenneté d'origine (l'adhésion formelle de la Belgique à la Convention de Strasbourg a empêché jusqu'en 2008 aux citoyens belges ayant plus de dix huit ans d'acquérir une double citoyenneté; cfr. la section I de cet article).

TABLEAU 3
Le système d'interaction de la population italienne résidant en Belgique
période 1991-1996

A. Les populations observées selon la citoyenneté et la région de résidence

| | Citoyenneté | | italienne | |
|---------------------------------|-----------------|-----------|---------------|-----------|
| | belge | italienne | belge | italienne |
| | Région Belgique | | Région Italie | |
| Population en 1991 | 9 077 824 | | 241 175 | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 25 | | 25 | |
| % classe d'âge 60+ | 21 | | 15 | |
| Âge moyen | 38 | | 36 | |
| <i>Natalité en 1991</i> | | | | |
| Indice synthétique de fécondité | 1,6 | | 1,3 | |
| Âge moyen | 28 | | 29 | |

B. Les naturalisations de la population italienne pendant la période 1991-1995 - estimation annuelle

| | Citoyenneté | italienne | >>> | belge |
|--------------------------------------|-------------|-----------|-----|-------|
| Âge moyen | | | | 11 |
| Indice synthétique de naturalisation | | | | 1,9 |

C. Les migrations de la population italienne pendant la période 1991-1995 - estimation annuelle

| <i>de l'Italie vers la Belgique</i> | | |
|--------------------------------------|--|-----|
| Âge moyen | | 31 |
| Indice synthétique d'immigration*100 | | 0,1 |
| <i>de la Belgique vers l'Italie</i> | | |
| Âge moyen | | 34 |
| Indice synthétique de retour*100 | | 1,1 |

D. La natalité pendant la période 1991-1995-estimation annuelle par citoyenneté et région de résidence

| | Citoyenneté | | italienne | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------|---------------|-----------|
| | belge | italienne | belge | italienne |
| | Région Belgique | | Région Italie | |
| <i>Population belge et italienne résidant dans le territoire national</i> | | | | |
| Indice synthétique de fécondité | 1,6 | | 1,2 | |
| Âge moyen | 26 | | 27 | |
| <i>Population italienne résidant en Belgique</i> | | | | |
| Indice synthétique de fécondité | 0,3 | | 0,9 | |
| Âge moyen | 26 | | 27 | |

E. L'espérance de vie par citoyenneté et région de résidence (estimation en ans et %)

| | Citoyenneté | | italienne | | italienne | |
|------------------------------------------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|---------------|-----------|
| | belge | italienne | belge | italienne | italienne | italienne |
| | Région Belgique | | Région Belgique | | Région Italie | |
| <i>à la naissance</i> | | | | | | |
| <i>Population</i> | | | | | | |
| de citoyenneté belge née en Belgique | 80 | 100% | | | | |
| de citoyenneté italienne née en Belgique | 56 | 75% | 13 | 17% | 7 | 9% |
| de citoyenneté italienne née en Italie | | | | | 78 | 100% |
| <i>à 60 ans</i> | | | | | | |
| <i>Population</i> | | | | | | |
| Citoyenneté belge née en Belgique | 21 | 100% | | | | |
| Citoyenneté italienne née en Belgique | 18 | 82% | 2 | 8% | 2 | 10% |
| Citoyenneté italienne née en Italie | | | | | 20 | 100% |

| TABLEAU 3 (suite) | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|------|------|------------|--------------|
| Le système d'interaction de la population italienne résidant en Belgique | | | | | | |
| Les projections et la population multirégionale stable | | | | | | |
| F. | Année base | Projections | | | Population | |
| | 1996 | 2001 | 2006 | 2011 | Stable | Stationnaire |
| 1) Population résidant en Belgique de citoyenneté belge | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 24 | 23 | 22 | 21 | 18 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 22 | 23 | 24 | 25 | 34 | 26 |
| Âge moyen | 39 | 40 | 41 | 42 | 46 | |
| Taux de croissance*100 | | 0,2 | 0,1 | -0,1 | -0,9 | |
| % de la population système | 15,3 | 15,4 | 15,6 | 15,9 | 100 | 100 |
| 2) Population résidant en Belgique de citoyenneté italienne | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 17 | 12 | 10 | 9 | 9 | 13 |
| % classe d'âge 60+ | 20 | 24 | 28 | 32 | 51 | 43 |
| Âge moyen | 40 | 44 | 48 | 50 | 56 | |
| Taux de croissance *100 | | -0,8 | -0,8 | -1,2 | -0,9 | |
| % de la population système | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0 | 0 |
| Taux intrinsèque de naturalisation*100 | | | | | 1,5 | 2,0 |
| Taux intrinsèque de retour*100 | | | | | 0,7 | 0,9 |
| 3) Population résidant en Italie de citoyenneté italienne | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 21 | 20 | 19 | 18 | 14 | 18 |
| % classe d'âge 60+ | 21 | 23 | 24 | 26 | 38 | 31 |
| Âge moyen | 40 | 41 | 42 | 43 | 49 | |
| Taux de croissance *100 | | 0,0 | -0,2 | -0,5 | -0,9 | |
| % de la population système | 84,4 | 84,2 | 84,0 | 83,7 | 0 | 0 |
| Système Population italienne résidant en Belgique | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 22 | 20 | 19 | 18 | 18 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 21 | 23 | 24 | 26 | 34 | 26 |
| Âge moyen | 39 | 41 | 42 | 43 | 46 | |
| Taux de croissance *100 | | 0,0 | -0,2 | -0,5 | -0,9 | |
| Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | | | | | 530 | |

La section C du tableau 3 présente les mouvements migratoires pour la période 1991-1996. L'écart entre l'âge moyen à l'immigration et l'âge moyen au retour de la population italienne résidant en Belgique est de trois ans. Le niveau d'émigration de la population italienne résidant en Italie et le niveau de retour de la population italienne résidant en Belgique reflètent clairement la structure initiale des deux populations. Même si deux indicateurs sont insuffisants pour qualifier un phénomène ainsi complexe que la migration de retour, la typologie classique d'un retour à la fin de la vie productive semble difficilement envisageable ²⁶.

Nous pouvons observer dans la section D du tableau 3 les effets combinés sur les comportements de fécondité de l'interaction entre les trois populations, à la lumière du nouveau Code belge de Nationalité. Le changement de citoyenneté et la migration tendent à lisser les différences entre les trois populations. Toutes les populations enregistrent un rajeunissement de leur calendrier à la naissance de deux ans. Il devient particulièrement intéressant de détailler l'analyse pour la population italienne résidant en Belgique : soixante-sept pour cent de la descendance de cette population gardent les mêmes conditions (citoyenneté italienne et résidence en Belgique) que celles de leurs parents; vingt-six pour cent acquièrent la citoyenneté belge en demeurant en Belgique; cinq pour cent maintiennent la citoyenneté italienne et reviennent en Italie. Autrement dit, pendant la période 1991-1996, la population belge a *importé* plus d'un quart de la descendance italienne résidant en Belgique.

L'espérance de vie spatialisée synthétise les comportements conjoints de mortalité et de citoyenneté (section E du tableau 3). Nous pouvons ainsi observer un apport significatif de la population italienne en termes d'années à vivre à la population belge. À la naissance, un nouveau-né citoyen italien résidant en Belgique pendant la période 1991-1996 peut s'attendre à vivre environ les trois quarts de son existence comme citoyen belge; à soixante ans, il peut penser qu'il passera quatre-vingt pour cent de sa vie en Belgique

²⁶ La conceptualisation économique a souvent été remplacée par une élaboration *mythologique* du retour ancestral à la terre des ancêtres. Cette lecture du retour a été alimentée par des courants littéraires, bien qu'il s'agisse quelquefois d'interprétation peu rigoureuse de la réalité (cfr. Ghio, 2009 pour une analyse du retour de la population italienne résidant en Belgique pendant la période 2001-2006).

avec la nationalité belge et seulement dix pour cent en Italie en ayant gardé la citoyenneté italienne.

L'état de stabilité distingue les effets des comportements observés en éliminant les effets structurels dus à l'inertie du passé. La dernière section du tableau 3 démontre clairement que les virtualités de la période 1991-1996 conduisent à un vieillissement important de la population italienne résidant en Belgique. Les projections à moyen terme (sur 10 ans) conduisent à une croissance de l'âge moyen de cette population d'environ huit ans (de 40 ans en 1996 à 48 ans en 2006) et un agrandissement des classes âgées de soixante ans et plus de huit points de pourcentage. Une fois que le système Italie-Belgique a atteint l'état de stabilité, la population italienne résidant en Belgique a un âge moyen de cinquante-six ans et un Italien sur deux est âgé de soixante ans et plus, tandis que la population belge est en moyenne âgée de quarante-six ans et qu'un Belge sur trois a soixante ans et plus. La population belge est la seule population faisant partie du système qui connaît un taux intrinsèque de croissance jusqu'en 2006, ce qui implique sa complète domination dans le système stable.

Le taux intrinsèque de naturalisation de la population italienne résidant en Belgique est remarquablement inférieur au taux observé, ce qui réaffirme la relation entre l'acquisition de citoyenneté belge et le jeune âge des naturalisés. Le taux intrinsèque de retour de cette population, bien qu'il reste significatif, est également inférieur à celui observé pendant la période 1991-1996. Nous avons indiqué les taux intrinsèques de naturalisation et de retour de la population italienne résidant en Belgique lorsque le système Italie-Belgique a atteint l'état stationnaire car ils représentent par définition les taux de la table multirégionale de mortalité (cfr section E du tableau 3).

Le scénario dessiné dans la section F du tableau 3 confirme les tendances, contenues dans les comportements de la période 1991-1996, à la disparition de la population italienne résidant en Belgique par les effets combinés de sa naturalisation, de sa faible capacité à retenir sa descendance, de son vieillissement et, mais d'une façon secondaire, de son

retour en Italie. Nous analyserons dans la section suivante les modifications que la normative européenne a apportées à ce contexte.

Section 3

La dimension régionale

3.1 La normative européenne et la dimension régionale

L'année 2001 a fortement marqué les relations migratoires entre l'Italie et la Belgique. L'abolition des frontières sanctionnée par le traité de Maastricht a radicalement changé la perspective migratoire et forcé à une révision de la conceptualisation traditionnelle de l'État. En rendant sujet à caution le sens d'appartenance à une seule identité nationale, le renouvellement européen s'est orienté d'un côté vers la constitution de nouvelles formes supranationales de citoyenneté, de l'autre vers la reconnaissance d'entités territoriales plus réduites, les régions, et vers l'affirmation d'une citoyenneté locale. À la base de cette nouvelle configuration, il y a le concept d'une démocratie décentralisée et fondée sur l'implication directe des citoyens comme élément essentiel pour sa réussite.

Le traité de Maastricht marque une transformation profonde de la conception de l'Europe, en renforçant le caractère démocratique des institutions européennes et en promouvant parallèlement le progrès économique et social. Un des avantages potentiels des politiques régionales consiste dans leur économicité : la décentralisation peut assurer une optimisation de la fonction d'allocation des facteurs productifs locaux que l'échelle nationale n'est pas en mesure d'assurer. Pour cette raison, les fonds structurels européens financent les initiatives qui ont une approche transversale en favorisant la cohésion et le

développement économique et social équilibré des régions. Par ailleurs, le traité a introduit la notion de subsidiarité dans les domaines de la politique sociale²⁷. La méthode d'action communautaire ainsi dérivée vise à une conciliation des trois niveaux, communautaire, national et régional, à travers le dialogue entre les organismes institutionnels et les acteurs sociaux. Cependant, des disparités régionales en termes démographiques et en termes de performances économiques au sein de l'Union européenne subsistent encore d'une façon très accentuée.²⁸

Dans cette perspective, la région a vu accroître sa signification de structure juridique, politique et administrative, ainsi que d'entité démographique, faisant partie d'un État membre de l'Union européenne mais qui peut également se proposer comme un interlocuteur direct des politiques communautaires.²⁹ En Belgique, la politique européenne de cohésion est pour l'essentiel de compétence des régions. Chaque région belge participe aux travaux du Conseil de l'Union européenne, négocie son rôle avec la Commission européenne, signe les protocoles, met en œuvre les programmes et contrôle leur réalisation. La Belgique combine une grande diversité interne (linguistique, religieuse, sociale et économique) mettant souvent à forte épreuve sa stabilité institutionnelle. Certains auteurs ont vu dans cette tendance au régionalisme européen le scénario revisité des anciens conflits ethniques entre Flamands et Wallons, avec en outre le *syndrome de la capitale*, qui oppose Bruxelles et sa région au reste de la Belgique³⁰. Les Wallons, les Flamands et les Bruxellois sont supposés se fondre dans une nation belge, carrefour entre les cultures latine, germanique et anglo-saxonne³¹. Pendant plusieurs décennies, le conflit belge a été perçu comme une revendication linguistique : les Flamands vont se mobiliser pour assurer une place équitable à la langue néerlandaise

²⁷ L'accord sur la politique sociale annexé au traité définit les matières de politique sociale pour lesquelles est adoptée une stratégie communautaire (la santé et la sécurité des travailleurs, les conditions de travail, l'information, l'égalité entre les sexes, l'intégration des personnes exclues du marché du travail, etc.).

²⁸ Des estimations récentes de la Commission européenne ont évalué que les régions européennes les plus riches le sont huit fois plus que les régions les plus pauvres.

²⁹ En simplifiant, deux courants opposés ont caractérisé le débat public: le courant nationaliste, qui défend l'identité nationale, et une vision post-nationale qui préconise une Europe où les régions sont directement rattachées à l'Union européenne.

³⁰ De plus, le fait que Bruxelles, qui est aussi la capitale de la région flamande, soit la capitale de l'Union européenne a fait imaginer Bruxelles comme un district d'Europe, une espèce de Washington européenne.

³¹ Cfr. *Histoire de Belgique, des origines à nos jours* (1948) écrit par le célèbre historien de la Belgique Henry Pirenne.

et les Francophones vont s'efforcer de garder au français sa place dominante. Aujourd'hui la Belgique dispose de trois langues nationales et d'une frontière linguistique qui sépare deux entités territoriales linguistiquement homogènes : la langue de la Flandre est le néerlandais, la langue de la Wallonie est le français, la région de Bruxelles-Capitale est officiellement bilingue.

La question régionale en Italie est ancrée dans l'histoire économique et politique d'une nation qui s'est tardivement unifiée et industrialisée. Le clivage persistant entre les régions du Nord et du Sud de l'Italie a démontré les limites d'une organisation fortement centralisée des pouvoirs publics. Les réformes récentes (tant administratives que constitutionnelles) dégagent un nouveau modèle d'État régional caractérisé par une application accentuée de formes autonomistes³². Cependant, il s'agit d'un parcours *in itinere*. Si la dichotomie Nord-Sud est une vision trop simpliste pour expliquer la réalité³³, les difficultés des régions méridionales à conduire des politiques de rupture avec un ancien système basé sur les clientèles, demeurent et se reflètent dans une gestion des fonds structurels européens souvent inefficace. Malgré ces inégalités régionales, la dimension européenne a entraîné un rétablissement général de l'identité culturelle italienne pour conjuguer un fort attachement local à une appartenance territoriale multiple³⁴ dans un cadre communautaire. L'intervention européenne peut soutenir une mobilité scalaire à partir proprement des régions du Sud, qui aujourd'hui se trouvent confrontées, après une longue histoire d'émigration, à un phénomène massif d'immigration clandestine.

³² Élargissement des compétences des organismes territoriaux, renforcement des pouvoirs locaux, et réduction des contrôles de la part des institutions centrales.

³³ On mentionne souvent une troisième Italie qui se situe entre les deux autres, pas seulement géographiquement, et qui se compose des régions du Centre de l'Italie (de la Toscane aux Marches) représentant une tradition artisanale perpétuée au cours des siècles.

³⁴ La complémentarité des systèmes en opposition!

3.2 La région comme dimension d'analyse

Le choix de l'unité territoriale détermine significativement les résultats de l'analyse spatiale; surgit donc le problème d'établir les critères pour estimer le degré d'efficience des alternatives possibles. D'une façon générale, le découpage territorial est significatif s'il permet de révéler les différences entre les comportements observés (Termote, 2008). Il ne s'agit pas d'une question stérile de classification statistique, mais plutôt de la définition d'une relation conceptuelle intégrant le sujet observé dans son espace d'action. Par définition, la transformation d'une migration internationale en une migration interne modifie les paramètres d'analyse, en réduisant le rôle de la citoyenneté à l'avantage de la dimension régionale. Nous appliquons cette considération à notre cas d'étude pour dresser un cadre régional de la migration italienne en Belgique, dont la significativité dérive du cadre historique origine-destination précédemment tracé. Grâce à cette corrélation, l'analyse devient cohérente en termes de continuité des événements. Nous nous appuyons sur l'utilisation complémentaire des ressources disponibles (la base de données origine-destination du tableau 2) pour reconstruire la présence régionale italienne dans les trois régions belges, suivant les deux critères énoncés: l'unité territoriale (la combinaison région d'origine-région de destination) et l'origine italienne (le statut de la citoyenneté italienne).

Au début des années 1970, Eurostat a défini un schéma unique de découpage territorial de l'Union européenne qui distingue deux types d'entités régionales: les régions normatives et les régions analytiques. Les premières sont l'expression d'une volonté politique; les secondes sont fonctions des besoins spécifiques d'analyse. Nous avons adopté le premier critère pour sa signification normative. Le respect du découpage institutionnel des deux pays a nécessité une phase préliminaire de standardisation des données, étant donné que la source italienne collecte les informations de la population italienne résidant en Belgique en utilisant la circonscription consulaire ainsi que la région belge, alors que la source belge ne classe pas la région italienne d'origine. L'adresse de résidence enregistrée par chaque Italien a permis de réaliser cette corrélation.

Nous avons exposé à la section 1.4 les raisons qui justifient l'adoption du critère de la citoyenneté. Plus analytiquement, notre reconstruction prend en compte la population ayant la citoyenneté italienne et la double citoyenneté, belge et italienne, et qui depuis au moins douze mois réside en Belgique au début de la période d'observation. L'analyse couvre le premier intervalle quinquennal d'application de la réglementation sur la libre circulation et sur la pleine mobilité entre les pays membres de l'Union européenne.

Le tableau 4 présente les résultats obtenus.

En 2001, 63% des Italiens qui résident en Belgique sont originaires d'une région du Sud de l'Italie (37% proviennent de la Sicile); 20% proviennent des régions du Centre de l'Italie et 17% des régions du Nord de l'Italie. En outre, 16% de la population italienne résidant en Belgique demeure dans la région flamande; 70% dans la région wallonne et le reste dans la région de Bruxelles-Capitale. En Flandre, il observe une présence plus accentuée des régions italiennes centrales dans les zones urbaines (Anvers, Gand et Hasselt-Genk). Par contre, les Pouilles et la Sardaigne sont les deux seules régions italiennes qui préfèrent la Flandre au reste de la Belgique. La Wallonie est la région belge où l'origine régionale italienne reflète le plus fidèlement la provenance des courants migratoires de l'après-guerre : la Sicile (quatre immigrés italiens sur dix sont d'origine sicilienne), les Pouilles, les Abruzzes et la Vénétie. Au contraire, la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale, qui est surtout d'origine sicilienne, se compose aussi de la présence accrue de deux régions, l'une du Nord, la Lombardie, l'autre du Centre, le Latium.

Tableau 4 - Section A
La population italienne résidant en Belgique selon la région d'origine et de destination

Effectifs en 2001

| | Piémont | Vallée | Lombardie | Trentin | Vénétie | Frioul | Ligurie | Émilie | Toscane | Ombrie | Marches | Latium | Abruzzes | Molise | Campanie | Pouilles | Basilicate | Calabre | Sicile | Sardaigne |
|--------------------|---------|--------|-----------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|----------|----------|------------|---------|--------|-----------|
| BELGIQUE | 2% | 0% | 4% | 1% | 6% | 4% | 1% | 2% | 2% | 1% | 2% | 3% | 7% | 3% | 6% | 10% | 1% | 4% | 37% | 5% |
| <i>Flandre</i> | 2% | 0% | 3% | 1% | 5% | 3% | 1% | 2% | 3% | 1% | 4% | 3% | 7% | 2% | 5% | 14% | 4% | 7% | 24% | 9% |
| <i>Wallonie</i> | 1% | 0% | 3% | 1% | 7% | 4% | 1% | 2% | 2% | 1% | 2% | 2% | 8% | 3% | 6% | 9% | 1% | 3% | 40% | 4% |
| <i>Bruxelles-C</i> | 3% | 0% | 5% | 1% | 5% | 3% | 2% | 3% | 3% | 1% | 2% | 6% | 4% | 2% | 6% | 8% | 1% | 2% | 39% | 4% |

Taux de croissance 2001-2006

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----|-----|-----|-----|----|-----|----|----|-----|----|-----|-----|-----|-----|
| BELGIQUE | 8% | 21% | 12% | 6% | 4% | 2% | 9% | 6% | 7% | 4% | 3% | 26% | 3% | 4% | 8% | 6% | 8% | 7% | 7% | 7% |
| <i>Flandre</i> | 10% | 31% | 19% | 8% | 6% | 3% | 10% | 9% | 8% | 7% | 4% | 24% | 5% | 4% | 9% | 7% | 8% | 6% | 9% | 8% |
| <i>Wallonie</i> | 6% | 11% | 6% | 4% | 3% | 2% | 6% | 4% | 4% | 3% | 3% | 16% | 3% | 3% | 6% | 6% | 8% | 7% | 7% | 6% |
| <i>Bruxelles-C</i> | 12% | 47% | 25% | 11% | 11% | 6% | 13% | 14% | 14% | 11% | 9% | 41% | 7% | 4% | 12% | 8% | 11% | 14% | 10% | 13% |

Tableau 4 - Section B
Structure par âge de la population Italienne résidant en Belgique selon la région d'origine et de destination

| | Piémont | Vallée | Lombardie | Trentin | Vénétie | Frioul | Ligurie | Émilie | Toscane | Ombrie | Marches | Latium | Abruzzes | Molise | Campanie | Pouilles | Basilicate | Calabre | Sicile | Sardaigne |
|---------------------------|---------|--------|-----------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|----------|----------|------------|---------|--------|-----------|
| BELGIQUE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2006 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 20% | 30% | 16% | 12% | 11% | 11% | 17% | 13% | 16% | 14% | 11% | 14% | 10% | 10% | 14% | 14% | 14% | 13% | 16% | 18% |
| âge 65 + | 10% | 11% | 16% | 22% | 23% | 23% | 12% | 19% | 16% | 19% | 20% | 14% | 19% | 19% | 14% | 10% | 13% | 14% | 12% | 10% |
| 2001 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 23% | 23% | 18% | 15% | 15% | 14% | 18% | 16% | 20% | 17% | 15% | 14% | 14% | 13% | 18% | 19% | 18% | 17% | 20% | 22% |
| âge 65 + | 8% | 10% | 13% | 17% | 19% | 19% | 10% | 16% | 13% | 15% | 16% | 13% | 14% | 14% | 10% | 8% | 10% | 10% | 8% | 8% |
| <i>Flandre</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2006 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 24% | 29% | 21% | 15% | 16% | 13% | 18% | 16% | 18% | 17% | 13% | 18% | 12% | 12% | 17% | 17% | 17% | 15% | 19% | 20% |
| âge 65 + | 7% | 0% | 11% | 17% | 12% | 17% | 10% | 12% | 10% | 11% | 15% | 9% | 13% | 11% | 9% | 8% | 10% | 11% | 7% | 7% |
| 2001 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 28% | 23% | 22% | 20% | 20% | 15% | 20% | 20% | 22% | 21% | 20% | 18% | 16% | 16% | 21% | 23% | 23% | 20% | 24% | 25% |
| âge 65 + | 5% | 0% | 8% | 12% | 9% | 13% | 7% | 9% | 7% | 9% | 11% | 7% | 9% | 8% | 6% | 6% | 8% | 7% | 4% | 4% |
| <i>Wallonne</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2006 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 18% | 29% | 13% | 9% | 10% | 10% | 13% | 10% | 13% | 12% | 10% | 11% | 9% | 9% | 12% | 13% | 11% | 11% | 15% | 17% |
| âge 65 + | 11% | 14% | 20% | 25% | 25% | 25% | 15% | 23% | 19% | 22% | 23% | 17% | 21% | 21% | 16% | 12% | 17% | 17% | 13% | 12% |
| 2001 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 23% | 28% | 17% | 13% | 14% | 14% | 16% | 14% | 18% | 16% | 13% | 13% | 13% | 13% | 17% | 18% | 14% | 15% | 20% | 22% |
| âge 65 + | 8% | 11% | 15% | 20% | 20% | 20% | 11% | 18% | 14% | 18% | 18% | 13% | 15% | 15% | 11% | 9% | 13% | 12% | 9% | 9% |
| <i>Bruxelles-Capitale</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2006 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 19% | 36% | 19% | 16% | 15% | 16% | 21% | 20% | 19% | 18% | 15% | 15% | 16% | 12% | 20% | 17% | 14% | 17% | 19% | 17% |
| âge 65 + | 11% | 12% | 12% | 18% | 16% | 19% | 10% | 13% | 15% | 14% | 16% | 14% | 14% | 17% | 9% | 9% | 11% | 9% | 10% | 10% |
| 2001 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| âge < 15 | 20% | 6% | 17% | 14% | 15% | 16% | 19% | 18% | 21% | 14% | 16% | 12% | 17% | 14% | 21% | 19% | 18% | 19% | 21% | 17% |
| âge 65 + | 12% | 18% | 14% | 17% | 18% | 20% | 11% | 14% | 17% | 15% | 17% | 18% | 15% | 18% | 10% | 10% | 11% | 10% | 11% | 11% |

La lecture des taux de croissance résume la dynamique régionale de la période 2001-2006. Suivant l'ordre d'importance, le Latium est la région italienne qui a connu l'accroissement le plus élevé dans toutes les régions belges. La deuxième région est la Lombardie, qui a connu une forte hausse dans la région de Bruxelles-Capitale. La troisième région varie en fonction de l'échelle territoriale : en prenant en compte l'entièreté du territoire belge, il s'agit de la Ligurie; en considérant la région flamande, le Piémont; et en se rapportant à la Wallonie, la Basilicate. Pour la région de Bruxelles-Capitale, nous observons une croissance pour presque la totalité des régions italiennes d'origine.

La section B du tableau 4 compare la structure par âge de la population italienne résidant en Belgique au début et à la fin de la période d'observation 2001-2006. En 2006, la Vallée d'Aoste, le Piémont et la Sardaigne présentent l'incidence la plus élevée des premières classes d'âge; la Vénétie et le Frioul ont l'incidence la plus élevée des classes âgées.

En général, nous constatons une décroissance des premières classes d'âge des populations régionales italiennes (à l'exception de la Vallée d'Aoste qui n'atteint cependant pas un effectif suffisamment significatif). En revanche, les classes les plus âgées enregistrent une croissance qui *compense* la réduction des classes plus jeunes, sauf pour les régions Piémont, Toscane, Basilicate, Pouilles, Sicile et Sardaigne.

Suivant la même logique, nous observons la population italienne résidant dans la région flamande. Dans cette région, la compensation entre la décroissance des classes jeunes et la croissance des classes âgées est vérifiée seulement pour les régions de Lombardie, Frioul, Ligurie et Latium; pour les autres régions italiennes, les classes jeunes connaissent une décroissance supérieure à l'augmentation des classes âgées. Cette différence peut être justifiée par l'âge moyen plus jeune de la population régionale italienne résidant en Flandre par rapport à l'âge de la population régionale italienne résidant en Belgique.

Tout comme la répartition illustrée à la section A du tableau 4 le faisait prévoir, la Wallonie reproduit les mêmes dynamiques que celles observées à l'échelle nationale. Par contre, cette comparaison fait ressortir la spécificité de la population régionale italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale. Les classes d'âge les plus jeunes des populations des régions du Sud de l'Italie, de la Toscane, des Marches et des Abruzzes, démontrent une décroissance, tandis que les autres régions connaissent une augmentation. De plus, toutes les populations régionales italiennes résidant dans cette région connaissent une réduction des classes d'âge avancé.

De l'analyse de la période 2001-2006 nous déduisons trois considérations interprétatives valables pour la population italienne résidant dans la région flamande et wallonne. La première est relative à l'absence d'un remplacement générationnel : les classes jeunes décroissent pour toutes les populations régionales. La deuxième concerne la difficulté à envisager une migration de retour pour les classes âgées. La troisième réfère à la croissance des classes productives d'âge compris entre seize et soixante-quatre ans pour la plupart des régions italiennes. Évidemment, ces premières conclusions devront être confirmées par une analyse approfondie des dynamiques d'interaction à l'échelle nationale et régionale. Cette dernière exigence est encore plus pressante dans le cas de la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale, pour laquelle les indicateurs de structure sont totalement insuffisants pour formuler un quelconque aperçu crédible³⁵.

³⁵ Pour une analyse des dynamiques de la population régionale italienne résidant en Belgique cfr Ghio, 2009.

Conclusion : quelle est l'utilité de cette étude?

Les analyses migratoires soulèvent souvent plusieurs critiques. Typiquement, une première critique provient des sujets directement concernés par l'analyse, à l'occurrence les immigrants italiens en Belgique.

L'interrogation vise essentiellement à évaluer l'opportunité d'études renvoyant à l'origine d'une population immigrée, qui a quelquefois péniblement gardé sa propre identité. L'analyse statistique de la population italienne immigrée institutionnaliserait implicitement sa différence, soit par rapport à la population italienne résidant en Italie, soit par rapport à la population belge. Dans les deux cas, il s'agit d'une marginalisation qui pénalise les immigrants italiens. La question touche évidemment des problématiques sociales et politiques qui dépassent le domaine de notre étude. Cependant, une population immigrée est certainement différente, parce qu'elle a vécu au contact d'un nouveau contexte qui l'a sans doute forgée. L'intérêt scientifique est alors de comprendre les termes de cette transformation, sa causalité et sa dynamique. Dans cette optique, l'analyse statistique est plutôt un instrument fondamental de planification publique et de lutte contre la discrimination³⁶.

La seconde critique à prendre en considération se rapporte spécifiquement à l'objet de cette analyse, les relations entre l'Italie et la Belgique, deux pays faisant partie de l'Union européenne. Quel est le sens d'une étude comparée sur deux pays européens lorsqu'il y a un organisme communautaire qui a pour tâche de rassembler et d'analyser les données provenant des instituts nationaux de statistique afin de fournir des données harmonisées? Il nous semble que cette considération est une généralisation trop étendue. Notamment, l'harmonisation entre les sources de données des pays européens n'est pas encore accomplie. Dans l'attente de sa complète réalisation, nous croyons que les analyses qui opèrent dans une logique de coopération, bien que bilatérale, doivent être absolument encouragées. D'ailleurs, la réalité des relations entre les États est tellement complexe que

³⁶ «La statistique publique détient une responsabilité spécifique dans l'instauration d'un espace public et représente une condition nécessaire de la démocratie et d'un débat éclairé» (Desrosières, 1992, p.131).

se concentrer exclusivement sur un niveau général d'analyse peut devenir extrêmement limitatif. Pour cette raison, il nous semble qu'une analyse détaillée des contextes nationaux et régionaux spécifiques restera toujours une exigence. Les hypothèses qui apparaissent généralement raisonnables au niveau national pourraient différer profondément par région, dans une perspective historique et aussi dans une réalité future. Nous souhaitons avoir démontré que la corrélation entre deux sources de données spécifiques peut contribuer à les rendre complémentaires et à multiplier leur capacité potentielle d'utilisation.

Références bibliographiques

DEBOOSERE, P. et S. GADEYNE 2005. «La sous-mortalité des immigrés adultes en Belgique: une réalité attestée par les recensements et les registres», *Population*, vol. 60, n. 5-6, p. 765-812

DESROSIÈRES, A. 1992. «Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public», *Raisons pratiques*, n. 3, p. 131-154

EGGERICKX, T. et al. 2002. *La population allochtone en Belgique*, Monographie n.3 du recensement de 1991, Bruxelles, Institut national de Statistique, p. 261

EGGERICKX, T. et N. PERRIN 2004. «Les comportements de fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique (1992-1996)», dans G. Brunet, M. Oris, A. Bideau eds., *Les minorités - Minorities*, Bruxelles, Peter Lang, p. 287-322

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Demographic outlook*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 69

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *L'Europe en chiffres. L'annuaire d'Eurostat 2008*, EUROSTAT, p. 425

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *Statistical requirements compendium*, EUROSTAT, p. 291

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2009. *ESS Standard for quality reports*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 32

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities, *Country profiles*, [En ligne]. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/guip/introAction.do?profile=cpro&theme=eurind&lang=en> (Page consultée le 15 mars 2009)

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities, *Statistics database*, [En ligne]. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database (Page consultée le 15 mars 2009)

FICHTE, J.G. 1808. *Discours à la nation allemande*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 396

GHIO, D. 2009. «La dimension régionale de la migration de retour dans le contexte européen. Une analyse transversale de la période 2001-2006 pour les populations de trois

régions italiennes résidant dans les trois régions belges», article soumis à *Revue européenne des migrations internationales*, p. 42

IST, Institut national de Statistique SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographique, *Population*, [En ligne]. http://www1.fgov.be/pub/hone_fr.asp#2/ (Page consultée le 15 mars 2009)

IST, Institut national de Statistique SPF Économie – Office des Étrangers, *Statistiques population étrangère Royaume par nationalité*, [En ligne]. http://www.dofi.fgov.be/fr/statistieken/statistiques_etrangers/Stat_ETRANGERS.htm (Page consultée le 15 mars 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *14 Censimento generale della popolazione e delle abitazioni*, [En ligne]. <http://dawinci.istat.it/MD/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Movimento migratorio della popolazione residente*, [En ligne les publications annuelles]. <http://www.istat.it/dati/catalogo/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Tavole di mortalità e di fecondità*, [En ligne]. <http://demo.istat.it/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

OECD, 2004. *Trends in international migration 2004*, OECD Publishing, 2005, p. 390

OECD, 2007. *International migration outlook: SOPEMI 2007*, OECD Publishing, p. 399

PALLONI, A. et E. ARIAS. 2004. «Paradox lost: explaining the Hispanic adult mortality advantage», *Demography*, vol. 41, n. 3, p. 385-415

PIRENNE, H. 1948. *Histoire de Belgique, des origines à nos jours*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1952, 4 vol.

POULAIN, M. et N. PERRIN. 2007. «Measuring international migration : a challenge for demographers», dans J. Surkyn, P. Deboosere et J. Van Bavel, *Demographic challenges for the 21st century – A state of the art in demography*, Bruxelles, VUPRESS, 2007, p. 143-174

ROGERS, A. 1995. *Multiregional Demography. Principles, methods and extensions*, New York, John Wiley & Sons Ltd Import, p. 236

ROSENBERG, H. et al. 1999. «Quality of death rates by race and Hispanic origin: a summary of current research», *Vital and Health Statistics*, Vol. 2, p. 1-20

TERMOTE, M. 2008. *Nouvelles perspectives démographiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051*, Gouvernement du Québec, 2008, p. 148

Chapitre V

La dimension régionale de la migration de retour dans le contexte européen

Une analyse transversale de la période 2001-2006 pour les populations de trois régions italiennes résidant dans les trois régions belges¹

Résumé

En dépit de l'ampleur du débat public, les études qui ont abordé une approche régionale sont encore plutôt rares, en particulier pour ce qui concerne le sujet de cette analyse, la migration de retour. Nous proposons une analyse régionale pour la période 2001-2006 de la migration de retour de la population italienne immigrée en Belgique. Notre article se compose de deux parties. La première présente la définition du contexte régional européen, dont la réalité italo-belge fait partie, et la méthodologie multirégionale de reconstruction de l'espace d'interaction. La seconde vise les phases empiriques de la recherche : après la description de la base de données, nous procédons par niveaux spatiaux d'analyse. D'abord, notre simulation adopte la dimension nationale. Par la suite, nous introduisons la dimension régionale de destination, en prenant en compte les trois régions belges, la Wallonie, la région de Bruxelles-Capitale, et la Flandre. Nous poursuivons en considérant la dimension régionale d'origine pour les trois régions italiennes les plus représentatives de la dynamique migratoire italo-belge pendant la période 2001-2006, la Lombardie, le Latium et la Sicile. Enfin, nous combinons la région d'origine avec la région de destination pour définir la migration de retour des trois

¹ Article soumis à la *Revue européenne des migrations internationales*.

populations régionales italiennes résidant dans les trois régions belges. Les résultats obtenus démontrent une divergence entre les profils migratoires nationaux et régionaux. L'adoption d'une perspective régionale croisée origine-destination dégage la spécificité de la région de Bruxelles-Capitale parmi les autres régions belges et de la région Sicile parmi les autres régions italiennes. La compréhension des dynamiques migratoires régionales est une étape fondamentale pour une gouvernance efficace de l'espace européen.

Abstract

The Regional Dimension of Return Migration in the European Context A 2001-2006 Period Analysis for Three Italian Regional Populations Residing in the Three Belgian Regions

Despite an increasing public debate, a regional approach has rarely been adopted by scholars in migration analysis; this deficiency is particularly obvious in return migration analysis, which is the topic of this paper. We apply a multiregional model to analyse return behaviour among Italian immigrants residing in Belgium during the 2001-2006 period. Our paper is divided into two sections. Following the introduction, the first section defines the European regional context, including Italian and Belgian regions, and the multiregional methodology which enables us to describe the spatial dynamics of populations. The second section presents the empirical steps of our analysis : after the selection of the data sources, our analysis is modulated by spatial levels. Firstly, we adopt a national dimension. Secondly, we take into account the regional dimension at destination, with the three Belgian regions Wallonia, Flanders and Brussels-Capital Region. Thirdly, we consider the regional dimension at origin selecting three Italian regions based on their significance in the context of the 2001-2006 period Lombardy, Latium and Sicily. Finally, we combine the Italian origin region with the Belgian destination region to simulate the return migration system for the three Italian regional

populations residing in the three Belgian destination regions. As a result, we obtain different types of return migration profiles. Our origin-destination spatial perspective captures a specific portrait for the Brussels-Capital Region, among Belgian regional profiles, and Sicily, among Italian regional profiles. We conclude that a regional-based model explaining migration dynamics is a fundamental instrument to estimate the efficiency of European spatial governance.

Remerciements

Cette étude n'aurait jamais été possible sans la collaboration du Ministère Italien de l'Intérieur et du Consul d'Italie à Bruxelles.

Nous tenons à exprimer les sentiments les plus sincères de notre reconnaissance à Anna Di Stefano (Directrice de la Direction Centrale des Services Démographiques - Ministère Italien de l'Intérieur) et à Dino Sorrentino (Consul d'Italie à Bruxelles) pour la confiance donnée à notre initiative. Un remerciement pour la disponibilité à tout le personnel du Consulat d'Italie à Bruxelles, en particulier à Filomena Ciannella (Responsable AIRE – Consulat d'Italie à Bruxelles) pour son précieux support.

Bien entendu, le contenu de l'article relève uniquement de la responsabilité de l'auteur.

Introduction

Un nombre élevé de nationalismes régionaux caractérise le cadre sociopolitique de l'Europe. La plupart des États européens présentent des formes de fédéralisme et de régionalisme diversement interprétées: le modèle fédéral allemand, la reconnaissance des communautés autonomes en Espagne, les régions en Italie et en France. Cette orientation, qui pourrait sembler en contradiction avec un projet d'intégration supranationale, trouve au contraire une conciliation dans la théorisation européenne. Le rôle de chaque acteur politique est défini sur la base des principes de subsidiarité et de complémentarité des responsabilités et des compétences, en supposant que souvent le niveau le plus proche des citoyens est le plus apte à interpréter leurs exigences. L'Union européenne s'est donc dotée d'instruments pour réaliser une coopération régionale qui dépasse le cadre étatique et regroupe directement les régions. D'après le traité de Maastricht, le Comité des régions doit obligatoirement être consulté par le Conseil des ministres et par la Commission pour les décisions concernant les collectivités locales, financées à travers les fonds structurels et de cohésion, qui représentent un des principaux postes budgétaires européens.

En dépit de l'ampleur de ce débat public, les études qui ont abordé une approche régionale sont encore plutôt rares, en particulier pour ce qui concerne le sujet de cette analyse, la migration de retour. La polysémie du terme retour dans la littérature scientifique de la migration traduit l'existence de plusieurs controverses relatives à la définition de ce phénomène. Le retour a parfois été défini en termes ethniques. Selon cette conceptualisation, le retour est une migration due à l'ethnicité qui est supposée intervenir au départ, sous la forme de discrimination dans l'espace d'origine, et ensuite, sous la forme d'élément de qualification et de distinction par rapport à la population d'accueil dans l'espace d'arrivée des migrants². Plus fréquemment, le retour est défini comme la migration qui ramène le migrant, pour un certain temps ou pour un

² Les migrations des Aussiedler vers l'Allemagne, des Grecs pontiques vers la Grèce, des Magyars vers la Hongrie, ne sont que quelques exemples tirés du panorama européen.

établissement définitif, à l'espace de départ après un séjour assez prolongé dans l'espace de destination³.

En s'appuyant sur cette dernière conceptualisation, nous proposons une analyse régionale pour la période 2001-2006 de la migration de retour de la population italienne immigrée en Belgique. Notre article se compose de deux parties. La première présente la définition du contexte régional européen, dont la réalité italo-belge fait partie, et la méthodologie d'analyse. La seconde vise les phases empiriques de la recherche : après la description de la base de données, nous reconstruisons les relations migratoires italo-belges de la période 2001-2006 pour dégager les comportements au retour de la population italienne résidant en Belgique. Nous procédons par niveaux spatiaux d'analyse. D'abord, notre simulation adopte la dimension nationale. Par la suite, nous introduisons la dimension régionale de destination, en prenant en compte les trois régions belges, la Wallonie, la région de Bruxelles-Capitale, et la Flandre. Nous poursuivons en considérant la dimension régionale d'origine, en nous limitant cependant à trois régions italiennes, la Lombardie, le Latium et la Sicile. Enfin, nous combinons la région d'origine avec la région de destination pour reconstruire la migration de retour des trois populations régionales italiennes résidant dans les trois régions belges. La lecture des résultats obtenus nous permettra d'esquisser des profils régionaux de la migration italienne de retour provenant de la Belgique.

³ En général, la durée du séjour à l'étranger précédant le retour varie en fonction des objectifs de l'analyse mais elle devra toujours être suffisamment longue pour différencier une migration de retour d'un simple voyage de retour après un bref séjour à l'étranger.

Section 1

Considérations politiques, conceptuelles et méthodologiques

1.1 Le contexte politique

1.1.1 Les régions dans le cadre européen

L'évolution des pays membres de l'Union européenne est fortement marquée par le processus d'intégration européenne. Si d'un côté l'Union favorise le dialogue entre les organismes supranationaux, de l'autre les diversités et les déséquilibres socioéconomiques qui caractérisent les différentes zones géographiques à l'intérieur d'un pays justifient une gouvernance régionale ou subnationale. Dans les pays de l'Europe centrale connaissant une solide tradition fédérale, comme l'Allemagne, la prise de conscience des nouveaux objectifs posés par la politique communautaire a stimulé la redéfinition des rapports entre la Fédération et les Länder. Dans les pays qui, comme la Belgique, ont plus récemment adopté des formes fédérales, se sont manifestés des signes évidents de leur renforcement. Les institutions régionales des autres pays ayant une tradition régionale, l'Espagne, l'Italie ou la France, par exemple, ont revendiqué d'une façon plus ou moins accentuée de nouvelles marges d'autonomie à l'égard du pouvoir central. La dimension régionale de l'intégration européenne se retrouve également dans l'expérience de pays qui, comme la Pologne, sont entrés dans l'Union après le traité de Nice⁴.

La politique communautaire a prévu une étape ultérieure de décentralisation des responsabilités en faveur des niveaux régionaux, pour améliorer l'efficacité de la réponse

⁴ Le traité de Nice a établi une série de réformes du fonctionnement des institutions européennes pour réaliser l'élargissement de l'Union à 25 membres d'abord, à 27 ensuite.

aux défis mondiaux, tels que le changement climatique, le vieillissement de la population, le développement durable⁵. La stratégie de cohésion qui caractérise la politique régionale de l'Union européenne est axée sur trois directions principales : l'amélioration de la compétitivité régionale et de l'emploi, l'aide au développement des régions dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, la coopération territoriale transfrontalière. Plus généralement, la constitution du Comité des régions au sein de l'Union européenne ainsi que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe au sein du Conseil de l'Europe, représentent deux progrès importants du régionalisme en Europe.

Après ce bref aperçu sur le rôle actif des régions dans le cadre européen, nous concentrons notre attention sur les deux pays directement touchés par notre analyse, la Belgique et l'Italie.

1.1.2 Le fédéralisme belge et le régionalisme italien

Le processus de transformation de la Belgique en un état fédéral commence dans les années 1970. Cinq niveaux de gouvernement sont prévus: le fédéral, le communautaire, le régional, le provincial et le communal. Les communautés germanophone, flamande et française, sont définies sur la base des groupes ethniques ou linguistiques, tandis que les autres composantes sont des entités formées sur une base territoriale (les régions, les provinces et les communes). Les régions et les communautés disposent d'un Parlement, élu directement pour une période de cinq ans et d'un gouvernement qui leur sont propres. La répartition des compétences est caractérisée par l'énumération législative des compétences de l'État fédéral et par une compétence générale et résiduelle, qui est en principe considérée exclusive, attribuée aux entités fédérées. Les communautés sont compétentes pour les matières dites personnalisables, c'est-à-dire pour les matières qui sont relatives à la personne et liées à son patrimoine culturel et relationnel; les régions belges sont compétentes pour les domaines liés au territoire dans un sens étendu du

⁵ Cette politique est mieux connue comme la stratégie de Lisbonne, d'après le traité homonyme.

terme⁶. La création d'une architecture si complexe correspond à la tentative de conciliation de différentes identités politiques et culturelles pour constituer une organisation capable de relier les volontés de tous les groupes sociaux.

La Constitution italienne de 1948 prévoit l'adoption d'un système régional mixte, à statut spécial et à statut ordinaire, en réponse aux particularismes caractérisant géographiquement et historiquement l'Italie. Cependant, il a fallu attendre 1970 pour que le système régional ordinaire puisse se réaliser. Autour des années 1990 commence pour l'Italie un processus de renforcement du système des autonomies locales. La première phase, dite à Constitution inchangée, s'inspire du principe de subsidiarité et redéfinit les rapports entre l'administration centrale, les régions et les collectivités locales⁷. Au contraire, la seconde phase voit une profonde révision du texte constitutionnel en introduisant l'élection directe des présidents des régions, l'autonomie statutaire des régions, l'élargissement de la compétence législative régionale et la suppression du contrôle de l'État sur les lois régionales. La nouvelle loi constitutionnelle a donc fixé les principes fondamentaux de compétence exclusive de l'État⁸ et de compétence concurrente entre l'État et les régions; en accordant une priorité à l'intérêt national, les compétences résiduelles sont attribuées aux régions. Il est opportun de relever le caractère coopératif que le législateur constitutionnel italien a voulu imprimer à l'exercice des fonctions publiques (subsidiarité verticale) et aux initiatives d'intérêt général (subsidiarité horizontale).

Même si le modèle fédéral belge et le modèle régional italien restent deux formes d'État bien distinctes, les réformes les plus récentes dans les deux pays ont fait ressortir des aspects communs de la dynamique territoriale.

⁶ Ainsi les régions exercent leurs compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de logement, d'énergie, de transport, d'environnement, de crédit, de commerce et dans la recherche scientifique pour les mêmes domaines.

⁷ Cfr. les lois Bassanini, du nom du ministre de la fonction publique de l'époque.

⁸ La politique étrangère, la fixation des principes fondamentaux de la législation nationale dans les matières à compétence concurrente, la coordination des finances publiques, et la fiscalité.

1.1.3 La migration italienne en Belgique

Pour compléter la mise en contexte de notre problématique, nous indiquons succinctement les étapes les plus significatives des relations migratoires entre l'Italie et la Belgique.

Le flux migratoire de l'Italie vers la Belgique s'accroît à partir de la période entre les deux guerres lorsqu'un courant d'immigration de main-d'œuvre masculine provenant surtout des régions italiennes du nord se dirige vers les mines de charbon pour répondre aux besoins de l'industrie belge. La vague migratoire italienne augmente considérablement pendant la période qui suit la 2^e guerre mondiale. Principalement concentrée en Wallonie, la population italienne devient alors le groupe le plus important parmi la population immigrée en Belgique. En 1956, la catastrophe de Marcinelle marque l'histoire de la migration italienne en Belgique; le nombre élevé d'Italiens qui ont perdu la vie dans la mine dénonce les conditions misérables de précarité et d'insécurité où ils sont forcés de travailler. Pendant les périodes suivantes l'immigration italienne se réduira pour devenir très faible lors de la transformation de l'Italie de pays d'émigration à pays d'immigration. Récemment, la forte concentration des institutions de l'Union européenne à Bruxelles a revitalisé, mais de manière limitée, la migration italienne vers la région de Bruxelles-Capitale.

Avant son adhésion au projet communautaire, la politique migratoire belge suivait le modèle allemand du travailleur hôte ou *gastarbeiter*, selon lequel l'immigration exerce essentiellement une fonction économique permettant d'accroître la richesse et de maîtriser les pressions inflationnistes. Les premières atténuations de ce modèle se retrouvent dans les lois Gol de 1984 et Wathélet de 1991, modifiant les modalités d'accès à la nationalité belge⁹. Dernièrement, l'autonomie juridictionnelle des communautés

⁹ Auparavant, seule la nationalité belge du père permettait à l'enfant d'être belge. Par effet de la réforme commencée en 1984, il suffit que l'un des deux conjoints soit belge pour que l'enfant qui naît de leur union le soit également. L'attribution automatique de la nationalité belge est aussi prévue pour les individus de moins de 18 ans nés en Belgique et dont l'un des parents est également né en Belgique et y a eu sa résidence pendant au moins cinq ans au cours des dix ans qui ont précédé la naissance; les individus âgés

flamande et wallonne à l'égard de la politique migratoire d'accueil a produit des structures d'intégration différentes. Par exemple, la Flandre a mis en place le projet d'*inburgeringstraject*¹⁰ dans le but de réaliser l'insertion des immigrants dans la société flamande à partir de l'apprentissage de la langue néerlandaise. L'institution de l'Union Européenne a profondément transformé les relations entre l'Italie et la Belgique. À la suite du traité de Maastricht, qui a donné une dimension politique au processus d'intégration européenne, la citoyenneté européenne s'ajoute à la citoyenneté nationale, en conférant à tous les citoyens des États membres de l'Union le droit de libre circulation et de résidence dans tous les pays de l'Union¹¹.

1.2 La définition du retour

Une migration internationale de retour s'identifie à travers une migration précédente: le migrant revient au pays de départ (le pays de naissance, le pays d'origine ou simplement le pays où il a eu sa dernière résidence) après un séjour plus ou moins prolongé dans un autre pays (le pays de destination de la migration précédente). En adoptant la corrélation entre les caractéristiques migratoires du départ et du retour comme critère de classification, nous pouvons distinguer différentes typologies de retour.

Sur la base des caractéristiques de l'acteur, nous faisons les distinctions suivantes: 1) le retour de la première génération d'immigrants¹² lorsque les deux mouvements migratoires présentent le même acteur; 2) le retour de la deuxième ou troisième

de 18 à 30 ans peuvent présenter une demande afin d'acquérir la nationalité belge s'ils sont nés en Belgique et y résident depuis leur naissance.

¹⁰ Il s'agit d'un parcours d'intégration civique obligatoire pour les immigrants qui ne sont pas des citoyens européens; l'enseignement du néerlandais est à la base de ce programme qui considère le partage de la langue comme le premier pas vers une pleine participation des immigrants à la société.

¹¹ Les citoyens européens ont aussi le droit de participation aux élections européennes (électorat actif et passif), le droit de protection diplomatique et consulaire de la part de chacun des États membres sur le territoire d'un pays tiers où le pays d'origine n'est pas représenté, et le droit de recours aux organismes de justice européens.

¹² Dans ce cas, une génération n'indique pas une cohorte d'enfants nés une même année, mais elle identifie les degrés successifs de la filiation à partir de l'arrivée du premier ascendant sur le territoire étranger.

génération, si l'unité d'analyse s'étend à la descendance des premiers immigrants; 3) la migration ethnique, si l'élément dominant est l'ethnicité des migrants. Selon ces deux derniers types, des migrants peuvent effectivement revenir à un pays où ils n'ont jamais vécu. La notion de migration ethnique a fait l'objet de plusieurs travaux et est particulièrement liée au contexte politico-institutionnel ¹³.

L'écart temporel entre la date d'arrivée dans le pays de destination et la date de retour au pays d'origine est communément considéré comme une estimation (*proxy*) du degré d'intégration de l'immigrant dans la société d'accueil. Sur la base de cette caractéristique temporelle, nous pouvons distinguer le retour après un séjour de court terme (en moyenne inférieur à cinq ans) et le retour à la suite d'une durée de séjour de long terme. Selon cette classification, une durée prolongée de séjour à l'étranger implique théoriquement une phase avancée du processus d'intégration dans la société d'accueil. Par contre, si la durée de séjour est limitée et les flux migratoires entre les mêmes pays sont répétés, nous pouvons retracer des trajectoires migratoires circulaires. Dans cette perspective, le retour fait partie des mouvements de va-et-vient en devenant une étape non définitive du parcours migratoire.

Les événements historiques compris entre le départ et le retour, filtrés à la lumière des expériences migratoires individuelles, permettent de dresser la trajectoire migratoire d'une population. Cette lecture historique a souvent alimenté le mythe de la terre d'origine que l'on regagne à la fin du cycle productif. Symboliquement, le lien entre le migrant et ses proches dans les pays d'origine réduit les distances géographiques et contribue à préserver une collectivité en dépit de l'éloignement réel.

Bien que la qualification des caractéristiques spatiales soit de première importance pour l'étude de chaque phénomène de mobilité, la dimension opérationnelle de l'espace et la nature intrinsèquement dynamique du retour ont souvent été négligées. Une approche

¹³ D'abord, le départ est souvent dû à une situation conflictuelle ou discriminatoire à l'intérieur du pays d'origine; ensuite, le cadre juridico-législatif du pays de destination rend possible la préservation de l'identité d'origine; enfin, le retour dérive principalement des changements advenus dans les sociétés d'origine.

dichotomique de l'analyse prend alternativement en compte le pays d'origine (ou d'émigration) et le pays de destination (ou d'immigration). Au contraire, une perspective intégrée d'analyse propose un espace migratoire composé du pôle principal d'attraction, le pays d'origine dans le cas du retour, du pôle de répulsion, le pays de destination, et des espaces intermédiaires touchés par les trajectoires migratoires. Le retour peut être considéré l'expression des réseaux sociaux construits et gardés par les migrants résidant dans l'espace de destination et par leurs proches restés dans l'espace de départ.

Notre conceptualisation du retour reconnaît à l'espace une dimension opérationnelle en classifiant les événements à partir du lieu où ils se sont manifestés et en dégagant les relations entre les phénomènes démographiques: la sous-population (qui constitue notre unité d'analyse) interagit dans l'espace migratoire pendant la période d'observation et le retour n'est qu'une des expressions possibles de cette interaction. Analytiquement, le retour est ici défini comme l'expérience migratoire vécue par des générations d'immigrants italiens après un séjour en Belgique d'au moins une année.

1.3 La méthodologie d'analyse

Toutes les analyses de la migration internationale soulignent l'exigence de la prise en compte du cadre législatif qui régleme les relations entre les États, et de l'organisation politico-juridique établie dans chaque pays. Selon cette approche, le contexte politico-juridique joue un rôle essentiel dans le déroulement des mouvements migratoires.

L'importance de cet aspect est considérable dans le cas européen. Le traité de Maastricht a introduit un nouveau contexte législatif et transformé radicalement la méthodologie d'analyse de la migration dans l'espace européen. L'abolition des frontières permet de relier les territoires des pays membres de l'Union pour composer un espace unique où la circulation prend la configuration d'une migration interne. Étant donné que l'analyse des phénomènes migratoires varie en fonction du niveau spatial, la perspective d'une

organisation supranationale européenne réduit la représentativité de la dimension spatiale nationale en faveur de la dimension régionale. Nous résumons les raisons de cette proposition en trois points: 1) la réduction de l'extension territoriale au niveau régional permet de dégager des aspects autrement cachés dans une dimension nationale; 2) la configuration régionale des territoires permet de relier soit les zones géographiquement limitrophes¹⁴, soit morphologiquement comparables, indépendamment des frontières politiques nationales; 3) le profil régional permet de comprendre les connotations spécifiques qui ont donné lieu au profil national.

Certes, la dimension nationale ne peut être complètement oubliée. L'organisation politique européenne n'est pas encore totalement harmonisée et des secteurs sont encore bien enracinés dans des formes de nationalisme. À cet égard, l'exemple des systèmes statistiques nationaux, dont la standardisation représente un des défis du processus d'intégration européenne, est significatif. Malgré l'activité de coordination de l'Institut européen de Statistique et les progrès réalisés, l'architecture informative européenne reste pour l'instant encore fragmentée.

Enfin, nous devons remarquer l'influence que le passé exerce sur les phénomènes démographiques. Même s'il agit d'une analyse transversale, l'histoire migratoire d'une population immigrée est toujours reflétée dans sa structure par âge et sa distribution sur le territoire. Par conséquent, la distinction entre les effets dus au processus de *sédimentation* de la population immigrée dans la société d'accueil, et les effets dérivant des comportements observés pendant la période d'analyse, devient nécessaire pour dégager l'image réelle de la migration de retour.

Sur la base de ces considérations et de la disponibilité des données (qui sera détaillée ci-dessous dans la section 2), nous avons adopté la méthode multirégionale de Rogers

¹⁴ Selon une des lois fondamentales de Ravenstein (1885), les relations migrations sont inversement proportionnelles à la distance géographique.

(1995). Cette méthode permet de reconstruire le système démographique des régions observées¹⁵ en adoptant la modélisation mathématique suivante :

$$P_i^{t+n} = P_i^t \times G \quad (1)$$

où P_i^t est le vecteur représentant la structure par âge et la distribution territoriale d'une population résidant dans la région i au moment initial de la période d'observation (au temps t); G est l'opérateur de croissance qui sous forme matricielle exprime les comportements démographiques observés pendant la période $(t, t+n)$, désagrégés par classe d'âge et localisation spatiale; P_i^{t+n} est le vecteur de la population à la fin de la période d'observation (au temps $t+n$). Plus spécifiquement, l'opérateur de croissance (matrice de Leslie) exprime les comportements démographiques de fécondité, de mortalité et de migration observés pendant la période d'analyse, désagrégés par classe d'âge et région.¹⁶

L'analyse multirégionale et intégrée des phénomènes démographiques produit plusieurs résultats pertinents pour notre analyse : les indicateurs de mobilité (l'indice synthétique de migration de retour et l'âge moyen au retour), la mesure de l'interaction entre migration et mortalité (qui s'exprime par la table multirégionale de mortalité), les estimations des comportements de la période d'observation après l'élimination des effets structurels (les taux intrinsèques obtenus en ayant recours à la population multirégionale stable).

En général, un indice synthétique de migration est obtenu en faisant la somme des taux de migration par classe d'âge. Aux fins de notre analyse, l'indice synthétique du retour représente le niveau de l'ensemble (sur toutes les classes d'âge) de la fonction migratoire du retour d'une population. La prise en compte de l'âge moyen au retour nous donne un

¹⁵ L'approche multirégionale est donc opposée à l'approche traditionnelle; au lieu de l'isoler, le retour est remplacé parmi les interactions des phénomènes et des régions où il s'est produit.

¹⁶ La première ligne de la matrice de Leslie contient les coefficients de fécondité pour chaque classe d'âge féconde observés dans la région, tandis que la sous diagonale contient les probabilités (ou taux) de survivre d'une classe d'âge à la suivante et de rester dans la même région à la fin de la période d'observation, ou de survivre et d'émigrer de la région d'origine à la région de destination, ou de survivre et de retourner de la région de destination à la région d'origine, correspondantes à chacune des combinaisons origine-destination possibles dans le système spatial reconstruit.

premier aperçu de la typologie du retour (par exemple, s'il s'agit d'un retour après la retraite) et de l'impact qu'il pourra produire sur la structure par âge de la population régionale d'origine¹⁷.

La table multirégionale de mortalité permet de relier selon l'âge les conditions de mortalité et de migration du moment (en l'occurrence de la période) observées pour une population régionale donnée. Rogers (1995) décrit les comportements d'une population immigrée en adoptant l'hypothèse markovienne, qui suppose que les migrants sont soumis aux conditions de mortalité de la région d'immigration. Notre perspective d'analyse considère la migration de retour comme une manifestation concrète de l'attachement à l'origine. En conséquence, nous formulons l'hypothèse que la population immigrée, qui revient à sa région d'origine, garde pendant son séjour à l'étranger le régime de mortalité d'origine. Il s'agit évidemment d'une simplification; cependant, il faut remarquer la ressemblance des populations analysées (le même stade de transition démographique et de niveau de développement social et économique atteint par la population italienne et belge) et des environnements régionaux (les conditions sanitaires et les infrastructures médicales *potentiellement* similaires des régions concernées) qui caractérisent notre période d'observation. Plus généralement, l'intérêt de la table de mortalité multirégionale consiste dans sa capacité d'estimer le nombre d'années qu'une population née dans une région peut s'attendre à vivre dans chacune des régions du système: à chaque âge l'espérance de vie des individus habitant dans une région donnée est répartie entre les régions où éventuellement ils passeraient une fraction de leur existence. Dans l'optique de notre analyse, la table de mortalité multirégionale permet de connaître par âge le nombre d'années qu'une nouvelle cohorte d'immigrants née et résidant dans une région peut penser vivre dans sa région d'origine.

Nous dérivons la population stable P_i^* en projetant à l'infini la matrice G présentée en (1):

$$P_i^* = \lim_{t \rightarrow \infty} G^t P_i^t \quad (2)$$

¹⁷ L'âge moyen n'est pas exempt de biais liés à toutes les mesures synthétiques et moyennes; par contre, il s'agit d'une estimation communément utilisée et intuitivement compréhensible.

Cette population est asymptotiquement exponentielle et présente un taux de croissance constant et une répartition par âge et par région invariable. Son indépendance par rapport à la structure par âge et par région de la population initiale permet de dégager les effets des comportements observés par classe d'âge et région, au net des effets structurels dus à l'inertie du passé. Puisqu'ils dégagent les virtualités de croissance implicites dans le régime démographique de la période, les taux de mortalité, de fécondité et de migration de la population stable sont qualifiés d'*intrinsèques*. Nous appelons r_s le taux intrinsèque de croissance (décroissance) d'un système stable fermé en l'estimant de la façon suivante :

$$r_s = n_s^* - d_s^*$$

où n_s^* est le taux intrinsèque de natalité et d_s^* est le taux intrinsèque de mortalité du système stable. Dans un système multirégional stable le taux intrinsèque de croissance de chaque composante coïncide avec le taux intrinsèque de croissance du système. Cependant, chaque population régionale atteint le taux intrinsèque de croissance du système multirégional stable d'une façon différente. Nous définissons r_i le taux intrinsèque de croissance (décroissance) régional d'un système multirégional stable :

$$r_i = n_i^* - d_i^* + i_i^* - e_i^*$$

$$r_s = r_i$$

n_i^* est le taux intrinsèque de natalité pour la région i ; d_i^* est le taux intrinsèque de mortalité pour la région i ; i_i^* est le taux intrinsèque d'immigration interrégionale pour la région i ; e_i^* est le taux intrinsèque d'émigration interrégionale pour la région i . Nous pouvons donc distinguer deux types de vitesse dans un système multirégional stable (Termote et Bonaguidi, 1993) : la première, dite absolue, est celle du système; la seconde, relative, est celle de la région. Nous qualifions la première à travers le nombre d'itérations nécessaires pour passer de la structure initiale du système multirégional à sa structure stable, correspondant au potentiel d'accroissement impliqué par les virtualités de la période. Nous caractérisons la seconde moyennant la proportion de chaque population régionale par rapport à la population totale du système, et par le taux intrinsèque de retour interrégional pour chaque composante. La méthode de la population

multirégionale stable nous permet donc de rendre comparables les comportements au retour des différentes populations régionales.

Un cas particulièrement intéressant de la population multirégionale stable est la population multirégionale stationnaire. Le taux intrinsèque de croissance r_s de cette population est nul et les effectifs de chaque classe d'âge demeurent constants. Par définition, le système multirégional stationnaire représente la population de la table multirégionale de mortalité, dont l'effectif de chaque âge et région est l'intégrale de la fonction de survie et de migration correspondante.

Enfin, nous suivons l'évolution de la structure par âge et région de chaque population régionale en projetant à court et à moyen terme (après 5, 10 et 15 ans) le système multirégional observé. En ce qui concerne les indicateurs de structure, nous simulons les transformations des classes d'âge dépendantes (la population des classes d'âge 0-19 et d'âge 60 ans et plus, qui est supposée être économiquement improductive). En particulier, nous vérifions si le taux intrinsèque de croissance du système multirégional stable est en mesure d'expliquer la variation d'un groupe spécifique de la population multirégionale stable (cfr. Wachter, 1988). Cette relation nous permet d'interpréter la migration de retour interrégionale d'un système multirégional stable dans le cadre plus général du processus de vieillissement de la population.

Section 2

Analyse empirique

2.1 La base de données

En l'absence d'une structure informative unique et homogène, la première étape de notre analyse implique la constitution d'une base de données qui permette de relier la destination et l'origine des flux migratoires de retour. Nous avons sélectionné les données provenant des sources officielles de statistique italiennes et belges, c'est-à-dire divulguées par les organismes publics qui sont *ex lege* habilités à les traiter.

La principale source belge de données migratoires est le Registre national. Chaque citoyen étranger séjournant en Belgique est tenu de s'inscrire au registre de sa commune de résidence (le Registre national englobe tous les registres municipaux). De même, chaque citoyen étranger qui quitte la Belgique doit déclarer son départ aux autorités communales pour être radié du registre (dans le cas d'absence de cette déclaration, un processus de radiation d'office est activé¹⁸). Le Registre national permet donc de comptabiliser les mouvements migratoires et le niveau des effectifs résidant dans une région belge à une certaine date, répartis par âge et citoyenneté. Ces informations font partie des publications de la Direction générale Statistique et Information économique (DG SIE) du Service public fédéral (SPF-Économie). À partir de ces statistiques officielles, une évaluation des migrations de retour peut être obtenue en ajoutant à la catégorie désignée sous le nom d'*émigrations extérieures* les catégories appelées

¹⁸ Un certain nombre de radiations d'office sont assurément effectuées à la suite de contrôles sur l'absence de longue durée du citoyen étranger. Cependant, la périodicité de cette radiation est liée aux pratiques des municipalités et une surestimation des effectifs peut se produire à court terme. Par contre, à moyen et long terme, les compensations entre les retards des enregistrements réduisent l'impact de ce biais.

mouvements migratoires externes de sortie et population rayée d'office et en soustrayant le total des réinscrits ayant été rayés.

Suivant la même logique procédurale que celle de la Belgique, un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois doit se présenter au Consulat italien le plus proche de sa résidence, qui s'occupe de son inscription dans le Registre consulaire et dans le Registre des Italiens résidant à l'étranger. Cette inscription, qui entraîne le changement de résidence vers la circonscription étrangère, sera aussi enregistré dans le Registre de la dernière municipalité italienne. Le citoyen italien qui n'accomplit pas ce devoir sera empêché d'exercer son droit de vote à l'étranger et restera sujet à toutes les impositions du régime fiscal italien, incluant les impôts sur la résidence. La loi italienne dispose aussi qu'un citoyen italien demeurant à l'étranger pour une période supérieure à 12 mois et ayant un enfant à l'étranger, est obligé de communiquer cette naissance au Consulat italien le plus proche de sa résidence, qui enregistrera la reconnaissance de la citoyenneté italienne au nouveau-né. Le citoyen italien qui n'accomplit pas ce devoir sera empêché d'exercer son droit de transmission de la citoyenneté italienne à sa descendance. Étant donné le caractère de confidentialité de ces registres, leur accès direct est interdit. Notre analyse utilise directement les données du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles et du Registre des Italiens résidant à l'étranger en vertu d'une autorisation obtenue à titre personnel¹⁹.

Bien que les deux systèmes statistiques adoptent le même critère de la citoyenneté pour identifier une population, il y a des différences entre les sources italiennes et belges. Les raisons de ces divergences sont dues à la classification de la population de double citoyenneté (italienne et belge) et au découpage territorial. En effet, les données belges sélectionnées par nationalité italienne excluent systématiquement les citoyens italiens naturalisés, même s'ils ont gardé la citoyenneté italienne. Également, la descendance des immigrants italiens qui est belge dès sa naissance n'est pas comprise dans le dénombrement de la population italienne. En outre, la répartition territoriale utilisée dans les sources

¹⁹ La disponibilité des copies du Registre des Italiens résidant à l'étranger à des périodes successives nous a permis les reconstructions rétrospectives requises par l'analyse.

italiennes est celle des circonscriptions consulaires italiennes. La divergence entre le découpage territorial des sources italiennes et des sources belges a imposé la reconstruction de la distribution territoriale de la population italienne selon la répartition territoriale des régions belges à partir des informations individuelles concernant l'adresse de résidence.

2.2 Le système migratoire Italie-Belgique

La reconstruction des relations migratoires entre l'Italie et la Belgique pour la période 2001-2006 débute par la modélisation de trois systèmes birégionaux²⁰ :

- 1) le système Italie-Belgique comprenant : a) la population italienne résidant en Italie; b) la population ayant exclusivement la citoyenneté italienne et résidant en Belgique;
- 2) le système Italie-Belgique comprenant: a) la population italienne résidant en Italie; b) la population de citoyenneté italienne incluant la population de double citoyenneté italienne et belge et résidant en Belgique;
- 3) le système Italie-reste du monde comprenant: a) la population italienne résidant en Italie; b) la population de citoyenneté italienne résidant à l'étranger.

La logique de cette modélisation consiste dans la reconstruction du cadre de la migration italienne de retour de la Belgique à partir du niveau national (sans prendre en compte la dimension régionale), en adoptant les sources de données du pays de destination (système 1) et les sources de données du pays d'origine (système 2); le système 3) permet de comparer la migration italienne de retour provenant de la Belgique à la migration italienne de retour dans le contexte international. Analytiquement, le premier système identifie la population italienne résidant en Belgique selon le critère belge (cfr. section 2.2) de l'exclusivité de la citoyenneté italienne, alors que le deuxième système classe la population italienne résidant en Belgique toujours moyennant la nationalité italienne,

²⁰ L'annexe A illustre chaque système en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour sa constitution.

mais en faisant abstraction de son unicité. La différence entre les deux classifications représente la population de double citoyenneté italienne et belge. À cet égard, il importe de souligner que notre analyse ne vise pas à produire un dénombrement exact de la population italienne résidant en Belgique²¹; nous essayons plutôt de faire ressortir une tendance, à partir de l'optimisation des données disponibles.

Le tableau 1 présente une synthèse des principaux résultats tirés de cette modélisation. La population de citoyenneté exclusivement italienne résidant en 2001 en Belgique est, comparativement aux populations comprises dans cette simulation, la plus ancienne avec un âge moyen de 49 ans et une proportion de 27% pour les classes âgées de 60 ans et plus. La population italienne résidant à l'étranger montre une structure par âge quasiment identique à la structure par âge de la population italienne résidant en Italie. La population la plus jeune est la population de citoyenneté italienne ayant la double citoyenneté italienne et belge et résidant en Belgique : 21% de jeunes (0-19 ans) et un âge moyen de 40 ans (section A du tableau 1). En 2001, 7% de la population de citoyenneté italienne résidant à l'étranger résidait en Belgique, qui reste un des pays à forte concentration d'immigration italienne²².

La section B du tableau 1 permet une première lecture des comportements migratoires de la population italienne pour la période 2001-2006. Sur la base de cette estimation, les immigrants italiens qui choisissent la Belgique tendent à être plus jeunes que les immigrants italiens qui résident dans d'autres pays étrangers. Cependant, les indices synthétiques de migration ne décrivent pas la Belgique comme un pôle de forte attraction de la migration italienne actuelle (2001-2006). En ce qui concerne spécifiquement le profil du retour, la population de citoyenneté italienne (incluant la population de double citoyenneté italienne et belge) résidant en Belgique se distingue par son niveau bas et son calendrier avancé (âge moyen de 51 ans).

²¹ On remarquera l'absence de la catégorie composée de la population d'origine italienne qui a renoncé à la citoyenneté italienne. Le motif de l'exclusion est double : d'abord, il y a plusieurs difficultés d'identification; ensuite, nous considérons le refus de la citoyenneté italienne comme un très clair indicateur du déracinement, ce qui exclut implicitement l'éventualité du retour.

²² Après l'Allemagne (17%) et la France (10%).

TABEAU 1 - Le système démographique population italienne résidant en Italie et en Belgique et le système démographique population italienne résidant en Italie et dans le reste du monde

A. Les populations observées

| | Système : (1) (2) (3) | | | |
|--------------------------|-----------------------|--------------|---------------|----------------|
| | ITALIE | BELGIQUE (*) | BELGIQUE (**) | Reste du monde |
| Population en 2001 | 55 625 803 | 175 498 | 238 106 | 3 519 414 |
| <i>Structure par âge</i> | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 7 | 21 | 19 |
| % classe d'âge 60+ | 25 | 27 | 19 | 24 |
| Âge moyen | 42 | 49 | 40 | 42 |

B. Les mouvements migratoires entre l'Italie et la Belgique et l'Italie et le reste du monde - 2001-2006

| <i>Mouvements migratoires</i> | Système : (1) (2) (3) | | | |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------|----------------|
| | de l'ITALIE | BELGIQUE (*) | BELGIQUE (**) | Reste du monde |
| Âge moyen | | 26 | 30 | 34 |
| Indice synthétique de migration*100 | | 0,1 | 0,4 | 7,2 |
| <i>Migration de retour en ITALIE</i> | | | | |
| Âge moyen | | 27 | 51 | 34 |
| Indice synthétique de migration | | 0,7 | 0,2 | 1,0 |

C. L'espérance de vie spatialisée et la répartition (en %) dans les systèmes démographiques

| <i>à la naissance</i> | Système : (1) (2) (3) | | | |
|----------------------------------------|-----------------------|--------------|---------------|----------------|
| | ITALIE | BELGIQUE (*) | BELGIQUE (**) | Reste du monde |
| Système ITALIE - BELGIQUE | | | | |
| Italie | 82 | | | |
| Belgique (*) | 32 39% | 50 61% | | |
| Belgique (**) | 6 7% | | 75 93% | |
| Système ITALIE - Reste du monde | | | | |
| Italie | 79 97% | | | 2 3% |
| Reste du monde | 33 40% | | | 49 60% |
| <i>à 60 ans</i> | | | | |
| Système ITALIE - BELGIQUE | | | | |
| Italie | 24 | | | |
| Belgique (*) | 1 5% | 21 95% | | |
| Belgique (**) | 1 2% | | 22 98% | |
| Système ITALIE - Reste du monde | | | | |
| Italie | 24 | | | |
| Reste du monde | 2 10% | | | 21 90% |

(*) Population résidant en Belgique ayant la seule citoyenneté italienne

(**) Population résidant en Belgique ayant la citoyenneté italienne incluant la population de double citoyenneté (italienne et belge)

Ces indicateurs, dans les limites des effets dus à la structure initiale des populations, peuvent refléter la force de dissuasion au retour exercée par le processus de naturalisation sur la population italienne immigrée en Belgique. Par contre, l'écart presque inexistant entre l'âge moyen à l'immigration et l'âge moyen au retour de la population de seule citoyenneté italienne, implique un retour après un bref séjour en Belgique; la même observation vaut pour la migration italienne à l'étranger tiré du système 3. Néanmoins, l'observation d'une seule période quinquennale ne suffit pas pour interpréter en termes de trajectoire circulaire les projets migratoires italiens²³.

Une méthode pour estimer le comportement de retour d'une population immigrée est l'estimation du nombre d'années qu'un immigrant né et résidant dans le pays de destination peut penser vivre dans son pays d'origine. En considérant la section C du tableau 1, nous pouvons constater la nette divergence entre la population de seule citoyenneté italienne et la population de citoyenneté italienne incluant la population de double citoyenneté italienne et belge. Un nouveau-né de la première population, né et résidant à l'étranger (en Belgique ou dans un autre pays, peu importe), peut *espérer* à la naissance vivre environ 40% de son existence en Italie. Au contraire, un nouveau-né né et résidant en Belgique de double citoyenneté italienne et belge peut s'attendre à vivre en Italie seulement 7% de sa vie. À l'âge de 60 ans, cette différence devient moins marquée.

La section D du tableau 1 nous permet de suivre l'évolution des trois systèmes à court et à long terme avant d'atteindre la condition de stabilité. En 2021, la population italienne résidant en Italie présente la même structure par âge et le même taux de décroissance dans chacun des trois systèmes. La population de citoyenneté italienne incluant la population de double citoyenneté italienne et belge et résidant en Belgique est la seule qui n'enregistre pas un taux de décroissance; sa structure par âge reste relativement jeune. La population de seule citoyenneté italienne résidant en Belgique est nettement la plus âgée, avec une proportion de 37% pour la classe 60+ et un âge moyen de 50 ans. Globalement, les trois systèmes ont cependant environ la même répartition par classe d'âge.

²³ Ce type de migration circulaire est opposé à la conception d'une migration de retour à la retraite, qui a caractérisé la vague de migration italienne de l'après-guerre.

| TABLEAU 1 (suite) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------|------|------|------------|--------------|-------------------------------------------------------------|------|------|------|------------|--------------|--------------------------------------|------|------|------|------------|--------------|-----|
| D. Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Système | Année | | | | Population | | Année | | | | Population | | Année | | | | Population | | |
| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | |
| | 1) Italie - Belgique (*) | | | | | | 2) Italie - Belgique (**) | | | | | | 3) Italie - Reste du monde | | | | | | |
| Pays | a) Population résidant en Italie | | | | | | a) Population résidant en Italie | | | | | | a) Population résidant en Italie | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 18 | 18 | 17 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 14 | 20 | 19 | 18 | 18 | 17 | 14 | 24 | |
| % classe d'âge 60+ | 26 | 28 | 29 | 31 | 41 | 28 | 26 | 28 | 29 | 31 | 40 | 32 | 26 | 28 | 29 | 31 | 41 | 28 | |
| Âge moyen | 43 | 44 | 45 | 46 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 50 | | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -0,9 | | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,5 | | |
| % de la population système | | 99,7 | 99,7 | 99,7 | 99,2 | 99,1 | | 99,6 | 99,6 | 99,6 | 99,5 | 29 | 26 | 94,3 | 94,2 | 94,1 | 94,0 | 93 | 93 |
| Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,0 | 0,0 | | | | | | 0,0 | 0,0 | | | | | 0,1 | 0,1 |
| Pays | b) Population de seule citoyenneté italienne résidant en Belgique | | | | | | b) Population de citoyenneté italienne résidant en Belgique | | | | | | b) Population italienne à l'étranger | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 7 | 10 | 12 | 13 | 17 | 28 | 21 | 20 | 19 | 19 | 19 | 26 | 19 | 18 | 17 | 16 | 14 | 24 | |
| % classe d'âge 60+ | 27 | 30 | 34 | 37 | 37 | 24 | 19 | 22 | 25 | 28 | 33 | 25 | 24 | 25 | 27 | 29 | 41 | 27 | |
| Âge moyen | 49 | 49 | 49 | 50 | 48 | | 40 | 41 | 42 | 43 | 45 | | 42 | 43 | 44 | 46 | 50 | | |
| Taux de croissance *100 | | 0,3 | 0,0 | -0,2 | -1,4 | | | 0,3 | 0,2 | 0,0 | -0,9 | | | 0,1 | 0,1 | -0,2 | -1,5 | | |
| % de la population système | | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,8 | 0,9 | | 0,4 | 0,4 | 0,5 | 71 | 74 | 5,7 | 5,8 | 5,9 | 6,0 | 7 | 7 | |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 0,7 | 1,0 | | | | | | 0,2 | 0,2 | | | | | 1,0 | 1,1 |
| Système | Italie - Belgique (*) | | | | | | Italie - Belgique (**) | | | | | | Italie - Reste du monde | | | | | | |
| Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | 276 | | | | | | 711 | | | | | | 143 | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 18 | 17 | 17 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 18 | 25 | 19 | 19 | 18 | 17 | 14 | 24 | |
| % classe d'âge 60+ | 26 | 28 | 29 | 31 | 41 | 28 | 26 | 28 | 29 | 31 | 35 | 27 | 25 | 26 | 28 | 30 | 41 | 28 | |
| % classe 45+ | 46 | 49 | 53 | 56 | 61 | 45 | 46 | 49 | 52 | 56 | 54 | 45 | 45 | 48 | 52 | 55 | 61 | 45 | |
| Âge moyen | 43 | 44 | 45 | 46 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | | 42 | 43 | 45 | 46 | 50 | | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -0,9 | | | -0,2 | -0,2 | -0,5 | -1,5 | | |
| Taux intrinsèque de migration intrarégionale *100 | | | | | 0,0 | 0,0 | | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,2 |

(*) Population résidant en Belgique ayant la seule citoyenneté italienne

(**) Population résidant en Belgique ayant la citoyenneté italienne et/ou double citoyenneté

L'analyse de l'état stable, basé sur le comportement migratoire de la population italienne pour la période 2001-2006, confirme une mobilité internationale minimale. Cependant, il y a certaines différences entre les trois systèmes. Par rapport à la population italienne résidant à l'étranger, le taux intrinsèque de retour de la population italienne résidant en Belgique est plus élevé. Par contre, la population de citoyenneté italienne incluant la population de double citoyenneté italienne et belge résidant en Belgique est la seule qui soit en mesure de développer un potentiel d'accroissement, comme l'atteste l'importance de sa proportion dans le système 2. Ce résultat renforce et clarifie l'observation relevée à la section B du tableau 1 : cette population immigrée tend à devenir *autonome* par rapport à son origine²⁴.

Le système 3 (Italie – population italienne résidant à l'étranger) est le plus proche de la stabilité, en présentant le nombre le moins élevé d'itérations nécessaires pour atteindre la condition de stabilité. Sa décroissance est aussi la plus rapide en passant d'un âge moyen initial de 42 ans à un âge moyen stable de 50 ans. Il est intéressant de noter la croissance du groupe d'âge 45+ (le groupe d'âge supérieur à l'âge moyen initial) : le rapport entre sa proportion en stabilité et sa proportion initiale donne une valeur proche de la valeur absolue du taux intrinsèque de croissance du système. La même considération vaut pour le groupe d'âge 45+ du système 1 (Italie – population de seule citoyenneté italienne résidant en Belgique).

L'état stationnaire ($r_s=0$) est une condition plus favorable pour tous les systèmes, qui expérimentent un $r_s < 0$. La divergence entre le taux intrinsèque de retour et le taux de retour implicite dans la table multirégionale de mortalité pour le système 1 (Italie – population de seule citoyenneté italienne résidant en Belgique) exprime la différence dans la répartition par âge entre l'état stable et l'état stationnaire.

²⁴ À cette autonomie nous pouvons faire correspondre la contribution qu'une population immigrée apporte à sa destination. Dans une autre étude (cfr. Ghio, 2009), nous avons quantifié les effets de la loi belge de 1991, modifiant le régime d'acquisition de la citoyenneté belge, en analysant les effets de la naturalisation de la population italienne immigrée en Belgique.

2.3 La dimension régionale du pays de destination

Cette simulation introduit la répartition régionale du pays de destination, ce qui représente la première étape pour la définition d'un profil régional de la migration de retour. Dans ce but, nous reconstruisons les relations migratoires entre l'Italie et la Belgique pour la période 2001-2006 à travers un système de quatre régions comprenant²⁵ :

- a) la population italienne résidant en Italie;
- b) la population italienne résidant en Wallonie;
- c) la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale;
- d) la population italienne résidant en Flandre.

La population italienne résidant dans les trois régions belges est identifiée par la citoyenneté italienne en incluant la population de double citoyenneté italienne et belge. La logique de cette modélisation consiste dans la recherche des effets que la région de destination peut produire sur les comportements migratoires de retour d'une population immigrée.

Le tableau 2 présente une synthèse des principaux résultats tirés de cette modélisation. En 2001, la population italienne résidant en Wallonie représente 70% de la population italienne résidant en Belgique; sa structure par âge plus âgée reflète évidemment les flux migratoires de l'après guerre (section A du tableau 2). La population italienne résidant en Flandre est la plus jeune (un âge moyen de 7 ans de moins que la population italienne résidant en Italie). La part (25%) des premières classes d'âge (0-19 ans) témoigne d'une immigration italienne plus récente. Le pourcentage de la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale (14%) est particulièrement élevé s'il est mis en relation avec l'extension territoriale de cette région, de loin la plus petite des trois régions. L'âge moyen de cette population est de deux ans plus élevé que l'âge moyen de la population italienne résidant en Flandre.

²⁵ L'annexe B illustre le système en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour sa constitution.

TABLEAU 2 - Le système démographique population italienne résidant en Italie et en Belgique répartie selon la région belge de résidence

A. Les populations observées

| | ITALIE | BELGIQUE | | |
|--------------------------|------------|----------|--------------------|---------|
| | | Wallonie | Bruxelles-Capitale | Flandre |
| Population en 2001 | 55 791 861 | 165 538 | 32 540 | 40 028 |
| <i>Structure par âge</i> | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 20 | 23 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 26 | 21 | 16 | 13 |
| Âge moyen | 43 | 42 | 38 | 36 |

B. Les mouvements migratoires entre l'Italie et les régions belges - 2001-2006

| <i>Mouvements migratoires</i> | de l'ITALIE | BELGIQUE | | |
|--------------------------------------|-------------|----------|--------------------|---------|
| | | Wallonie | Bruxelles-Capitale | Flandre |
| Âge moyen | | 26 | 28 | 27 |
| Indice synthétique migration*100 | | 0,2 | 0,2 | 0,1 |
| <i>Migration de retour en ITALIE</i> | | | | |
| Âge moyen | | 33 | 47 | 37 |
| Indice synthétique migration | | 0,6 | 2,3 | 1,2 |

C. L'espérance de vie spatialisée et la répartition (en %) dans les régions

| <i>à la naissance</i> | ITALIE | BELGIQUE | | | |
|----------------------------------|--------|----------|--------------------|---------|--|
| | | Wallonie | Bruxelles-Capitale | Flandre | |
| Système ITALIE - BELGIQUE | | | | | |
| ITALIE | 82 | | | | |
| Wallonie | 18 22% | 53 66% | 4 4% | 6 8% | |
| Bruxelles-Capitale | 40 49% | 11 26% | 21 14% | 9 11% | |
| Flandre | 37 45% | 4 5% | 2 2% | 38 47% | |
| Système ITALIE - BELGIQUE | | | | | |
| <i>à 60 ans</i> | ITALIE | Wallonie | Bruxelles-Capitale | Flandre | |
| ITALIE | 24 | | | | |
| Wallonie | 1 5% | 21 93% | 1 1% | 1 1% | |
| Bruxelles-Capitale | 7 30% | 1 3% | 15 65% | 1 3% | |
| Flandre | 2 11% | 1 1% | | 20 88% | |

La section B du tableau 2 montre une nette caractérisation régionale du profil migratoire pour la période concernée. La région de Bruxelles-Capitale attire l'immigration italienne la plus jeune; cependant cette région a aussi, après un séjour moyen d'environ 20 ans, le niveau de retour en Italie le plus élevé. L'indice synthétique de retour à partir de la Flandre est presque la moitié et se produit après une durée de séjour de seulement 10 ans, qui reste de toute façon bien supérieure à celle enregistrée en Wallonie. En effet, cette dernière région a le niveau de retour le moins élevé, mais aussi le plus anticipé (après seulement 5 ans de séjour dans cette région).

La section C du tableau 2 explicite ces tendances régionales. À la naissance, une nouvelle cohorte d'immigrants italiens née et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale peut espérer vivre presque la moitié de sa vie en Italie. Le pourcentage de vie en Italie est légèrement inférieur (45%) si les nouveau-nés sont nés et résident en Flandre, mais il se réduit nettement (22%) s'ils sont nés et demeurent en Wallonie, qui apparaît la région belge ayant la plus forte capacité de retenir les immigrants italiens. Cette aptitude est confirmée à l'âge de 60 ans : les immigrants italiens résidant en Wallonie et en Flandre peuvent prévoir y vivre la presque totalité de leur vie restante, alors qu'au même âge, les immigrants italiens demeurant dans la région de Bruxelles-Capitale peuvent penser vivre sept ans (30% de leur vie restante) en Italie.

Globalement, le système connaît une décroissance progressive (section D du tableau 2), qui l'assimile aux simulations précédentes (tableau 1). Les régions du système suivent cependant des chemins très différents. En 2006, tant la région de Bruxelles-Capitale que la Flandre connaissent un taux de croissance; en 2021, les projections montrent encore un taux positif, mais sensiblement réduit. Par contre, l'Italie et la Wallonie débutent par un taux négatif, mais leur décroissance est moins rapide.

| TABLEAU 2 (suite) | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|------|------|------------|--------------|
| Le système démographique population italienne résidant en Belgique répartie selon les régions belges | | | | | | |
| Les projections et la population multirégionale stable | | | | | | |
| D. | Année base | Projections | | | Population | |
| | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire |
| Pays 1) Population de citoyenneté italienne résidant en Italie | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 18 | 18 | 17 | 14 | 24 |
| % classe d'âge 60+ | 26 | 28 | 29 | 31 | 41 | 28 |
| Âge moyen | 43 | 44 | 45 | 46 | 50 | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | |
| % de la population système | 99,6 | 99,6 | 99,5 | 99,5 | 97 | 95 |
| Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,0 | 0,0 |
| Régions 2) Population de citoyenneté italienne résidant en Wallonie | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 20 | 19 | 19 | 20 | 20 | 32 |
| % classe d'âge 60+ | 21 | 24 | 26 | 29 | 33 | 21 |
| Âge moyen | 42 | 42 | 43 | 44 | 45 | |
| Taux de croissance *100 | | -0,1 | -0,2 | -0,3 | -1,4 | |
| % de la population système | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 2 | 3 |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 0,9 | 1,0 |
| Régions 3) Population de citoyenneté italienne résidant dans la région Bruxelles-Capitale | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 23 | 24 | 24 | 24 | 25 | 36 |
| % classe d'âge 60+ | 16 | 17 | 17 | 17 | 22 | 13 |
| Âge moyen | 38 | 37 | 37 | 38 | 39 | |
| Taux de croissance *100 | | 1,2 | 0,7 | 0,3 | -1,4 | |
| % de la population système | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0 | 0 |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 4,3 | 4,5 |
| Régions 4) Population de citoyenneté italienne résidant en Flandre | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 25 | 23 | 22 | 22 | 19 | 30 |
| % classe d'âge 60+ | 13 | 16 | 19 | 21 | 33 | 21 |
| Âge moyen | 36 | 37 | 38 | 39 | 45 | |
| Taux de croissance *100 | | 1,9 | 1,5 | 1,1 | -1,4 | |
| % de la population système | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 1 | 1 |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 1,6 | 1,9 |
| Système ITALIE - BELGIQUE | | | | | | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | |
| Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | | | | | 986 | |

Une fois atteinte la stabilité du système, l'examen des taux intrinsèques de retour permet de dégager l'intensité du retour. Cette dernière est particulièrement accentuée pour la région de Bruxelles-Capitale, en contribuant à la réduction du poids de cette région dans le système et en *préservant* sa structure par âge relativement jeune. La structure par âge des deux autres régions belges est presque identique. Nous pouvons donc conclure à une similitude des comportements des populations italiennes résidant en Wallonie et en Flandre, ce qui accroît la spécificité de la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale.

2.4 La dimension régionale d'origine

Cette section a pour but une vérification empirique de la dynamique démographique du régionalisme italien évoquée dans la section 1. Les trois régions italiennes analysées ont été choisies sur la base de leurs relations migratoires avec la Belgique observées pendant la période 2001-2006; il s'agit de la Lombardie, du Latium et de la Sicile.

La Lombardie a été la région italienne qui a connu entre 2001 et 2006 la croissance de l'immigration la plus rapide en Flandre, enregistrant une croissance d'environ 20%. Située au nord de l'Italie, la région lombarde est une des régions italiennes économiquement les plus développées et démographiquement plus âgées. L'apport migratoire de la région du Latium en 2006 a augmenté de 26% en Belgique et de 41% dans la région de Bruxelles-Capitale par rapport à 2001. Cette région occupe une position centrale, tant géographiquement que politiquement; Rome, le chef-lieu de la région du Latium et la capitale de l'Italie, a toujours joué un rôle stratégique dans le panorama italien. La Sicile est une des deux régions insulaires d'Italie, et a une histoire migratoire très mouvementée. Traditionnellement, cette région a été un des symboles de la question

méridionale italienne²⁶, payant la lourde hérédité d'une *terre de conquête*. Un des bassins démographiques italiens, la Sicile est la région italienne la plus représentée en Belgique.

Suivant le même schéma adopté pour l'Italie, nous reconstruisons d'abord le cadre général de la migration internationale de ces régions en ayant recours à la modélisation suivante²⁷:

- 1) le système Lombardie-reste du monde, comprenant : a) la population de citoyenneté italienne résidant en Lombardie; b) la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde résidant à l'étranger;
- 2) le système Latium-reste du monde, comprenant : a) la population de citoyenneté italienne résidant dans la région Latium; b) la population de citoyenneté italienne provenant de la région du Latium résidant à l'étranger;
- 3) le système Sicile-reste du monde, comprenant: a) la population de citoyenneté italienne résidant en Sicile; b) la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile résidant à l'étranger.

La provenance régionale d'un immigrant italien est déterminée directement sur la base du lieu de sa dernière résidence en Italie ou indirectement sur la base du lieu de dernière résidence en Italie de son ascendant italien.

Le tableau 3 présente une synthèse des résultats principaux tirés de cette modélisation. Dans chacun des trois cas analysés, les populations régionales résidant à l'étranger ont une structure par âge plus jeune que les populations régionales restées en Italie (section A du tableau 3). La Lombardie a la population la plus ancienne et la Sicile la plus jeune. Pour avoir une idée de la dimension du phénomène migratoire pour cette dernière région, il suffit de souligner que 10 Siciliens sur 100 demeurent à l'étranger (cette proportion est de 3 sur 100 pour la Lombardie et le Latium).

²⁶ L'expression désigne une problématique économique, sociale et politique complexe qui a profondément marqué l'histoire italienne en contribuant souvent à créer une ligne de démarcation entre le nord riche et développé et le sud pauvre et retardé.

²⁷ L'annexe C illustre chaque système en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour sa constitution.

La section B du tableau 3 illustre pour la période d'observation la force d'attraction exercée par les pays étrangers sur la population sicilienne, qui a l'indice synthétique d'immigration le plus élevé et l'indice synthétique de retour le moins élevé. Par contre, lorsque le retour en Sicile il y a, il se manifeste après un séjour relativement bref à l'étranger. Le Latium a un indicateur du retour plus élevé que la Sicile. Enfin, la Lombardie est la région la plus capable de garder sa population, même si son calendrier à l'émigration est le plus jeune et la durée de séjour à l'étranger de sa population la plus longue.

À sa naissance un nouveau-né d'origine lombarde né et résidant à l'étranger peut *espérer* vivre en Lombardie 60% de son existence (section C du tableau 3). Un nouveau-né originaire du Latium peut espérer passer 51% de sa vie dans sa région d'origine. Par contre, un Sicilien né et résidant à l'étranger peut s'attendre vivre au dehors de sa région d'origine presque 70% de son existence, et seulement 31% en Italie. À l'âge de 60 ans, les disparités régionales deviennent moins évidentes : l'espérance de vie dans la région d'origine est la même pour la Lombardie et le Latium, et légèrement plus faible pour la Sicile.

Les projections démographiques jusqu'à 2021 démontrent une décroissance pour chacune de trois régions italiennes (section D du tableau 3). En 2021, la décroissance la plus accentuée est attendue pour la population lombarde. Cependant, les populations du Latium et de la Sicile résidant à l'étranger ont un taux positif (la proportion de la population régionale résidant à l'étranger croît dans les deux cas).

L'analyse de stabilité des systèmes permet de dégager la portée régionale du phénomène migratoire pendant l'intervalle 2001-2006. Avec un taux intrinsèque d'émigration presque nul pour les trois régions, les comportements migratoires de la période se caractérisent par le retour. Le phénomène est le plus intense en Lombardie, dont le nombre d'itérations pour atteindre la stabilité est très faible et pour laquelle la part des classes d'âge jeunes est la plus faible.

TABLEAU 3 (suite)

D.

Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire

| | Année | | | | Population | | Année | | | | Population | | Année | | | | Population | |
|------------------------------------------------------------------|-------|-------------|------|------|------------|--------------|-------|-------------|------|------|------------|--------------|-------|-------------|------|------|------------|--------------|
| | 2006 | Projections | | 2021 | Stable | Stationnaire | 2006 | Projections | | 2021 | Stable | Stationnaire | 2006 | Projections | | 2021 | Stable | Stationnaire |
| Système Lombardie - Reste du Monde | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Région 1) Population résidant en Lombardie | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 17 | 17 | 17 | 16 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 16 | 24 | 22 | 21 | 20 | 19 | 15 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 27 | 29 | 31 | 34 | 41 | 28 | 25 | 28 | 30 | 32 | 38 | 28 | 23 | 24 | 26 | 27 | 39 | 27 |
| Âge moyen | 44 | 45 | 46 | 48 | 51 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 49 | | 41 | 42 | 43 | 44 | 49 | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,4 | -0,6 | -1,5 | | | -0,1 | -0,3 | -0,5 | -1,2 | | | -0,2 | -0,2 | -0,3 | -1,4 | |
| % de la population système | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 96 | 96 | 96 | 94 | 94 | 90 | 89 | 89 | 89 | 87 | 87 |
| Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 |
| Système Latium - Reste du monde | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1) Population résidant au Latium | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 17 | 17 | 17 | 16 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 16 | 24 | 22 | 21 | 20 | 19 | 15 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 27 | 29 | 31 | 34 | 41 | 28 | 25 | 28 | 30 | 32 | 38 | 28 | 23 | 24 | 26 | 27 | 39 | 27 |
| Âge moyen | 44 | 45 | 46 | 48 | 51 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 49 | | 41 | 42 | 43 | 44 | 49 | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,4 | -0,6 | -1,5 | | | -0,1 | -0,3 | -0,5 | -1,2 | | | -0,2 | -0,2 | -0,3 | -1,4 | |
| % de la population système | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 96 | 96 | 96 | 94 | 94 | 90 | 89 | 89 | 89 | 87 | 87 |
| Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 |
| Système Sicile - Reste du monde | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1) Population résidant en Sicile | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 17 | 17 | 17 | 16 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 16 | 24 | 22 | 21 | 20 | 19 | 15 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 27 | 29 | 31 | 34 | 41 | 28 | 25 | 28 | 30 | 32 | 38 | 28 | 23 | 24 | 26 | 27 | 39 | 27 |
| Âge moyen | 44 | 45 | 46 | 48 | 51 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 49 | | 41 | 42 | 43 | 44 | 49 | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,4 | -0,6 | -1,5 | | | -0,1 | -0,3 | -0,5 | -1,2 | | | -0,2 | -0,2 | -0,3 | -1,4 | |
| % de la population système | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 97 | 96 | 96 | 96 | 94 | 94 | 90 | 89 | 89 | 89 | 87 | 87 |
| Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,1 | 0,1 |
| Système Pays 2) Population lombarde résidant à l'étranger | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2) Population du Latium résidant à l'étranger | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 21 | 20 | 19 | 18 | 16 | 27 | 20 | 18 | 17 | 16 | 13 | 21 | 25 | 22 | 20 | 19 | 14 | 24 |
| % classe d'âge 60+ | 22 | 23 | 25 | 28 | 39 | 26 | 20 | 23 | 27 | 29 | 42 | 32 | 15 | 18 | 21 | 24 | 39 | 27 |
| Âge moyen | 41 | 42 | 43 | 45 | 49 | | 40 | 42 | 44 | 46 | 51 | | 37 | 39 | 41 | 42 | 50 | |
| Taux de croissance *100 | | 0,0 | -0,1 | -0,3 | -1,5 | | | 2,1 | 1,5 | 1,0 | -1,2 | | | 0,8 | 0,6 | 0,3 | -1,4 | |
| % de la population système | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 6 | 6 | 10 | 11 | 11 | 11 | 13 | 13 |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 1,9 | 2,2 | | | | | 1,3 | 1,4 | | | | | 0,8 | 0,8 |
| Système Population de la Sicile | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2) Population sicilienne résidant à l'étranger | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 17 | 18 | 17 | 16 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 16 | 24 | 23 | 21 | 20 | 19 | 15 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 27 | 29 | 31 | 33 | 41 | 28 | 25 | 27 | 29 | 32 | 38 | 28 | 22 | 23 | 25 | 27 | 39 | 27 |
| % classe 45+ | 48 | 51 | 55 | 59 | 61 | 46 | 46 | 49 | 53 | 56 | 58 | 46 | 41 | 44 | 47 | 49 | 59 | 45 |
| Âge moyen | 44 | 45 | 46 | 48 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 49 | | 40 | 41 | 42 | 44 | 49 | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,4 | -0,5 | -1,5 | | | 0,0 | -0,2 | -0,4 | -1,2 | | | -0,1 | -0,1 | -0,2 | -1,4 | |
| Taux intrinsèque de migration *100 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,2 | 0,2 | | | | | 0,2 | 0,2 |
| Système Population de la Lombardie | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Population du Latium | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Population de la Sicile | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | 72 | | | | | | 115 | | | | | | 170 | | | | | |
| <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 17 | 18 | 17 | 16 | 14 | 24 | 19 | 18 | 18 | 17 | 16 | 24 | 23 | 21 | 20 | 19 | 15 | 25 |
| % classe d'âge 60+ | 27 | 29 | 31 | 33 | 41 | 28 | 25 | 27 | 29 | 32 | 38 | 28 | 22 | 23 | 25 | 27 | 39 | 27 |
| % classe 45+ | 48 | 51 | 55 | 59 | 61 | 46 | 46 | 49 | 53 | 56 | 58 | 46 | 41 | 44 | 47 | 49 | 59 | 45 |
| Âge moyen | 44 | 45 | 46 | 48 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 46 | 49 | | 40 | 41 | 42 | 44 | 49 | |
| Taux de croissance*100 | | -0,3 | -0,4 | -0,5 | -1,5 | | | 0,0 | -0,2 | -0,4 | -1,2 | | | -0,1 | -0,1 | -0,2 | -1,4 | |
| Taux intrinsèque de migration *100 | | | | | 0,1 | 0,1 | | | | | 0,2 | 0,2 | | | | | 0,2 | 0,2 |

Dans ce contexte, le taux intrinsèque de retour de la population résidant à l'étranger est moins soutenu que son correspondant de la table multirégionale de mortalité, étant donné que la condition de stationnarité reflète une condition relativement plus favorable pour le système. Lorsque le système concernant le Latium atteint la stabilité, la population de cette région résidant à l'étranger voit augmenter sa proportion. La population sicilienne résidant à l'étranger est de toutes les populations régionales demeurant en dehors de l'Italie celle qui est la plus *autonome* par rapport à sa région d'origine. Son poids augmente sous la condition de stabilité du système, atteinte plutôt lentement. Le taux intrinsèque de retour basé sur les comportements de la période 2001-2006 correspond à celui contenu dans la table multirégionale de mortalité.

2.5 Le système migratoire Italie-Belgique dans une perspective régionale

Cette dernière simulation combine la dimension régionale d'origine avec la dimension régionale de destination. Nous dérivons ainsi neuf systèmes démographiques modélisés selon le paradigme suivant :

a) la population de la région italienne d'origine; b) la population italienne du reste de l'Italie, résidant en Italie; c) la population provenant de la région italienne et résidant dans une région belge; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

La logique de cette reconstruction répond à l'exigence de capturer le retour en recréant le contexte dans lequel il s'est produit. La prise en compte des régions b) et d), représentant respectivement le reste de l'Italie et le reste de la Belgique, permet de faire interagir les régions d'origine et de destination dans leur contexte national. La loi fondamentale de la migration, qui exprime sa relation inverse avec la distance, assume pour notre analyse une connotation particulière, en prenant en compte le niveau d'interaction atteint par les régions des deux pays (Italie et Belgique) après l'application des nouvelles directives législatives européennes.

Analytiquement, les relations migratoires régionales entre l'Italie et la Belgique pour la période 2001-2006 sont modélisées de la manière suivante²⁸ :

- 1) le système Lombardie-Wallonie comprenant : a) la population italienne résidant en Lombardie; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant de la Lombardie et résidant en Wallonie; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;
- 2) le système Lombardie-région de Bruxelles-Capitale comprenant : a) la population italienne résidant en Lombardie; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant de la Lombardie et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;
- 3) le système Lombardie-Flandre comprenant : a) la population italienne résidant en Lombardie; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant de la Lombardie et résidant en Flandre; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;
- 4) le système Latium-Wallonie comprenant : a) la population italienne résidant au Latium; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant du Latium et résidant en Wallonie; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;
- 5) le système Latium-région de Bruxelles-Capitale comprenant : a) la population italienne résidant au Latium; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant du Latium et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;
- 6) le système Latium-Flandre comprenant : a) la population italienne résidant au Latium; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant du Latium et résidant en Flandre; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;
- 7) le système Sicile-Wallonie comprenant : a) la population italienne résidant en Sicile; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne

²⁸ L'annexe D présente chaque système en indiquant les sources de données et les modalités suivies pour sa constitution.

provenant de la Sicile et résidant en Wallonie; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;

8) le système Sicile-région de Bruxelles-Capitale comprenant : a) la population italienne résidant en Sicile; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant de la Sicile et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique;

9) le système Sicile-Flandre comprenant : a) la population italienne résidant en Sicile; b) la population italienne résidant dans le reste de l'Italie; c) la population italienne provenant de la Sicile et résidant en Flandre; d) la population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le tableau 4 présente une synthèse des principaux résultats tirés de cette modélisation. La section A du tableau 4 décrit les populations analysées, selon la répartition origine-destination proposée.

La Lombardie représente 16% de la population italienne résidant en Italie et 4% de la population italienne résidant en Belgique. La population lombarde en Belgique est concentrée en Wallonie, où sa structure par âge présente une configuration très proche de celle de son homologue en Italie. Bien que seulement 17% de la population lombarde en Belgique réside en Flandre, cette population se caractérise par son âge moyen inférieur de 7 ans à l'âge moyen de la population lombarde résidant en Italie. Si la population lombarde et la population italienne du reste de l'Italie ont une structure par âge assez semblable, des différences entre la population lombarde résidant en Belgique et la population italienne du reste de la Belgique peuvent être constatées. La population lombarde résidant en Wallonie est plus âgée que la population italienne résidant dans le reste de la Belgique, mais la population lombarde résidant dans les deux autres régions belges est nettement plus jeune que la population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

TABLEAU 4 - Les populations de la Lombardie, du Latium et de la Sicile dans l'espace Italie-Belgique

A. Les populations observées en 2001

| <u>Région</u> | Reste de l'Italie | Wallonie | Reste de la Belgique | Bruxelles Capitale | Reste de la Belgique | Flandre | Reste de la Belgique | |
|--------------------------|-------------------|------------|----------------------|--------------------|----------------------|---------|----------------------|---------|
| <u>Système</u> Lombardie | 9 475 202 | 48 987 173 | 5 269 | 232 837 | 1 963 | 236 143 | 1 517 | 243 992 |
| <u>Structure par âge</u> | | | | | | | | |
| % âge 0 - 19 | 18 | 19 | 20 | 21 | 24 | 21 | 27 | 21 |
| % âge 60+ | 25 | 25 | 25 | 19 | 18 | 19 | 15 | 21 |
| Âge moyen | 43 | 42 | 43 | 40 | 38 | 40 | 36 | 41 |
| <u>Système</u> Latium | 5 266 453 | 53 195 922 | 2 798 | 235 308 | 2 468 | 235 638 | 1 521 | 236 585 |
| <u>Structure par âge</u> | | | | | | | | |
| % âge 0 - 19 | 19 | 19 | 17 | 21 | 19 | 21 | 24 | 21 |
| % âge 60+ | 24 | 25 | 23 | 19 | 19 | 19 | 13 | 19 |
| Âge moyen | 42 | 42 | 43 | 40 | 40 | 40 | 36 | 40 |
| <u>Système</u> Sicile | 5 017 212 | 53 445 163 | 66 702 | 171 404 | 12 292 | 225 814 | 9 661 | 171 404 |
| <u>Structure par âge</u> | | | | | | | | |
| % âge 0 - 19 | 22 | 19 | 23 | 21 | 25 | 21 | 28 | 21 |
| % âge 60+ | 23 | 25 | 18 | 20 | 14 | 19 | 10 | 20 |
| Âge moyen | 41 | 43 | 39 | 40 | 40 | 40 | 34 | 40 |

B. La migration de retour dans les systèmes régionaux pendant la période 2001 - 2006

| <u>Région d'immigration</u> | Reste de l'Italie | Wallonie | Bruxelles Capitale | Flandre |
|--------------------------------------|-------------------|----------|--------------------|---------|
| <u>Région d'origine</u> Lombardie | | | | |
| <u>Indicateurs du retour</u> | | | | |
| Âge moyen au retour | 34 | 42 | 42 | 37 |
| Indice synthétique de retour | 0,1 | 0,4 | 2,4 | 1,3 |
| Âge moyen à l'émigration | 23 | 33 | 34 | 34 |
| <u>Système</u> Latium | | | | |
| <u>Indicateurs du retour</u> | | | | |
| Âge moyen au retour | 37 | 41 | 42 | 37 |
| Indice synthétique de retour | 0,5 | 0,4 | 2,3 | 1,3 |
| Âge moyen à l'émigration | 34 | 33 | 32 | 33 |
| <u>Système</u> Sicile | | | | |
| <u>Indicateurs du retour</u> | | | | |
| Âge moyen au retour | 35 | 42 | 41 | 36 |
| Indice synthétique de retour | 0,3 | 0,3 | 2,2 | 1,2 |
| Âge moyen à l'émigration | 30 | 30 | 36 | 36 |

La population du Latium constitue 9% de la population italienne et 3% de la population italienne résidant en Belgique. Cette population est presque également répartie en Wallonie (41%) et dans la région de Bruxelles-Capitale (36%). De même que pour la population lombarde, la population la plus jeune provenant du Latium demeure en Flandre (âge moyen de 36 ans et 24% de sa population avec un âge compris entre 0-19 ans). Par contre, la population provenant du Latium résidant dans la région de Bruxelles-Capitale est en moyenne plus âgée que la population lombarde résidant dans la même région. Pour ce qui concerne les autres populations, on retrouve les relations constatées pour la Lombardie, à l'exception des systèmes concernant la région de Bruxelles-Capitale où les populations italiennes présentent une structure très semblable.

La population sicilienne représente 9% de la population italienne et par rapport à cette dernière son âge moyen est inférieur de 2 ans. Cette région contribue pour 37% à la population italienne immigrée en Belgique; la population sicilienne résidant en Belgique est concentrée essentiellement en Wallonie (75%). La population sicilienne de cette région est plus jeune que la population homologue résidant en Italie et que la population italienne résidant dans le reste de la Belgique. De même que pour les deux autres régions, la population sicilienne la plus jeune demeure en Flandre; cette population constitue 5% du total de la population italienne résidant en Belgique. La population sicilienne la plus ancienne réside dans la région de Bruxelles-Capitale.

La section B du tableau-4 présente le cadre des relations migratoires entre les trois régions italiennes et les régions belges tel qu'il résulte d'une première observation de la période 2001-2006 selon la modélisation systémique proposée.

Le calendrier et l'indice synthétique du retour provenant de la Wallonie ne varient pas en fonction de l'origine italienne; d'après la relation entre l'âge moyen à l'immigration et l'âge moyen au retour, on constate une durée de séjour avant le retour plus longue pour la population sicilienne. Les indices synthétiques de retour montrent que la région de Bruxelles-Capitale serait la plus *répulsive* des régions belges; particulièrement pour la population sicilienne qui y séjourne en moyenne 5 ans, soit la moitié de la durée de séjour

de la population originaire du Latium. L'âge moyen au retour est d'environ 42 ans pour toutes les régions italiennes. Le profil du retour provenant de la Flandre est différent tant par son niveau que par son âge. Il s'agit du retour le plus précoce provenant de la Belgique, après environ quatre ans de séjour pour la population de la Lombardie et du Latium, et seulement un an pour la population sicilienne. Le reste de l'Italie attire la migration la plus jeune de la Lombardie et est capable de la retenir pour une période d'environ 9 ans. Le Latium présente un calendrier à l'émigration vers le reste de l'Italie plus avancé que celui vers la Belgique, tandis que la Sicile connaît un âge moyen à l'émigration vers le reste de l'Italie égal à l'âge moyen à l'émigration vers la Wallonie.

La section C du tableau 4 traduit l'interaction entre les comportements migratoires et la fonction de survie des populations analysées²⁹ pour chacun des systèmes démographiques reconstruits.

Si nous considérons l'espérance de vie à la naissance, on observe qu'une nouvelle cohorte lombarde née en Lombardie peut *espérer* vivre 80% de son existence en Lombardie; la même cohorte née et résidant dans le Latium peut penser y vivre 82% de son existence. La situation est différente pour une nouvelle cohorte née en Sicile : celle-ci peut penser passer un quart de sa vie en dehors de sa région de naissance. Une nouvelle cohorte (de 2^o génération) lombarde ou sicilienne née en Wallonie peut penser vivre 15% de son existence dans la région d'origine de ses parents; ce pourcentage atteint presque le double si elle est née dans les deux autres régions belges. Une nouvelle cohorte d'immigrants provenant du Latium née et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale peut s'attendre à passer 37% de sa vie dans la région d'origine de ses parents; si elle est née et résidant en Flandre son espérance de vie au Latium se réduit à 34%, mais si elle est née et résidant en Wallonie cette espérance chute à 16%.

²⁹ Pour souci de brièveté nous nous limitons à l'analyse de l'espérance de vie atteinte dans la région d'origine et renvoyons à la consultation du tableau 4 pour celle des autres régions.

TABLEAU 4 (suite) - Les populations de la Lombardie, du Latium et de la Sicilie dans l'espace Italie-Belgique

C. L'espérance de vie spatialisée selon les régions des systèmes démographiques

Espérance de vie à la naissance

| <u>Regions</u> | | Reste de l'Italie | | Wallonie | Reste de la Belgique | <u>Regions</u> | | Reste de l'Italie | | Bruxelles Capitale | Reste de la Belgique | <u>Regions</u> | | Reste de l'Italie | | Flandre | Reste de la Belgique | | | |
|----------------|----------------|-------------------|----|----------|----------------------|----------------|----|-------------------|----|--------------------|----------------------|----------------|----|-------------------|----|----------------|----------------------|----|----|----|
| | | Lombardie | | | | Lombardie | | | | Lombardie | | | | Lombardie | | | | | | |
| <u>Système</u> | Lombardie | 66 | 16 | - | - | Lombardie | 66 | 16 | - | - | Lombardie | 66 | 16 | - | - | Lombardie | 66 | 16 | - | - |
| | Reste Italie | 6 | 76 | - | - | Reste Italie | 6 | 76 | - | - | Reste Italie | 6 | 76 | - | - | Reste Italie | 6 | 76 | - | - |
| | Wallonie | 12 | 14 | 50 | 5 | Bruxelles-Cap. | 26 | 32 | 12 | 11 | Flandre | 25 | 30 | 25 | 2 | Flandre | 25 | 30 | 25 | 2 |
| | Reste Belgique | 18 | 22 | 5 | 37 | Reste Belgique | 19 | 23 | 1 | 38 | Reste Belgique | 19 | 23 | 3 | 37 | Reste Belgique | 19 | 23 | 3 | 37 |
| | | Latium | | | | Latium | | | | Latium | | | | Latium | | | | | | |
| <u>Système</u> | Latium | 67 | 15 | - | - | Latium | 67 | 15 | - | - | Latium | 67 | 15 | - | - | Latium | 67 | 15 | - | - |
| | Reste Italie | 17 | 64 | - | - | Reste Italie | 17 | 64 | - | - | Reste Italie | 17 | 64 | - | - | Reste Italie | 17 | 64 | - | - |
| | Wallonie | 13 | 13 | 50 | 5 | Bruxelles-Cap. | 30 | 29 | 12 | 11 | Flandre | 28 | 27 | 25 | 2 | Flandre | 28 | 27 | 25 | 2 |
| | Reste Belgique | 20 | 20 | 5 | 37 | Reste Belgique | 22 | 21 | 1 | 38 | Reste Belgique | 21 | 21 | 3 | 37 | Reste Belgique | 21 | 21 | 3 | 37 |
| | | Sicile | | | | Sicile | | | | Sicile | | | | Sicile | | | | | | |
| <u>Système</u> | Sicile | 60 | 20 | - | - | Sicile | 60 | 20 | - | - | Sicile | 60 | 20 | - | - | Sicile | 60 | 20 | - | - |
| | Reste Italie | 11 | 70 | - | - | Reste Italie | 11 | 70 | - | - | Reste Italie | 11 | 70 | - | - | Reste Italie | 11 | 70 | - | - |
| | Wallonie | 12 | 13 | 50 | 5 | Bruxelles-Cap. | 26 | 32 | 12 | 11 | Flandre | 25 | 29 | 25 | 2 | Flandre | 25 | 29 | 25 | 2 |
| | Reste Belgique | 18 | 21 | 5 | 37 | Reste Belgique | 20 | 23 | 1 | 38 | Reste Belgique | 19 | 22 | 3 | 37 | Reste Belgique | 19 | 22 | 3 | 37 |

Espérance de vie à 60 ans

| <u>Regions</u> | | Reste de l'Italie | | Wallonie | Reste de la Belgique | <u>Regions</u> | | Reste de l'Italie | | Bruxelles Capitale | Reste de la Belgique | <u>Regions</u> | | Reste de l'Italie | | Flandre | Reste de la Belgique | | | |
|----------------|----------------|-------------------|----|----------|----------------------|----------------|----|-------------------|---|--------------------|----------------------|----------------|----|-------------------|---|----------------|----------------------|----|---|---|
| | | Lombardie | | | | Lombardie | | | | Lombardie | | | | Lombardie | | | | | | |
| <u>Système</u> | Lombardie | 17 | 7 | - | - | Lombardie | 17 | 7 | - | - | Lombardie | 17 | 7 | - | - | Lombardie | 17 | 7 | - | - |
| | Reste Italie | 2 | 21 | - | - | Reste Italie | 2 | 21 | - | - | Reste Italie | 2 | 21 | - | - | Reste Italie | 2 | 21 | - | - |
| | Wallonie | 5 | 7 | 10 | 1 | Bruxelles-Cap. | 9 | 12 | - | 2 | Flandre | 9 | 12 | 2 | 1 | Flandre | 9 | 12 | 2 | 1 |
| | Reste Belgique | 7 | 9 | 1 | 5 | Reste Belgique | 8 | 10 | - | 5 | Reste Belgique | 8 | 10 | 1 | 5 | Reste Belgique | 8 | 10 | 1 | 5 |
| | | Latium | | | | Latium | | | | Latium | | | | Latium | | | | | | |
| <u>Système</u> | Latium | 17 | 6 | - | - | Latium | 17 | 6 | - | - | Latium | 17 | 6 | - | - | Latium | 17 | 6 | - | - |
| | Reste Italie | 7 | 16 | - | - | Reste Italie | 7 | 16 | - | - | Reste Italie | 7 | 16 | - | - | Reste Italie | 7 | 16 | - | - |
| | Wallonie | 6 | 6 | 10 | 1 | Bruxelles-Cap. | 11 | 10 | - | 2 | Flandre | 11 | 10 | 2 | 1 | Flandre | 11 | 10 | 2 | 1 |
| | Reste Belgique | 9 | 8 | 1 | 5 | Reste Belgique | 9 | 9 | - | 5 | Reste Belgique | 9 | 9 | 1 | 5 | Reste Belgique | 9 | 9 | 1 | 5 |
| | | Sicile | | | | Sicile | | | | Sicile | | | | Sicile | | | | | | |
| <u>Système</u> | Sicile | 15 | 8 | - | - | Sicile | 15 | 8 | - | - | Sicile | 15 | 8 | - | - | Sicile | 15 | 8 | - | - |
| | Reste Italie | 4 | 19 | - | - | Reste Italie | 4 | 19 | - | - | Reste Italie | 4 | 19 | - | - | Reste Italie | 4 | 19 | - | - |
| | Wallonie | 5 | 6 | 10 | 1 | Bruxelles-Cap. | 9 | 12 | - | 2 | Flandre | 9 | 11 | 2 | 1 | Flandre | 9 | 11 | 2 | 1 |
| | Reste Belgique | 8 | 9 | 1 | 5 | Reste Belgique | 8 | 10 | - | 5 | Reste Belgique | 8 | 9 | 1 | 5 | Reste Belgique | 8 | 9 | 1 | 5 |

À l'âge de 60 ans, toutes les nouvelles cohortes nées dans les régions italiennes connaissent évidemment une réduction de leur espérance de vie dans la région d'origine. Une nouvelle cohorte lombarde née en Lombardie peut penser vivre 71% de son existence restante dans sa région de naissance; pour une nouvelle cohorte originaire du Latium le pourcentage est de 74% et devient de 65% pour une nouvelle cohorte sicilienne. Toujours à l'âge de 60 ans, une nouvelle cohorte lombarde peut espérer passer 23% de sa vie restante en Lombardie si elle est née en Wallonie; 39% si elle est née dans la région de Bruxelles-Capitale et 38% si elle est née en Flandre. Une nouvelle cohorte originaire du Latium devrait vivre 26% de sa vie restante dans la région d'origine de ses parents si elle est née en Wallonie; 46% si elle est née dans la région de Bruxelles-Capitale et 45% si elle est née en Flandre. Enfin, une nouvelle cohorte sicilienne peut s'attendre à vivre 24% de son existence restante en Sicile si elle est née en Wallonie, tandis que si elle est née dans une des deux autres régions belges ce pourcentage augmente à 40%.

Nous présentons les résultats tirés des projections, de la condition de stabilité et de stationnarité des neuf systèmes dans les sections D, E et F du tableaux 4. Comme précédemment, nous nous limitons aux aspects spécifiques des populations originaires des trois régions italiennes résidant dans les trois régions belges.

La projection des comportements observés pour la période 2001-2006 permet de définir un potentiel d'accroissement pour la population lombarde résidant en Wallonie lui permettant d'atteindre en 2021 un âge moyen inférieur de huit ans à l'âge moyen observé en 2006. Cette tendance se vérifie pour les autres régions belges, mais avec une intensité plus faible. Cependant, le poids de ces populations dans les systèmes reste toujours marginal. En 2021, même si les taux de croissance et la structure par âge varient, l'âge moyen de la population provenant du Latium est presque identique pour toutes les régions belges de résidence. La projection des comportements de la période 2001-2006 conduit à un vieillissement de la population sicilienne résidant en Wallonie et en Flandre. Par contre, l'âge moyen de la population sicilienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale en 2021 reste pratiquement inchangé par rapport à 2006.

TABLEAU 4 (suite)

| D. | Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|------|------|------------|-----------------------------------------------------|-------|-------------|------|------|------|-----------------------------------------------------|--------------|-------|-------------|------|------|------|------------|--------------|
| | Année | Projections | | | | Population | | Année | Projections | | | | Population | | Année | Projections | | | | Population | |
| | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire |
| Système | Lombardie - Wallonie | | | | | | Latium - Wallonie | | | | | | Sicile - Wallonie | | | | | | | | |
| Région | 1) Population résidant en Lombardie | | | | | | 1) Population résidant au Latium | | | | | | 1) Population résidant en Sicile | | | | | | | | |
| Structure par âge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 18 | 19 | 20 | 19 | 17 | 26 | 19 | 19 | 20 | 20 | 16 | 25 | 22 | 22 | 21 | 20 | 15 | 26 | | | |
| % classe d'âge 60+ | 25 | 27 | 28 | 30 | 38 | 26 | 24 | 24 | 23 | 24 | 39 | 27 | 23 | 22 | 23 | 24 | 40 | 27 | | | |
| Âge moyen | 43 | 43 | 44 | 45 | 48 | | 42 | 42 | 42 | 42 | 49 | | 41 | 40 | 41 | 42 | 50 | | | | |
| Taux de croissance*100 | | 0,2 | 0,1 | -0,2 | -1,3 | | | 4,7 | 3,4 | 2,5 | -1,3 | | | 2,6 | 2,1 | 1,6 | -1,4 | | | | |
| % de la population système | 16 | 16 | 17 | 17 | 36 | 36 | 9 | 11 | 14 | 16 | 56 | 56 | 9 | 10 | 11 | 12 | 35 | 38 | | | |
| Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,4 | 0,5 | | | | | 0,5 | 0,5 | | | | | 0,5 | 0,6 | | | |
| Pays | 2) Population Italienne du reste de l'Italie | | | | | | 2) Population Italienne du reste de l'Italie | | | | | | 2) Population Italienne du reste de l'Italie | | | | | | | | |
| Structure par âge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 19 | 18 | 17 | 14 | 23 | 19 | 19 | 18 | 17 | 15 | 23 | 19 | 18 | 18 | 17 | 15 | 23 | | | |
| % classe d'âge 60+ | 25 | 26 | 28 | 30 | 41 | 29 | 25 | 27 | 29 | 32 | 40 | 29 | 25 | 27 | 29 | 31 | 40 | 28 | | | |
| Âge moyen | 42 | 43 | 45 | 46 | 50 | | 42 | 44 | 45 | 47 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 47 | 50 | | | | |
| Taux de croissance *100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,3 | | | -0,8 | -0,8 | -1,0 | -1,3 | | | -0,5 | -0,5 | -0,7 | -1,4 | | | | |
| % de la population système | 83 | 83 | 83 | 83 | 64 | 63 | 91 | 88 | 86 | 84 | 43 | 43 | 91 | 90 | 88 | 87 | 63 | 59 | | | |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 0,1 | 0,2 | | | | | 0,5 | 0,6 | | | | | 0,3 | 0,4 | | | |
| Région | 3) Population lombarde en Wallonie | | | | | | 3) Population du Latium en Wallonie | | | | | | 3) Population sicilienne en Wallonie | | | | | | | | |
| Structure par âge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 20 | 26 | 28 | 29 | 21 | 32 | 17 | 27 | 29 | 30 | 21 | 31 | 23 | 22 | 22 | 23 | 20 | 31 | | | |
| % classe d'âge 60+ | 25 | 16 | 14 | 14 | 31 | 20 | 23 | 14 | 13 | 13 | 32 | 20 | 18 | 20 | 22 | 23 | 32 | 21 | | | |
| Âge moyen | 43 | 36 | 35 | 35 | 44 | | 43 | 34 | 34 | 35 | 44 | | 39 | 40 | 40 | 41 | 45 | | | | |
| Taux de croissance *100 | | 17,4 | 8,7 | 5,5 | -1,3 | | | 27,0 | 10,7 | 6,5 | -1,3 | | | 2,1 | 1,8 | 1,4 | -1,4 | | | | |
| % de la population système | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | | | |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 1,1 | 1,1 | | | | | 1,0 | 1,1 | | | | | 1,0 | 1,1 | | | |
| Pays | 4) Population Italienne reste de la Belgique | | | | | | 4) Population Italienne reste de la Belgique | | | | | | 4) Population Italienne reste de la Belgique | | | | | | | | |
| Structure par âge | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| % classe d'âge 0 - 19 | 21 | 21 | 20 | 20 | 21 | 32 | 21 | 21 | 20 | 20 | 21 | 32 | 21 | 20 | 20 | 21 | 21 | 32 | | | |
| % classe d'âge 60+ | 19 | 22 | 25 | 28 | 30 | 19 | 19 | 22 | 25 | 28 | 30 | 20 | 20 | 22 | 24 | 26 | 31 | 20 | | | |
| Âge moyen | 40 | 41 | 42 | 43 | 43 | | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | | 41 | 41 | 42 | 42 | 44 | | | | |
| Taux de croissance *100 | | -0,7 | -0,9 | -1,0 | -1,3 | | | -0,6 | -0,8 | -0,9 | -1,3 | | | 0,1 | -0,1 | -0,2 | -1,4 | | | | |
| % de la population système | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | | | |
| Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 2,0 | 2,1 | | | | | 1,9 | 2,1 | | | | | 1,9 | 2,1 | | | |
| Système | Population de la Lombardie en Wallonie | | | | | | Population du Latium en Wallonie | | | | | | Population de la Sicile en Wallonie | | | | | | | | |
| Taux de croissance*100 | | -0,2 | -0,2 | -0,4 | -1,3 | | | -0,2 | -0,2 | -0,4 | -1,3 | | | -0,2 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | | | | |
| Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | | | | | 416 | | | | | | 416 | | | | | | 517 | | | | |

TABLEAU 4 (suite)

| E. | Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|------|------|------------|------------------------------------------------------------------|-------|-------------|------|------|------|---------------------------------------------------------------------|--------------|-------|-------------|------|------|------|------------|--------------|
| | Année | Projections | | | | Population | | Année | Projections | | | | Population | | Année | Projections | | | | Population | |
| | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire |
| | Lombardie - Bruxelles-Capitale | | | | | | Latium - Bruxelles-Capitale | | | | | | Sicile - Bruxelles-Capitale | | | | | | | | |
| | Région 1) Population résidant en Lombardie | | | | | | 1) Population résidant au Latium | | | | | | 1) Population résidant en Sicille | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 18 | 19 | 20 | 19 | 17 | 27 | 19 | 19 | 20 | 20 | 16 | 25 | 22 | 22 | 21 | 20 | 15 | 26 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 25 | 27 | 28 | 30 | 38 | 26 | 24 | 24 | 23 | 24 | 39 | 27 | 23 | 22 | 23 | 24 | 40 | 27 | | |
| | Âge moyen | 43 | 43 | 44 | 45 | 48 | | 42 | 42 | 42 | 42 | 49 | | 41 | 40 | 41 | 42 | 50 | | | |
| | Taux de croissance*100 | | 0,2 | 0,1 | -0,2 | -1,3 | | | 4,7 | 3,4 | 2,5 | -1,3 | | | 2,6 | 2,1 | 1,6 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 16 | 16 | 17 | 17 | 36 | 37 | 9 | 11 | 14 | 16 | 56 | 56 | 9 | 10 | 11 | 12 | 35 | 39 | | |
| | Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,4 | 0,5 | | | | | 0,5 | 0,5 | | | | | 0,5 | 0,6 | | |
| | Pays 2) Population Italienne du reste de l'Italie | | | | | | 2) Population Italienne du reste de l'Italie | | | | | | 2) Population italienne du reste de l'Italie | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 19 | 18 | 17 | 14 | 23 | 19 | 19 | 18 | 17 | 15 | 23 | 19 | 18 | 18 | 17 | 15 | 24 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 25 | 26 | 28 | 30 | 41 | 29 | 25 | 27 | 29 | 32 | 40 | 29 | 25 | 27 | 29 | 31 | 40 | 28 | | |
| | Âge moyen | 42 | 43 | 45 | 46 | 50 | | 42 | 44 | 45 | 47 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 47 | 50 | | | |
| | Taux de croissance *100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,3 | | | -0,8 | -0,8 | -1,0 | -1,3 | | | -0,5 | -0,5 | -0,7 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 83 | 83 | 83 | 83 | 64 | 63 | 91 | 88 | 88 | 84 | 43 | 43 | 91 | 90 | 88 | 87 | 64 | 60 | | |
| | Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 0,1 | 0,2 | | | | | 0,5 | 0,6 | | | | | 0,3 | 0,4 | | |
| | Région 3) Population lombarde à Bruxelles-Capitale | | | | | | 3) Population du Latium à Bruxelles-Capitale | | | | | | 3) Population sicilienne à Bruxelles-Capitale | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 24 | 23 | 25 | 26 | 24 | 34 | 19 | 23 | 25 | 26 | 22 | 33 | 25 | 25 | 25 | 25 | 21 | 32 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 18 | 8 | 8 | 9 | 23 | 14 | 19 | 9 | 9 | 10 | 27 | 17 | 14 | 13 | 14 | 15 | 31 | 20 | | |
| | Âge moyen | 38 | 32 | 33 | 34 | 40 | | 40 | 33 | 33 | 34 | 42 | | 37 | 35 | 36 | 37 | 44 | | | |
| | Taux de croissance *100 | | 30,0 | 7,7 | 3,5 | -1,3 | | | 27,5 | 7,7 | 3,6 | -1,3 | | | 8,8 | 4,3 | 2,5 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| | Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 7,3 | 7,9 | | | | | 6,9 | 7,5 | | | | | 6,7 | 7,4 | | |
| | Pays 4) Population Italienne reste de la Belgique | | | | | | 4) Population Italienne reste de la Belgique | | | | | | 4) Population Italienne reste de la Belgique | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 21 | 21 | 20 | 20 | 22 | 33 | 21 | 21 | 20 | 20 | 21 | 32 | 21 | 21 | 20 | 21 | 21 | 32 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 19 | 22 | 25 | 28 | 30 | 19 | 19 | 22 | 25 | 28 | 31 | 20 | 19 | 22 | 25 | 27 | 33 | 21 | | |
| | Âge moyen | 40 | 41 | 42 | 43 | 43 | | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | | 40 | 41 | 42 | 43 | 45 | | | |
| | Taux de croissance *100 | | -0,7 | -0,8 | -0,9 | -1,3 | | | -0,6 | -0,7 | -0,8 | -1,3 | | | -0,3 | -0,4 | -0,5 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | | |
| | Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 1,9 | 2,1 | | | | | 1,9 | 2,1 | | | | | 1,9 | 2,1 | | |
| | Population de la Lombardie dans la région de Bruxelles-Capitale | | | | | | Population du Latium dans la région de Bruxelles-Capitale | | | | | | Population de la Sicile dans la région de Bruxelles-Capitale | | | | | | | | |
| | Taux de croissance*100 | | -0,2 | -0,2 | -0,4 | -1,3 | | | -0,2 | -0,2 | -0,4 | -1,3 | | | -0,2 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | | | |
| | Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | | | | | 293 | | | | | | 189 | | | | | | 189 | | | |

TABLEAU 4 (suite)

| F. | Les projections démographiques et la population multirégionale stable et stationnaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|------|------|------------|-----------------------------------------------------|-------|-------------|------|------|------|-----------------------------------------------------|--------------|-------|-------------|------|------|------|------------|--------------|
| | Année | Projections | | | | Population | | Année | Projections | | | | Population | | Année | Projections | | | | Population | |
| | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire | | 2006 | 2011 | 2016 | 2021 | Stable | Stationnaire |
| | Système Lombardie - Flandre | | | | | | Latium - Flandre | | | | | | Sicile - Flandre | | | | | | | | |
| | Région 1) Population résidant en Lombardie | | | | | | 1) Population résidant au Latium | | | | | | 1) Population résidant en Sicille | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 18 | 19 | 20 | 19 | 17 | 27 | 19 | 19 | 20 | 20 | 16 | 25 | 22 | 22 | 21 | 20 | 15 | 26 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 25 | 27 | 28 | 30 | 38 | 26 | 24 | 24 | 23 | 24 | 39 | 27 | 23 | 22 | 23 | 24 | 40 | 27 | | |
| | Âge moyen | 43 | 43 | 44 | 45 | 48 | | 42 | 42 | 42 | 42 | 49 | | 41 | 40 | 41 | 42 | 50 | | | |
| | Taux de croissance*100 | | 0,2 | 0,1 | -0,2 | -1,3 | | | 4,7 | 3,4 | 2,5 | -1,3 | | | 2,6 | 2,1 | 1,6 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 16 | 16 | 17 | 17 | 36 | 37 | 9 | 11 | 14 | 16 | 56 | 56 | 9 | 10 | 11 | 12 | 35 | 39 | | |
| | Taux intrinsèque d'émigration *100 | | | | | 0,4 | 0,5 | | | | | 0,5 | 0,5 | | | | | 0,5 | 0,6 | | |
| | Pays 2) Population italienne du reste de l'Italie | | | | | | 2) Population italienne du reste de l'Italie | | | | | | 2) Population italienne du reste de l'Italie | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 19 | 19 | 18 | 17 | 14 | 23 | 19 | 19 | 18 | 17 | 15 | 23 | 19 | 18 | 18 | 17 | 15 | 24 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 25 | 26 | 28 | 30 | 41 | 29 | 25 | 27 | 29 | 32 | 40 | 29 | 25 | 27 | 29 | 31 | 40 | 28 | | |
| | Âge moyen | 42 | 43 | 45 | 46 | 50 | | 42 | 44 | 45 | 47 | 50 | | 43 | 44 | 45 | 47 | 50 | | | |
| | Taux de croissance *100 | | -0,3 | -0,3 | -0,5 | -1,3 | | | -0,8 | -0,8 | -1,0 | -1,3 | | | -0,5 | -0,5 | -0,7 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 83 | 83 | 83 | 83 | 64 | 63 | 91 | 88 | 86 | 84 | 43 | 43 | 91 | 90 | 88 | 87 | 64 | 60 | | |
| | Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 0,1 | 0,2 | | | | | 0,5 | 0,6 | | | | | 0,3 | 0,4 | | |
| | Région 3) Population lombarde en Flandre | | | | | | 3) Population du Latium en Flandre | | | | | | 3) Population sicilienne en Flandre | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 27 | 25 | 26 | 27 | 20 | 31 | 24 | 25 | 26 | 27 | 19 | 29 | 28 | 25 | 25 | 25 | 18 | 29 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 15 | 10 | 10 | 11 | 31 | 20 | 13 | 9 | 10 | 11 | 34 | 23 | 10 | 12 | 14 | 16 | 37 | 24 | | |
| | Âge moyen | 36 | 32 | 33 | 34 | 45 | | 36 | 32 | 32 | 34 | 48 | | 34 | 35 | 36 | 37 | 48 | | | |
| | Taux de croissance *100 | | 31,8 | 9,9 | 5,4 | -1,3 | | | 32,9 | 10,4 | 5,8 | -1,3 | | | 11,6 | 6,5 | 4,4 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| | Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 3,0 | 3,3 | | | | | 2,8 | 3,2 | | | | | 2,8 | 3,1 | | |
| | Pays 4) Population italienne reste de la Belgique | | | | | | 4) Population italienne reste de la Belgique | | | | | | 4) Population italienne reste de la Belgique | | | | | | | | |
| | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | <i>Structure par âge</i> | | | | | | | | |
| | % classe d'âge 0 - 19 | 21 | 20 | 19 | 20 | 21 | 32 | 21 | 20 | 20 | 20 | 21 | 31 | 21 | 20 | 20 | 20 | 20 | 31 | | |
| | % classe d'âge 60+ | 21 | 24 | 28 | 30 | 30 | 19 | 19 | 22 | 25 | 28 | 31 | 20 | 20 | 22 | 25 | 28 | 33 | 21 | | |
| | Âge moyen | 41 | 42 | 43 | 44 | 44 | | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | | 40 | 41 | 42 | 43 | 45 | | | |
| | Taux de croissance *100 | | -0,8 | -1,0 | -1,1 | -1,3 | | | -0,7 | -0,8 | -1,0 | -1,3 | | | -0,4 | -0,6 | -0,7 | -1,4 | | | |
| | % de la population système | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | | |
| | Taux intrinsèque de retour *100 | | | | | 2,0 | 2,1 | | | | | 1,9 | 2,1 | | | | | 1,9 | 2,1 | | |
| | Système Population de la Lombardie en Flandre | | | | | | Population du Latium en Flandre | | | | | | Population de la Sicille en Flandre | | | | | | | | |
| | Taux de croissance*100 | | -0,2 | -0,2 | -0,4 | -1,3 | | | -0,2 | -0,2 | -0,4 | -1,3 | | | -0,2 | -0,3 | -0,5 | -1,4 | | | |
| | Nombre d'itérations pour atteindre la stabilité | | | | | 293 | | | | | | 187 | | | | | | 173 | | | |

Dès que les systèmes ont atteint la stabilité, nous sommes en mesure de comparer les comportements au retour des populations régionales en éliminant les effets produits par leur structure initiale. La population lombarde résidant dans la région de Bruxelles-Capitale connaît l'intensité de retour la plus élevée par rapport aux autres populations régionales résidant en Belgique. Inversement, les populations originaires du Latium et de la Sicile résidant en Wallonie connaissent le retour le plus faible. Le système le plus proche de la stabilité est composé de la population sicilienne résidant en Flandre; en stabilité, cette population accroît son âge moyen initial de 14 ans et connaît un retour cinq fois supérieur au taux intrinsèque d'émigration vécu par la population sicilienne résidant en Italie.

Synthèse et conclusions

Nous reprenons ici les résultats les plus significatifs tirés de cette analyse, afin de présenter une synthèse des profils migratoires du retour en Italie.

a) Le profil international

D'après la reconstruction de la migration internationale pour l'Italie et les trois régions italiennes pendant la période 2001-2006 (section 2.1 et 2.3), nous pouvons établir que le retour est à l'avant-plan du panorama migratoire italien, mais son intensité varie en fonction de la région d'origine (accentuée pour la Lombardie et réduite pour la Sicile). Le calendrier national au retour est plus jeune par rapport au calendrier régional, qui se présente plus retardé pour le Latium (dont l'âge moyen au retour est de trois ans plus avancé que l'âge moyen italien). Une nouvelle cohorte d'immigrants italiens née et résidant à l'étranger peut s'attendre à vivre 40% de son existence en Italie; si sa provenance régionale est la Lombardie, ce pourcentage croît à 60%, si sa provenance régionale est la Sicile il décroît à 31%.

b) Le profil italo-belge

De la simulation des relations migratoires entre l'Italie et la Belgique pendant la période 2001-2006, on peut dégager un profil au retour variable en fonction du caractère exclusif de la citoyenneté italienne (section 2.1). En prenant en compte la population de citoyenneté italienne et en incluant la population ayant la double citoyenneté italienne et belge, le calendrier au retour est plus avancé que le calendrier international d'environ 17 ans. Le retour à partir de la Belgique apparaît moins intense et le pourcentage de vie qu'une nouvelle cohorte d'Italiens née et résidant en Belgique peut penser vivre dans le pays d'origine de ses parents se réduit.

c) Le profil italien provenant des trois régions

Le retour en Italie provenant de la Wallonie est le moins intense et le plus jeune. Une nouvelle cohorte d'immigrants italiens née dans cette région peut penser vivre en Italie 22% de son existence. Par contre, le retour provenant de la région de Bruxelles-Capitale apparaît le plus élevé et le plus âgé. Une nouvelle cohorte d'Italiens née dans cette région et y résidant peut penser passer en Italie 49% de sa vie. La même cohorte née en Flandre peut prévoir un pourcentage de 45%. Le profil du retour à partir de la Flandre est le plus proche du profil international.

d) Le profil lombard provenant des trois régions belges

Le profil au retour en Lombardie varie en fonction de la région belge de provenance. La région de Bruxelles-Capitale connaît le retour le plus intense, avec un âge moyen de 5 ans supérieur à celui provenant de la Flandre. Le retour de la Wallonie est nettement le plus faible avec un âge moyen coïncidant avec l'âge moyen au retour de la région de Bruxelles-Capitale. Une nouvelle cohorte lombarde née et résidant en Wallonie peut penser vivre dans la région d'origine de ses parents 15% de son existence, soit presque la moitié de l'espérance de vie en Lombardie des nouvelles cohortes nées et résidant dans les autres régions belges.

e) Le profil pour le Latium provenant des trois régions belges

Le profil au retour au Latium présente presque le même calendrier que le profil lombard, mais il se manifeste avec une intensité plus modérée. Une nouvelle cohorte originaire du Latium née et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale peut penser vivre 37% de son existence dans la région d'origine de ses parents (contre 32% pour la Lombardie); si elle est née et réside en Flandre, ce pourcentage est de 34% (contre 30% pour la Lombardie).

f) Le profil sicilien provenant des trois régions belges

La Sicile connaît le retour le moins intense et le plus jeune des trois régions analysées. Une nouvelle cohorte sicilienne née en Belgique partage avec la nouvelle cohorte lombarde les mêmes pourcentages de vie dans la région d'origine de ses parents.

Les divergences entre les profils nationaux et régionaux ainsi dégagées démontrent que l'adoption d'une perspective régionale croisée origine-destination est déterminante pour la compréhension du phénomène migratoire du retour. En particulier, dans un contexte où le planificateur public considère un statut de citoyenneté intégrée, la définition des dynamiques démographiques est à notre avis la première étape pour estimer les effets des modifications législatives sur l'expérience migratoire des populations.

Annexe A

La composition des systèmes démographiques analysés dans la section 2.2.

1) Le système Italie-Belgique :

a) Région d'origine : la population italienne résidant en Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge sont extraits du Registre national belge; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique (ISTAT).

b) Région de destination : la population ayant exclusivement la citoyenneté italienne et résidant en Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population ayant exclusivement la citoyenneté italienne et résidant en Belgique en 2001 est tiré du Registre national belge (élaboration effectuée par la DG-SIE pour l'année 2001); les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite à la section 2.1; le vecteur par classe d'âge de la population ayant exclusivement la citoyenneté italienne et résidant en Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre national belge (élaboration effectuée par la Direction générale Statistique et Information économique - Économie pour l'année 2006).

2) Le système Italie-Belgique

a) Région d'origine : la population italienne résidant en Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge sont extraits du Registre national belge; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique (ISTAT).

b) Région de destination : la population italienne (en incluant la population de double citoyenneté italienne et belge) résidant en Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

3) Le système Italie-reste du monde

a) Région d'origine : la population italienne résidant en Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge

sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les taux d'émigration internationale de la population de citoyenneté italienne par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne résidant à l'étranger.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant à l'étranger en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les taux de retour de la population de citoyenneté italienne par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

Annexe B

La composition du système démographique présenté dans la section 2.3

1) Le système Italie-Belgique :

a) Région d'origine : la population italienne résidant en Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination sont extraits du Registre national belge, après leur comparaison avec les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne (en incluant la population de double citoyenneté italienne et belge) et résidant en Wallonie.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Wallonie en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les taux de retour de la population de citoyenneté italienne par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Flandre sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la région de Bruxelles-Capitale sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

c) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne (en incluant la population de double citoyenneté italienne et belge) et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale en 2001 est tiré du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements de retour de la population de citoyenneté italienne par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Flandre sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Wallonie sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne (en incluant la population de double citoyenneté italienne et belge) et résidant en Flandre.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne résidant en Flandre en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les taux de retour de la population de citoyenneté italienne par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Wallonie sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la région de Bruxelles-Capitale sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

Annexe C

La composition des systèmes démographiques présentés dans la section 2.4

1) Le système Lombardie-reste du monde.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Lombardie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les taux d'émigration internationale de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant à l'étranger.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant à l'étranger en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les taux de retour de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

2) Le système Latium-reste du monde.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant dans la région Latium.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les taux d'émigration internationale de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne provenant de la région du Latium et résidant à l'étranger.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant à l'étranger en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les taux de retour de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

3) Le système Sicile-reste du monde

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Sicile.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées

sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les taux d'émigration internationale de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) Région de destination : la population ayant la citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant à l'étranger

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant à l'étranger en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les taux de retour de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant à l'étranger en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

Annexe D

La composition du système démographique présenté dans la section 2.5

1) Le système Lombardie-Wallonie.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Lombardie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Wallonie sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la région lombarde et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la région lombarde tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers la Lombardie par classe d'âge sont tirés

des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population italienne provenant de la Lombardie et résidant en Wallonie.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant en Wallonie en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les taux de retour en Lombardie de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux de retour en Italie de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements d'émigration de la population originaire de la région lombarde et résidant en Wallonie vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant en Wallonie en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la région lombarde; les taux d'émigration

vers la région lombarde sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

2) Le système Lombardie-Région de Bruxelles-Capitale.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Lombardie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la région de Bruxelles-Capitale sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la région lombarde et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les

mouvements migratoires provenant de la région lombarde tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux d'émigration vers la Lombardie par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant de la Lombardie et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale en 2001 est tiré du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les taux de retour en Lombardie de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux de retour en Italie de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements d'émigration de la population originaire de la région lombarde et résidant dans la région du Bruxelles-Capitale vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant dans la région du Bruxelles-Capitale en 2006 est estimé sur la base du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres

pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la région lombarde; les taux d'émigration vers la région lombarde sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles.

3) Le système Lombardie-Flandre.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Lombardie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Flandre sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la région lombarde et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Lombardie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les

mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la région lombarde tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers la Lombardie par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant de la Lombardie et résidant en Flandre.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant en Flandre en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région lombarde pendant la période 2001-2006; les taux de retour en Lombardie de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux de retour en Italie de la population de la région lombarde par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements d'émigration de la population originaire de la région lombarde et résidant en Flandre vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région lombarde et résidant en Flandre en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans

la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la région lombarde; les taux d'émigration vers la région lombarde sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

4) Le système Latium-Wallonie.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant au Latium.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Wallonie sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la région Latium et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les

mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la région Latium tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le Latium par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant du Latium et résidant en Wallonie.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant en Wallonie en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les taux de retour au Latium de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux de retour en Italie de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements d'émigration de la population originaire de la région Latium et résidant en Wallonie vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant en Wallonie en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres

pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la région Latium; les taux d'émigration vers la région Latium sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

5) Le système Latium-Région de Bruxelles-Capitale.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant au Latium.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la région de Bruxelles-Capitale sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la région Latium et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les

mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la région Latium tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux d'émigration vers le Latium par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant du Latium et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale en 2001 est tiré du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les taux de retour au Latium de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux de retour en Italie de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements d'émigration de la population originaire de la région Latium et résidant dans la région du Bruxelles-Capitale vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant dans la région du Bruxelles-Capitale en 2006 est estimé sur la base du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans

la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la région Latium; les taux d'émigration vers la région Latium sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles.

6) Le système Latium-Flandre

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant au Latium.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Flandre sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la région Latium et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant au Latium en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge

de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la région Latium tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le Latium par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant du Latium et résidant en Flandre.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant en Flandre en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la région Latium pendant la période 2001-2006; les taux de retour au Latium de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux de retour en Italie de la population de la région Latium par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements d'émigration de la population originaire de la région Latium et résidant en Flandre vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la région Latium et résidant en Flandre en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans

la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la région Latium; les taux d'émigration vers la région Latium sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

7) Le système Sicile-Wallonie

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Sicile.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Wallonie sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la Sicile et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge

de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la Sicile tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers la Sicile par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant en Wallonie.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant en Wallonie en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les taux de retour en Sicile de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux de retour en Italie de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements d'émigration de la population originaire de la Sicile et résidant en Wallonie vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant en Wallonie en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres

pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la Sicile; les taux d'émigration vers la Sicile sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

8) Le système Sicile-Région de Bruxelles-Capitale.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Sicile.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la région de Bruxelles-Capitale sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la Sicile et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les

mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les mouvements migratoires provenant de la Sicile tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux d'émigration vers la Sicile par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale en 2001 est tiré du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les taux de retour en Sicile de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les taux de retour en Italie de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements d'émigration de la population originaire de la Sicile et résidant dans la région du Bruxelles-Capitale vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant dans la région du Bruxelles-Capitale en 2006 est estimé sur la base du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements

concernant la population italienne originaire de la Sicile; les taux d'émigration vers la Sicile sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre du Consulat d'Italie à Bruxelles.

9) Le système Sicile-Flandre.

a) Région d'origine : la population de citoyenneté italienne résidant en Sicile.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers la Flandre sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers le reste d'Italie provenant de la Sicile et répartis par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles de l'ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant en Sicile en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'Institut italien de Statistique.

b) La population italienne résidant dans le reste de l'Italie.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2001 est tiré du recensement italien de 2001; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires vers la Belgique par classe d'âge et région belge de destination et sont extraits du Registre national belge, en les comparant avec les mouvements du Registre des Italiens résidant à l'étranger et en soustrayant les

mouvements migratoires provenant de la Sicile tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux d'émigration vers la Sicile par classe d'âge sont tirés des statistiques officielles ISTAT; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de l'Italie en 2006 est tiré de la reconstruction intercensitaire effectuée par l'ISTAT.

c) Région de destination : la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant en Flandre.

Le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant en Flandre en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux de fécondité par âge pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables de mortalité pour la Sicile pendant la période 2001-2006; les taux de retour en Sicile de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les taux de retour en Italie de la population de la Sicile par classe d'âge sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements d'émigration de la population originaire de la Sicile et résidant en Flandre vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population de citoyenneté italienne provenant de la Sicile et résidant en Flandre en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

d) La population italienne résidant dans le reste de la Belgique.

Le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2001 est tiré du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les naissances par classe d'âge de la mère sont estimées sur la base des taux italiens de fécondité par âge pour la période 2001-2006; les décès par classe d'âge sont estimés sur la base des tables italiennes de mortalité pour la période 2001-2006; les mouvements migratoires par classe d'âge vers l'Italie sont tirés du Registre national belge suivant la procédure décrite dans la section 2.1, en soustrayant les mouvements migratoires de la Belgique vers d'autres pays étrangers tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger et les mouvements concernant la population italienne originaire de la Sicile; les taux d'émigration vers la

Sicile sont estimés en comparant les mouvements tirés des Registres des municipalités publiés par l'ISTAT et les mouvements tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; les mouvements migratoires vers le reste de la Belgique sont tirés du Registre des Italiens résidant à l'étranger; le vecteur par classe d'âge de la population italienne résidant dans le reste de la Belgique en 2006 est estimé sur la base du Registre des Italiens résidant à l'étranger.

Références bibliographiques

BISCARETTI di RUFFIA, P. 1988. *Introduzione al diritto costituzionale comparato. Le forme di Stato e le forme di governo. Le costituzioni moderne*, Milano, Giuffrè, Ed. 6, p. XX-733

CALAMIA, A. et V. VIGIAK. 2007. *Diritto comunitario*, Milano, Giuffrè, p. XV-348

CLOSSET, C.L. 2004. *Traité de la nationalité en droit belge*, Bruxelles, Lancier, Ed. II, p. 554

COMMISSION EUROPÉENNE, 2007. «Règlement 105/2007 modifiant les annexes du règlement n. 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS)», *Journal officiel*, n. 139, 10.2.2007

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT, 1997. *Les mutations de l'État-nation en Europe à l'aube du XXI^e siècle*, Conseil de l'Europe, 1998, p. 427

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Demographic outlook*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 69

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Regions in the European Union. Nomenclature of territorial units for statistics NUTS 2006/EU 27*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 156

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Work session on demographic projections. Bucharest, 10-12 October 2007*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 372

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *Annuaire régional d'Eurostat 2008*, EUROSTAT, p. 190

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *European regional and urban statistics Reference guide*, EUROSTAT, p. 270

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *L'Europe en chiffres. L'annuaire d'Eurostat 2008*, EUROSTAT, p. 425

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *Statistical requirements compendium*, EUROSTAT, p. 291

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2009. *ESS Standard for quality reports*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 32

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities, *Country profiles*, [En ligne]. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/guip/introAction.do?profile=cpro&theme=eurind&lang=en> (Page consultée le 15 mars 2009)

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities, *Statistics database*, [En ligne]. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database (Page consultée le 15 mars 2009)

GHIO, D. 2009. «La population italienne résidant en Belgique : une question de mesure?», article soumis à *Revue européenne de démographie*, p. 39

IST, Institut national de Statistique SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographique, *Population*, [En ligne]. http://www1.fgov.be/pub/hone_fr.asp#2/ (Page consultée le 15 mars 2009)

IST, Institut national de Statistique SPF Économie – Office des Étrangers, *Statistiques population étrangère Royaume par nationalité*, [En ligne]. http://wwwdofi.fgov.be/fr/statistieken/statistiques_etrangers/Stat_ETRANGERS.htm (Page consultée le 15 mars 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *14 Censimento generale della popolazione e delle abitazioni*, [En ligne]. <http://dawinci.istat.it/MD/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Movimento migratorio della popolazione residente*, [En ligne les publications annuelles]. <http://www.istat.it/dati/catalogo/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Tavole di mortalità e di fecondità*, [En ligne]. <http://demo.istat.it/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

KEYFITZ, N. 1985. *Applied mathematical demography*, New York, Springer Verlag, Northampton, 2nd Ed.

MONTI, L. 2005. *L'Europa delle regioni*, Roma, Luiss University Press-Pola, Ed. II, p. 206

NERI GUALDESI, M. 2007. *Il cuore a Bruxelles, la mente a Roma. Storia della partecipazione italiana alla costruzione della Comunità Europea*, Pisa, ETS, p. 154

OECD, 2004. *Trends in international migration 2004*, OECD Publishing, 2005, p. 390

OECD, 2007. *International migration outlook: SOPEMI 2007*, OECD Publishing, p. 399

OECD, Organisation for Economic Co-operation and Development, *Factbook 2006-Economic, environmental and social statistics*, [En ligne]. <http://masetto.sourceoecd.org/vl=8672199/cl=22/nw=1/rpsv/fact2006> (Page consultée le 15 mars 2009)

PRESTON, S.H. 1986. «The relation between actual and intrinsic growth rates», *Population Studies*, vol. 40, n. 3, p. 343-351

RAVENSTEIN, E.G. 1885. «The laws of migration», *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. XLVIII, p. 167-227

ROGERS, A. 1995. *Multiregional Demography. Principles, methods and extensions*, New York, John Wiley & Sons Ltd Import, p. 236

TERMOTE, M. et A. GOLINI. 1992. *Migration and regional development in Italy*, Roma, Consiglio Nazionale delle Ricerche – Istituto di Ricerche sulla popolazione, p. 221

TERMOTE, M. et A. BONAGUIDI. 1993. «La population multirégionale stable comme instrument d'analyse conjoncturelle. Une application à l'Italie, 1977-1986», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 22, p. 313-338

WACHTER, K.W. 1988. «Age group growth rates and population momentum», *Population Studies*, vol. 42, n. 3, p. 487-494

WILLEKENS, F. et A. ROGERS. 1978. *Spatial population analysis*, Laxenburg, International Institute for Applied Systems Analysis, p. 302

WUNSCH, G. et M. TERMOTE. 1978. *Introduction to demographic analysis. Principles and methods*, New York & London, Plenum, p. 274

Chapitre VI

La synthèse

Dans les débats de ces dernières années, la problématique de la migration de retour a été plus qu'auparavant mise en relation avec les modèles d'intégration existant dans les divers pays d'immigration. De plus en plus, les organisations institutionnelles aussi bien que les principaux acteurs politiques et sociaux se sont intéressés aux liens entre l'intégration dans le pays d'accueil et la migration de retour au pays d'origine. La théorie du développement a présenté le retour comme une perspective de renouvellement pour les pays les plus pauvres. Les potentialités humaines acquises à l'étranger et investies dans la société d'origine peuvent croître exponentiellement et contribuer à la réduction des inégalités de l'économie néo-libérale dominante (Sen, 2003). La théorie de l'intégration a incité à penser les systèmes mondiaux non plus seulement en des termes économiques complexes, mais en termes de consensus social dérivant de la reconnaissance d'un niveau égal (formellement équitable) d'accès aux ressources pour tous les citoyens. La participation et le dialogue ouvert caractérisent la démocratie d'une société. La coexistence de deux types de liberté, l'une positive et l'autre négative, en dépassant la pensée homogénéisante qui s'obstine à vouloir que tous les comportements individuels soient une forme spécifique d'une préférence abstraite comme l'utilité économique marginale (cfr. Stiglitz, 2002), implique que le retour est un choix libre.

Au contraire des pays nord-américains, le thème de l'intégration en Europe y a été longtemps considéré comme non prioritaire et n'a que récemment suscité une augmentation d'intérêt, à l'initiative particulière des politiques communautaires. L'Union européenne joue désormais un rôle déterminant en matière de migration, et cela à travers

les actions communes définies dans le cadre de son troisième pilier, celui de la justice et des affaires intérieures¹. Les traités ont défini la mise en place progressive d'un espace de liberté, de sécurité et de justice; à cet égard, l'objectif d'adoption par les États membres de normes d'harmonisation des législations a été rempli. Le modèle européen a tiré son inspiration du modèle nord-américain, qui fait souvent office de référence commune en matière d'intégration.

Cependant, les études quantitatives visant à recréer la dynamique migration-intégration n'ont que rarement pris en compte l'espace d'interaction, même si la façon de se rapporter à *l'autre* dérive directement de l'environnement politico-historique où une nation s'est formée. Il suffit de penser aux expressions utilisées pour qualifier les migrants : du mot *immigrés* au Canada à la définition belge d'*étrangers*, le vocabulaire traduit une tradition nationale d'intégration différente. L'aspect fondamental des politiques migratoires issues de cette conception est la naturalisation. L'acquisition de la citoyenneté est le facteur principal qui perfectionne l'intégration dans la société d'accueil. Parallèlement, quels en sont les effets sur le rapport entre la population naturalisée et son pays d'origine? Le lien à l'origine configure-t-il une identité enracinée, transmissible par filiation et permanente sine die? Ou est-il une identité tangible et opérante qui peut conduire à des comportements typiques? Sollicitée par ces questions, nous avons estimé que la reconstruction de l'expérience migratoire de retour d'une population immigrée pouvait fournir une contribution intéressante permettant de dresser un bilan plus complet de l'efficacité des politiques d'intégration.

Pour cette raison, nous avons reconstruit *l'espace d'interaction* entre l'Italie et le Canada (cfr chapitre II) selon ses phases historiques les plus significatives. Si l'analyse du retour italien provenant du Canada permet d'approfondir la compréhension du modèle multiculturel d'intégration, l'analyse du retour italien provenant du Québec permet de relever sa spécificité provinciale. Le Québec présente des connotations uniques par rapport au reste du Canada, dont la caractéristique linguistique est la plus évidente. Notre

¹Les deux autres piliers constituant l'architecture de l'Union européenne : le pilier communautaire; et le pilier de la politique étrangère et de la sécurité commune.

intérêt se développe donc dans la recherche des implications que l'interprétation québécoise du modèle d'intégration a déterminées sur les comportements au retour de la population italienne (cfr chapitre III).

De même, notre souci était d'étudier la réalité la plus récente et en particulier l'évolution que la conceptualisation européenne d'intégration a apporté aux modèles précédents. Pour faire ressortir les contradictions et les divergences, nous avons choisi un pays de forte présence italienne qui s'est pendant longtemps opposé à l'intégration des populations immigrées en raison d'une conception de la Nation fondée sur le droit du sang, à savoir la Belgique. La Belgique, qui a mis en œuvre à partir de 1984 une série de transformations législatives modifiant les règles d'accès à la nationalité belge (cfr chapitre IV), a une politique migratoire articulée par niveau de compétence : tandis que la politique d'immigration est une compétence fédérale exclusive, les communautés, la française, la flamande et la germanophone, sont responsables de la politique d'accueil et d'intégration. En outre, la politique de cohésion de l'Union européenne, cohérente avec un modèle d'administration déconcentrée, a attribué au niveau régional la réalisation de plusieurs politiques publiques. Nous avons donc redessiné l'espace migratoire Italie-Belgique selon une dimension régionale et analysé l'interaction au retour en croisant la région italienne d'origine et la région belge de destination (chapitre V).

Compte tenu de la diversité croissante des situations migratoires et des interprétations institutionnelles qui inspirent les politiques d'intégration (droit du sol versus droit du sang, modèle multiculturel versus modèle assimilationniste, etc.), l'approche comparative est devenue une exigence. Pour constituer une grille d'analyse commune des différents profils du retour de la migration italienne, nous avons adopté des indicateurs de synthèse² : l'âge moyen et l'indice synthétique de retour, la part de l'espérance de vie que l'on peut s'attendre à vivre en Italie et le taux intrinsèque de retour. Conjointement, l'indice de naturalisation et l'âge moyen à la naturalisation complètent la relation en marquant l'entrée à plein titre dans une nouvelle collectivité nationale.

² On renvoie aux chapitres précédents et aux deux sections suivantes l'explication des modalités adoptées pour la détermination de ces indicateurs.

Les sections suivantes portent sur les points essentiels énoncés au début de cette recherche : a) la naturalisation, qui offre à tous les résidents ayant une certaine durée de séjour la possibilité d'acquérir la nationalité du pays d'accueil, est-elle vraiment en mesure d'effacer les liens avec le pays d'origine? ou l'espace d'origine reste-t-il toujours présent dans les perspectives de vie d'une population immigrée? b) la législation européenne permet-elle réellement de dépasser la dichotomie pays d'origine - pays de destination et de replacer le phénomène migratoire intracommunautaire dans une dimension régionale ? Telles sont les interrogations auxquelles nous souhaitons pouvoir apporter des éléments de réponse. Dans la section qui conclut cette recherche, nous suggérons une réflexion méthodologique relativement à quelques modalités permettant d'empêcher que la faible disponibilité de données statistiques ne limite l'analyse des phénomènes migratoires.

Section 1

Des enjeux d'interprétation

1.1 Des enjeux d'interprétation du retour italien provenant du Canada et du Québec

Le Canada a structuré la construction de sa nation par le phénomène de l'immigration; son unité est faite de la pluralité des communautés culturelles et cette pluralité forme son unité nationale. Cette perception politique a permis de concevoir une construction permanente d'un projet commun de société ayant un fort tissu associatif, une société des communautés autant que des individus. Le modèle canadien repose sur une politique d'immigration sélective, vue comme facilitant l'intégration puisque seulement les

individus dont l'intégration semble possible, selon leurs capacités personnelles³, sont autorisés à immigrer (exception faite pour les regroupements familiaux et les réfugiés, qui ne sont pas sujets à cette sélection). Au cours du temps, le Canada s'est efforcé de constituer des outils de suivi des populations immigrées (programmes d'accueil à l'arrivée comportant des volets d'établissement et d'adaptation, des cours de langue, etc.). Cette approche pragmatique trouve sa correspondance dans l'acception jurisprudentielle d'*accommodement raisonnable*. Le caractère raisonnable est évalué en termes de coûts financiers ainsi que sociaux; les manifestations communautaires sont légitimes à condition qu'elles ne soient pas exagérées. Le loi canadienne a toujours favorisé l'acquisition de la citoyenneté canadienne de la part des immigrés, soit par la reconnaissance du droit de sol aux descendants des immigrés, soit en ouvrant la citoyenneté canadienne aux immigrés de première génération et en renonçant dès 1976 à l'application de la Convention de Strasbourg.

Unique province ayant une certaine autonomie en matière d'immigration, le Québec a modifié le modèle multiculturel canadien en lui préférant une approche transculturelle où l'accent est posé sur la dynamique du processus d'intégration⁴ (cfr chapitre III).

Le tableau 1 résume et compare les profils du retour de la population italienne immigrée au Canada et au Québec à partir des années 1970, lorsque la grande vague de l'émigration italienne, en provenance essentiellement des régions méridionales, peut être considérée achevée. Les indicateurs présentés dans ce tableau ont été estimés pour chaque période quinquennale en reconstruisant l'interaction des phénomènes démographiques et de naturalisation grâce à la méthode multirégionale⁵. Au-delà des volumes généraux des effectifs et des flux (présentés au tableau A du chapitre II et au tableau F du chapitre III), cette modélisation nous permet de dégager des convergences et atteindre notre objectif de compréhension des stratégies migratoires du retour.

³ Pour un traitement plus exhaustif du système à points et des politiques canadiennes d'intégration, voir chapitre II.

⁴ Comme le préfixe *trans* le suggère, l'approche transculturelle se situe au-delà d'une pluralité d'identités culturelles pour atteindre une plus-value dérivant de l'hétéronomie d'un système culturel par rapport aux autres.

⁵ Cfr chapitre II et III pour l'explication de la méthode.

TABLEAU 1
Le retour de la population d'origine italienne immigrée au Canada et au Québec

Immigrés de citoyenneté italienne

Destination : CANADA

| | Retour | | Espérance de vie en Italie (%) | | Stabilité | Naturalisation | |
|-----------|-----------|---------------------------|--------------------------------|----------|-----------------------------------|----------------|--------------------|
| | Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) | Âge moyen | Indice synthétique |
| 1966-1970 | 34 | 24,9 | 12% | 2% | 2,3 | 38 | 29,4 |
| 1971-1975 | 32 | 19,3 | 10% | 2% | 1,4 | 35 | 12,3 |
| 1976-1980 | 32 | 21,3 | 11% | 2% | 2,3 | 34 | 11,4 |
| 1981-1985 | 20 | 11,1 | 34% | 4% | 2,8 | 29 | 1,7 |
| 1986-1990 | 27 | 4,0 | 4% | 0% | 3,4 | 25 | 3,5 |
| 1991-1995 | 24 | 0,2 | 4% | 0% | 3,2 | 24 | 5,3 |
| 1996-2000 | 44 | 14,0 | 35% | 0% | 3,2 | 44 | 2,4 |
| 2001-2005 | 42 | 7,9 | 32% | 1% | 5,3 | 42 | 5,1 |

Destination : QUÉBEC

| | | | | | | | |
|-----------|----|-----|----|----|-----|----|------|
| 1971-1975 | 30 | 1,0 | 8% | 2% | 1,3 | 32 | 25 |
| 1976-1980 | 28 | 0,4 | 5% | 2% | 0,3 | 30 | 22 |
| 1981-1985 | 27 | 2,0 | 8% | 2% | 1,9 | 27 | 16,7 |
| 1986-1990 | 26 | 0,1 | 3% | 1% | 1,4 | 25 | 0,8 |
| 1991-1995 | 25 | 0,2 | 4% | 1% | 0,9 | 24 | 1,2 |
| 1996-2000 | 40 | 0,7 | 7% | 1% | 1,2 | 36 | 0,8 |
| 2001-2005 | 38 | 1,3 | 4% | 0% | 5,3 | 34 | 0,8 |

Immigrés récents de citoyenneté italienne (*)

Destination : CANADA

| | | | | | | |
|-----------|----|------|-----|-----|-----|------|
| 1971-1975 | 42 | 18,0 | 38% | 17% | 7,5 | (**) |
| 1976-1980 | 50 | 28,0 | 33% | 20% | 7,7 | |
| 1981-1985 | 57 | 15,0 | 29% | 27% | 8,1 | |
| 1986-1990 | 53 | 17,5 | 34% | 18% | 5,6 | |
| 1991-1995 | 64 | 2,4 | 3% | 3% | 6,6 | |
| 1996-2000 | 42 | 27,2 | 35% | 27% | 7,3 | |
| 2001-2005 | 36 | 28,6 | 42% | 30% | 7,1 | |

Destination : QUÉBEC

| | | | | | |
|-----------|----|------|-----|-----|-----|
| 1971-1975 | 36 | 18,0 | 42% | 20% | 8,5 |
| 1976-1980 | 40 | 48,0 | 45% | 23% | 8,0 |
| 1981-1985 | 48 | 34,1 | 33% | 17% | 8,7 |
| 1986-1990 | 44 | 25,4 | 38% | 15% | 6,0 |
| 1991-1995 | 53 | 16,3 | 15% | 6% | 6,6 |
| 1996-2000 | 30 | 40,1 | 45% | 13% | 7,8 |
| 2001-2005 | 32 | 31,0 | 48% | 25% | 8,1 |

(*) Population de citoyenneté italienne immigrée pendant les cinq dernières années avant le recensement

(**) Pour prendre en compte une durée de séjour de cinq ans, la première période d'observation des immigrants récents est 1971-1975

Pour faire mieux ressortir les effets que le modèle d'intégration existant dans les sociétés d'accueil a exercé sur les comportements du retour, nous avons distingué la population italienne en trois catégories : la population de citoyenneté italienne ayant une durée de séjour en territoire canadien suffisante pour que l'acquisition de la citoyenneté canadienne soit possible, la population de citoyenneté italienne d'immigration récente (arrivée pendant les cinq dernières années avant le recensement) la population d'origine italienne ayant exclusivement la citoyenneté canadienne.

La naturalisation, impliquant jusqu'en 1976 la perte forcée de la citoyenneté italienne⁶, est sans conteste l'événement marquant de l'expérience migratoire italienne au Canada pendant la période 1966-1985. Le rythme de naturalisation est différent au Québec, tant en termes de calendrier que de niveau. En étendant l'analyse aux périodes suivantes, la tendance qui se dégage est celle d'une naturalisation en moyenne plus jeune, et toujours moins élevée au Québec qu'au Canada. Néanmoins, notre but n'est pas d'identifier la causalité spécifique à laquelle imputer cette tendance, mais plutôt de cibler la relation naturalisation-migration de retour. L'analyse du retour des Italiens ayant séjourné au Canada pour une période suffisamment longue pour acquérir la citoyenneté canadienne peut être répartie en deux phases: un premier cycle, des années 1970 jusqu'à 1996, caractérisé par un retour à un âge jamais supérieur de 34 ans et par un indice synthétique de naturalisation particulièrement élevé pendant les premières périodes censitaires; un second cycle, après 1996, caractérisé par un retour à un âge d'environ 40 ans et par un indice synthétique moins élevé. Cette répartition se confirme pour les Italiens résidant au Québec. Cependant, pour la comparaison entre les deux sous-populations, nous avons recours aux taux intrinsèques⁷ qui démontrent une moindre intensité des retours en Italie provenant du Québec par rapport aux retours provenant du Canada. L'analyse de l'espérance de vie en Italie renforce cette perspective : l'espérance de vie en Italie pour

⁶ «I swear that I will be faithful and bear true allegiance to Her Canadian Majesty Queen Elisabeth the Second, her Heirs and Successors, according to law, and that I will faithfully observe the laws of Canada and fulfill my duties as a Canadian citizen. So help me God» (Canadian Year Book 1953; p.154). À travers cette formulation, le migrant italien, que le destin avait voulu d'abord fidèle à la Maison de Savoie, après à Benito Mussolini, pour recevoir son certificat de citoyenneté canadienne se retrouvait à prêter son nouveau *serment d'allégeance* à la reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord et des dominions britanniques.

⁷ Cfr chapitre II pour la détermination et la signification des taux intrinsèques de retour.

un nouveau-né italien résidant au Canada est en pourcentage de l'espérance de vie totale plus élevée que l'espérance de vie en Italie pour un nouveau-né italien résidant au Québec.

TABLEAU 1 (suite)
Le retour de la population d'origine italienne immigrée au Canada et au Québec

| <u>Immigrés de citoyenneté canadienne</u> | | | | | |
|-------------------------------------------|-----------|---------------------------|--------------------------------|----------|-----------------------------------|
| Destination : CANADA | | | | | |
| | Retour | | Espérance de vie en Italie (%) | | Stabilité |
| | Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) |
| 1966-1970 | 34 | 0,0 | 2% | 1% | 0,3 |
| 1971-1975 | 42 | 0,0 | 1% | 1% | 0,2 |
| 1976-1980 | 52 | 1,0 | 2% | 1% | 0,3 |
| 1981-1985 | 55 | 0,0 | 1% | 0% | 0,0 |
| 1986-1990 | 58 | 0,0 | 0% | 0% | 0,0 |
| 1991-1995 | 68 | 1,8 | 3% | 2% | 0,1 |
| 1996-2000 | 45 | 0,4 | 2% | 0% | 0,0 |
| 2001-2005 | 38 | 0,0 | 2% | 0% | 0,0 |
| Destination : QUÉBEC | | | | | |
| 1971-1975 | 45 | 0,0 | 1% | 1% | 0,0 |
| 1976-1980 | 50 | 0,0 | 1% | 1% | 0,0 |
| 1981-1985 | 54 | 0,0 | 1% | 0% | 0,0 |
| 1986-1990 | 50 | 0,0 | 0% | 0% | 0,0 |
| 1991-1995 | 66 | 0,0 | 1% | 0% | 0,0 |
| 1996-2000 | 55 | 0,0 | 1% | 0% | 0,0 |
| 2001-2005 | 62 | 0,0 | 1% | 0% | 0,0 |

De même, nous croisons les indicateurs de la naturalisation avec les indicateurs du retour chez les Italiens immigrés au Canada et au Québec pendant les cinq dernières années (2001-2005). D'abord, nous constatons que pour la sous-population italienne résidant au Québec, aussi bien les indices synthétiques que les taux intrinsèques de retour sont très élevés. Ensuite, nous observons l'existence de la même subdivision par phase migratoire que celle signalée précédemment. Le calendrier au retour des immigrés récents de citoyenneté italienne résidant au Québec est plus jeune que le calendrier des immigrés

récents de citoyenneté italienne résidant au Canada. Bien que le retour ne soit qu'un des aspects migratoires à prendre en compte pour estimer la capacité provinciale à retenir les immigrants reçus au cours d'un intervalle temporel, ces indicateurs de retour montrent qu'une importante portion d'immigrants italiens a quitté le Québec avant cinq ans de séjour. À la lumière de cette considération, nous réexaminons le calendrier du processus d'acquisition de la citoyenneté canadienne au Québec. Si d'un côté, on peut constater un âge moyen à la naturalisation relativement jeune pour les immigrants italiens au Québec, de l'autre, on ne doit pas oublier que cette estimation concerne les immigrants italiens qui sont restés au Québec, donc en négligeant ceux qui ont échappé à l'intégration en quittant la province.⁸

Pour compléter, nous prenons en considération les immigrants d'origine italienne ayant exclusivement la citoyenneté canadienne. Dans leur cas, le retour est quasiment non existant, à l'exception des périodes 1976-1980 et 1991-1995. Depuis trente ans, le calendrier au retour de la sous-population résidant au Canada et de la sous-population résidant au Québec suit la même tendance. La croissance progressive de l'âge moyen au retour, qui à partir de la période 1976-1980 est supérieur à 50 ans, reflète assez clairement la conception classique d'un retour après la retraite. Selon cette conception les immigrants italiens, arrivés au Canada pendant les années 1960⁹, lorsqu'ils ont atteint un âge moyen de plus de 60 ans, feraient retour en Italie pour y vivre la dernière partie de leur existence. En revanche, pendant la dernière décennie d'observation (de 1996 à 2006), une certaine spécificité québécoise ressort: tandis que les immigrants italiens provenant du Canada et retournant en Italie sont en moyenne âgés de 45 et 38 ans (recensement pour 1996-2001 et 2001-2006), les migrants italiens provenant du Québec font retour en Italie à l'âge moyen de 55 et 62 ans.

⁸ Toutes les études basées exclusivement sur l'analyse de migrants restés dans le pays d'accueil souffrent a priori de ce biais.

⁹ La *loi canadienne des mesures de guerre* de 1935 avait déclaré les Italiens et les Canadiens d'origine italienne sujets d'un pays ennemi. Il faut attendre 1949 pour que l'interdiction de l'immigration en provenance de l'Italie soit levée. En 1952, la loi canadienne sur l'immigration accordera une préférence aux immigrants en provenance de la France, des États-Unis, des Îles britanniques et des pays de l'Europe de l'Ouest. Nous estimons ici que les immigrants italiens arrivés au Canada pendant les années soixante à l'âge moyen de vingt-cinq ans, ont environ soixante; soixante-cinq ans pendant la période 1991-1995.

Nous reprenons la distinction en phases historiques pour une ré-élaboration d'ensemble. La première phase, qui se déroule jusqu'à la moitié des années 1990, envisage une corrélation entre le retour de la population d'origine italienne qui a acquis la citoyenneté canadienne et la vague migratoire italienne de l'après-guerre. Le niveau non significatif du retour confirme le rôle de la naturalisation dans le processus d'intégration de la population italienne immigrée au Canada. Au contraire, le retour des immigrants récents résidant au Québec connaît tendanciellement un niveau élevé; un séjour prolongé sur ce territoire renverse cette tendance et transforme le retour en une alternative à la naturalisation, comme les petits écarts entre les âges au retour et les âges à la naturalisation l'attestent. La comparaison entre les taux intrinsèques montre que le retour des immigrants de citoyenneté italienne résidant au Canada se maintient au cours de toute la période à un niveau plus élevé que le retour des immigrants de citoyenneté italienne résidant au Québec.

La seconde phase, comprise entre 1996 et 2006, est caractérisée par une configuration différente du retour. À l'exclusion des immigrants naturalisés résidant au Québec qui restent liés au schéma traditionnel observé pour la première phase, les immigrants italiens semblent moins enclins à un établissement définitif et plus portés à vivre une expérience de retour aux alentours de 40 ans. Cependant, en filtrant cette généralisation par le critère de la citoyenneté, nous constatons que, de même que pour la phase précédente, le maintien de la citoyenneté italienne se révèle être corrélé à la réalisation d'un retour en Italie.

L'interaction entre la population italienne et les modèles d'intégration proposés par la société canadienne et la société québécoise, qui se caractérisent souvent par des traditions et des pratiques politiques divergentes, a produit inévitablement des profils au retour différents. Si d'un côté le Québec apparaît par rapport au Canada moins apte à retenir les immigrants italiens, de l'autre il est en mesure d'affecter plus nettement leur processus de déracinement en réduisant sensiblement les migrations de retour en Italie.

1.2 Des enjeux d'interprétation du retour italien provenant de la Belgique

Deux idées de la Nation se sont opposées en Europe (cfr chapitre V). La première a élaboré la juxtaposition de l'État et de la Nation, de la volonté politique et de la nation culturelle. La seconde, dérivant du modèle multiculturel *nord-américain*, a recomposé les différences dans le cadre d'une société civile¹⁰. Face aux modèles d'intégration, les traditions nationales de chaque pays européen ont maximisé les écarts soit doctrinaux soit empiriques. Même si une nation ne dispose pas d'un modèle explicite d'intégration, son histoire de peuple et de démocratie y détermine une interprétation différente. Sans déborder dans le communautarisme qui récuse la suprématie de la norme de justice sur la coutume acceptée, le défi européen consiste dans l'affirmation d'une nouvelle idée de société ouverte. Si l'abolition des frontières n'a pas systématiquement homogénéisé les pays européens, elle a créé les conditions d'une profonde rénovation. Nous essayons de saisir les éléments essentiels de cette transformation à travers l'analyse d'une dynamique migratoire particulièrement intéressante : le retour d'une population, telle que la population italienne traditionnellement d'émigration, mais aujourd'hui d'immigration, immigrée dans un pays ayant une forte tradition nationaliste, tel que la Belgique, qui est aujourd'hui l'un des pays les plus ouverts à l'intégration (MIPEX, 2007).

Ces dernières années la réflexion sur la réussite ou l'échec des politiques d'intégration a été un thème constant du débat public belge. L'attention s'adresse surtout vers les populations étrangères qui, résidant en Belgique depuis longtemps, ont vécu *en personne* la *conversion* législative. Cependant, les études ne sont pas toujours en mesure de donner une réponse exhaustive à cette exigence de clarification. Les données officielles reflètent le système statistique que chaque pays s'est construit en fonction de son organisation et de ses politiques. Par conséquent, les informations statistiques concernant la migration recueillies directement auprès des gouvernements des pays de l'Union européenne font apparaître des écarts très importants, les bases de comptage étant différentes. Nous avons

¹⁰ «L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours» (Renan, 1882).

donc retravaillé les données brutes de source belge et de source italienne pour les harmoniser autant que possible à des fins de comparaison (cfr chapitre IV)¹¹. Empiriquement, nous avons retracé l'évolution du processus de naturalisation de la population italienne immigrée en Belgique, en suivant les étapes fondamentales de la transformation législative belge en matière d'acquisition de la nationalité. Nous avons rassemblé dans cette perspective les statistiques italiennes et belges et établi une base de données sur laquelle appuyer notre analyse du retour.

La définition générale de retour est fondée sur la dichotomie pays d'origine-pays de destination. Essentiellement, les barrières juridiques des États forcent la répartition de l'espace migratoire en deux pôles, jouant alternativement le rôle attractif et répulsif du mouvement migratoire (cfr chapitre II). La normative européenne a changé l'organisation spatiale contenue dans cette conceptualisation; la suppression des frontières entre les pays membres de l'Union européenne a en effet conféré un rôle à l'espace de circulation. Cet espace intermédiaire, qui coexiste avec le pays d'origine et de destination et qui devient accessible de manière égale, infirme le principe d'un retour unique, unidirectionnel et définitif souvent attaché au modèle binaire de l'espace migratoire; tous les types de mobilité et tous les espaces parcourus lors de ces mobilités doivent être inclus dans l'analyse.

Une autre mutation sensible des formes migratoires a été introduite par la discipline européenne : la dimension régionale¹². La définition de la région varie en fonction du critère pris en compte : selon un critère géographique, une région est une unité territoriale; selon un critère normatif, une région représente une volonté politique; selon des critères économiques et sociaux, une région est un pôle d'intérêts. Nous avons adopté le critère normatif italien et belge pour définir les régions dans *l'espace d'interaction* Italie–Belgique, reconstruit en appliquant la même méthode multirégionale que celle utilisée

¹¹ Le système d'observation permanente SOPEMI, qui concerne 12 des 24 pays européens faisant partie de l'OCDE, et le système statistique européen, qui, sous la coordination d'Eurostat élabore la constitution d'une structure de données comparables pour tous les États membres de l'Union européenne, poursuivent le même objectif.

¹² La classification NUTS réalisée par Eurostat a défini les unités territoriales statistiques dans le but de disposer d'un schéma unique pour l'établissement des statistiques régionales communautaires. Les statistiques régionales sont le second pilier de la collecte de données de l'Union européenne.

pour étudier le retour provenant du Canada. Par rapport au modèle communautaire européen, la région réalise le passage d'une politique d'intégration à une politique de cohésion. Notamment, la politique de cohésion de l'Union européenne repose sur l'idée de la redistribution des ressources entre les régions, des plus favorisées vers les moins favorisées. Dans cette perspective, les orientations communautaires ont apporté une nouvelle dimension aux stratégies nationales d'adaptation des immigrants dans les sociétés d'accueil. L'analyse empirique nous permettra de connaître les migrations de retour ressortissant de cette nouvelle configuration.

D'après les indicateurs sélectionnés (cfr la section précédente), le tableau 2 synthétise le retour de la population italienne dans un système spatial comprenant le pays d'origine, l'Italie, et les trois régions belges de destination; l'espace intermédiaire entre le pôle d'attraction et de répulsion, indiquant symboliquement l'alternative globale qui s'ouvre à la migration intracommunautaire, est génériquement étiqueté *reste de l'Union européenne*. Le calendrier du retour italien provenant de la Belgique présente un écart régional de 14 ans (l'âge moyen au retour de la population italienne résidant en Wallonie est de 33 ans, alors que l'âge moyen est de 47 ans pour celle résidant dans la région de Bruxelles-Capitale). Une ample variation se constate également en estimant le niveau du retour, qui est le plus bas pour la Wallonie, et le plus élevé pour la région de Bruxelles-Capitale. En revanche, le niveau du retour provenant de la Flandre est proche de celui de l'ensemble des autres régions européennes. Consolidé par l'analyse de la répartition de l'espérance de vie entre la Belgique et l'Italie, ce premier aperçu laisse apparaître la migration italienne de retour en provenance de la région de Bruxelles-Capitale comme une migration non définitive, en donnant à cette région les contours d'une région de transit. L'établissement des institutions communautaires contribue sans doute à imposer une circulation migratoire de et vers cette région à certains segments de la population italienne.

TABLEAU 2 - Le retour de la population italienne résidant en Belgique

| | Retour | | Espérance de vie en Italie en (%) | | Stabilité |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------|-----------------------------------|
| | Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) |
| 2001-2005 | | | | | |
| <i>Belgique</i> | | | | | |
| | Destination : Wallonie | | | | |
| | 33 | 60,0 | 22% | 5% | 0,9 |
| | Destination : Bruxelles-Capitale | | | | |
| | 47 | 233,9 | 49% | 30% | 4,3 |
| | Destination : Flandre | | | | |
| | 37 | 123,1 | 45% | 11% | 1,6 |
| <i>Reste de l'UE (*)</i> | Destination : les autres régions de l'espace européen | | | | |
| | 34 | 100,5 | 43% | 11% | 1,3 |

TABLEAU 3 - Le retour de la population de la Lombardie résidant en Belgique

| | Retour | | Espérance de vie en Lombardie en (%) | | Stabilité |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------|-----------------------------------|
| | Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) |
| 2001-2005 | | | | | |
| <i>Belgique</i> | | | | | |
| | Destination : Wallonie | | | | |
| | 42 | 37,2 | 14% | 23% | 1,1 |
| | Destination : Bruxelles-Capitale | | | | |
| | 42 | 237,0 | 32% | 39% | 7,3 |
| | Destination : Flandre | | | | |
| | 37 | 130,1 | 30% | 39% | 3,0 |
| <i>Reste de l'Italie</i> | Destination : les autres régions italiennes | | | | |
| | 34 | 13,2 | 7% | 9% | 0,1 |
| <i>Reste de l'UE (*)</i> | Destination : les autres régions de l'espace européen | | | | |
| | 35 | 199,6 | 65% | 16% | 2,1 |

(*) Union européenne à 25 pays membres, selon le traité de Nice en vigueur en 2004

Dans le tableau 3 l'origine régionale¹³ des flux de retour est capturée. À travers l'introduction de la région d'origine, nous pouvons détailler l'espace intermédiaire. Les autres régions italiennes (le reste de l'Italie) forment l'espace limitrophe; leur position géographique et leur appartenance à la même entité nationale remplissent la condition de facilitation des échanges migratoires. La population lombarde fait exception. Son taux intrinsèque du retour provenant du reste de l'Italie a un niveau tout juste significatif; de même, un nouveau-né d'origine lombarde résidant dans une autre région italienne a une expérience minime de vie en Lombardie. Ces indicateurs correspondent plus à un profil classique du retour, unique et unidirectionnel, qu'à une migration circulaire. Par contre, entre la Lombardie et le reste de l'Union européenne se manifeste une certaine vivacité des relations migratoires; à la naissance, un nouveau-né d'origine lombarde résidant dans une région européenne (en excluant les trois régions belges) peut espérer vivre en Lombardie presque les trois cinquièmes de son existence. Pour l'ensemble de la Belgique, le retour de la population lombarde confirme la pratique circulatoire observée pour la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale, mais à un âge moyen inférieur de cinq ans. Si le calendrier lombard du retour provenant de la Wallonie est postposé de neuf ans par rapport au calendrier italien de retour provenant de la même région wallonne (cfr tableau 2), l'âge moyen au retour de la population lombarde immigrée en Flandre coïncide avec l'âge moyen au retour de la population italienne immigrée dans la même région flamande. D'une manière générale, les taux intrinsèques de retour attestent que la population lombarde résidant en Belgique maintient des relations migratoires avec sa région d'origine. Ce profil témoigne de la place de choix que la Lombardie occupe traditionnellement dans tous les domaines de l'économie italienne et européenne. Héritière d'un prestigieux passé médiéval, cette région a constamment accru sa compétitivité à partir du développement de son réseau de communications qui, parcourant les provinces lombardes, s'étend en Italie et à l'étranger.

¹³ En cohérence avec le critère normatif énoncé, nous avons maintenu la répartition politico-administrative italienne, sans avoir recours à des agrégations régionales, comme le niveau 1 de la classification NUTS pouvait le suggérer. Un tel assemblage (régions de l'Italie du nord-ouest, du nord-est, du centre, du sud et insulaire) n'aurait pas de justifications concrètes aux fins de notre analyse, ne correspondant pas à des entités historiquement et administrativement homogènes.

Dans le contexte de cette analyse, le profil du retour de la population du Latium présente deux spécificités. La première est représentée par l'espérance de vie au Latium à 60 ans. À cet âge, un nouveau-né originaire (par les parents) de cette région et résidant dans la région de Bruxelles-Capitale et en Flandre peut espérer vivre au Latium presque la moitié des dernières années de son existence (cfr tableau 4); s'il réside en Wallonie ou dans une région italienne, ce pourcentage descend à environ un tiers. Est-ce que tous les chemins, les chemins de la vie aussi, mènent à Rome? En considérant qu'une bonne partie des retours observés pour cette région concerne la capitale italienne en provenance de la capitale belge, l'hypothèse la plus accréditée est que cette configuration migratoire est due aux migrations nombreuses des bureaucrates, fonctionnaires d'État, employés politico-administratifs, chargés d'un mandat public, législatif ou parlementaire, à durée déterminée. L'autre spécificité de cette région est l'équivalence de son calendrier du retour provenant d'une autre région italienne, européenne ou de la Flandre. En d'autres termes, si ce rythme de retour se maintient à l'avenir, il pourra empiriquement valider *l'idéologie du retour*. L'expression, souvent utilisée pour expliquer les comportements migratoires de la population du Latium, est forgée sur la croyance que les habitants de cette région, quel que soit leur lieu de résidence actuel, feront un jour retour à leur terre d'origine.

L'histoire migratoire de la Sicile est assez bien connue, car elle a longtemps payé un fort tribut migratoire¹⁴. L'exemple de la Belgique est éclairant. En 2006, 40% de la population italienne résidant en Wallonie et 38% de la population italienne résidant dans la région de Bruxelles-Capitale est d'origine sicilienne (cfr chapitre IV tableau 4). Pendant la période 2001-2005, en provenance de ces régions et des autres régions européennes, nous enregistrons le niveau régional de retour le moins élevé, par rapport aux populations régionales de la Lombardie et du Latium (cfr tableau 5). Même si le calendrier du retour ne diverge pas sensiblement, le profil migratoire sicilien (cfr chapitre V) manifeste un certain renoncement au retour.

¹⁴Alors qu'aujourd'hui cette région est devenue la terre promise pour des dizaines de migrants africains irréguliers.

TABLEAU 4 - Le retour de la population du Latium résidant en Belgique

| | Retour | | Espérance de vie au Latium en (%) | | Stabilité |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------|-----------------------------------|
| | Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) |
| 2001-2005 | | | | | |
| <i>Belgique</i> | Destination : Wallonie | | | | |
| | 41 | 36,8 | 16% | 27% | 1,0 |
| | Destination : Bruxelles-Capitale | | | | |
| | 42 | 230,0 | 37% | 49% | 6,9 |
| | Destination : Flandre | | | | |
| | 37 | 128,6 | 35% | 49% | 2,8 |
| <i>Reste de l'Italie</i> | Destination : les autres régions italiennes | | | | |
| | 37 | 50,0 | 21% | 30% | 0,5 |
| <i>Reste de l'UE (*)</i> | Destination : les autres régions de l'espace européen | | | | |
| | 37 | 161,5 | 53% | 16% | 2,3 |

TABLEAU 5 - Le retour de la population de la Sicile résidant en Belgique

| | Retour | | Espérance de vie en Sicile en (%) | | Stabilité |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------|-----------------------------------|
| | Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) |
| 2001-2005 | | | | | |
| <i>Belgique</i> | Destination : Wallonie | | | | |
| | 42 | 30,0 | 15% | 23% | 1,0 |
| | Destination : Bruxelles-Capitale | | | | |
| | 41 | 220,0 | 33% | 40% | 6,7 |
| | Destination : Flandre | | | | |
| | 36 | 120,0 | 31% | 40% | 2,8 |
| <i>Reste de l'Italie</i> | Destination : les autres régions italiennes | | | | |
| | 35 | 30,0 | 14% | 17% | 0,3 |
| <i>Reste de l'UE (*)</i> | Destination : les autres régions de l'espace européen | | | | |
| | 36 | 82,5 | 30% | 19% | 0,9 |

(*) Union européenne à 25 pays membres, selon le traité de Nice en vigueur en 2004

Symboliquement, les migrants siciliens feraient une croix sur la décision de revenir en acceptant de passer loin de leur origine le reste de leur existence. La situation économique, politique et sociale de cette région est encore probablement tellement complexe qu'elle conduit à dissuader le retour.

Nous ne disposons que d'éléments partiels pour une analyse approfondie de la signification sociale du retour. On sait cependant que chaque migration permet de valoriser tant la socialisation antérieure à l'expérience migratoire que la socialisation reçue pendant la période de la migration. De plus, si les retours se déroulent selon des intervalles réguliers en alternance avec les départs, donnant lieu à des navettes de va-et-vient, la même dimension spatiale vient à exercer une fonction identitaire, tant individuelle que collective. Les identités migrantes ainsi formées ne sont ni entièrement assimilables à leur région d'origine, ni entièrement assimilables à leur région de destination car elles recouvrent une fonction véhiculaire. Le retour acquiert ainsi la fonction sociale particulière de réduire les différences entre les régions, ce qui, dans le contexte européen, signifie contribuer à la réalisation des objectifs fixés par la politique de cohésion. Afin de contribuer à palier aux inégalités interrégionales et de réaliser le principe de solidarité économique et sociale en Europe, la dynamique du retour mérite à notre avis une attention renouvelée.

naturalisation renforce ses liens avec la société d'accueil et ne favorise pas le retour à la société d'origine¹⁷. La coïncidence des taux intrinsèques du retour pour tous les immigrants italiens, naturalisés belges ou non, confirme la faible significativité des critères sélectionnés.

TABLEAU 6
Le retour de la population d'origine italienne immigrée au Canada et en Belgique selon la citoyenneté

| Retour | | Espérance de vie en Italie (%) | | | Stabilité | Naturalisation | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|----------|-----------------------------------|-----------|--------------------|--|
| Âge moyen | Indice synthétique (*100) | à la naissance | à 60 ans | Taux intrinsèque de retour (*100) | Âge moyen | Indice synthétique | |
| Destination : CANADA | | | | | | | |
| 2001-2006 Immigrés de citoyenneté italienne | | | | | | | |
| 40 | 3,4 | 22% | 0% | 0,7 | 42 | 5,1 | |
| Immigrés de citoyenneté italienne et canadienne | | | | | | | |
| 42 | 1,2 | 8% | 0% | 0,4 | | | |
| Immigrés de citoyenneté canadienne | | | | | | | |
| 38 | 0 | 2% | 0% | 0,0 | | | |
| Destination : BELGIQUE | | | | | | | |
| 2001-2006 Immigrés de citoyenneté italienne | | | | | | | |
| 41 | 75,6 | 32% | 9% | 1,7 | 18 | 1,0 | |
| Immigrés de citoyenneté italienne et belge | | | | | | | |
| 48 | 57,3 | 36% | 18% | 1,7 | | | |
| Immigrés de citoyenneté belge | | | | | | | |
| 48 | 114,6 | 59% | 80% | 1,7 | | | |

¹⁷ Cfr chapitre II et III pour l'examen détaillé de la relation citoyenneté-retour.

Tableau 7
La population italienne résidant au Canada et au Québec par région d'origine et groupe d'âge

Effectifs en 2006

| | Piémont | Vallée | Lombardie | Trentin | Vénétie | Frioul | Ligurie | Émilie | Toscane | Ombrie | Marches | Latium | Abruzzes | Molise | Campanie | Pouilles | Basilicate | Calabre | Sicile | Sardaigne |
|---------------|---------|--------|-----------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|----------|----------|------------|---------|--------|-----------|
| CANADA | 1 850 | 78 | 3 184 | 1 033 | 9 055 | 6 721 | 981 | 1 470 | 1 708 | 384 | 2 901 | 13 752 | 13 782 | 11 691 | 13 085 | 10 486 | 2 538 | 25 806 | 12 348 | 594 |
| <i>Québec</i> | 110 | 70 | 312 | 76 | 536 | 358 | 81 | 216 | 195 | 64 | 654 | 1 935 | 1 529 | 4 360 | 3 721 | 1 289 | 365 | 2 858 | 2 189 | 70 |

Structure par âge en 2006 : classes < 15 ans

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|-----|---|-----|----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|-----|----|
| CANADA | 187 | 9 | 365 | 87 | 500 | 316 | 110 | 139 | 148 | 29 | 129 | 827 | 417 | 411 | 625 | 434 | 117 | 1 054 | 586 | 54 |
| <i>Québec</i> | 4 | 1 | 6 | 0 | 2 | 0 | 3 | 5 | 4 | 2 | 2 | 5 | 5 | 3 | 3 | 3 | 1 | 7 | 4 | 0 |

Structure par âge en 2006 : classes > 65ans

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|-----|----|-----|-----|-------|-------|-----|-----|-----|-----|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|-------|-------|-----|
| CANADA | 483 | 9 | 636 | 320 | 3 111 | 2 733 | 235 | 482 | 453 | 117 | 1 155 | 4 290 | 5 277 | 4 513 | 3 970 | 3 489 | 741 | 7 009 | 3 584 | 150 |
| <i>Québec</i> | 45 | 34 | 127 | 54 | 412 | 284 | 34 | 153 | 124 | 50 | 469 | 1 188 | 1 097 | 3 002 | 2 304 | 777 | 200 | 1 726 | 1 326 | 47 |

La seconde possibilité opère de la façon inverse, en définissant la dimension spatiale internationale par un recours exclusif au découpage régional. Le tableau 7 répartit par région d'origine la population italienne résidant au Canada et au Québec. En 2006, huit régions italiennes comptent moins de deux mille personnes résidant au Canada, tandis qu'au Québec, seulement quatre régions italiennes en ont plus de deux mille. L'impraticabilité opérationnelle de cette répartition devient plus évidente en ventilant les populations régionales par âge. Chacune des trois premières classes d'âge quinquennales des populations régionales sont composées de moins de mille individus, sauf la Calabre au Canada. Pour obtenir des unités spatiales statistiquement significatives nous devrions effectuer des agrégations régionales, par exemple l'ensemble des régions de l'Italie du Nord, de l'Italie centrale, etc. Ceci témoigne de l'impossibilité d'effectuer une étude de la dynamique migratoire régionale origine-destination du retour pour toutes les populations régionales italiennes immigrées au Canada et au Québec, comme les nombreux petits chiffres du tableau 7 le montrent.

La problématique de la carence des données¹⁸ est bien connue dans le domaine statistique. Nous limitons notre réflexion aux sources officielles de données (administratives et censitaires) telles que nous les avons utilisées dans notre recherche. L'absence d'une structure internationale intégrée de collecte des données statistiques rend indispensable une phase préliminaire de l'analyse du retour : la constitution d'une base de données origine-destination. Cette étape implique une connaissance approfondie des systèmes statistiques des pays concernés, des dispositions législatives en matière d'acquisition de la citoyenneté et des modalités d'actuation des politiques d'intégration. La corrélation entre des fichiers administratifs dérivant de systèmes statistiques différents exige l'assimilation des méthodes de comptage des informations et de leurs procédures de mise à jour, spécifiques à chaque organisme responsable; une expérience *sur le terrain* est dans ce but essentielle. La corrélation entre les sources censitaires et les registres de la population permet de dresser des bilans périodiques qui systématiquement répétés assurent une correspondance entre les observations du phénomène. Rendre comparables

¹⁸ Cette carence s'explique entre autres, mais pas seulement, par le conflit entre la signification statistique et la contrainte de la protection des données personnelles.

des données si divergentes peut apparaître un obstacle insurmontable, mais ce n'en est pas moins une tâche indispensable pour l'identification des migrations de retour. Les difficultés sont amplifiées lorsqu'aux pays d'origine et de destination on ajoute les migrations vers et à partir des pays intermédiaires.

Plus généralement, la problématique du retour doit être située dans une perspective globale. La dynamique migratoire du retour est la résultante de l'interaction des événements dans l'espace et est reliée aux politiques migratoires. En termes individuels, le comportement du retour dérive des expériences personnelles d'intégration dans la société d'accueil et d'attachement à l'origine. En termes collectifs, le retour est fonction des stratégies politiques nationales et internationales. Pour ces raisons, l'apport de la démographie à l'étude du retour est essentiellement celui de fournir une approche méthodologique intégrée de l'espace.

2.2 Les enjeux explicatifs du retour

Notre analyse du retour de la population italienne immigrée au Canada et en Belgique a été développée à partir de la reconstruction du cadre politico-juridique des relations migratoires. L'adoption d'une telle approche institutionnelle donne une des définitions possibles de la problématique du retour. Raisonnablement, nous ne pouvons croire qu'une seule déterminante est en mesure d'expliquer le retour des Italiens immigrés au Canada et en Belgique.

Dans une perspective générale, on doit reconnaître l'existence d'un système de valeurs qui identifie l'attachement culturel de la population immigrée à sa région d'origine et qui interagit avec les facteurs structurels et fonctionnels du territoire de destination. Cette dimension culturelle englobe la totalité des aspects de la vie sociale : «culture ou civilisation, pris dans son sens ethnologique le plus étendu. Est-ce tout complexe qui comprend la connaissance, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres capacités

ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société» (Tylor, 1871, p.1). Le migrant est un véhicule de circulation des idées; compte tenu de ses trajectoires migratoires, il filtre les valeurs et les aspirations de son territoire d'origine par les éléments qui qualifient la société d'accueil. Il est porteur de connaissance et de culture; en participant à la vie de la société d'accueil, en tant que force de travail et consommateur¹⁹, il contribue à la formation de nouvelles formes d'identité culturelle. Ce processus suit essentiellement une dynamique individuelle qui s'exprime en termes de capital humain²⁰. La conversion du capital humain en capital social passe à travers des formes d'agrégation collective, chacune ayant son propre chemin de transformation. D'abord la famille, qui a toujours joué un rôle fondamental dans la constitution des réseaux d'immigration, mais aussi les associations, fondées sur des rapports de parenté, ou sur des liens de coopération et de réciprocité²¹.

Nous revenons donc à la conceptualisation de l'espace socialement construit et de la proximité relationnelle; dépassant la simple dimension géographique, ces facteurs influencent directement le tissu culturel. La répartition au sein d'un territoire permet de détecter la présence de systèmes culturels qui peuvent sous certaines conditions contribuer à enrichir le capital social. La plupart des études, qui s'inscrivent dans cette logique d'interaction entre les individus et le territoire concernant la population italienne résidant au Canada et en Belgique, convergent sur une propension italienne à la concentration dans les zones urbaines²².

La formation des quartiers italiens est généralement imputée à l'existence des chaînes migratoires provenant de la même région d'origine, à la proximité des lieux de travail et à

¹⁹ La consommation a ici une signification étendue : des biens et des services, à l'utilisation de l'espace et des aménités.

²⁰ « La culture c'est une abstraction que nous tirons de la comparaison des divers comportements aussi bien individuels que collectifs; ce qui entre en contact ce sont les hommes» (Bastide, 1960, p. 318).

²¹ Cependant, la crise du fordisme, la globalisation, les mutations socio-économiques affectant les systèmes de production et d'organisation des échanges, ont accentué les aspirations individuelles et réduit l'influence des institutions sociales, à partir de la plus représentative, la famille. Un exemple de l'expérience associative italienne qui mérite d'être remarqué est l'Ordre des fils d'Italie, constitué autour de la Maison d'Italie à Montréal.

²² À ce propos cfr Ramirez (1989) pour la population italienne résidant au Canada, et Eggerickx et Poulain (2002) pour la population italienne résidant en Belgique.

l'attrait exercé par les institutions, telles que les églises et les écoles. À l'appui de cette hypothèse, nous prenons en compte les régions urbaines de Bruxelles et de Montréal. La distribution des Italiens résidant dans la région urbaine de Bruxelles reflète la répartition régionale d'origine. Alors que les Italiens provenant des régions méridionales demeurent à Tubize, les Italiens des régions du Nord et du Centre de l'Italie habitent surtout dans la région de Bruxelles-Capitale; le canal qui sépare la région industrielle de celle des eurocrates marque évidemment dans le cas italien deux typologies migratoires différentes²³. À Montréal, l'enclave résidentielle italienne a commencé dans les banlieues nord de la métropole pour s'étendre au cours de la grande vague de l'après-guerre et devenir l'actuelle *Petite Italie* (cfr Ramirez, 1989). Cependant, dans ce quartier la dimension régionale italienne perd sa significativité. La migration italienne à Montréal provenant des régions du Sud, souvent des mêmes villages ou des mêmes zones limitrophes²⁴, a été fortement caractérisée par un système de parrainage.

Si d'un côté, une communauté immigrée qui s'installe d'une façon stable sur le territoire du pays de destination, aide à la préservation des valeurs culturelles d'origine, de l'autre, elle alimente, consciemment ou non, la création de nouvelles identités culturelles. Les migrants perdent le vécu de l'évolution socioéconomique du territoire auquel ils étaient rattachés. Leur attachement à l'origine est fortement imprégné par la situation dans laquelle se trouvait leur territoire à l'époque de leur départ mais également par l'image qu'ils ont mémorisée au cours du temps. Chaque forme de mobilité se caractérise par une fréquence et un calendrier; une migration qui se configure comme une alternance d'aller-retour alimente l'échange culturel. Certains auteurs classifient ce processus comme une transition entre deux réalités sociales différentes, celle du pays d'origine et celle du pays d'adoption, pour conduire à la création d'une culture immigrée (Paquin et Labelle, 1993). Par contre, un retour définitif peut être en même temps la cause et la conséquence des liens culturels avec le pays d'origine.

²³ Plusieurs auteurs ont parlé d'une culture italienne hétérogène en constatant que la culture régionale qualifie quelquefois une appartenance «indélébile» et résistante à l'assimilation à la culture du pays de destination (Campani, 1991, p.6).

²⁴ En 2006, la municipalité italienne la plus représentée dans la région de Montréal est Cattolica Eraclea (Sicile) qui y compte 20% de ses habitants, et la province italienne la plus représentée est Campobasso (Molise) qui y compte 2% de ses habitants.

La distinction entre les causes endogènes et exogènes du retour présente plusieurs difficultés. Au risque de traduire en des termes généraux des circonstances factuelles accidentelles s'ajoute l'écart dû au temps de réalisation du projet migratoire : ce retard physiologique perpétue la vision *origine–destination, destination–origine* retenue au moment de la décision de migrer, en la projetant jusqu'au moment de son actuation. Si pendant cette période *suspendue* la situation réelle change, les flux migratoires actuels restent toujours une réponse à une situation précédente. Dans l'impossibilité d'établir une direction certaine de la causalité, l'hypothèse que nous avons formulée pour interpréter le retour de la population italienne immigrée au Canada, a l'avantage d'être bivalente. Le maintien de la citoyenneté italienne peut faciliter le retour en Italie, et en sens inverse, la perspective d'un retour en Italie peut favoriser le maintien de la citoyenneté italienne.

Le problème de la causalité récursive est investi d'un autre aspect de la dimension temporelle, l'inertie du passé. Récemment, tous les pays développés sont confrontés au vieillissement de leur population. Les effets que ce processus produit sur la migration de retour ne sont pas clairs. Dans une configuration classique, le vieillissement d'une population immigrée contribue directement à la croissance du retour²⁵; mais aussi en l'absence d'un mouvement migratoire, il peut aussi générer des effets indirects, tels que le passage intergénérationnel de la culture du pays d'origine. Ce transfert culturel des générations anciennes aux jeunes générations nées dans la société d'accueil débute par la langue. Dans son étude sur la langue italienne, Bettoni (2006) dénonce un progressif abandon de la langue italienne parlée à l'étranger par les classes d'âge adultes, tandis que pour les classes âgées et les enfants des immigrants italiens, la langue d'origine²⁶ continue à être la langue la plus utilisée à la maison.

La complexité du phénomène étudié rend impossible sa réelle appréhension par un nombre limité d'indicateurs. La combinaison des approches quantitatives et qualitatives,

²⁵ Une fois atteinte la retraite, des migrants font retour au pays d'origine.

²⁶ Cet auteur ne prend pas cependant en compte la distinction entre langue italienne et les dialectes; à vrai dire, il s'agit de personnes qui parlent probablement leur dialecte d'origine.

ayant aussi recours aux méthodes exploratoires²⁷ d'enquête, pourrait probablement permettre de déceler les dimensions structurelles significatives de la présence du phénomène étudié et d'identifier les populations concernées moyennant leurs caractères typiques. Nous espérons que les recherches futures pourront perfectionner l'estimation de l'empreinte du retour sur les structures démographiques et économiques des populations d'origine et de destination, ainsi que les facteurs qui peuvent être un obstacle à cette migration, au sein d'un découpage de l'univers social qui permette de faire émerger les caractéristiques réelles des comportements.²⁸ Enfin, nous revenons à la notion du temps. D'une dimension objective, elle peut devenir une notion individuelle, où le hier apparaît d'autant plus proche du présent lorsque l'implication subjective est plus intense. Il nous semble que l'étude de cette vision du passé par génération pourrait faire ressortir des convergences de comportements jusqu'à présent ignorées.

²⁷ Une méthode exploratoire vise à clarifier une problématique, à combler des vides (Van der Maren, 1995). Elle permet aussi de baliser une réalité à étudier ou de choisir le paradigme d'analyse le plus pertinent. Souvent les recherches exploratoires sont conduites dans un cadre d'analyse empirico-inductif.

²⁸ On fait ici référence à la conceptualisation de *bricolage* proposée par Lévi-Strauss (1960, p.27) : «le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâche diversifiées; mais à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos et la règle de son enjeu est de toujours s'arranger avec les moyens du bord (...) Chaque élément représente un ensemble de relations, à la fois concrètes et virtuelles; ce sont des opérateurs, mais utilisables en vue d'opérations quelconques au sein d'un type».

Épilogue²⁹

Le retour de Luc Sabatini

«D'où venez-vous?» demande la femme. Mais l'homme ne répond pas. «Venez-vous de loin? Connaissez-vous cette zone?» L'homme ne répond pas, comme s'il n'avait pas entendu. Il est en train de reprendre son chemin lorsqu'il aperçoit la montagne devant lui et s'arrête. «Et le bois?» il demande. «Est-ce que vous ne le savez pas?» répond la femme (...) Sans rien ajouter, l'homme reprend sa marche et arrive aux premières maisons du village. Aux bords de la route principale, de nouvelles maisons, fraîchement murées, ont remplacé les anciennes (...) Il marche au milieu de la route. Dans les lueurs éclatantes du jour, dans cette solitude de gravats et de murs, personne ne s'aperçoit de sa présence. Il ressemble à un spectre, une âme en peine³⁰ (Silone, 1956. p.18)

Si les tendances des dernières périodes se maintiennent, la migration italienne verra croître sa complexité de formes et de significations. Dans le contexte européen, le retour semble assumer de plus en plus la connotation d'un mouvement migratoire circulaire entre la région de destination et la région de départ (qui peut différer de la région d'origine). La mobilité devient un ensemble de relations dans une organisation spatiale ouverte, non hiérarchisée, telle que le projet européen tente de la réaliser. Dans le

²⁹ «Épilogue pour tâcher de faire croire au lecteur que si ce livre est tel, ce n'est pas la faute de l'auteur» (Gide, 1899, p.341).

³⁰ «La donna osservava lo sconosciuto «Di dove siete?» gli chiese. Ma l'uomo non rispose. «Venite da lontano? Conoscete queste parti?» L'uomo non rispose, come se non avesse udito e mosse alcuni passi per riprendere la sua strada; ma nell'alzare lo sguardo alla montagna che ora gli stava di fronte si arrestò. «E la selva?» «Non lo sapevate?» rispose la donna (...) Senza rispondere l'uomo si affrettò a risalire sulla strada e a raggiungere le prime case del paese. Lungo la via principale casette nuove, fresche di muratura, hanno sostituito le antiche. (...) Egli camminava in mezzo alla via. In quella luce abbagliante, in quella solitudine di macerie e di muri nessuno si accorgeva di lui. Sembrava uno spettro, un'anima in pena» (notre traduction).

contexte international, le retour est plus difficile à prévoir parce qu'il est nécessairement corrélé au rôle que les nouvelles dynamiques identitaires (la double citoyenneté, en particulier) joueront. L'identité italienne sera-t-elle en mesure de se maintenir malgré son éloignement de l'origine ?

Nous croyons que la thématique du retour ouvre un ample horizon de recherche à partir de la généralisation de notre analyse très circonstanciée. Les profils du retour dégagés des expériences migratoires vécues par la population italienne immigrée au Canada et en Belgique peuvent-ils être considérés comme les comportements typiques du retour de la population italienne immigrée à l'étranger? Et dans quelle mesure peuvent-ils s'appliquer à d'autres populations immigrées dans les mêmes pays de destination? Est-ce que la lecture historique du retour peut contribuer à l'explication de l'évolution récente des relations entre les pays³¹?

Les mots de Silone au début de cet épilogue décrivent le retour de Luc Sabatini; peu importe quand Silone les a écrits, il s'agit d'un retour au pays d'origine. Personne ne reconnaît Luc, tout s'est modifié, la montagne, les maisons du village. Luc recherchait le pays de sa jeunesse mais il trouve un espace où plus rien ne correspond à sa mémoire. C'est l'échec de la dimension métaphysique du retour qui résume l'enseignement à tirer de cette analyse. On ne comprendra jamais le retour en négligeant sa nature dynamique. Le retour est revenir à une réalité de départ qui a inévitablement changé de configuration. Paradoxalement, le retour n'existe pas.

³¹ *Gomorra* (Saviano, 2006) suggère d'analyser les mouvements migratoires aller-retour entre certains pays et certaines régions italiennes pour comprendre les mouvements de la criminalité organisée, qui opère souvent en adoptant tous les instruments de la légalité.

Références bibliographiques

BASTIDE, R. 1960. *Les religions africaines au Brésil : contribution à une sociologie des interpénétrations de civilisation*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, p. 578

BETTONI, C. 1993. «Italiano fuori dall'Italia», dans A. Sobrero dir., *Introduzione all'italiano contemporaneo. La variazione e gli usi*, Roma, Laterza, 2006, p. 411-460

BLOCH, H. 1994. *Grand dictionnaire de la psychologie*, Paris, Larousse, 2007, p. 1062

CAMPANI, G. 1991. *Pluralisme culturel en Europe. Cultures européennes et cultures des diasporas, L'exemple de la diaspora italienne*, Paris, texte ronéotypé, 1991, p.1-21

COMMISSION EUROPÉENNE, 2007. «Règlement 105/2007 modifiant les annexes du règlement n. 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS)», *Journal officiel*, n. 139, 10.2.2007

DOMINION BUREAU OF STATISTICS, 1953. *Canadian year book. The official statistical annual of the resources, history, institutions, and social and economic conditions of Canada*, Ottawa, Minister of Trade and Commerce, Edmond Cloutier C.M.G., p. 1 266

EGGERICKX T. et M. POULAIN, 2002. *La population allochtone de Belgique*, Bruxelles, INS, Recensement de la population et des logements 1991, monographie n.3. p. 259

GIDE, A. 1899. *Le Prométhée mal enchaîné*, Paris, Gallimard, 1966, p. 122

LEVI-STRAUSS, C. 1960. *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1960, p. 395

MIGRATION POLICY GROUP, 2005. *European civic citizenship and inclusion index*, Brussels, European Community, British Council, Migration Policy Group and Foreign Policy Group, p. 189

MIGRATION POLICY GROUP, 2007. *Migration integration policy index*, Brussels, European Community, British Council, Migration Policy Group and Foreign Policy Group, p. 208

OECD, 2004. *Trends in international migration 2004*, OECD Publishing, 2005, p. 390

OECD, 2007. *International migration outlook: SOPEMI 2007*, OECD Publishing, p. 399

- PAQUIN M. et LABELLE M., 1993. *Ethnicité et pluralisme. Les discours de leaders d'origine italienne de la région de Montréal*, Montréal, UQAM, Département de sociologie, 1993, p. 70
- RAMIREZ, B. 1989. *Les Italiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, brochure n. 14, p. 28
- RENAN, E. 1882. *Qu'est-ce qu'une nation? Conférence faite en Sorbonne, le 11 Mars 1882*, Paris, Calmann Lévy Éditeur, 1882, p. 46
- SAVIANO, R. 2006. *Gomorra*, Milano, Mondadori, p. 331
- SEN, A. 2003. *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2003, p. 126
- SILONE, I. 1956. *Il segreto di Luca*, Milano, Mondadori, 1995, p. 194
- SIMMONS, A. B. 1986. «Recent studies on place-utility and intention to migrate. An international comparison», *Population and Environment*, vol. 8, n. 1-2, p. 120-140
- STIGLITZ, J. E. 2002. *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 324
- TYLOR, E.B. 1871. *Primitive culture : researches into the development of mythology, philosophy, religion, language, art, and custom*, London, J. Murray, 1903. p. 502
- VAN DER MAREN, J.M. 1995. *Méthode de recherché pour l'éducation*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 506

Bibliographie générale

- ALONSO, W. 1978. «A theory of movements» dans N.M. Hansen Ed., *Human settlement systems*. Cambridge, Ballinger, p. 197-211
- ARTHUR, W.B. et T. ESPENSHADE, 1988. «Immigration policy and immigrants ages» *Population and Development Review*, vol. 14, n. 2, p. 315-326
- BAREL, Y. 1990. *Le grand intégrateur*. Paris, Editions Connexion, n. 56
- BARSOTTI, O. et A. BONAGUIDI, 1981. *Le trasformazioni dei modelli territoriali di sviluppo demografico in Italia*. Roma, Carucci Editore, p. 91
- BASTIDE, R. 1960. *Les religions africaines au Brésil : contribution à une sociologie des interpénétrations de civilisation*. Paris, Presses universitaires de France, 1995, p. 578
- BENHABIB, J. 1996. «On the political economy of immigration», *European Economic Review*, vol. 40, n. 9, p. 1737-1743
- BETTONI, C. 1993. «Italiano fuori dall'Italia», dans A. Sobrero dir., *Introduzione all'italiano contemporaneo. La variazione e gli usi*, Roma, Laterza, 2006, p. 411-460
- BDLC. Base de données sur la longévité canadienne. *Tables de mortalité – Sexes réunis*. [En ligne]. <http://www.bdlc.umontreal.ca/bdle/prov/can/can.htm> (Page consultée le 15 janvier 2009)
- BILLARI, F. et R. BORGONI. *Spatial profiles in the analysis of event histories: an application to first sexual intercourse in Italy*. Max-Planck-Institut für demografische Forschung, Working paper, p. 29
- BISCARETTI di RUFFIA, P. 1988. *Introduzione al diritto costituzionale comparato. Le forme di Stato e le forme di governo. Le costituzioni moderne*. Milano, Giuffrè, Ed. 6, p. XX-733
- BLOCH, H. 1994. *Grand dictionnaire de la psychologie*, Paris, Larousse, 2007, p. 1062
- BLOEMRAAD, I. 2000. «Citizenship and immigration: a current review», *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 1, n.1, p. 9-38
- BONAGUIDI, A. 1985. *Migrazioni e demografia regionale in Italia*, a cura di, Milano, F. Angeli, p. 293

- BONIFAZI, C. et S. STROZZA. 2004. «Cadre conceptuel et collecte de données en matière de migrations internationales» dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir. *Démographie : analyse et synthèse*. Paris, Ined, 2004, vol VIII, p. 89-123
- BORJAS, G. 1994. «The economics of immigration», *Journal of Economic Literature*, n. 32, p. 1667-1717
- BORJAS, G. 1995. «The economic benefits from immigration», *Journal of Economic Perspectives*, vol. 9, n. 2, p. 3-22
- BORJAS, G. et B. BRATSBERG. 1992. «Who leaves? The outmigration of foreign-born», *The Review of Economics and Statistics*, vol.78, p. 165-176
- BORJAS, G. 1990. *Friends and strangers: the impact of immigrants on the U.S. economy*. New York, Basic Books, p. 274
- CAGIANO de AZEVEDO, R. 1991. *Le società in transizione : Italiani e Italo-Canadesi negli anni ottanta. Atti del Convegno Montréal 9-11 giugno 1988*. Milano, Quaderni di Affari sociali internazionali Franco Angeli, p. 528
- CALAMIA, A. et V. VIGIAK. 2007. *Diritto comunitario*. Milano, Giuffrè, p. XV-348
- CALDWELL, C.J. 2004. «Demographic theory: a long view», *Population and Development Review*, vol. 30, n.2, p. 297-316
- CAMPANI, G. 1991. *Pluralisme culturel en Europe. Cultures européennes et cultures des diasporas. L'exemple de la diaspora italienne*. Paris, texte ronéotypé, 1991, p.1-21
- CASE, A. et C. PAXSON. 2005. «Sex differences in morbidity and mortality», *Demography*, vol. 42, n. 2, p. 189-214
- CASELLI, G. et al. 2003. *Les déterminants de la migration*, vol. IV de G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir. *Démographie : analyse et synthèse*. Paris, Ined, 2003, p. 225
- CASELLI, G. et J. VALLIN. 2001 «L'approche longitudinale des échanges migratoires externes» dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir. *Démographie : analyse et synthèse*. Paris, Ined, 2001, vol. I, p. 244-264
- CASSARINO, J.P. 2004. *Theorising return migration : a revisited conceptual approach to return migrants*. EUI Working papers, p. 33
- CASSARINO, J.P. 2006. *The EU return policy : premises and implications*. M.I.R.E.M., European University Institute, p. 16
- CASSEN, R. 1994 «Overview» dans R. Cassen, *Population and development : old debates, new conclusions*. Oxford, Transaction Publishers, p. 1-28

- CASTRO, L. et A. ROGERS. 1983. «Patterns of family migration : two methodological approaches», *Environment and Planning A*, vol. 15, n. 2, p. 237-254
- CASTRO, L. et A. ROGERS. 1983. «Que peut apprendre la composition par âge des migrants?», *Bulletin démographique des Nations Unies*, n. 15, p. 74-92
- CHESNAIS, J.C. 1986. *La transition démographique : étapes, formes implications économiques : étude de séries temporelles (1720-1984) relatives à 67 pays*, Paris, PUF, p. 580
- CHESNAIS, J.C. 1995. *Le crépuscule de l'Occident. Démographie et Politique*, Paris, Robert Laffont, p. 368
- CHESNAIS, J.C. 2002. *La démographie (Que sais-je..?)*, Paris, PUF, p. 127
- CIGNO, A. 1991. *Economics of the family*, New York, Oxford University Press and Clarendon Press, p. viii+ 212
- CIGNO, A. et al. 2003. «Doing wonders with an egg», *Journal of Public Economic Theory*, Association for Public Economic Theory, vol. 5, n.3, p. 479-498
- CIGNO, A. 2006. «A constitutional theory of the family», *Journal of Population Economics*, Springer, vol. 19, n. 2, p. 259-283
- CLELAND, J. et C. WILSON. 1987. «Demand theories of the fertility transition : an iconoclastic view», *Population Studies*, vol. 41, p. 5-30
- CLOSSET, C.L. 2004. *Traité de la nationalité en droit belge*, Bruxelles, Larcier, Ed. II, p. 554
- COLEMAN, D. 2004. «Le rôle majeur de la migration dans les processus démographiques», dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir, *Démographie : analyse et synthèse. Histoire du peuplement et prévisions*, Ined, Paris, 2004, p. 33-69
- COLEMAN, D. 2006. «Immigrant and ethnic change in low-fertility. A third demographic transition», *Population and Development Review*, vol. 32, n. 3, p. 401-446
- COMMISSION EUROPÉENNE. 2007. «Règlement 105/2007 modifiant les annexes du règlement n. 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS)», *Journal officiel*, n. L 39, 10.2.2007
- COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT. 1997. *Les mutations de l'État-nation en Europe à l'aube du XXI^e siècle*, Conseil de l'Europe, 1998, p. 427

- CERASE, F.P. 1976. «Expectations and reality : a case study of return migration from the United States to Southern Italy», *International Migration Review*, vol. 8, n.2, p.245-262
- COURGEAU, D. 1975. «L'intensité des changements de catégorie de communes», *Population*, vol. 30, n. 1, p. 81-102
- COURGEAU, D. 1978. «Échelle géographique et migrants», *Canadian Studies in Population*, n. 5, p. 141-152
- COURGEAU, D. 1984. «Relations entre cycle de vie et migrations», *Population*, vol. 39, n. 3, p. 483-512
- COURGEAU, D. 1988. *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Paris, INED, p. 301
- COURGEAU, D. et B. BACCAINI. 1989. «Migrations et distance», *Population*, VOL. 44, n. 3, p. 659-663
- COUSSY, J. 2004. «Population et développement» dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir., *Démographie : analyse et synthèse. Population et société*, Paris, Ined, 2004, vol. VI, p. 201-218
- DAVIS, K. 1963. «The theory of change and response in modern demographic history», *Population Index*, vol. 29, p. 345-366
- DE BRUIJN, B.J. 2003. «Fécondité: théories, structures, modèles, concepts», dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir., *Démographie : analyse et synthèse. Les déterminants de la fécondité*, Paris, Ined, 2003, vol.2, p. 407-447
- DELANTY, G. 1996. «Beyond the Nation-State : national identity and citizenship in a multicultural society – A response to rex», *Sociological Research Online*, vol.1, n.3
- DEMENY, P. 2003. «Population policy dilemmas in Europe at the dawn of the twenty-first century», *Population and Development Review*, vol. 29, n.1, p. 1-28
- DEMENY, P. et G. MCNICOLL. 2006. «The political demography of the world system, 2000-2050», *Population and Development Review*, vol. 32, p. 254-287
- DEBOOSERE, P. et S. GADEYNE 2005. «La sous-mortalité des immigrants adultes en Belgique: une réalité attestée par les recensements et les registres», *Population*, vol. 60, n. 5-6, p. 765-812
- DESCARTES, R. 1637. *Discours de la méthode*, Paris, Flammarion, 1993, p. 669
- DESROSIÈRES, A. 1992. «Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public», *Raisons pratiques*, n. 3, p. 131-154

DJAJIC, S. et R. MILBOURNE. 1988. «A general equilibrium model of guest-worker migration», *Journal of international economics*, n. 25, p. 335-351

DOMINION BUREAU OF STATISTICS. 1953. *Canadian year book. The official statistical annual of the resources, history, institutions, and social and economic conditions of Canada*. Ottawa, Minister of Trade and Commerce, Edmond Cloutier C.M.G., p. 1 266

DUSTMANN, C. 1997. «Return migration, uncertainty and precautionary savings», *Journal of development economics*, vol. 52, p. 295-316

EGGERICKX, T. et al. 2002. *La population allochtone en Belgique*, Monographie n.3 du recensement de 1991, Bruxelles, Institut national de Statistique, p. 261

EGGERICKX, T. et N. PERRIN 2004. «Les comportements de fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique (1992-1996)», dans G. Brunet, M. Oris, A. Bideau eds., *Les minorités - Minorities*, Bruxelles, Peter Lang, p. 287-322

ESPENSHADE, T. et al. 1982. «Immigration and the stable population model», *Demography*, vol. 19, n. 1, p. 125-133

ESPENSHADE, T. 1988. «Population dynamics with immigration and low fertility» *Population and Development Review*, n. 12 suppl., p. 248-261

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Demographic outlook*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 69

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Regions in the European Union. Nomenclature of territorial units for statistics NUTS 2006/EU 27*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 156

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2007. *Work session on demographic projections. Bucharest, 10-12 October 2007*, EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 372

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *Annuaire régional d'Eurostat 2008*, EUROSTAT, p. 190

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *European regional and urban statistics Reference guide*, EUROSTAT, p. 270

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *L'Europe en chiffres. L'annuaire d'Eurostat 2008*, EUROSTAT, p. 425

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2008. *Statistical requirements compendium*, EUROSTAT, p. 291

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. 2009. *ESS Standard for quality reports*. EUROSTAT Methodologies and working papers, p. 32

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. *Country profiles*. [En ligne]. <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/guip/intro/Action.do?profile=cpro&theme=curind&lang=en> (Page consultée le 15 mars 2009)

EUROSTAT, Statistical Office of the European Communities. *Statistics database*. [En ligne]. http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/search_database (Page consultée le 15 mars 2009)

FICHTE, J.G. 1808. *Discours à la nation allemande*. Paris. Imprimerie nationale. 1992. p.396

FOLGEL, R.W.1997. «New findings on secular trends in nutrition and mortality. Some implications for population theory» dans M. Roseinzwieg et O. Stark, Eds., *Handbook of population and family economics*. Amsterdam, Elsevier. p. 433-481

FOOT, D. et W.J. MILNE, 1989. «Multiregional estimation of gross internal migration flows». *International Regional Science Review*, vol. 12, n. 1, p. 29-43

FRANCK, R. 2002. *The explanatory power of models*. Boston, Kluwer Academic Publishers. 2002, p.309

FRENK, J. et al. 1994. «Elements for a theory of the health transition» dans L.C. Chen, A. Kleinman et N.C. Ware, Eds., *Health and social change in international perspective*. Boston, Havard University Press, p. 25-50

GIDE, A. 1899. *Le Prométhée mal enchainé*. Paris, Gallimard. 1966, p. 122

GILL, R. et N. KEILMAN. 1990. «On the estimation of multidimensional demographic models with population registration data», *Mathematical Population Studies*, vol. 2, n. 2, p. 119-143

GLAZER, N. (éd.) 1975. *Ethnicity, theory and experience*. Harvard University Press. Cambridge Mass, p. 531

GOLDSTEIN, S. 1976. «Facets of redistribution: research challenges and opportunities». *Demography*, vol. 13, n. 4, p. 423-434

GREEN, A. et D. GREEN. 1995. «Canadian immigrant policy: the effectiveness of the point system and other instruments». *Canadian Journal of Economics*, vol. XXVIII, n. 4b, p. 1006-1041

GREENHALGH, S. 1990. «Toward a political economy of fertility: anthropological contributions», *Population and Development Review*, vol. 16, n.1, p. 85-106

- GREENHALGH, S. 1996. «The social construction of population science: an intellectual, institutional, and political history of twentieth-century demography», *Comparative Studies in Society and History*, vol. 38, n. 1, p. 26-66
- GREENLAND, S. et H. MONGERSTERN. 2001. «Confounding in health research», *Annual Review of Public Health*, vol. 22, p. 189-212
- GREENWOOD, M. 1985. «Human migration: theory, models, and empirical studies», *Journal of Regional Science*, vol. 25, n. 4, p. 521-544
- HAMMEL, E. 1990. «A theory of culture in demography», *Population and Development Review*, vol. 16, n. 3, p. 455-485
- HENRY, L. et H. GUTIERREZ. 1977. «Qualité des prévisions démographiques à court terme. Etude de l'extrapolation de la population totale des départements et villes de France», *Population*, vol. 32, n. 3, p. 625-647
- HERTZMAN, C. et al. 1996. «L'hétérogénéité de l'état de santé et les déterminants de la santé des populations» dans R. Evans, R.G. Barer et T.R. Marmor, Eds., *Être ou ne pas être en santé*. Montréal, PUM, p. 77-101
- HILL, J.K. 1987. «Immigrant decisions concerning duration of stay and migration frequency », *Journal of development economics*, vol. 25, p. 221-234
- ISQ, 2004. *Si la tendance se maintient...Perspective démographique, Québec et régions, 2001-2051*. Québec. Institut de la statistique du Québec. p. 39
- ISQ, 2006. *La situation démographique au Québec. Bilan 2006*. Québec. Institut de la statistique du Québec, p.341
- ISQ, 2007. *Tableaux sur l'immigration au Québec 2003-2007*. Québec. Institut de la statistique du Québec, 2008, p.42
- ISQ, 2008. *Le bilan démographique du Québec*. Québec. Institut de la statistique du Québec, p. 80
- IST. Institut national de Statistique SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographique, *Population*, [En ligne], http://www1.fgov.be/pub/hone_fr.asp#2/ (Page consultée le 15 mars 2009)
- IST. Institut national de Statistique SPF Economie – Office des Étrangers, *Statistiques population étrangère Royaume par nationalité*, [En ligne], http://www.dof1.fgov.be/fr/statistiekcn/statistiques_etrangers/Stat_ETRANGERS.htm (Page consultée le 15 mars 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *14 Censimento generale della popolazione e delle abitazioni*. [En ligne]. <http://dawinci.istat.it/MD/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Movimento migratorio della popolazione residente*. [En ligne les publications annuelles]. <http://www.istat.it/dati/catalogo/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

ISTAT, Institut Italien National de Statistique. *Tavole di mortalità e di fecondità*. [En ligne]. <http://demo.istat.it/> (Page consultée le 15 janvier 2009)

JENKINS, R. 1997. *Rethinking ethnicity. Arguments and explorations*. London. Sage. p. 200

KEYFITZ, N. 1971. «Linkage of intrinsic to age-specific rates». *Journal of the American Statistical Association*, vol. 66, n. 334, p. 275-281

KEYFITZ, N. 1971. «On the momentum of population growth». *Demography*, vol. 8, n. 1, p. 71-80

KEYFITZ, N. 1975. «Reproductive value: with applications to migration, contraception and zero population growth» dans H.M. Blalock et al., Eds., *Quantitative sociology: international perspectives on mathematical and statistical modeling*, New York, Academic Press, p. 587-612

KEYFITZ, N. 1980. *Multidimensionality in population analysis*, Laxenburg, International Institute for Applied Systems Analysis, Report RR-80-33

KEYFITZ, N. 1980. «Multistate demography and its data: a comment». *Environment and Planning A*, vol. 12, p. 615-622

KEYFITZ, N. 1981. «The limits of population forecasting», *Population and Development Review*, vol. 7, n. 4, p. 579-593

KEYFITZ, N. 1985. *Applied mathematical demography*, New York, Springer Verlag, Northampton, 2nd Ed.

KRISSMAN, F. 2005. «Sin coyote ni patron: why the «migrant network» fails to explain international migration», *International Migration Review*, vol. 39, n.1, p. 4-44

KRITZ, M.M. 1987. «International migration policies: conceptual problems», *International Migration Review*, vol. 21, n. 4, p. 947-964

LEDENT, J. 1982. «Transition probability estimation in increment-decrement life table: using mobility data from a census or a survey», dans K. Land et A. Rogers, Eds., *Multidimensional mathematical demography*, New York, Academic Press, 1982, p. 347-384

LEE, R. 2003. «Demographic change, welfare, and intergenerational transfers : a global overview», *Genus*, vol. LIX, n. 3-4, p. 43-70

LEGRAND, T. et J. SANDBERG. 2006. «Effects of child mortality on fertility: theoretical complexities and measurement difficulties» dans *Entre nature et culture: quelle(s) démographie(s)? Chaire Quételet 2002*, Louvain, Academia-Bruylant, 2006

LESTHAEGHE, R. 1995. «The second demographic transition in western countries: an interpretation» dans K.O. Mason et A.M. Jensen, Eds., *Gender and family change in industrialized countries*, Oxford, Clarendon Press, p. 17-62

LEVI-STRAUSS, C. 1960. *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1960, p. 395

LIVI BACCI, M. et G. ERRERA. 2001. *Intervista sulla demografia. Sviluppo, stato sociale, migrazioni, globalizzazione et politica*, Milano, Etas, p. 176

LIVI BACCI, M. 2005. *Storia minima della popolazione del mondo*, Bologna, Il Mulino, p. 344

LYNCH, S.M. 2003. «Cohort and life-course patterns in the relationship between educational and health: a hierarchical approach», *Demography*, vol. 40, n. 2, p. 309-331

LONGINO, C.F. 1979. «Going home: aged return migration in the United States 1965-1970», *Journal of Gerontology*, vol. 34, n. 5, p. 736-745

MALPAS, N. 1997. «Destination: Montréal. L'étude de l'émigration en provenance de Casacalenda (Molise)», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 26, n. 2

MARTINIELLO, M. (éd.) 1995. *Migration, citizenship and ethno-national identities in the European Union*, Aldershot, Avebury, p.212

MASSEY, D.S. et al. 1990. *Return to Aztlan: the social process of international migration from Western Mexico*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 354

MASSEY, D.S. et 1993. «Theories of international migration. A review and appraisal», *Population and Development Review*, vol. 19, n.3, p. 431-466

MASSEY, D. S. et al. 1998. *World in motion : understanding international migration at the end of the millennium*, Oxford, Clarendon Press, p. 364

MCDONALD, J. 2003. «Location choice of new immigrants to Canada: the role of ethnic networks» dans C.A. Beach, A. Green, J. Reitz, Eds., *Canadian Immigration Policy for 21st Century*, Queen's University, p. 163-195

MICHALOWSKI, M. et K. TRAN. 2008. « Les Canadiens à l'étranger », *Tendances sociales canadiennes*, 11-008, p. 33-43

- MICONE, M. 1998. *Le figuier enchanté*. Montréal, Boréal, 1998, p. 116
- MIGRATION POLICY GROUP, 2005. *European civic citizenship and inclusion index*. Brussels. European Community, British Council, Migration Policy Group and Foreign Policy Group, p. 189
- MIGRATION POLICY GROUP, 2007. *Migration integration policy index*. Brussels. European Community, British Council, Migration Policy Group and Foreign Policy Group, p. 208
- MILL, J.S. 1843. *Système de logique déductive et inductive*. Paris. Librairie philosophique de Ladrangé, 1988, p. 561
- MITRA, S. 1992. «Can immigration affect age composition when fertility is below replacement?», *Canadian Studies in Population*, vol. 19, n. 2, p. 163-174
- MONTI, L. 2005. *L'Europa delle regioni*, Roma. Luiss University Press-Pola, Ed. II, p. 206
- MOREAU, G. 2000. «Quelques éléments de comparaison entre les politiques d'intégration de l'Allemagne, du Canada, de la France, de la Grande Bretagne, de l'Italie et des Pays-Bas», *Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 1, n. 1 p. 101-120
- MORFITT, R. 2005. «Analysis of casual relationship research», *Demography*, vol. 42, n. 1, p. 91-108
- MOSLEY, W.H. et L.C. CHEN. 1984. «An analytical framework for the study of child survival in developing countries», *Population and Development Review*, vol. 10 (suppl.) p. 25-45
- NAIR, P.S. 1985. «Estimation of period-specific gross migration flows from limited data: bi-proportional adjustment approach», *Demography*, vol. 22, n. 1, p. 133-142
- NATIONS UNIES, 1962. *Principles and recommendations for vital statistics systems*, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Publications, N. E.73.XVII.9
- NATIONS UNIES, 1980. *Recommendations on Statistics of International Migration*, Department of Economic and Social Affairs, United Nations Publications, N. E.79.XVII.18
- NATIONS UNIES, 1998. *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales. Première révision*, New York, Nations Unies, p. 90
- NEPVEU, P. 1999. *L'écologie du réel – mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Boréal, 1999, p. 241

- NERI GUALDESI, M. 2007. *Il cuore a Bruxelles, la mente a Roma. Storia della partecipazione italiana alla costruzione della Comunità Europea*. Pisa, ETS, p. 154
- NICHOLSON, B. 1990. «The hidden component in census-derived migration data: assessing its size and distribution». *Demography*, vol. 27, n. 1, p. 111-119
- NOTESTEIN, F.W. 1945. «Population – the long view» dans T.W. Schultz, Ed., *Food for the world*. Chicago, University of Chicago Press, p. 36-57
- OECD, 2004. *Trends in international migration 2004*, OECD Publishing, 2005, p. 390
- OECD, 2007. *International migration outlook: SOPEMI 2007*, OECD Publishing, p. 399
- OECD, Organisation for Economic Co-operation and Development, *Factbook 2006-Economic, environmental and social statistics*. [En ligne]. <http://masetto.sourceoecd.org/vl=8672199/cl=22/nw=1/rpsv/fact2006> (Page consultée le 15 mars 2009)
- PALLONI, A. et E. ARIAS. 2004. «Paradox lost: explaining the Hispanic adult mortality advantage», *Demography*, vol. 41, n. 3, p. 385-415
- PALLONI, A. et al. 2006. «Early childhood health, reproduction of economic inequalities and the persistence of health and mortality differentials». Lund, *International Seminary*, IUSSP, 2006
- PAQUIN M. et LABELLE M.. 1993. *Ethnicité et pluralisme. Les discours de leaders d'origine italienne de la région de Montréal*. Montréal, UQAM, Département de sociologie, 1993, p. 70
- PAVESE, C. 1941. *La spiaggia*. Torino, Einaudi, 1961, p. 471
- PAVESE, C. 1946. *La luna e i falò*. Torino, Einaudi, 2001, p. 208
- PICHÉ, V. 2004. «Immigrant et intégration dans les pays développés: un cadre conceptuel» dans G. Caselli, J. Vallin, G. Wunsch, dir., *Démographie : analyse et synthèse. Population et société*, Paris, Ined, 2004, vol. VI, p. 159-178
- PIRENNE, H. 1948. *Histoire de Belgique, des origines à nos jours*. Bruxelles, La Renaissance du livre, 1952, 4 vol.
- PORTES, A. et R. K. MERTON. 1995. *The economic sociology of immigration*, New York, Russel Sage, p. 310
- POULAIN, M. 1991. «Un projet d'harmonisation des statistiques de migrations internationales». *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n. 2, p. 115-138

- POULAIN, M. 1993. «Confrontation des statistiques de migrations intra-européennes : vers plus d'harmonisation?». *European Journal of Population*, vol. 9, n. 4, p. 353-381
- POULAIN, M. et al. 2006. *THESIM : Towards harmonised european statistics on international migration*, Louvain, Press Universitaires de Louvain, p. 744
- POULAIN, M. et N. PERRIN. 2007. «Measuring international migration : a challenge for demographers», dans J. Surkyn, P. Deboosere et J. Van Bavel. *Demographic challenges for the 21st century – A state of the art in demography*, Bruxelles, VUPRESS, 2007, p. 143-174
- PRESTON, S.H. 1986. «The relation between actual and intrinsic growth rates», *Population Studies*, vol. 40, n. 3, p. 343-351
- RALLU, J.L. 2000. «Return migration from Europe to Spain and Portugal», *Migration Studies*, vol. XXXVII, n. 139, p. 625-649
- RALLU, J.L. 2004. «L'étude des migrations de retour: données de recensement, d'enquête et de fichiers», *Population et Développement*, Ined. [En ligne] <http://ceped.cirad.fr> (Page consultée le 15 mars 2008)
- RAMIREZ, B. 1989. *Les Italiens au Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, brochure n. 14, p. 28
- RAMIREZ, B. 1992. *The Italian diaspora : migration across the globe*, Toronto, MHSO, p. 211
- RAMIREZ, B. 2000. «Canada, immigration and multiculturalism: genesis of a policy, 1950-1971», dans L. Tosi, dir., *Europe, its borders and the others*, Napoli, Edizioni Scientifiche Italiane, p. 141-164
- RAMIREZ, B. 2003. «Italiens et Québécois» dans C. Fratta et E. Nardout-Lafarge, *Italiens imaginaires du Québec*, Montréal, Fides, p. 79-88
- RAMIREZ, B. 2005. «Le frontiere e l'emigrazione italiana in Nord America» dans M. Tirabassi, dir., *Itinera, paradigmi delle migrazioni italiane*, Torino, Edizioni della Fondazione Giovanni Agnelli, p. 83-100
- RAVENSTEIN, E.G. 1885. «The laws of migration», *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. XLVIII, p. 167-227
- REES, P. H. 1980. «Multistate demography accounts: measurement and estimation procedures», *Environment and Planning A*, vol. 12, n. 5, p. 499-531

- REES, P.H. et A.G. WILSON. 1973-1975. «Accounts and models for spatial demographic analysis», *Environment and Planning A*, vol. 5, n. 1, p. 61-90, vol. 6, n. 1, p.101-116, vol. 7, n. 2, p. 199-231
- RENAN, E. 1882. *Qu'est-ce qu'une nation? Conférence faite en Sorbonne, le 11 Mars 1882*, Paris, Calmann Lévy Éditeur, 1882, p. 46
- ROBINSON, W.C. 1997. «The economic theory of fertility over three decades», *Population Studies*, vol. 51, p. 63-74
- ROGERS, A. 1990. «Requiem for the net migrant», *Geographical Analysis*, vol. 22, n. 4, p. 283-300
- ROGERS, A. 1990. «Return migration to region of birth among retirement-age persons in the United States », *Journal of Gerontology*, vol. 45, n.3, p.128-134
- ROGERS, A. et al. 1990. «Interregional elderly migration and population redistribution in four industrialized countries», *Research on Aging*, vol. 12 n. 3, p. 251-293
- ROGERS, A. 1995. *Multiregional Demography. Principles, methods and extensions*, New York, John Wiley & Sons Ltd Import, p. 236
- ROMANO, S. 1978. *Storia d'Italia dal Risorgimento ai giorni nostri*, Milano, Tea, 2001, p. 494
- ROSENBERG, H. et al. 1999. «Quality of death rates by race and Hispanic origin: a summary of current research», *Vital and Health Statistics*, Vol. 2, p. 1-20
- ROUGET, B. 1972. «Graph theory and hierarchisation models», *Regional Science and Urban Economics*, vol. 2, n. 3, p. 263-295
- SANCHEZ-MAZAS, M. et R. GÉLY, 2005. «Des appartenances aux identités : vers une citoyenneté politique européenne», *C-AIRN*, 84/2 : 73-86
- SAVIANO, R. 2006. *Gomorra*, Milano, Mondadori, p. 331
- SEN, A. 2003. *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2003, p. 126
- SEROW, W.J. 1978. «Return migration of the elderly in the USA : 1955-1960 and 1965-1970», *Journal of Gerontology*, vol. 33, n. 2, p. 288-295
- SILONE, I. 1956. *Il segreto di Luca*, Milano, Mondadori, 1995, p. 194
- SIMMONS, A. B. 1986. «Recent studies on place-utility and intention to migrate: an international comparison », *Population and Environment*, n. 8, p. 120-140

- SIMMONS, A. 2002. «Mondialisation et migration internationale: tendances, interrogations et modèles théoriques», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, n.1, p. 7-33
- SIMON, G. 1995. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, p. 426
- STATCAN, Statistique Canada. *Census of Canada, 1971-2001: public use microdata file - individuals* [En ligne]. Data Liberation Initiative, 2006/04/26 (STC 95M0016XCB) <http://myaccess.library.utoronto.ca/login?url=http://rl.class.utoronto.ca/sdaweb/html/canpumt.htm> (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STATCAN, Statistique Canada. *Census of Canada, 2006*. [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/english/census06/data/topics/RetrieveProductTable.cfm?ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=97-557-XCB2006024&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=&GC=99&GK=NA&GRP=0&IPS=97-557-XCB2006024&METH=0&ORDER=&PID=92574&PTYPE=88971&RL=0&S=1&ShowAll=&StartRow=&SUB=&Temporal=2006&Theme=72&VID=&VNAMEE=&VNAMEF> (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STATCAN, Statistique Canada. *Immigration statistics=Statistique de l'immigration (PDF)* [En ligne les publications annuelles]. http://epe.lac-bac.gc.ca/100/202/301/immigration_statistics-cf/index.html (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STATCAN, Statistique Canada. *Taux de fécondité par âge*, [En ligne]. http://www.statcan.gc.ca/kits-trousses/cvb-ade1999/health-sante/edu04_0078c-fra.htm (Page consultée le 15 janvier 2009)
- STALKER, P. 2000. *Workers without frontiers: the impacts of globalization on international migration*, Genève, Lyne Rienner Publishers, International Labour Office, p. xii + 163
- STARK, O. et J.E. TAYLOR, 1991. «Migration incentives, migration types: the role of relative deprivation», *The Economic Journal*, vol. 101, p. 1163-1178
- STIGLITZ, J. E. 2002. *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 324
- TABUTIN, D. 1999. «Un tour d'horizon des théories de mortalité», *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie Chaire Quételet 1997*, Louvain, Academia-Bruyant, p. 447-460
- TERMOTE, M. 1983. «La place de la migration dans la recherche démographique», *Cahiers québécois de démographie*, vol. 12, n. 2, p. 175-179
- TERMOTE, M. 1999. «L'immigration et la croissance des régions métropolitaines : implications politiques», *Options politiques - Policy options*, vol. 20, n.4

- TERMOTE, M. 2000. «The efficiency of immigration policies» dans R. Leboutte, Ed. *Migrations and migrants in historical perspective*, Bruxelles, Peter Lang, p. 331-346
- TERMOTE, M. 2002. «La mesure de l'impact économique de l'immigration internationale. Problèmes méthodologiques et résultats empiriques». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, n.1, p. 35-67
- TERMOTE, M. 2008. *Nouvelles perspectives démographiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2051*, Gouvernement du Québec, 2008, p. 148
- TERMOTE, M. et A. BONAGUIDI. 1993. « La population multirégionale stable comme instrument d'analyse conjoncturelle. Une application à l'Italie, 1977-1986 ». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 22, p. 313-338
- TERMOTE, M. et D. GAUVREAU. 1988. *La situation démographique du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, p. 292
- TERMOTE, M. et A. GOLINI. 1992. *Migration and regional development in Italy*, Roma, Consiglio Nazionale delle Ricerche – Istituto di Ricerche sulla popolazione, p. 221
- THORNTON, A. 2001. «The development paradigm, reading history sideways, and family change», *Demography*, vol. 38, n. 4, p. 449-465
- THORNTON, A. 2001. «The development paradigm, reading history sideways, and family change», *Demography*, vol. 38, n.4, p. 449-465
- TODARO, M. 1980. «International migration in developing countries : a survey» dans R.A. Easterlin, Chicago, University of Chicago Press, p. 361-401
- TRIBALAT, M. 1996. *De l'immigration à l'assimilation: enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte, 1996
- TYLOR, E.B. 1871. *Primitive culture : researches into the development of mythology, philosophy, religion, language, art, and custom*, London, J.Murray, 1903, p. 502
- UNECE, 2006. United Nations Statistical Commission and Economic Commission for Europe Conference of European Statisticians. *The challenges of measuring emigration and remittances*, Working Papers UNECE, p.61
- VAN DE KAA, D.J. 1996. «Anchored narrative: the story and findings of half a century of research into the determinants of fertility», *Population studies*, vol. 50, n. 3, p. 389-432
- VANDERKAMP, J. 1988. «Canadian internal migration statistics: some comparisons and evaluations», *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 11, n. 1, p. 9-32

- VAN DER MAREN, J.M. 1995. *Méthode de recherche pour l'éducation*. Bruxelles, De Boeck Université, p. 506
- WACHTER, K.W. 1988. «Age group growth rates and population momentum». *Population Studies*, vol. 42, n. 3, p. 487-494
- WAITE, L. 2005. «Marriage and family» dans D.L. Poston et M. Micklin, Eds., *Handbook of population*, Springer, p. 87-108
- WALDORF, B. 1994. «Assimilation and attachment in the context of international migration : the case of guestworkers in Germany». *Papers in Regional Science*, vol. 73, n. 3, p. 241-266
- WALDORF, B. 1995. «Determinants of international return migration intentions». *Professional Geographer*, vol. 47, n.2, p. 125-136
- WALDORF, B. 1998. « A three dimensional approach to immigrants' sojourns abroad». *Papers in Regional Science*, vol. 77, n. 4, p. 407-425
- WALDORF, B. et A. ESPARZA. 1991. «A parametric failure time model of international return migration». *Papers in Regional Science*, vol. 70, n.4, p. 419-438
- WALDORF, B. et R. FRANKLIN. 2002. «Spatial dimensions of the Easterlin hypothesis: fertility variations in Italy», *Journal of Regional Science*, vol. 42, n. 3, p. 549-578
- WEBER, M. 1946. *Sociologie des religions*. Paris, Gallimard, 2006, p. 545
- WILLEKENS, F. 1978. *Spatial population analysis*. Laxenburg, International Institute for Applied System Analysis, p. 302
- WILLEKENS, F. et al. 1981. «Entropy multiproportional, and quadratic techniques for inferring patterns of migration from aggregate data», dans A. Rogers, Eds., *Advances in multiregional demography*, Laxenburg, IIASA, p. 83-124
- WILLEKENS, F. 1994. «Monitoring international migration flows in Europe». *European Journal of Population*, vol. 10, n. 1, p. 1-42
- WILLIAMSON, J. 1996. «Globalization, convergence and history». *Journal of Economic History*, n. 56, p. 227-306
- WOODS, R. et P. REES. 1986. *Population structures and models. Developments in spatial demography*. London, Allen & Unwin, p. 417
- WRIGHT, R. et P. MAXIM. 1993. «Immigration policy and immigrant quality: empirical evidence from Canada», *Journal of Population Economics*, vol. 6, p. 337-352

WUNSCH, G. 1995. «God has chosen to give the easy problems to the physicists: or why demographers need theory». Milan. *European Population Conference*, 1995, Plenary VI

WUNSCH, G. et M. TERMOTE. 1978. *Introduction to demographic analysis. Principles and methods*, New York & London, Plenum, p. 274

YOUNG, C. 1976. *The politics of cultural pluralism*, University of Wisconsin Press, Madison, p. 560

ZOLBERG, A.R. 1981. «International migrations in political perspective», dans M.M. Kritz, C.B. Keely et S.M. Tomasi éd., *Global trends in migration: theory and research on international population movements*, Staten Island, Centre for Migration Studies, p. 3-27